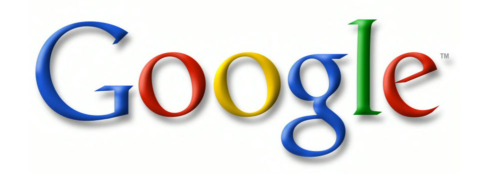






LE MINISTÈRE

DE

M. DE MARTIGNAC

LE MINISTÈRE

DE

M. DE MARTIGNAC

LE MINISTÈRE

DE

M. DE MARTIGNAC

Clichy. — Imprimerie Paul Dupont, 12, rue du Bac-d'Asnières (1246. 10 5).

LE MINISTÈRE

DE

M. DE MARTIGNAC

SA VIE POLITIQUE

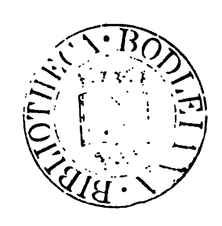
ET LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION

D'APRÈS DES PUBLICATIONS RÉCENTES ET DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ERNEST DAUDET





PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
PALAIS-ROYAL, 17-19, GALERIE D'ORLÉANS.

1875

INTRODUCTION

Bien qu'il n'ait vécu que pendant quinze années, le gouvernement de la Restauration a laissé dans l'histoire de ce pays une trace plus profonde qu'aucun de ceux qui lui ont succédé, et dans les mémoires impartiales un impérissable et glorieux souvenir. Pour tout esprit tolérant et de bonne foi, la somme de ses bienfaits dépasse le total de ses fautes. Après un demi-siècle durant lequel la passion la plus ardente s'est librement donné carrière pour et contre lui, on peut affirmer sans témérité, — même en admettant que ses fautes aient justifié ses revers — que sa ruine fut pour la France et pour la cause des libertés publiques un irréparable malheur. Ce jugement, le seul équitable, se fixe chaque jour plus solidement dans l'opinion, à l'égal d'une incontestable vérité. Si par suite des malentendus qui nous divisent, il ne constitue pas à tous les yeux

un argument assez puissant pour faire prévaloir au-dessus de nos polémiques quotidiennes, la nécessité d'une solution monarchique, du moins, il s'impose aux hommes modérés comme un acte de justice suprême, de réparation définitive. Ceux-là mêmes que les idées républicaines ont le plus fortement pénétrés et qu'elles comptent parmi leurs plus ardents défenseurs, ne méconnaissent plus aujourd'hui, dans la sincérité de leur conscience, les vérités à qui cinquante années ont permis de se faire jour, et que des témoignages d'outre-tombe, dégagés des passions qui marquèrent ces luttes lointaines, ont confirmées avec éclat. L'histoire s'est faite. Plus impartiale que les contemporains, elle a couronné de clartés puissantes les événements et les hommes. Pour parler un langage peut-être vulgaire, mais saisissant ici par son opportunité, l'heure de la justice a sonné pour la Restauration. C'est l'honneur du genre humain que cette heure vienne toujours pour la mémoire des victimes comme pour celle des coupables; c'est aussi la consolation de ceux que les efforts de leur patriotisme et les déceptions de leur génie exposent à l'ingratitude de leurs concitoyens, de n'en jamais douter.

Le gouvernement de la Restauration avait acquis plus qu'aucun autre le droit d'y compter.

Il n'en est pas un dont les bonnes intentions aient été plus outrageusement travesties, les tentatives plus ardemment combattues, les bienfaits plus constamment niés. Pendant longtemps, il a été de mode de le bafouer et de le flétrir. On voulait l'ensevelir sous le poids de ses fautes. On ne parlait jamais de ses gloires. Ses premiers historiens semblent avoir voulu le déshonorer. C'est à leur école que la masse apprenait à le juger. Jamais époque ne fut plus mensongèrement racontée ni plus mal connue. Les hommes qui, de 1815 à 1830, se distinguèrent par l'acrimonie et la constance de leur opposition, étaient seuls mis en lumière. Quant aux hommes de gouvernement, à ces grands ministres qui sont la gloire de la nation française et l'orgueil du parti monarchique, on n'en parlait que pour s'apitoyer sur leur impuissance à faire le bien ou pour tenter d'amoindrir leur mémoire.

Plus forte que la calomnie, le dédain et l'outrage, elle s'est élevée peu à peu, cette mémoire ; elle a grandi. A la faveur de documents nouveaux, elle a forcé les portes de l'histoire. C'est par elle que les grandeurs de la Restauration, prenant enfin possession du terrain dont on leur refusait l'accès, brillent aujourd'hui d'un incomparable éclat à côté des noms inoubliables et respectés de Richelieu, de Decazes, de de Serre,

de Lainé, du baron Louis, de Roy, de Villèle, de Royer-Collard, de Pasquier, de la Ferronnays, de Martignac, et de tant d'autres, leurs émules. Quel parti peut se parer d'autant de noms illustres? Quel gouvernement a compté jamais d'aussi nombreux, d'aussi glorieux défenseurs?

Chose étrange! ce n'est pas le pouvoir qu'ils ont servi qui les patronne aux yeux de la postérité. C'est eux, au contraire, qui, dominant du souvenir de leurs patriotiques efforts, la passion, l'ingratitude et l'oubli, ont appris, ont imposé à tous le respect de ce pouvoir. Si maintenant qu'on la connaît mieux, la Restauration nous apparaît comme un temps réparateur, digne d'être honoré, ce n'est pas seulement à cause des qualités, des bonnes intentions des deux souverains qu'elle a vu régner; c'est aussi, nous allions dire c'est surtout, parce que le groupe des hommes d'État que nous avons nommés se porte caution pour elle, la défend et la venge; c'est parce que la raison ne peut admettre que des cœurs si droits, des âmes si vaillantes, des esprits si sages, eussent consenti à prêter, même un jour, leur appui à des princes dépourvus de patriotisme, animés d'intentions égoïstes et mauvaises. On ne nie plus aujourd'hui la sincérité de l'effort qui fut alors tenté pour réconcilier le principe monarchique avec les idées libérales mo-

dernes. On reconnaît, on avoue que si cet effort ne fut pas couronné de succès, la faute en est moins aux hommes qui l'entreprirent qu'aux circonstances qui les dominèrent, conséquence funeste du déchaînement des doctrines de désordre et de destruction qui venaient de se manifester pendant un quart de siècle, sous la double forme de la démagogie triomphante et du despotisme victorieux.

Née des ruines accumulées, surgissant de l'excès de nos maux, succédant à des temps troublés par les tempêtes, arrosés de larmes et de sang, la Restauration était tenue d'accomplir une tâche presque surhumaine. De la seule comparaison des événements de 1815 avec la situation de 1824, on peut conclure qu'elle y réussit en partie. Elle l'eût menée sans doute à bonne fin, sans cette fatalité mystérieuse, aussi ancienne que la civilisation elle-même, qui, s'étendant à des jours donnés sur les peuples, comme afin de prouver qu'ils ne pèsent pas plus qu'un brin de paille devant l'invisible et toute-puissante volonté qui les mène, substitue la passion au patriotisme, l'esprit de discorde à l'esprit d'union, brise les espérances les mieux fondées et dissipe, dans la division des enfants d'une même patrie, le trésor des succès acquis et des progrès réalisés.

Quelque fatale qu'elle ait été pour l'avenir de

ce pays, qui voudrait cependant affirmer qu'une déception si cruelle peut amoindrir ou entacher les ardentes aspirations vers le bien qui furent l'honneur du passé dont nous parlons? Il y a dans la défaite des nobles causes un irrésistible attrait qui excite le sympathique intérêt des âmes généreuses. Cet attrait, la Restauration l'a conservé avec une puissance invincible; ou pour mieux dire, elle l'a reconquis depuis le jour où une monarchie rivale subissant un sort égal au sien, emportée comme elle dans une tourmente non encore apaisée, tous les partisans du gouvernement représentatif se sont trouvés, vaincus au même degré, contraints de se réconcilier dans le deuil d'une catastrophe commune et de pleurer ensemble sur le douloureux résultat de leurs discordes. Alors, ils n'ont plus redouté de se rendre mutuellement justice. Ils ont regardé de plus près aux événements accomplis pour y puiser des enseignements tardifs et peut-être aussi des consolations. Ils ont résolu d'arracher à l'oubli les personnalités glorieuses. Des historiens animés d'intentions plus droites et plus justes que celles de leurs prédécesseurs se sont révélés. On leur a ouvert la collection des mémoires inédits et des documents négligés, et s'il n'est plus permis maintenant de nier les fautes commises par la Restauration, on a dressé du moins avec

équité le bilan des violences injustes et des calomnies odieuses qui peut-être les provoquèrent; on a retracé le tableau des obstacles que dressaient devant elle le zèle exagéré, aveugle de quelques-uns de ses partisans et la mauvaise foi de la plupart des adversaires qu'elle eut à combattre. Enfin, il n'est pas permis davantage de contester ce que le gouvernement des Bourbons a réalisé de fécond et de remarquable, ni le génie des hommes qui, après avoir conservé, à la France envahie ses frontières de 1789, à force d'ascendant moral, de prudence et d'habileté surent lui rendre, en un délai bien court, sa prépondérance au dehors, sa prospérité au dedans, anéanties dans l'effondrement de la domination impériale.

L'histoire moderne offre peu de périodes aussi attachantes que celle de ces quinze années. Elle l'est notamment pour les partisans du régime parlementaire, qui peuvent étudier là, sur le vif, les inconséquences auxquelles la passion entraîna des hommes mieux intentionnés qu'habiles, et les efforts des esprits clairvoyants pour réparer ce qui était malheureusement irréparable. Elle l'est encore pour tous ceux dans l'âme desquels des convictions politiques contraires n'ont pas altéré la faculté d'admirer, même chez des adversaires, les fortes qualités par lesquelles

quelques-uns des ministres de la Restauration se sont distingués. Elle l'est enfin par la succession des événements qui s'y déroulent, qui s'y pressent au milieu de péripéties émouvantes, comme par le caractère particulier, saisissant, que donne à ces jours déjà si loin de nous, l'intervention de personnages passionnément désireux de faire vivre ensemble la monarchie et la liberté et qui sont restés à la fois l'objet de notre culte et un précieux exemple, malgré l'avortement de leur patriotique tentative.

Un écrivain dont le dévouement aux idées monarchiques s'est affirmé maintes fois dans des livres éloquents où l'on devine un vif désir d'impartialité, encore que ce désir ne parvienne pas toujours à dominer des sympathies excessives, M. Alfred Nettement a tracé une page qui résume clairement, selon nous, les motifs pour lesquels cette tentative a échoué. Après avoir lu cette page, on comprendra pourquoi, convaincu qu'il est des entreprises auxquelles le succès n'est pas nécessaire pour honorer ceux qui les ont tentées, nous persistons à admirer, alors même qu'ils n'ont pas réussi, les hommes que nous avons cités tout à l'heure. « Il y a, dit M. Alfred Nettement, une circonstance atténuante aux fautes qu'ont pu commettre et qu'ont commises tous les partis et tous les hommes politi-

ques de 1815 à 1830, je dirai même dans une certaine mesure, de 1830 à 1848 : c'est leur profonde inexpérience à l'égard du gouvernement représentatif. Quelles étaient ses lois? Avec quels éléments pouvait-on le faire vivre dans notre pays? Dans quelle mesure? Quelles précautions y avait-il à prendre? Quels écueils y avait-il à éviter? C'est ce qu'on ignorait profondément dans le pouvoir comme dans l'opposition, et on ne doutait de rien précisément parce qu'on ignorait tout. Au sortir du gouvernement absolu, sans préparation aucune, on était entré de plain-pied dans le plus difficile des gouvernements; dans celui qui demande le plus de sagesse, d'habileté, de modération, de force contenue, de transactions intelligentes, et chacun marchait à outrance dans le sens de sa passion, n'acceptant rien et exigeant tout. » Voilà la vérité. Oui, le malheur, le grand malheur de la Restauration fut son inexpérience. Elle suffit à expliquer ses erreurs, ses illusions et ses douloureux mécomptes. Le régime parlementaire entra dès ses débuts, alors qu'il commençait à peine à fonctionner, dans une période d'essais, de tâtonnements, d'aventures, — période non encore close, puisqu'à l'heure où nous sommes, il est tenu de compter avec un fait considérable, le plus considérable de ce siècle, l'avénement définitif du suffrage

universel. La question de savoir s'il pourra vivre dans cet élément nouveau, n'est pas plus résolue aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. Elle n'a pas fait un pas. Elle constitue le problème social le plus inquiétant qui se soit imposé jamais aux méditations des hommes politiques et à la sagesse d'un grand pays.

Si, par les réflexions qu'on vient de lire, nous sommes parvenu à mettre en relief l'intérêt que peut offrir à tous une étude impartiale des hommes et des choses de la Restauration, nous aurons atteint le but que nous poursuivons au début de ce travail, et démontré son utilité. Depuis plusieurs années, les historiens n'ont pas manqué aux années écoulées de 1815 à 1830. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de les citer, et il n'y a pas lieu d'en placer ici dès à présent l'énumération. Mais on peut, sans les amoindrir, constater que si la plupart d'entre eux ont eu à cœur d'étudier impartialement les faits dans leur ensemble, il en est peu qui aient semblé comprendre que le meilleur moyen de faire connaître un temps disparu, ne consiste pas toujours à accumuler en une longue suite de volumes, et dans l'ordre chronologique, les événements accomplis et les portraits des acteurs qui y prirent part. De telles publications ont le tort grave, en dépit de leur mérite, de n'être pas tou-

jours accessibles à la majorité du public. S'il faut louer ceux qui n'ont pas reculé devant une aussi laborieuse entreprise, c'est surtout parce que nous possédons, grâce à eux, dans des recueils documentaires précieux, tous les éléments nécessaires à la propagation de la vérité, et une source inépuisable d'études spéciales, par conséquent plus courtes que leurs livres et d'un examen plus facile, consacrées tour à tour aux personnages les plus illustres et aux faits les plus importants, telles en un mot qu'il les faut pour porter définitivement sur toutes les physionomies, dans tous les détails, une lumière suffisante, et pour donner satisfaction à l'esprit de recherche qui caractérise notre génération. C'est à des études de ce genre plus encore qu'aux œuvres de longue haleine, que nous devons de connaître à fond le système financier de la Restauration, les négociations qui précédèrent et suivirent la libération du territoire ; les circonstances diplomatiques et les incidents militaires qui contribuèrent si puissamment à rétablir en Europe le prestige de notre drapeau ; le secret de l'attitude des divers partis et le mobile de leur conduite dans les Chambres et dans le pays. Grâce à ces monographies, aucun trait n'est perdu, car elles les recueillent tous avec soin, sans négliger ces mille riens dont on a dit qu'ils sont tout et

qu'on peut familièrement appeler les rognures de l'histoire.

Ce que d'autres ont fait pour les sujets spéciaux que nous venons de rappeler, nous voudrions le faire aujourd'hui pour une des époques les plus honorables de la Restauration, pour ce ministère de M. de Martignac qui, ayant à peine vécu dix-huit mois, est resté dans le souvenir des contemporains comme un épisode mélancolique et touchant dans une histoire bruyante, après avoir entrepris, s'il faut ajouter foi au témoignage des plus autorisés d'entre eux, la plus noble, la plus généreuse, la plus patriotique des tentatives. Tous ceux qui l'ont étudié, tous ceux qui l'ont raconté, en ont parlé avec une sympathie profonde. Il n'est pas une seule des circonstances qui ont marqué sa durée qui ne plaide en sa faveur devant la postérité. La crise de laquelle il sortit, le caractère précaire de son existence, la droiture de ses intentions, l'élévation de ses vues, la noblesse de ses sentiments, l'honorabilité de ses membres, le talent et la grâce de l'homme dont il a conservé le nom dans l'histoire, l'injustice et les violences de ses ennemis, les malheurs du temps où il vécut, les divisions funestes dont il fut la victime, et enfin la catastrophe qui suivit sa chute, infligeant ainsi le plus terrible châtiment à ceux qui l'avaient renversé,

tout contribue à embellir sa mémoire, à lui donner, surtout à la distance où nous sommes de ses vaillants efforts, hélas ! avortés, une empreinte de beauté grandiose, que peu d'événements de l'ordre politique offrent, dans les temps modernes, au même degré. On peut suivre là, dans le cadre relativement étroit de la scène parlementaire, une action qui, bien que dépourvue de l'éclat qui s'attache à l'histoire des temps traversés par les tumultes de la guerre ou les cruautés des révolutions, ne le cède à aucune autre, ni par l'intérêt qu'elle inspire, ni par l'émotion qu'elle provoque. Le théâtre représente non un champ de bataille, ou des rues livrées à l'émeute; c'est simplement une tribune, le cabinet d'un ministre, le salon d'un parti, le palais d'un roi. Mais le drame qui s'y déroule, — l'effondrement d'une monarchie et les efforts désespérés et malhabiles de ceux qui la défendent, — est si pathétique que la simplicité du décor disparaît dans l'ampleur de l'action.

C'est cette action que nous entreprenons de retracer, non pour le seul plaisir de détacher de l'histoire de la Restauration, si pleine, si mouvementée, si compliquée, un épisode particulier
un charme puissant, ou de mettre en lumière
ministre à qui les difficultés de sa tâche et son
otisme donnèrent presque du génie, mais

surtout pour retrouver dans le passé des enseignements pour le présent. L'heure est bonne pour écrire et publier une telle étude, d'abord parce que, comme nous l'avons dit, les ténèbres que la passion politique avait amassées autour de la Restauration tendent de plus en plus à se dissiper, ensuite parce que les documents abondent sur les hommes et les choses de ce temps, et que de tous les ministères que les deux gouvernements de Louis XVIII et de Charles X ont vu se succéder, celui auquel les dernières publications ont surtout profité, est celui de M. de Martignac. Parmi les hommes éminents qui ont alors attaché leur nom à la défense du trône des Bourbons, il n'en est pas un dont la physionomie s'offre à nous avec autant de grâce touchante dans un cadre plus sympathique, que celle du ministre qui voulut confondre dans une indestructible alliance la monarchie et la liberté, en les fortifiant l'une par l'autre. C'était un beau rêve qui s'évanouit un jour. Les espérances que les hommes modérés avaient attachées à sa fragile existence, furent emportées avec lui, et une année après, devant les débris du trône de Charles X, les anciens adversaires de M. de Martignac expiaient cruellement la faute de l'avoir combattu, contraints en même temps d'admirer la générosité de son cœur qui le poussait, ou-

blieux de leurs violences, à présenter devant la cour des pairs, la défense du plus compromis d'entre eux, et à protéger éloquemment quelques mois plus tard, à la tribune de la Chambre des députés, contre des outrages immérités, la monarchie qu'il avait servie, et le prince qui, docile à des conseils funestes, n'avait trouvé pour seconder son dévouement qu'une injuste défiance et que l'ingratitude pour le récompenser.

Ce fut le destin de M. de Martignac de mourir sans connaître l'opinion que le souvenir de son court gouvernement a laissée dans l'histoire. Il n'avait goûté que l'amertume du pouvoir et sa mémoire seule a reçu l'hommage de la reconnaissance qu'il méritait. C'est du camp de ceux qui l'avaient renversé que devait lui en venir le plus éclatant témoignage, dans un portrait frappé au coin de la vérité : « Les grâces de l'esprit, a écrit M. de Polignac, la douceur et l'aménité du caractère se réunissaient dans la personne de M. de Martignac; consciencieusement attaché à la monarchie, il en voulait le maintien, mais, autant que possible, sans luttes, sans combat; il espérait rendre à son souverain la couronne légère, en éloignant d'elle le choc des résistances. Nul n'était, en effet, plus propre que lui à concilier les partis; son éloquence pure, facile, persuasive, captivait les esprits et dominait les passions; elle

n'avait pas la puissance qui dompte, mais elle avait le charme qui séduit (1). »

Ces quelques lignes tombées de la plume de l'homme dont l'influence contribua le plus à la chute du ministère Martignac, et qui, pour le malheur de la monarchie, lui succéda, résument admirablement la tâche que s'était proposée ce ministère et peignent, d'un trait juste autant qu'incisif, l'homme d'État un moment méconnu dont le souvenir inspirera plus tard à un juge compétent et éclairé, le duc de Broglie, cette page exquise : « Mais la perle, je me sers à dessein de ce mot, le joyau, le diamant du ministère, et même de la Chambre élective, c'était M. de Martignac, ministre de l'intérieur. Comment un tel homme, déjà parvenu à la maturité de l'âge, connu depuis de longues années comme l'un des ornements du barreau de Bordeaux, de ce barreau qui avait donné les Girondins à la Convention, et à la Restauration M. Lainé et M. Ravez; comment, dis-je, un tel homme, membre depuis sept ou huit ans de la Chambre des députés, y était-il resté presque ignoré?... Toutes les fois qu'il avait eu à s'expliquer sur les attaques dirigées contre l'administration dont il était le chef (l'administration de l'enregistrement

(1) *Études historiques, politiques et morales*, par le prince de Polignac.

et des domaines), on avait pu remarquer la clarté et l'élégance de son élocution et la bonne grâce de son débit. Mais qui pouvait s'imaginer qu'en moins de deux mois, il prendrait rang parmi les premiers orateurs dont la tribune française se soit honorée, qu'il enchanterait tous les partis et mériterait cet éloge, aussi singulier que juste, qui lui fut un jour adressé par M. Royer-Collard : « La Chambre est vaine de vous. » Je n'ai pas assez connu personnellement M. de Martignac, pour expliquer l'obscurité des premiers temps de sa vie politique, autrement que par sa modestie ; j'ai ouï dire à ses amis qu'il était homme de plaisir et d'une faible santé ; ce qui est sûr, c'est que devenu ministre à l'improviste et à son corps défendant, il porta le poids des affaires et de la responsabilité aussi gaillardement que l'ambitieux le plus prononcé, et qu'il y montra un degré de prudence et de fermeté bien rare. Si le cours des événements ne l'avait pas moissonné en moins de trois ans, il serait certainement devenu l'un des premiers hommes de notre temps et de notre pays (1). »

Après avoir lu ce portrait si vivant et si vrai, on comprendra qu'il nous ait paru bon de faire revivre dans un travail d'ensemble la séduisante physionomie de M. de Martignac, de raconter les

(1) Notes biographiques du duc de Broglie.

traits principaux de sa vie politique et du ministère auquel il a donné son nom, de rechercher dans les témoignages contemporains les causes de son échec. Entreprendre une telle tâche n'est point faire œuvre de parti ; car s'il est des hommes desquels on peut dire, quarante ans après leur mort, qu'ils n'appartiennent à aucun parti, mais qu'ils appartiennent à la France, M. de Martignac est assurément un de ces hommes-là (1).

(1) Avant d'entreprendre ce livre, nous avons lu la plupart des ouvrages qui ont été écrits depuis quarante-cinq ans sur la Restauration et notamment les récents et consciencieux travaux de MM. Alfred Nettement, Duvergier de Hauranne et L. de Vielcastel, les *Mémoires d'outre-tombe*, ceux de M. Guizot, la *Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante, les livres de MM. de Lamartine, de Carné, Capefigue, Rio, Thureau-Dangin, de Vaulabelle, et les études biographiques que MM. Louis Toussaint, O. Pinard, Chauvot, Charles Ardant, ont, à des époques déjà lointaines, consacrées à M. de Martignac. Nous avons eu, en outre, la bonne fortune de pouvoir parcourir un grand nombre de documents inédits et notamment les mémoires manuscrits de deux personnages qui, de 1815 à 1848, ont tenu dans les affaires publiques un rôle considérable. Ces documents avaient été déjà communiqués à deux historiens. Nous avons pu y relever après eux certains traits qu'ils avaient négligés et qu'il nous a paru intéressant de mettre en lumière. Nous offrons nos discrets mais sincères remerciments aux détenteurs de ces papiers précieux, qui ont bien voulu nous autoriser à en prendre connaissance. Nous remercions également M. le comte de Puymaigre, auquel nous devons d'utiles renseignements, et notre confrère M. de Lescure, dont le zèle amical a su trouver pour nous de curieux et intéressants autographes. Mais l'hommage de notre reconnaissance est dû plus particulièrement à M. le président Degrange-Touzin et à M. de Martignac, neveux

l'un et l'autre de l'illustre homme d'État. C'est grâce à eux que nous avons pu éclairer d'un jour nouveau son aimable et sympathique figure et compléter, par un récit des dernières années de sa vie, ce qu'on savait déjà de l'ardeur qu'il mit à défendre, jusqu'à la fin, le gouvernement qu'il avait servi sans pouvoir le sauver.

CHAPITRE PREMIER

Le ministère de M. de Villèle. — Causes de sa chute. — Formation du ministère de M. de Martignac.

Avant de parler du ministère de M. de Martignac, il est nécessaire de décrire d'une plume sobre, sous une forme brève et concise, le tableau des événements qui précédèrent sa formation, de résumer les circonstances desquelles il sortit. Dans l'histoire des grandeurs et des vicissitudes d'un pays, les faits se succèdent logiquement et s'enchaînent. C'est par ceux de la veille que s'expliquent le plus souvent ceux du lendemain. On ne saisirait que d'une manière imparfaite les difficultés au milieu desquelles M. de Martignac et ses collègues eurent à se débattre et dont le fardeau finit par les accabler, en faisant échouer la plus politique et la plus généreuse des tentatives, si l'on ne remontait aux sources de ces difficultés. Elles ne cessèrent de peser lourdement sur la vie politique de M. de Martignac ; il les eut constamment présentes à l'esprit.



C'est le sentiment de l'impuissance à laquelle elles le réduisaient, qui, durant la session de 1829, au cours de la discussion du budget devant la Chambre des pairs, lui dictait ces paroles : « On nous menace des arrêts de l'histoire. J'ignore si l'histoire gardera le souvenir de notre passage rapide au travers des affaires embarrassées de notre pays ; si elle s'en occupe et si elle porte de nous un jugement impartial, elle dira que nous avons été appelés à la direction du gouvernement dans les circonstances les plus critiques, que nous avons rencontré partout sur nos pas des difficultés et des obstacles, que nous avons eu à soutenir une lutte constante contre les passions et les partis contraires ; elle dira sans doute que nos forces n'étaient pas en proportion avec les travaux qui nous étaient imposés ; mais elle dira sûrement que le roi ne pouvait avoir de sujets plus fidèles, ni le pays de citoyens plus dévoués. »

Pour mesurer l'étendue des circonstances critiques auxquelles M. de Martignac faisait de la sorte allusion, avec autant de dignité que de modestie, c'est de l'année 1827 qu'il faut les examiner. Cette année marque dans l'histoire de la Restauration une date précise, une crise caractéristique. Elle domine les événements comme le point le plus élevé d'un champ de bataille. Là est la place de l'historien qui veut embrasser un passé gros d'erreurs et de fautes et voir se former à l'horizon les orages qu'elles ont amassés sur la monarchie traditionnelle et qui vont la détruire.

En 1827, Charles X régnait depuis trois ans. M. de Villèle était ministre des finances depuis six ans, avec le titre et les fonctions de président du conseil que lui avait conférés au mois de septembre 1822 Louis XVIII, au moment où le duc de Montmorency, ministre des affaires étrangères, et son futur successeur M. de Chateaubriand, encore ambassadeur de France à Londres, étaient désignés pour représenter au congrès de Vérone le gouvernement du roi. C'est donc le système politique de M. de Villèle et de ses amis qui présidait à la direction des affaires, système exclusivement basé sur les doctrines de la droite et que, l'année suivante, la Chambre des députés, dans l'adresse au roi, devait qualifier de « système déplorable. »

Cette qualification sévère, qui ne fut insérée dans cette adresse qu'après des débats sur lesquels nous devrons revenir, exprimera-t-elle une vérité? Ne constituera-t-elle au contraire qu'une de ces injustices qui résultent du parti pris et de la haine ? A la distance où nous sommes de ces événements, les hommes qui en furent les auteurs étant morts, les passions qui les aggravèrent étant apaisées, l'historien qui répondrait affirmativement à l'une ou à l'autre de ces questions ferait preuve d'une partialité coupable. Pendant la durée de son gouvernement comme après sa chute, M. de Villèle fut en butte à des violences exagérées, à des apologies excessives, auxquelles la confession qu'il nous a laissée dans des notes intimes, longtemps inédites et mises en lu-

mière, il y a quelques années, par l'un de ses fervents admirateurs (1) ne permet plus de s'associer. C'est entre ces violences exagérées et ces apologies excessives qu'il faut rechercher la vérité. C'est là où l'écrivain qui a le plus éloquemment, le plus justement, le plus compétemment parlé de M. de Villèle, M. Guizot l'a trouvée. C'est à lui que nous devons de posséder un portrait de M. de Villèle vivant et ressemblant, une appréciation équitable de ses actes, appréciation et portrait tracés par le plus compétent, le plus expérimenté des peintres, celui qu'il faut toujours consulter et que l'on consulte toujours avec fruit, quand il s'agit des hommes et des choses de la Restauration.

Après avoir été, dans la Chambre de 1815, l'organe des intérêts du parti royaliste, comme M. de Bonald y était l'organe des idées de ce parti, et M. de la Bourdonnaye celui de ses passions, M. de Villèle avait succédé en 1821 à ce second ministère du duc de Richelieu, dont M. de Serre resta l'âme, et que ni sa forte éloquence, ni son libéralisme sincère, ni sa droiture chevaleresque, ne purent préserver des coups redoutables de la coalition parlementaire. C'est un des traits distinctifs de la Restauration et aussi un de ses plus grands malheurs, qu'on y voie à toute heure les partis extrêmes se coaliser pour détruire le pouvoir qui cherche à conserver entre eux une attitude impartiale, et se fortifier fréquemment de certaines fractions des centres, perverties

(1) Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration.*

ou égarées. C'est la coalition qui avait brisé, en 1821, le ministère Richelieu-de Serre, comme elle devait briser, en 1827, le ministère Villèle, et en 1829, dans des circonstances que nous raconterons, le ministère Martignac.

Mais, en 1821, elle eut quelque chose de particulièrement odieux ; elle revêtit un caractère de haine, de violence et d'impitoyable acharnement. Ce duc de Richelieu, si noble, si généreux, si Français, si passionnément épris de son pays et qui l'avait servi vaillamment durant les jours difficiles qui suivirent la chute de l'Empire, cet homme d'État qu'on ne saurait trop admirer et à propos duquel M. Villemain a pu dire plus tard : « Son âme, naturellement haute et modérée, était étrangère aux passions communes et n'admettait que la justice et le devoir, » tomba sous les coups d'une faction groupée autour d'une femme, qui a joué vers ce temps un rôle singulier autant que funeste. Le duc de Richelieu faisait allusion aux manœuvres employées alors contre lui, lorsqu'il prononçait ces paroles que la postérité a recueillies : « Ce n'est pas le roi, ce n'est pas Monsieur, ce n'est pas les Chambres qui me chassent. Une intrigue, oui, une pure intrigue dont j'ai été la dupe, me met à la porte. »

M. de Villèle était devenu ministre, grâce aux influences qui avaient brisé le duc de Richelieu. Il est vrai que plus tard, et quand son patriotisme et sa raison politique se refusèrent à leur accorder les satisfactions qu'elles exigeaient comme prix de leurs

services, elles se tournèrent contre lui, comme elles s'étaient tournées contre M. de Chateaubriand qu'elles avaient brisé. C'était le temps où madame du Cayla écrivait : « Il faut ruser et l'emporter. Je secouerai le petit Villèle. Il me craint plus qu'il ne m'aime, cela m'est égal. Le petit homme a peur ; je vais continuer à lui montrer les dents. » Mais M. de Villèle sut tenir tête à ces orages, et se déliant peu à peu de toute reconnaissance envers ses amis d'hier, devenus ses ennemis d'aujourd'hui, il sut mettre entr'eux et lui la protection de Louis XVIII, dont la mort détruisit définitivement leur prestige mais non leur pouvoir. Dès ce moment, il parut n'avoir plus rien à redouter ni de ceux-là, ni d'autres, tant devint entière la confiance de Charles X.

Il était arrivé au pouvoir, comme le chef de la majorité, à la tête de la droite qu'il y fit entrer avec lui. Après la tentative malheureusement avortée des hommes du centre, c'était donc encore un grand parti, ou plutôt des membres plus ardents du même parti, dont la fatalité et des fautes les avait empêchés de conquérir l'appui, qui allaient gouverner ; parti considérable, représentant non pas seulement l'hérédité monarchique, mais encore « des forces sociales qui ne sont pas la nation entière, mais dont aucune nation ne peut se passer ; en qui se trouvent les traditions de respect et d'autorité, le calme dans les positions acquises, d'où naît le désintéressement politique, l'idée de famille étendue au delà des générations vivantes, si puissante pour inspirer à chacun

le soin délicat de sa bonne renommée (1); » parti toujours debout, quoique la suprématie politique ait cessé de lui appartenir d'une manière aussi exclusive qu'en 1820, et duquel on a pu dire avec raison qu'il est « le corps principal du parti conservateur et devrait même n'avoir pas d'autre rôle, si on avait mis enfin hors de contestation les bases constitutionnelles qui, dans un état normal, ne sauraient être le sujet ordinaire des débats politiques (2). »

Quel allait être le rôle de la droite devenue maîtresse du gouvernement? Quelle influence allait-elle exercer? Quels résultats allait-elle atteindre? Il ne semble pas qu'au moment où, avec elle et en son nom, il prenait possession du pouvoir, M. de Villèle fût persuadé qu'il le conserverait longtemps. Encore meurtri et blessé des causes qui venaient de déterminer sa chute imméritée, navré de l'inutilité de ses patriotiques efforts, M. de Serre avait dit à son successeur : « Vous n'en avez pas pour trois mois. » Est-ce cette prophétie, que la réalité devait d'ailleurs démentir, qui avait frappé l'esprit de M. de Villèle? Témoin trop indifférent, au moins en apparence, des intrigues et des efforts de la coalition pour renverser le duc de Richelieu et M. de Serre, redoutait-il pour lui-même à une courte échéance le déchaînement des passions de la gauche et des violences du groupe le plus avancé de ses propres amis, dont il avait personnellement expérimenté l'intolérance? Il est permis

(1) Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains.*

(2) *Idem.*

de le supposer, car il écrivait à sa femme : « Laissez votre logement à Toulouse, comme si nous devions y retourner dans six mois. » Ces appréhensions, on le sait, ne se réalisèrent pas. Il resta ministre pendant six ans, s'efforçant toujours, selon l'heureuse expression de M. Guizot, « de faire prévaloir parmi ses amis l'esprit de gouvernement sur l'esprit de parti, » mais n'ayant pas la force ou l'habileté de se séparer d'eux, quand il ne réussissait pas à les diriger. « Il a payé cher cette persévérance, a écrit encore M. Guizot, car elle l'a justement condamné à porter le poids de fautes que, plus libre, il n'eût probablement pas commises; mais c'est à ce prix qu'il a gardé le pouvoir en préservant pendant six ans son parti des fautes extrêmes qui après lui devaient amener sa ruine. »

Les premières années de son ministère furent heureuses et fécondes. Il l'avait formé au milieu des orages de la tribune, des troubles de la rue, des entreprises des sociétés secrètes, des complots, des insurrections, en un mot, d'un effort général pour le renversement de l'ordre établi. Peu à peu, grâce à une administration vigoureuse, prévoyante et sage, les orages se dissipèrent, les complots furent déjoués, les insurrections vaincues, les exagérés de son parti contenus, les progrès des factions révolutionnaires enrayés; un immense apaisement se fit de toutes parts.

M. de Villèle, secondé par la confiance de Louis XVIII et par le dévouement de ses collègues,

notamment de MM. de Corbière et de Peyronnet, put espérer qu'il conduirait doucement la France « à la fin des révolutions, » pour laquelle il se disait né. C'était un homme d'ancien régime dans toute l'acception de ce mot. Il eût volontiers rétabli ce que la Révolution avait détruit. Mais sa raison lui démontrait l'impossibilité de revenir vers ce passé étranger à la France nouvelle, et quand, par certains de ses actes, il parut vouloir en ressaisir les débris dispersés, ce n'est pas sa raison qui agissait, mais son impuissance à diriger ses amis qui se manifestait avec sa volonté de ne pas se séparer d'eux. « Savoir où il convient d'aller, écrivait-il un jour, ne jamais s'en écarter, faire un pas vers le but toutes les fois qu'on le peut, ne se mettre en aucune occasion dans le cas d'être obligé de se reculer, voilà ce que je crois une des nécessités du temps où je suis venu aux affaires, et une des causes pour lesquelles j'ai été porté au poste que j'occupe. »

Telle fut la règle qui présida à sa conduite, toutes les fois que sa volonté put s'exercer librement, en dehors de la contrainte morale sous laquelle un constant effort pour demeurer fidèle à son parti, même dans son expression la moins politique et la plus exagérée, le comprima trop souvent. Ces principes fermement appliqués, une compétence financière qui s'affirma par des mesures habiles, une expérience consommée, des aptitudes d'esprit qui arrachaient à un ministre anglais venu à Paris pour conférer avec lui, à Canning, cette parole : « C'est une grande lu-

mière, et qui brille à peu de frais », enfin une politique ferme au dehors, modérée au dedans, mais inspirée par le généreux dessein de reconquérir pour la patrie et pour le trône le prestige éclipsé, voilà comment peuvent s'expliquer l'influence et l'autorité que M. de Villèle, et la droite avec lui, exerçaient dans le pays trois ans après la formation du ministère.

Les élections de 1824 qui constituèrent pour les partis hostiles à la monarchie une défaite éclatante, couronnèrent par un succès qui les terrifia, mais que M. de Villèle devait expier chèrement, cette première période de son pouvoir. Malheureusement, Louis XVIII était mort. M. de Villèle avait trouvé dans son successeur une confiance égale; « mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y a peu à compter sur l'esprit et le cœur d'un roi, même sincère, quand la surface et le fond n'y sont pas d'accord (1). » Les succès électoraux de la droite surexcitèrent des vanités et déchaînèrent des ambitions que la crainte de la gauche et de la révolution avait contenues jusqu'à ce jour. Le parti de la cour, qui trouvait dans les sympathies personnelles du nouveau roi, dans sa bienveillance même, une complicité réelle, quoique inconsciente, conçut l'espérance de conquérir le pouvoir qu'il convoitait. Il unit ses efforts à cette portion de l'Eglise qui « avait déclaré la guerre à la société française actuelle, à ses principes, à son organisation

(1) Guizot, *Mémoires.*

politique et civile, à ses origines et à ses tendances (1). »

Autour de cette double force vinrent se grouper, d'une part, les ennemis de M. de Villèle, c'est-à-dire les mécontents, les envieux, les irréconciliables, et à leur tête, M. de Chateaubriand, qui ne lui pardonnait pas son expulsion du ministère après le rejet de la loi sur la conversion des rentes, et d'autre part, tous les ennemis de la monarchie. A la cour, dans la presse, dans le clergé, dans toutes les influences qui dirigent l'opinion, M. de Villèle rencontra des hostilités redoutables. Si pendant trois années encore, il parvint à les dominer, en achetant l'appui qui lui était nécessaire, ce fut au prix de concessions douloureuses, presque humiliantes, qui le laissaient de jour en jour plus impopulaire et rendaient plus profond l'abîme au fond duquel il devait précéder la monarchie.

Ces concessions se traduisirent par des lois funestes, présentées aux Chambres, devant lesquelles elles subirent des discussions violentes et qui soulevèrent un ressentiment profond. Les lois sur le sacrilége, sur le droit d'aînesse, sur la presse, vinrent successivement trahir d'aveugles passions et la faiblesse d'un homme d'Etat, coupable surtout de n'avoir pas alors compris que l'honneur de sa mémoire et la gloire de son nom lui commandaient de se retirer plutôt que d'y céder.

A ces fautes réelles, irréparables, l'opinion su-

(1) Guizot, *Mémoires.*

rexcitée et malveillante se plut à ajouter, en les jugeant avec une égale sévérité, d'autres actes qui méritaient mieux et pour lesquels la postérité a le devoir d'être plus équitable ou, tout au moins, plus indulgente que les contemporains de M. de Villèle. On lui fit un crime de l'expédition d'Espagne dont on peut assurément blâmer le mobile, mais dont le succès avait, en définitive, relevé le prestige du nom français. La loi sur la conversion des rentes, à propos de laquelle M. Laffitte lui disait : « Vous avez eu le tort de voir plus vite et plus loin que vos contemporains » ; la loi d'indemnité aux émigrés, que la postérité a ratifiée comme une mesure politique autant que réparatrice, devinrent le prétexte des attaques les plus passionnées. Enfin, les questions religieuses vinrent ajouter à une situation déjà trop envenimée, un élément considérable d'irritation.

En 1827, toutes ces passions étaient déchaînées avec une violence odieuse, plus particulièrement représentées dans les Chambres et dans la presse, par des hommes au premier rang desquels l'excès de leur colère, la grandeur de leur talent, l'impitoyable âpreté de leur opposition, nous obligent à compter MM. de Chateaubriand, de Montlosier, Béranger, Lamennais, de la Bourdonnaye, Benjamin Constant, le général Foy et d'autres dont les paroles, après un demi-siècle, portent encore les traces de la haine qui les inspira et de l'émotion qu'elles provoquèrent.

Parmi ces hommes, que des causes diverses avaient jetés dans l'opposition et pour la conduite

desquels nous sommes loin de professer une indulgence égale à l'admiration qu'ils ont en d'autres temps soulevée, on doit une mention spéciale à M. de Chateaubriand, non-seulement à cause de la puissance d'un génie qu'il sut asservir à ses ressentiments et façonner à leur taille, mais encore et surtout parce que les déceptions de son ambition firent de lui — un royaliste! — le plus implacable des ennemis de la monarchie et l'un de ceux qui contribuèrent le plus à sa chute. On connaît l'événement qui poussa l'illustre écrivain à cette extrémité. A la suite du succès de l'expédition d'Espagne, au lieu de la reconnaissance royale sur laquelle il avait compté, comme étant le promoteur de cette expédition, il ne recueillit que l'indifférence de Louis XVIII et l'ingratitude de la cour. Vainement l'empereur Alexandre, avec qui il était en relations intimes, affecta de vouloir l'en dédommager, en lui envoyant le grand cordon de son ordre de Saint-André. Cette distinction si flatteuse ne pansa qu'imparfaitement la blessure faite à son orgueil et lui aliéna définitivement la faveur du roi et la sympathie de M. de Villèle qui persistait à voir en lui un rival dont le crédit cherchait à s'élever à la hauteur du sien. « Pozzo et la Ferronnays, dit le roi à son premier ministre, viennent de me faire donner, par l'empereur Alexandre, un soufflet sur votre joue; mais, je vais lui donner la chasse et le payer en monnaie de meilleur aloi; je vous nomme, mon cher Villèle, chevalier de mes ordres; ils valent mieux que les siens. » Et M. de Villèle reçut l'ordre

du Saint-Esprit. Il est vrai que sur la prière mutuelle des deux rivaux, le czar donna par la suite le grand cordon de Saint-André à M. de Villèle, et le roi Louis XVIII le Saint-Esprit à M. de Chateaubriand. Mais M. Guizot, qui raconte cet épisode, fait remarquer avec raison que « les faveurs ainsi arrachées n'effacent pas les premiers mécomptes. » Un peu plus tard, à la suite du rejet du projet de loi sur la conversion des rentes, M. de Chateaubriand fut brusquement dépossédé du portefeuille des affaires étrangères. Il nous a laissé, dans ses Mémoires d'outre-tombe, le récit amer de ce cruel incident de sa vie politique. Mais quand il l'a écrit, il ignorait sans doute une partie de la vérité. M. de Villèle, qu'il accuse d'avoir provoqué sa chute, a consigné dans ses notes intimes une explication qui le justifie, au moins sur ce point, et qui fait remonter jusqu'à Louis XVIII la responsabilité de l'événement. Le roi n'écoutant que son antipathie; prêtant trop légèrement peut-être l'oreille aux rumeurs qui représentaient M. de Chateaubriand comme travaillant secrètement à renverser le président du conseil; convaincu à tort ou à raison que le ministre des affaires étrangères n'était pas étranger à l'échec d'une loi dont lui-même avait souhaité passionnément le succès; se laissant influencer par la coterie du Cayla qui avait juré de jeter « le chat par terre, » estima qu'en se refusant à défendre cette loi à la tribune de la Chambre des pairs, le collègue de M. de Villèle avait cessé de mériter sa confiance. Dans la matinée du 6 juin 1824, jour de la Pente-

côte, M. de Villèle, se présentant chez le roi, fut accueilli par ces paroles : « Chateaubriand nous a trahis comme un... je ne veux pas le voir ici après la messe; rédigez l'ordonnance du renvoi, et qu'on la lui remette à temps; je ne veux pas le voir. »

M. de Villèle commença par résister; puis il finit par obéir. Ce fut une grande faute de ne pas trouver en cette circonstance, dans sa raison, dans son esprit, la force de résister aux ordres du roi, et de laisser sacrifier un collègue dont il connaissait l'influence et les rancunes. Par une faiblesse volontaire, il fit de M. de Chateaubriand le chef redoutable de l'opposition sous les coups de laquelle il devait succomber. M. Bertin de Vaux alla plaider auprès de lui la cause de M. de Chateaubriand et demander pour le ministre destitué l'ambassade de Rome. « Je ne me hasarderai pas à en faire la proposition au roi, répondit M. de Villèle. — En ce cas, dit M. Bertin, souvenez-vous que les *Débats* ont déjà renversé les ministères Decazes et Richelieu; ils sauront bien aussi renverser le ministère Villèle. — Vous avez renversé les premiers en faisant du royalisme, reprit M. de Villèle; pour renverser le mien, il vous faudra faire de la révolution. » C'était, en effet, de la révolution que l'on commençait dès ce jour à faire contre lui et il semble que la conviction qu'il dut acquérir à cet égard, dès l'année suivante, aurait dû le déterminer à quitter un pouvoir qu'il ne pouvait plus conserver sans attirer sur la monarchie de terribles périls. Mais il ne tint aucun compte des

avertissements qui lui arrivaient de toutes parts et sous toutes les formes. Il ne chercha même pas à enlever à l'opposition M. de Chateaubriand, qui commençait contre lui une guerre impitoyable. A la mort de Louis XVIII, le nouveau roi eut cependant l'intention de se réconcilier l'ancien ministre de son frère. A Reims, à la veille du sacre, il fit part de ce désir à l'archevêque de Paris et le chargea de l'exprimer à M. de Chateaubriand, qui devait assister le lendemain à la réception des chevaliers du Saint-Esprit; malheureusement, le prélat oublia d'exécuter l'ordre du roi qui, supposant M. de Chateaubriand averti, lui dit le lendemain à la cérémonie en riant et avec sa grâce accoutumée, en ôtant ses gants pour lui prendre les mains : « Chat ganté ne prend point de souris. » M. de Chateaubriand ne comprit pas l'intention bienveillante que cachaient ces paroles, et garda le silence, ce dont le roi fut choqué. Il se trouva ainsi rejeté dans l'arène d'où il combattit M. de Villèle avec l'acharnement d'un homme qui ne professa jamais pour la monarchie un goût bien sincère et qui, parlant de lui-même, a dit un jour : « Je n'avais pas de royalisme naturellement. »

Nous avons insisté sur ces faits parce qu'ils aident à expliquer l'effroyable progrès de l'impopularité du ministère Villèle, à dater de 1824. Chacune des sessions qui se succédaient le laissaient un peu plus affaibli. Au début de 1827, le mal atteignait la période aiguë. Dans les pages où il raconte avec de longs et intéressants détails les faits que nous résu-

mons, l'un des historiens les plus consciencieux de la Restauration, M. de Vielcastel, a justement fait remarquer combien depuis 1824 les circonstances avaient changé. « Le parti libéral, non-seulement avait conquis presque entièrement la classe moyenne, dit-il, mais il avait fait de nombreuses recrues dans les classes plus élevées ; il ne se présentait plus aux esprits comme une faction révolutionnaire faite pour effrayer les amis de l'ordre, mais comme le défenseur de la liberté et de l'égalité. » Tel était le résultat des concessions, des mesures consenties et réalisées dans le but de maintenir l'intégrité du parti ministériel qui s'égrenait néanmoins peu à peu. M. de Villèle se trouvait à son tour, déjà désarmé, devant l'opposition qui avait renversé son prédécesseur ; mais c'est surtout devant les Chambres que son impuissance allait éclater. Là se trouvaient ses ennemis les plus entreprenants. Tandis que ceux qu'il comptait dans la presse et dans les divers camps formés par les partis politiques faisaient assaut de talent, de violence, de haine, et le dénonçaient chaque jour, avec un art égal à leur perfidie, au ressentiment du pays dont ils exploitaient, à cet effet, les plus détestables, les plus ardentes passions, ceux qu'il comptait dans le parlement, se faisant les instruments de ces passions, ne songeaient qu'à l'affaiblir et à le renverser, qu'à lui infliger successivement des échecs sous le nombre et la gravité desquels ils espéraient l'accabler.

Jamais les assemblées délibérantes n'ont offert,

au même degré que sous la Restauration, le spectacle de ces luttes solennelles qu'anime le plus souvent un noble patriotisme, mais dont l'ambition est quelquefois le mobile, le pouvoir l'enjeu, et où les combattants, perdant le sentiment de l'équité et de l'intérêt du pays, se montrent, alors même qu'ils atteignent aux sommets de la plus haute éloquence, bien plus préoccupés de frapper fort que de frapper juste. Si le vice incorrigible des assemblées, ainsi que l'a dit très-sensément M. Duvergier de Hauranne, consiste dans ce fait certain « qu'une fois que les partis s'y sont classés, on n'y vote pas selon sa raison, mais selon son parti, » à aucune époque, ce vice ne devait s'affirmer avec plus d'éclat. Avant d'arriver au pouvoir, M. de Villèle s'était maintes fois rendu compte de cette vérité ; mais il s'en rendait bien mieux compte maintenant, alors que, prêt à subir de nouveau les attaques dont l'injustice et la violence attristaient son cœur, il voyait ses efforts méconnus, ses fautes exagérées à plaisir, ses intentions incomprises à dessein, ses actes travestis, et ses ennemis, foulant aux pieds leurs mutuels ressentiments et leurs propres discordes, coalisés pour le perdre.

De quelque côté qu'il portât les regards, il n'apercevait que des haines surexcitées, recueillant ainsi, après six années exclusivement consacrées à son pays et pour prix de son dévouement à la chose publique, la réprobation et l'impopularité. Il ne pouvait donc se faire illusion ni garder confiance, et, encore

qu'il ne considérât pas la partie comme perdue, il sentait approcher l'heure décisive où il serait contraint de déserter sa tâche ou de recourir aux expédients pour conserver le droit de la continuer. Quand on étudie de près et avec sympathie l'histoire de son ministère, on est douloureusement surpris qu'à cette heure de crise, il n'ait pas conçu le mâle dessein de se retirer, et se soit cramponné désespérément au pouvoir. Dans cette persistance maladroite à y demeurer, on retrouve la preuve, souvent relevée en d'autres circonstances de sa vie, des contradictions et des faiblesses dont cette âme, haute et forte, était cependant pleine; on acquiert la certitude que les puissantes qualités où ses convictions inébranlables puisaient leur énergie, furent insuffisantes à faire de lui un homme d'État dans le sens large de ce mot, et l'on s'explique une fois de plus pourquoi le trait du génie manque à sa longue et laborieuse carrière.

Contre tant d'ennemis venus de tous les coins de l'horizon politique, dont les uns avaient dressé leurs batteries dans le camp libéral ou dans le camp royaliste, jusqu'au cœur de la cour, et dont les autres, pour employer le langage de l'un d'eux « tiraient sur lui par les fenêtres des sacristies », M. de Villèle n'avait pour se défendre que son énergie personnelle et le roi. Charles X le soutenait encore contre la coalition, comme autrefois Louis XVIII l'avait protégé contre les colères de M. de Chateaubriand et les petites conspirations de M. Sosthènes de La

Rochefoucauld et de madame du Cayla. Mais dans l'appui qui lui venait du trône et qu'il considérait comme sa dernière ressource, puisque cet appui seul pouvait lui permettre d'exécuter les plans qu'il avait conçus pour briser les hostilités exaspérées autour de lui, il constatait déjà des défaillances. Il ne retrouvait plus auprès du roi cette sûreté, cette sérénité de relations, qui, si longtemps, avaient constitué sa principale force.

Ce n'est pas que le roi désapprouvât sa politique; Charles X n'avait pas cessé d'être d'accord avec son ministre et de ratifier ses actes d'un consentement absolu, fortifié d'une constante amitié; mais lorsque après trois ans de règne, il lui suffisait de lire et d'entendre pour mesurer aux violences de la presse et de la tribune les progrès réalisés par l'opposition pendant ce temps; lorsqu'il voyait deux des principaux chefs royalistes, MM. de Chateaubriand et de Montlosier, irrévocablement engagés, l'un contre le cabinet, l'autre contre le clergé; lorsqu'il pouvait constater l'influence et la renommée acquises par un chansonnier, habile à traduire en vers passionnés, les préjugés et les rancunes populaires contre la monarchie et l'Église; lorsqu'il voyait les tribunaux acquitter les publicistes traduits à leur barre par le ministère, et en raison de ces acquittements accueillis par des applaudissements qui étaient une injure à la couronne, les ressorts du pouvoir affaiblis et impuissants; lorsque enfin il surprenait ses courtisans acharnés à perdre M. de Villèle, faisant remonter jusqu'à

ce dernier la responsabilité d'un péril dont ils traçaient un tableau alarmant et assombri, le roi oubliait que ce péril était moins l'œuvre de son ministre que celle de ses accusateurs. Il sentait sa confiance ébranlée. Il se demandait, non sans angoisse, si l'impopularité du cabinet n'allait pas rejaillir jusque sur lui-même, et la trace de ses préoccupations, bien qu'il s'efforçât de les dissimuler, était découverte par ses intimes qui ne manquaient pas de s'en prévaloir pour donner de plus belle carrière à leurs perfides projets. Ils l'avaient un jour entendu murmurer : « Villèle ! toujours Villèle ! »

Si Charles X avait possédé la même précision de coup d'œil, la même sûreté de jugement que son prédécesseur, il n'aurait pas tardé à reconnaître que, lorsque M. de Villèle s'était compromis à son service, c'était moins pour avoir résisté aux exigences du parti de la cour, qui tiraient leur origine des complaisances et de la faiblesse royales, et leur force de la complicité inconsciente du prince, que pour leur avoir cédé trop souvent. Il aurait compris que, pour écarter les dangers qu'il pressentait plus qu'il ne les voyait, il ne suffisait pas de remplacer les personnes, mais qu'il fallait changer un système de gouvernement où les projets les plus sages et les intentions les plus droites étaient entravées par la domination d'un parti plus puissant que les ministres, plus puissant que le roi lui-même, et qui pouvait s'autoriser de divers encouragements de ce dernier ; parti trop dépourvu d'influence pour empêcher le mal, assez

fort cependant pour empêcher le bien, inhabile à l'accomplir et aux yeux duquel la Charte, considérée non comme le résumé des garanties mutuelles indispensables à l'accord de la couronne avec le pays, mais comme une erreur du feu roi et une loi indigne de respect, était destinée à succomber le jour où le trône aurait peu à peu reconquis la totalité du pouvoir, en même temps qu'assez de force pour refuser à la nation de le partager avec elle. Il aurait enfin compris que l'affaiblissement progressif de M. de Villèle tenait surtout à l'impossibilité où le président du conseil s'était trouvé de persuader à la France qu'il voulait sincèrement le maintien de la Charte, alors qu'elle n'avait pas de pires ennemis que les hommes placés le plus avant dans la confiance du roi et à l'influence desquels lui-même n'avait pas su toujours se soustraire.

Malheureusement, Charles X ne s'était initié qu'imparfaitement aux idées de son temps et se révoltait à la pensée de se plier aux règles du gouvernement représentatif. Il était loin d'avoir le tempérament d'un monarque absolu, et il exprimait une vérité quand il s'écriait un jour : « Alors même que vous pileriez tous les princes de la maison de Bourbon ensemble, vous n'y trouveriez pas la matière d'un tyran. » Mais il exprimait non moins sincèrement sa défiance contre le régime parlementaire et contre la Charte quand il prononçait ces paroles : « J'aimerais mieux scier du bois que de régner à la façon du roi d'Angleterre. » C'est cette défiance qui l'a perdu

et non quelques concessions tardives, incomplètes, faites à contre-cœur et dépourvues de sincérité, auxquelles un peu plus tard, malheureux et exilé, il attribuera ses douleurs et sa chute. Si, moins soucieux de sa prérogative royale qu'il défendait même quand elle n'était pas attaquée, ce souverain aimable, séduisant, généreux avait eu l'art de secouer le joug de ses courtisans, leur influence n'aurait pas creusé un abîme entre le pays et lui ; elle n'aurait pas contribué au renversement de deux ministères, fait voter des lois funestes et porté au pouvoir ce malheureux prince de Polignac, qui devait perdre la monarchie pour avoir cru, comme son roi, que la France était disposée à se laisser ramener à l'ancien régime et que, pour l'y conduire, il ne s'agissait que de savoir s'y prendre. C'est cette influence que M. de Villèle retrouvait jusque dans l'esprit du souverain au moment où, prêt à reparaître devant les Chambres, il dressait le bilan des forces dont il pouvait disposer et reconnaissait que la sympathie et le goût très-vif du roi pour sa personne, formaient la plus solide assise de ses moyens de résistance, mais aussi la plus insuffisante.

Il est dès lors facile de comprendre ses inquiétudes au commencement de cette session. Elle débuta, dès l'ouverture de la discussion de l'adresse, par d'orageux débats sur les affaires de Portugal et sur l'intervention de l'Angleterre, qui venait d'envoyer des forces militaires à Lisbonne, en s'autorisant de l'expédition française en Espagne peu d'années au-

paravant. Dès ce moment, et bien qu'il fût parvenu à réunir la majorité numérique, le ministère put constater sa faiblesse et l'audace de ses adversaires. Il faut lire les débats parlementaires de ce temps, les journaux dont le tirage n'avait jamais été plus considérable, les brochures sorties de plumes illustres, pour apprécier en quel discrédit était tombé le gouvernement de M. de Villèle, et l'énergie qu'il dut déployer pour dominer les passions déchaînées contre lui. Il avait pris en d'autres temps vis-à-vis de l'extrême droite, l'engagement de présenter une loi sur la presse. Il ne craignit pas de la présenter. Il le fit au milieu des clameurs de l'opinion. Le *Moniteur*, répondant aux premières attaques dont cette loi fut l'objet, la qualifia, assez étrangement d'ailleurs, de loi de « justice et d'amour. » Cette qualification mit le comble à l'exaspération publique, en même temps que les écrivains les plus éminents signalaient le nouvel acte du cabinet comme un danger national. Les lettres, la presse, l'imprimerie, la librairie se sentirent atteintes. Des pétitions arrivèrent aux deux Chambres pour les supplier de rejeter la loi.

L'Académie française ne fut pas la dernière à s'émouvoir. Elle décida, après une délibération très-agitée, de faire auprès du roi une démarche solennelle. MM. de Chateaubriand, Villemain et de Lacretelle furent chargés, sur la proposition de ce dernier, de rédiger une pétition qui fut approuvée par 17 voix contre 9 ; mais le roi, exaspéré de trouver le nom de M. de Chateaubriand en tête de la liste des

promoteurs de la supplique, refusa de recevoir la députation qui devait la lui apporter. Dans le conseil, il alla jusqu'à mettre en discussion, tant était vive sa colère, la question de savoir si l'on ne sévirait pas contre l'Académie. Le conseil n'osa pousser les choses jusqu'à cette extrémité; mais trois des membres de l'illustre compagnie, M. Villemain, alors maître des requêtes au conseil d'État, M. de Lacretelle, censeur, et M. Michaud, lecteur du roi, furent dépossédés de leurs fonctions.

Ces actes impolitiques ajoutèrent à la violence des attaques qui battaient en brèche le cabinet. Un article de M. de Chateaubriand, publié par le *Journal des Débats*, fut tiré à trois cent mille exemplaires. Après une discussion dont ces incidents accrurent la violence et à laquelle prirent part, pour combattre la loi, les orateurs les plus éloquents de la Chambre, et notamment MM. Royer-Collard et Benjamin Constant, le projet du gouvernement, mutilé par l'adoption de divers amendements de la commission, fut envoyé à la Chambre des pairs. Mais l'accueil qu'il y reçut fut tout d'abord si défavorable à la politique ministérielle; l'attitude de la majorité, profondément froissée par les graves et bruyants incidents survenus vers ce temps aux obsèques de l'un de ses plus illustres membres, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, démontra si clairement que la loi votée par les députés serait repoussée par la Chambre haute, que le cabinet se décida à la retirer et à attendre une occasion meilleure pour sévir contre les journaux au-

trement qu'à l'aide de la censure qu'il était toujours libre de rétablir. Le 17 avril, en vertu d'une ordonnance royale lue à la tribune, la loi disparut de l'ordre du jour de la Chambre des pairs. Dans la soirée du lendemain, Paris illumina. Associant dans l'expression de sa gratitude, les pairs et le roi, la population manifesta bruyamment dans les rues l'amertume et la vivacité de ses sentiments contre M. de Villèle.

C'est à ce moment que paraît s'être formulée dans l'esprit du roi, alarmé par ces manifestations, obsédé d'intrigues, d'avis inquiétants, la pensée de remplacer ses ministres. Pour la première fois, il s'en ouvrit au président du conseil, qui put comprendre alors que si, par un vigoureux et habile effort, il ne rétablissait pas son influence ébranlée, il ne tarderait pas à succomber sous les coups redoublés de ses ennemis. A cette heure, loin de songer à abandonner le pouvoir, bien qu'il eût constaté l'impossibilité de ramener à soi la majorité de la Chambre haute, il en était arrivé à ne voir dans le sacrifice que l'opinion et l'intérêt de la monarchie exigeaient de lui, qu'une satisfaction donnée à ses adversaires, qu'un acte de faiblesse indigne de son caractère. Il commençait à caresser le plan qu'il devait réaliser quelques mois plus tard et qui consistait à dissoudre la Chambre des députés, à faire un appel au pays et à détruire l'influence hostile de la Chambre des pairs, par une promotion qui y ferait entrer près de quatre-vingts nouveaux membres et en modifierait la majorité. A ses yeux, la Chambre des pairs était coupable non

pas seulement d'avoir rendu nécessaire, par son attitude, le retrait de la loi sur la presse, mais encore de paraître vouloir systématiquement voter en contradiction avec le ministère et d'avoir tout récemment renvoyé au gouvernement une pétition de M. de Montlosier, qui dénonçait l'envahissement d'une partie du clergé, ses empiétements sur l'autorité civile et les congrégations illégales. Il manifestait ses rancunes contre elle, quand, par allusion à la promotion qu'il méditait, il prononçait ces paroles que l'on regrette de trouver sur ses lèvres : « Des pairs ! j'en ferai tant, qu'il sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas. »

Ces divers incidents n'étaient pas encore apaisés qu'il s'en produisit un autre plus grave qu'aucun d'eux, surtout par les conséquences qu'il fit naître. Le 16 avril, divers détachements de la garde nationale occupaient exceptionnellement et suivant un usage qui datait de la Restauration, les postes du palais des Tuileries, à l'occasion de l'anniversaire de la rentrée du comte d'Artois à Paris. Le roi les passa en revue dans la cour du Carrousel. Le duc de Reggio, qui les commandait, profita de cette circonstance pour le supplier de consentir à une revue générale de la garde nationale de Paris. Le roi répondit en fixant à quelques jours de là, au 29 avril, cette solennité. C'est seulement quand cet engagement eut été pris, que M. de Villèle en eut connaissance. Il comprit que le roi venait de fournir involontairement à la population parisienne l'occasion qu'elle cherchait

d'affirmer ses sentiments, lesquels étaient notoirement hostiles au ministère. Il présenta des observations respectueuses, qui troublèrent le prince et lui firent proposer de revenir sur sa décision et de contremander la revue. Mais M. de Villèle fit remarquer que le remède serait pire que le mal et que toute modification dans le programme arrêté déjà, serait imputée au roi, comme une preuve de faiblesse. Dans plusieurs conseils successifs, les ministres examinèrent tour à tour les motifs qui militaient en faveur du maintien de la décision royale et ceux qui étaient de nature à la faire annuler. Ils allèrent jusqu'à offrir leur démission au roi, qui n'en voulut pas, bien qu'il y eût de sa part quelque mérite à la refuser. Des lettres, des avis mystérieux lui prédisaient une catastrophe pour le soir de la revue, si les ministres conservaient le pouvoir, et M. de Chateaubriand lui écrivait afin de lui signaler le péril auquel allait être exposé le trône. Il lui conseillait de sacrifier ses ministres, d'obtenir d'eux leur démission et d'éviter ainsi qu'on l'exigeât. Sa lettre se terminait en ces termes : « Sire, pour avoir osé écrire cette lettre, il faut que je sois bien persuadé de la nécessité de prendre une résolution ; il faut qu'un devoir bien impérieux m'ait poussé. Les ministres sont mes ennemis, je suis le leur. Je leur pardonne comme chrétien ; mais je ne leur pardonnerai pas comme homme ; dans cette position, je n'aurais jamais parlé au roi de leur retraite, s'il n'y allait du salut de la monarchie. »

En dépit d'opinions aussi unanimes, il fut décidé que la revue aurait lieu à la date indiquée. En arrivant au Champ-de-Mars où les légions étaient massées, devant cent mille spectateurs, le roi fut accueilli par des acclamations d'abord sympathiques, mais auxquelles se mêlèrent bientôt des cris hostiles au ministère : « Vive la Charte ! A bas les ministres ! A bas les jésuites ! A bas Villèle ! » Un garde national osa même sortir des rangs, arrêter le cheval du roi qui marchait en tête d'un brillant cortége, et les répéter avec vivacité. « Je suis venu ici pour recevoir des hommages et non des leçons ! » dit le roi avec autant d'à-propos que de dignité. Les manifestations parurent s'apaiser et la revue s'acheva sans incident. Mais, lorsque Charles X eut quitté le Champ-de-Mars afin de rentrer aux Tuileries, la foule se porta autour de la voiture dans laquelle se trouvaient la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry et qui stationnait devant l'École militaire. Là, les cris redoublèrent, les princesses furent huées. Elles rentrèrent au palais péniblement impressionnées. Le roi les y avait devancées. En descendant de cheval, ignorant encore la manifestation dont elles venaient d'être l'objet, et, s'adressant au duc de Reggio, il lui dit : « Mon cher maréchal, il y a eu quelques brouillons ; mais la masse a été bonne. Dites à la garde nationale que j'ai été content de sa tenue et que telle est d'ailleurs ma confiance en elle que je veux lui laisser le soin de faire justice de ceux qui, dans cette occasion, viennent de se montrer indignes de lui appar-

tenir. Faites un ordre du jour ; mais, soumettez-le-moi, avant de le publier. » Ce langage, rapporté quelques instants après au maréchal Soult, répondait si mal à la gravité des faits qu'il lui arracha cette objection : « Le roi n'est pas difficile. »

Pendant ce temps, M. de Villèle, qui n'assistait pas à la revue et en avait attendu le résultat au ministère des finances, rue de Rivoli, était tenu au courant des événements qui viennent d'être racontés. Il put bientôt en apprécier lui-même la réalité. Placé à la fenêtre de son appartement, la plus rapprochée de la place de la Concorde, derrière les persiennes closes, il vit défiler une des légions qui revenaient de la revue, et dans laquelle plusieurs députés commandaient des compagnies. Quand cette légion fut arrivée devant le ministère, les tambours cessèrent tout à coup de battre; mille cris de fureur, que dominait celui de : « A bas Villèle ! » retentirent. Ceux qui les poussaient brandissaient leurs armes, en menaçant. « Je suivais, a écrit M. de Villèle, je suivais intérieurement de croisée en croisée, en traversant les salons, la marche de ces forcenés jusqu'aux appartements occupés, sur la rue de Rivoli, par ma vieille mère et ma famille, que je voulais rassurer par ma présence et mon calme. »

Il devait dîner ce soir-là, avec tous les ministres, chez le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche. Il attendit jusqu'à la dernière heure pour s'y rendre, croyant toujours que le roi allait le faire appeler. Son attente étant vaine, il partit après s'être assuré que

Charles X venait de rentrer aux Tuileries, et que tout péril immédiat avait disparu. Mais, il était à peine à table, depuis quelques instants, quand un personnage de la cour vint se placer derrière sa chaise et lui dit à voix basse : « Le roi m'envoie vous dire de vous rendre auprès de lui. » Il prit aussitôt congé de la comtesse Apponyi et suivit l'envoyé du roi.

Quand il arriva aux Tuileries, ce dernier ne s'était pas encore rendu compte de la gravité des événements. On ne lui en avait rien rapporté, si ce n'est celui qui s'était passé sous les croisées du ministère des finances. Il ne mandait M. de Villèle que pour lui témoigner sa confiance et sa sympathie. Faisant bon marché de ce qui le concernait, le président du conseil apprit au roi toute la vérité. « Que conseillez-vous ? » demanda le prince. « Je conseille de dissoudre ce soir même la garde nationale de Paris et de s'en rapporter à cette mesure de force et de justice pour prévenir les suites de la tentative la plus audacieuse de la révolution depuis le commencement de votre règne. » Le roi approuva cette proposition. Quelques heures après, elle était ratifiée par le conseil réuni au ministère de l'intérieur. Deux des membres du cabinet, le duc de Doudeauville et M. de Chabrol, s'y montrèrent seuls rebelles. Le premier affirma même publiquement sa résistance et donna sa démission. L'ordonnance de licenciement, rendue publique le lendemain ne souleva pas dans le public les colères auxquelles M. de Villèle s'était attendu ou, du moins,

elles n'osèrent se manifester. Le ministre écrivait : « Paris n'a pas bougé », et l'un des familiers de la Cour, le duc de Rivière, caressant l'arrière-pensée d'une modification de la Charte, disait, en constatant la résignation des Parisiens : « Le roi peut tout. »

Il est difficile de blâmer l'énergie dont M. de Villèle avait fait preuve en cette circonstance. En dépit des services qu'elle a rendus, la garde nationale a joué dans l'histoire de ce pays, un rôle trop néfaste pour qu'on puisse considérer comme une faute le fait d'avoir réprimé légalement une manifestation que le gouvernement ne pouvait tolérer. Mais cette répression qui devait engendrer tant de colères et accroître la violence des passions exaspérées, eût-elle été nécessaire, si M. de Villèle se fût retiré plus tôt? A cette heure, sa retraite devenait impossible, car, au lieu de fortifier le pouvoir, elle l'eût affaibli, en transformant en un acte irréparable de pusillanimité ce qui, durant les temps calmes, n'est que la conséquence du jeu régulier des institutions parlementaires.

Tel était le résultat de la politique de M. de Villèle. Elle en eut un autre, celui de fournir un aliment nouveau aux violences de la tribune : « Quel est l'appui du gouvernement? s'écria Benjamin Constant ; dans la population de Paris? Il l'a outragée! Dans l'opinion? Il l'a soulevée! Dans la pairie? Il ne peut la dominer qu'en la dénaturant par des nominations abusives! Dans la magistrature? elle lui resiste au nom de la justice. » « Un pareil système,

disait encore un orateur du centre, doit avoir un terme, car la corruption est un principe inexorable de décomposition dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique! » « Ministres du roi, ajoutait un orateur de la droite, il vous reste un grand service à rendre au trône et au pays, un service immense, le seul qui puisse réparer le mal que vous avez fait, c'est de vous retirer! Vous êtes destitués par le pays! Toutes les supériorités vous effrayent, le cri même de — Vive le roi! — vous accuse : vous l'avez étouffé sur les lèvres de la garde nationale de Paris! » Et le général Sébastiani résumait ces sentiments par ce mot : « L'indignation est unanime. » A dater de ce moment, les débats parlementaires, les procès de presse, la constitution de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* qui comptait sur ses listes les noms les plus connus de la jeunesse libérale; les obsèques de Manuel, auxquelles assistaient cent mille personnes et à leur tête, MM. Laffitte, Béranger, Thiers, de Lafayette; l'acquittement de M. Mignet, traduit en police correctionnelle comme auteur d'une brochure dans laquelle étaient racontées ces funérailles mémorables, en un mot les divers incidents de la vie publique, propres aux temps agités et aux grands pays, servirent de prétexte à des récriminations véhémentes, à des manifestations hostiles auxquelles la presse se plaisait à servir d'écho. « Ministres du roi! disait le *Journal des Débats,* nous vous accusons d'un complot de trois années contre la nécessaire union du roi et de la France. » Les journaux royalistes



ne parlaient pas avec moins de violence. A la Chambre des pairs, à l'occasion d'une discussion sur l'ordonnance qui réglait la dotation de cette Chambre, un royaliste modéré, M. Hyde de Neuville, ami de M. de Chateaubriand, et que nous verrons bientôt sur les bancs du gouvernement, osait reprocher aux ministres d'avoir détourné les fonds de l'Etat, au profit de leurs créatures, et les menacer de provoquer leur mise en accusation, prêtant ainsi les mains à une calomnie odieuse qui représentait, contrairement à la vérité, M. de Villèle comme enrichi durant son passage au pouvoir. Qu'on ajoute à ces traits les exigences du clergé plus que jamais surexcitées, se traduisant par les plaintes du cardinal de Latil, celui-là même que l'abbé de Lamennais, encore plus exagéré que lui, appelait traître à l'Eglise, et par la demande d'accorder aux ecclésiastiques la tenue des registres de l'état civil, et l'on aura le tableau réel des fièvres ardentes qui troublaient et agitaient les esprits et préparaient la catastrophe. Puis, c'étaient les intrigues de cour, les efforts de M. de Polignac et de ses amis pour conquérir le gouvernement, la rentrée en faveur de personnages dont M. de Villèle, après avoir constaté qu'ils travaillaient à le perdre, avait précédemment obtenu l'éloignement et auxquels le roi rendait ses bonnes grâces, comme s'il eût pris plaisir à encourager leurs manœuvres contre le ministère.

M. de Villèle assistait mécontent, m[illegible]gné, à ce déchaînement d'hostilités et d'intri[illegible] plus tard, il en retracera le récit d[illegible]

politiques, écrites assurément en vue de la postérité, il s'écriera : « Tout cela était d'une faiblesse destructive de tout gouvernement et désespérante pour celui qui en supportait toute la responsabilité avec tout le poids des affaires. Mais il n'était pas et ne prétendait pas être le cardinal de Richelieu. Il n'en avait ni le caractère, ni l'ambition, ni les facultés supérieures. Il ne les enviait même pas. Quand il eût été tout autre, sous ce rapport, comprimer et annuler son roi, opprimer le neveu de son roi, la fille de Louis XVI, la veuve du duc de Berry, exiler hors de France le nouveau Gaston d'Orléans et sa nombreuse famille, faire tomber les têtes des pygmées de cour, plus dangereux peut-être avec leur influence sur le roi et sa famille et leurs menées fâcheuses à la cour des pairs que les Montmorency et les Cinq-Mars, était un rôle qu'il n'aurait jamais ambitionné ni accepté. Au lieu de cela, il faisait donner sa démission à son fils et l'envoyait, avec sa femme et ses filles, préparer son logement à Morville. »

Nous avons cité cette page éloquente, cette page accusatrice, parce que M. de Villèle y dresse de sa main la liste de ceux qui dans le but de se pousser au pouvoir, creusaient, au gré de leurs caprices et de leurs passions, le précipice où devait rouler la monarchie et qu'il nous les montre plus actifs, plus dangereux, — le mot est de lui, — plus coupables qu'aucun des ennemis qu'elle comptait déjà. Sans être homme à employer contre eux les sanglantes rigueurs devant lesquelles, en d'autres temps et en d'autres circon-

stances, n'avait pas reculé le grand cardinal, il était résolu à leur tenir tête et non aussi prêt à remettre au roi sa démission que semble l'indiquer la conclusion de la note qu'on vient de lire. La session fut close le 22 juin. Dès le lendemain, la censure était rétablie; on commençait ensuite à consulter les préfets sur l'opportunité de la dissolution; et tandis que les différents partis pour qui ces projets n'étaient plus un mystère, se concertaient en vue des élections et jetaient les bases d'une coalition formidable, M. de Villèle ne s'occupait plus que d'avoir raison des irrésolutions du roi. Est-ce la conduite d'un ministre qui prépare sa retraite?

Il semble que Charles X ait eu alors une notion plus nette qu'à aucun autre moment de son règne, des périls qui grandissaient autour du trône, en meme temps que se prolongeait la vie ministérielle de M. de Villèle. Son esprit ne restait pas insensible aux symptômes alarmants qui se produisaient de toutes parts. Un jour, c'était un ancien compagnon de Napoléon Ier, M. de Montholon, qui sollicitait une audience et signalait au roi les mauvaises dispositions de l'armée; un autre jour, c'étaient des députés qui lui écrivaient secrètement, afin d'obtenir une allocation mensuelle sur la cassette privée, destinée, disaient-ils, à subvenir aux frais de leur séjour à Paris, et semblaient ainsi mettre à prix leur dévouement. Il n'y avait pas jusqu'à madame du Cayla, laquelle essayait vainement d'intriguer encore et qu'on rencontrait tour à tour à Paris et à Lon-

dres (1), qui n'offrît de vendre à Charles X les nombreuses lettres qu'elle avait reçues du feu roi, et qui ne menaçât de les publier si l'on refusait de les lui acheter. Les fonctionnaires avaient peur et servaient mal. M. de Villèle le constatait avec douleur, en ajoutant : « Jamais pouvoir si audacieusement attaqué ne fut plus mal défendu. » Enfin, il ne se passait pas de semaine où le désordre des esprits n'eût un écho dans la rue.

La dissolution mettrait-elle une entrave à l'accroissement de ces périls? Des élections nouvelles donneraient-elles une majorité au ministère? Si elles étaient faites contre lui, le résultat n'atteindrait-il pas la couronne? Est-ce dans une modification ministérielle qu'était le remède à cette grave situation? Telles étaient les questions qui s'imposaient à l'esprit du roi et que toute l'influence de M. de Villèle n'avait pu contribuer à lui faire résoudre quand il décida de se rendre au camp de Saint-Omer. Ce que n'avait pu M. de Villèle, ce voyage le réalisa. L'accueil enthousiaste fait au roi, les acclamations des populations, la belle tenue des troupes, la pompe plus ou moins apprêtée des réceptions officielles, lui donnèrent de son prestige une idée exagérée, lui rendirent la confiance et dissipèrent ses irrésolutions. Alors même qu'il consultait encore tout le monde sur l'opportunité de la dissolution, il y était décidé. Il ne lui déplaisait pas qu'on parlât autour de lui de

(1) Les *Mémoires de Greville*, publiés récemment, nous la montrent en 1827 dans les salons du duc de Wellington.

la nécessité de reviser la Charte, de la possibilité d'un coup d'État. La présence à ses côtés du prince de Polignac, qu'au grand déplaisir de M. de Villèle, il avait amené comme aide de camp, n'était pas de nature à affaiblir la portée et la fâcheuse impression de ces calculs imprudents et téméraires. « Que ne pourrait-on pas avec des troupes animées d'un si bon esprit? » s'écriait-il, en s'adressant au duc de Mortemart. « Oui, sire, répondait tristement le vaillant général, on pourrait tout ou à peu près tout, le jour de l'entreprise ; mais le lendemain !... »

Ainsi éclatait, presque malgré lui, la pensée secrète de Charles X, c'est-à-dire son impatience de secouer le joug de la Charte et, au besoin, de recourir au dévouement de l'armée pour imposer silence aux protestations que ne manquerait pas de soulever toute atteinte aux droits du pays. On ne saurait trop insister sur ces graves symptômes. Nous les verrons se reproduire pendant toute la durée du ministère Martignac. Ils peuvent dès à présent aider à expliquer les difficultés que ce ministère eut à combattre, sa chute, et la chute de la monarchie elle-même. Déjà l'abîme se creusait entre la nation et le roi ; la défiance de celle-ci, qui va s'accroître d'heure en heure, semblait trouver, avant d'avoir porté ses détestables fruits, une base sérieuse dans l'influence des hommes par qui le prince se laissait dominer.

Le roi revint de voyage dans le courant du mois d'octobre. La double mesure de la dissolution de la

Chambre des députés et d'une promotion de pairs, fut mise immédiatement en délibération dans le conseil. Elle y fut adoptée après de longs débats. Les préfets, qui s'y étaient montrés opposés quelques semaines auparavant, paraissaient maintenant plus disposés à croire à son efficacité, et l'opinion des ministres peut se résumer dans ces paroles de l'un d'eux : « La monarchie sera plus exposée l'année prochaine ; en mettant les choses au pire, on en sera quitte cette année pour un changement de ministère. » Il est certain qu'à cette heure, le roi étant résolu à conserver ses ministres, la dissolution s'imposait, nécessaire, urgente, inévitable. Seule, elle pouvait permettre de créer de nouveaux pairs pris dans les rangs de la Chambre. Le démembrement de la majorité ministérielle, les démissions de plusieurs députés royalistes, le résultat des récentes élections partielles, la coalition des partis, en un mot le mécontentement général, la rendaient en outre nécessaire.

Mais la partie était grosse, l'enjeu redoutable; c'était la couronne elle-même. L'heure était-elle favorable pour affronter d'aussi brûlants périls? N'eût-il pas été plus sage, plus politique de procéder d'abord à un changement de cabinet? N'était-il pas évident que de nouveaux ministres, choisis dans le centre, pourraient consulter le pays plus utilement que M. de Villèle et ses collègues et obtenir de lui une réponse dégagée des passions qui altèrent la sincérité des votes? Tel était l'avis de tous les hom-

mes modérés et personnellement désintéressés. Mais leur influence était nulle et leur opinion ne put prévaloir. Le 6 novembre, le *Moniteur* publia quatre ordonnances. La première prononçait la dissolution de la Chambre des députés, convoquait les colléges électoraux d'arrondissement pour le 17 du même mois, et les colléges des départements pour le 24, en même temps qu'elle fixait au 6 février suivant, l'ouverture de la session. La seconde supprimait la censure. La troisième nommait soixante-seize nouveaux pairs; la quatrième, enfin, désignait les présidents de tous les colléges. C'était le triomphe de la politique de M. de Villèle, mais un triomphe précaire et qui, contrairement à ses espérances, allait hâter sa chute, après l'avoir irrémédiablement affaibli.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la presse n'usa d'abord de la liberté qui lui était rendue que pour critiquer l'ensemble de ces mesures. La liste des nouveaux pairs notamment fut examinée, discutée avec une vivacité qui touchait à l'outrage, et devint un nouveau grief ajouté à tous ceux qui devaient exercer une action fatale sur la composition des listes électorales. La coalition des partis, préparée de longue main, se fit sur le champ de bataille, à la veille de la mêlée. Les journaux des opinions les plus opposées se tendirent la main. On vit les hommes les plus ardents de la droite recommandés par les feuilles libérales ; les candidats les plus hostiles à la monarchie, appuyés par les organes royalistes.

Le seul programme proposé aux électeurs était le renversement du ministère ; il suffisait de s'y rallier pour être dispensé de toute autre profession de foi. M. de Lamartine a justement qualifié ces élections quand il a dit que ce furent « des élections de colère et de vengeance. » Les députés de la gauche, qu'avaient écartés les scrutins précédents, furent élus, tandis qu'un grand nombre de députés ministériels, et M. de Peyronnet lui-même, quoique ministre, venaient échouer misérablement contre les candidats de la coalition. Aux opérations du 17, la défaite du cabinet s'accusa avec tant d'éclat qu'il dut perdre l'espoir d'en réparer les effets par celles du 24. A Paris, sur huit mille électeurs, onze cents seulement votèrent pour lui. L'opposition rallia tous les autres. Ces résultats furent accueillis avec un enthousiasme indescriptible. Il se traduisit d'abord par des illuminations générales qui dégénérèrent le lendemain en émeutes, que la force armée dut réprimer avec vigueur et dont elle n'eut pas facilement raison ; on accusa la police de les avoir fomentées. Il faut retenir ce trait, non pas seulement parce que nous l'avons vu fréquemment se reproduire dans des circonstances analogues, mais parce qu'il prouve que cette habitude de faire remonter jusqu'à la police la responsabilité des échauffourées qu'elle n'a pu prévenir n'est pas d'hier.

Cependant, la condamnation du ministère était prononcée. Le jugement que la nation venait de rendre, décisif et sans appel, ne semblait devoir

laisser aucune espérance à M. de Villèle et à ses collègues. Toutes les inimitiés accumulées autour d'eux éclataient à la fois, et si bruyamment que le roi attendait leur démission. Mais M. de Villèle ne se tenait pas pour battu. Tandis que le parti de la cour s'efforçait de décider le roi à confier à M. de Polignac la présidence d'un cabinet nouveau, M. de Villèle étudiait les combinaisons les plus contraires, cherchant tantôt à écarter MM. de Corbière et de Peyronnet qu'il croyait à tort plus compromis que lui, tantôt à ouvrir les rangs du gouvernement aux hommes qui se montraient le plus pressés d'y prendre place.

Il y eut alors bien des tentatives faites, bien des plans ébauchés. M. de Villèle songeait tour à tour à M. de Chateaubriand qu'il avait irréparablement froissé, et dont le roi d'ailleurs ne voulait pas, à MM. Casimir Périer, Pasquier, Lainé, Roy, et même à MM. de la Bourdonnaye et de Polignac. Mais comment faire vivre ensemble des éléments si disparates, et comment M. de Villèle ne comprenait-il pas que sa présence aux affaires rendait impossible toute combinaison viable? C'est le roi qui lui ouvrit les yeux. « Aurez-vous la majorité? » lui demanda-t-il, peu de jours après les élections. « Non, s'il s'agit d'empêcher la Chambre de faire, dès son ouverture, la demande du renvoi des ministres, répondit M. de Villèle; oui, pour tout le reste, si cette demande est péremptoirement refusée par le roi et s'il n'est présenté que des lois d'intérêt général, confor-

mes aux sentiments exprimés par les électeurs. »

Cette réponse témoignait d'un si complet aveuglement qu'elle surprit le prince. On lui avait dit que le cabinet ne se croyait pas en état de résister aux passions déchaînées contre lui. Il répéta ce qu'on lui avait dit à M. de Villèle : « Ah ! sire, s'écria le président du conseil, veuillez vous en fier aux paroles de vos ministres, plus qu'en celles de leurs ennemis. » Le roi parut se contenter de cette protestation. Mais, peu de jours après, M. de Villèle, ébranlé par cet entretien, par les adjurations de ses amis, par l'opinion de ses collègues et surtout par l'expression du ressentiment public déchaîné, las des vains efforts qu'il venait de tenter pour conserver le pouvoir, écrivit au roi afin de le prier de mettre promptement un terme aux incertitudes publiques, soit par la formation d'un nouveau cabinet, soit, ajoutait-il, comme s'il eût voulu faire montre de ses dernières illusions, par la volonté hautement déclarée de garder l'ancien.

Irrésolu entre M. de Polignac qui le poussait à former un ministère d'extrême droite, et ceux qui, comme le maréchal Soult, conseillaient un cabinet où le centre gauche serait en majorité, le roi ne voulut prendre encore aucune décision. Il chargea seulement M. de Villèle de consulter l'un des membres les plus considérables de la Chambre des pairs, M. de Talaru, et de lui demander s'il lui conviendrait de former un ministère de royalistes modérés. M. de Talaru répondit par un refus. « Le roi vous laisse et

il voudrait que je prisse votre place. Je ne serai pas si fou. Je n'en ferai rien. » Le lendemain, s'adressant à Charles X lui-même, M. de Talaru ajouta : « Quand le roi sacrifie son ministère aux clameurs des factions, quelle confiance peut-on avoir dans sa fermeté? » Et la dauphine donnait son approbation à ces reproches indirects, en reprenant à son tour avec tristesse : « Vous abandonnez M. de Villèle ; c'est la première marche de votre trône que vous descendez. »

La dauphine et M. de Talaru se trompaient et donnaient une importance excessive à une modification ministérielle, qui n'était après tout que le jeu régulier des institutions consacrées par la Charte. M. de Villèle ne pouvant plus compter sur la majorité dans le parlement, devait fatalement se retirer. Il n'y avait rien dans sa retraite qui ne fût conforme à la logique, à la sagesse, à la tradition, et si, dans une certaine mesure, elle laissait la couronne à découvert, la faute en était au roi, au roi qui s'était en quelque sorte inféodé à son premier ministre, et à celui-ci qui n'avait pas su choisir, pour quitter le pouvoir, l'heure la plus favorable, celle où il pouvait en descendre sans rien perdre de sa dignité, ni sans altérer le prestige du prince. Maintenir contre l'opinion M. de Villèle, ce n'eût pas été porter remède à cette situation, mais l'aggraver. Voilà ce que le roi comprenait enfin et ce qui dictait sa conduite, alors même qu'il regrettait vivement d'être obligé de se séparer d'un président du conseil auquel un commerce de plu-

sieurs années, l'avait accoutumé et dont il estimait le caractère et prisait les qualités.

Ce fut d'ailleurs M. de Villèle qui rendit à Charles X toute liberté, en lui avouant, vers la fin de l'année, que ses efforts pour opérer une fusion entre les diverses nuances royalistes avaient avorté, et que cette fusion ne pourrait se réaliser que lorsqu'il aurait donné sa démission. Le roi l'accepta, mais, en l'acceptant, il voulut accorder à son ministre une dernière preuve de confiance. Il lui demanda d'aider à la formation d'un ministère nouveau et de seconder les efforts de M. de Chabrol auquel il allait confier la mission de le composer. Ainsi, M. de Villèle conservait encore une action puissante sur l'esprit du roi. Cette action ne fut pas étrangère aux divers incidents qui marquèrent la naissance du ministère de M. de Martignac.

La chute de M. de Villèle eut dans le pays un immense retentissement, et la satisfaction qu'elle y provoqua un écho jusque sur les marches du trône. « Vous étiez devenu trop impopulaire », lui dit le dauphin, quand il alla prendre congé de ce prince. Le plus ardent de ses admirateurs, M. Alfred Nettement, a confirmé cette appréciation, quand il a écrit cette phrase : « Il tomba sous la réprobation générale. » N'accordons pas, toutefois, à ces mots plus d'importance qu'ils n'en méritent. Ne savons-nous pas ce qu'ils signifient et qu'ils sont sans valeur? Dans un temps qui a dévoré, sans profit pour la France, tant d'hommes éminents et remplis de droiture, victimes

de la passion des partis et de l'ingratitude des foules, l'impopularité d'un jour ne saurait engager l'avenir, ni peser éternellement sur ceux qu'elle frappe. L'histoire a réformé souvent ces jugements dépourvus de justice, et l'on peut, comme M. de Villèle, tomber sous la « réprobation générale » sans avoir manqué au devoir ni à l'honneur, et sans perdre le droit d'espérer que le verdict de la postérité sera plus équitable que celui des contemporains.

M. de Villèle était un homme d'une rare valeur. Il avait l'esprit droit, l'âme fière, le cœur généreux. A défaut d'une grande élévation de caractère, il possédait une force de conception qui lui en tenait lieu. Parmi les actes de son ministère, beaucoup portent l'empreinte de ces qualités, que la passion de ses ennemis a seule pu lui contester. L'histoire a fait justice des allégations mensongères. Elle a rendu hommage au patriotisme, à l'habileté de M. de Villèle, à la sincérité de ses intentions. Mais elle n'a pu taire qu'il commit une faute irréparable, sous un régime représentatif, celle de s'éterniser au pouvoir, de ne savoir pas l'abandonner à temps. « Il ignorait, a écrit M. de Chateaubriand, la force des opinions ; plusieurs années furent nécessaires pour l'abattre ; mais, enfin, il tomba. » Cette faute en entraîna de plus graves, que nous étions tenus de mettre en lumière : non que nous ayons le dessein de porter sur M. de Villèle un jugement qui ne serait pas à sa place dans une étude consacrée à son successeur, mais parce que leur constatation aide à expliquer la gravité de la situation

qu'il laissait après soi et les périls créés par les dernières années de son pouvoir. Cette situation, qui pesait déjà si lourdement sur la couronne, le ministère de M. de Martignac allait en porter le fardeau; ces périls, il allait les trouver dressés devant lui et s'user à les combattre.

M. de Chabrol, auquel le roi s'était décidé à confier la difficile mission de trouver des successeurs à M. de Villèle, offrait toutes les garanties d'un esprit prudent et expérimenté. Il était particulièrement apte, par son renom, par son influence, à concourir à la fondation d'un ministère assez habile pour amoindrir tant de dangers, assez fort pour les dominer. Mais il avait fait partie, en qualité de ministre de la marine, du cabinet dont le roi venait d'accepter la démission, et, bien qu'il s'y fût toujours fait remarquer par la modération de ses idées, bien qu'il eût souvent combattu, de concert avec son collègue M. Frayssinous, les mesures impolitiques et violentes, il n'avait jamais fait montre assez publiquement de son opposition à ses collègues; cette opposition était restée trop impuissante pour que le souvenir de la part qu'il avait prise aux actes du précédent ministère ne constituât pas pour lui une entrave, alors qu'il s'agissait d'en créer un nouveau.

Cet aspect d'une situation compliquée, mais assez claire cependant pour ne laisser, à ce qu'il semble, aucune prise à l'erreur, avait échappé au roi. Depuis que la retraite de M. de Villèle lui était enfin apparue comme une nécessité, il nourrissait l'illusion de

croire que l'opinion ne souhaitait rien au delà du sacrifice qu'il venait de consentir, et que, M. de Villèle écarté, il pourrait continuer sa politique et conserver quelques-uns de ses collègues. Son choix à cet égard s'était arrêté sur MM. de Chabrol et Frayssinous. En donnant, pendant la durée d'une crise aussi grave, sa confiance au premier, il avait voulu marquer nettement sa volonté. Cette illusion était permise au roi. Mais on s'étonne que M. de Chabrol l'ait partagée, qu'il ait cru que des membres d'un cabinet « tombé sous la réprobation générale » pourraient rester, sans l'affaiblir, dans un cabinet nouveau. L'événement devait, à bref délai, apprendre au roi et à M. de Chabrol combien leur erreur était profonde. Mais, à l'heure où nous sommes, ils ne l'avaient pas encore mesurée, et M. de Chabrol s'était attelé à sa tâche nouvelle avec énergie, sans comprendre que, déjà difficile par suite des circonstances, elle allait le devenir plus encore, si lui-même était chargé de l'accomplir.

Et d'abord, à qui allait-il s'adresser? Serait-il plus heureux que M. de Villèle? Pendant les jours qui venaient de s'écouler, M. de Villèle, qui considérait comme un honneur et un devoir de ne pas abandonner le roi, avait fait bien des démarches, tenté bien des combinaisons, afin de se recruter, à défaut de nouveaux collègues, des successeurs assez partisans de ses propres idées pour en poursuivre après lui le succès, et l'appeler au besoin à gouverner avec eux et même à le placer à leur tête, quand les griefs sou-

levés par son long séjour au pouvoir seraient dissipés. Nous l'avons vu s'adresser en pure perte à M. de Talaru. Ses démarches auprès de MM. de la Bourdonnaye, Ravez, Laîné, de Martignac, n'avaient pas été plus fructueuses. Aux ouvertures qui lui étaient faites, M. de Martignac notamment avait répondu que, quelque estime qu'il professât pour M. de Villèle, il ne pouvait s'associer à un système dont l'existence menaçait de ne pas se prolonger au delà de quinze jours. M. de Chabrol trouverait-il plus aisément l'accès des influences qu'il fallait conquérir et des convictions qu'il fallait ébranler? Sans doute, il n'était pas compromis au même degré que le président du conseil, démissionnaire; mais à quel acte de ce dernier pouvait-il se flatter de ne s'être pas associé? C'était là une position fausse, par laquelle ses efforts furent d'abord exposés à un échec. Peu à peu cependant, et à mesure qu'il réussit à grouper, dans un but commun, certains hommes et certains noms, sa personnalité passa au second plan, et le ministère parvint à se compléter en dehors de son influence, par suite de la nécessité comme par la force d'impulsion qu'acquièrent naturellement les entreprises, en se rapprochant du but auquel elles tendent.

Le roi désirait sincèrement donner une satisfaction aux idées libérales, non qu'il les aimât et crût à leur efficacité, mais parce que les modifications qu'elles lui imposaient, en ce moment, lui en démontraient la puissance. Toutefois, comme nous l'avons dit, il entendait borner cette satisfaction à un changement de



personnes et non aller jusqu'à un changement de politique. On ne saurait trop constater cette disposition de son esprit et de sa volonté, parce qu'elle contenait en germe les difficultés que M. de Martignac, un peu plus tard, tenta vainement de surmonter. Donner satisfaction aux idées libérales! Il était d'une politique habile et sage de le vouloir; mais alors, c'est à la partie du centre droit la plus rapprochée du centre gauche qu'il fallait aller résolûment. Là, se trouvaient à la fois les hommes les plus populaires dans le pays, ceux dont le passé ne pouvait être considéré comme un gage donné à tel ou tel parti; ceux qui pouvaient être aisément disputés au parti révolutionnaire et le battre, après s'être détachés de lui. Il était encore possible de s'adresser à quelques-uns des anciens membres du cabinet Decazes, qui n'avaient rien perdu de leur autorité, ni de leur influence. Mais, pour les décider à prendre le pouvoir, il était nécessaire de rompre résolûment avec la politique de M. de Villèle et, surtout, de dominer des répugnances que, malheureusement, le roi ne savait pas vaincre et qu'il opposait sans cesse à toutes les combinaisons qu'on lui présentait. C'est à ces conditions seulement qu'on pouvait former un ministère viable. M. Thureau-Dangin, dans un beau livre que nous avons déjà cité, a nettement décrit et résumé cette situation, ses exigences et ses dangers : « Il fallait, pour sauver la royauté, a-t-il écrit, appeler à elle de nouveaux soutiens. Mais on se heurtait aux préventions qui avaient aliéné aux Bourbons une partie de l'opinion

publique. » Les préventions du roi et de ses conseillers, tel était l'obstacle. Il s'élevait chaque jour au lieu de décroître, et survécut même à la formation du ministère. Et cependant, il suffisait de jeter un regard impartial sur le pays pour voir combien ces préventions étaient peu fondées, pour acquérir la preuve que la politique de M. de Villèle ne pouvait plus donner de bons fruits, ayant tout usé, le gouvernement et l'administration, et ne comptant plus de partisans.

Tout était à refaire pour ramener l'esprit public à une appréciation saine des choses, pour dissiper ses défiances, pour l'apaiser, le pacifier, et rendre au trône son prestige. Une telle tâche ne pouvait être entreprise que par des hommes nouveaux, et celui-là aurait poussé l'ambition ou le dévouement au roi jusqu'à la témérité, sinon jusqu'à la folie, qui aurait consenti à prendre le pouvoir sans tenir compte du sentiment de colère qui existait de toutes parts à un état inquiétant et qui, déconcertant les espérances dernières de M. de Villèle, s'était affirmé dans l'élection de la nouvelle Chambre avec un éclat propre à trahir sa force.

Dominé par l'influence du roi, par des nécessités de position, M. de Chabrol n'était pas tel qu'il pût aller jusqu'à l'extrême frontière du parti royaliste. Il n'avait pas l'audace qui fait réussir ces combinaisons de toutes pièces auxquelles il faut des hommes d'Etat et un brin de génie. Mais il eut du moins l'art de grouper un certain nombre de personnalités hono-

rables, nullement compromises, si ce n'est celle de M. de la Bourdonnaye, et de couvrir ce que cette réunion pouvait offrir d'un peu incolore par l'illustration du nom de M. de Chateaubriand. Le 2 janvier, il présenta au roi une liste en tête de laquelle figurait ce nom glorieux, qui représentait après tout d'éclatants services rendus à la monarchie. Il l'y avait placé sans consulter M. de Chateaubriand, ni d'ailleurs aucun de ceux qu'il songeait à lui donner pour collègues. On ne tardera pas à savoir ce que ce dernier voulait et à quelles conditions il entendait revenir au pouvoir. Mais M. de Chabrol n'eut pas à lui demander de les faire connaître, car le roi refusa de rendre sa confiance à l'adversaire de M. de Villèle. « Ce choix me blesse, dit-il avec vivacité. Il faut que je connaisse votre dévouement pour vous pardonner de me le présenter. » Il écarta également M. de la Ferronnays, ambassadeur de France en Russie. Celui-là était son ami, le fidèle compagnon de son exil. Mais devenu depuis, dans une circonstance non oubliée par le roi, le héros d'un incident où le duc de Berry, cœur d'or mais tête violente et emportée, avait injustement froissé sa dignité et ses sentiments, il s'était enfermé dans une attitude énergique et fière, dont le souvenir devait rendre sa présence dans le cabinet pénible à Charles X. Cependant M. de Chabrol ayant insisté pour le maintenir sur sa liste et ayant fait observer que nul n'était plus digne de posséder le portefeuille des affaires étrangères, le roi répondit : « Eh bien, je le prendrai, si mon fils y consent. » Il tint

parole, et, dès le lendemain, il exerça sur M. de la Ferronnays toute son influence pour le décider à donner le concours qu'on lui demandait et que sa modestie lui faisait refuser. Quant à M. de la Bourdonnaye, le roi fit remarquer avec raison que M. de Villèle comptait encore trop d'amis dans la nouvelle Chambre pour qu'il fût prudent de faire entrer au pouvoir celui qui s'était montré son plus impitoyable adversaire. M. de Chabrol dut se rendre à ces sages raisons. Sa première combinaison mourut ainsi, à peine née.

Notre dessein n'est pas de suivre une à une et de retracer toutes celles qui, dans l'espace de deux jours, lui succédèrent. Nous n'avons relaté ces détails que pour faire connaître l'esprit dans lequel le roi abordait l'examen des choix soumis à son approbation et pour mettre, de la sorte, en relief la cause principale de la faiblesse du ministère qui allait sortir de ces longues et difficiles négociations. Toutefois, et quel que soit notre désir de taire ce qui n'offre pas un vif intérêt au lecteur, nous tracerions de ces négociations un tableau trop incomplet si nous ne rappelions d'un mot les intrigues qui s'y mêlèrent. Il est aujourd'hui certain que M. de Villèle n'avait rien perdu de son action sur l'esprit de Charles X. Les lettres de ce dernier sont là pour le démontrer. D'un autre côté, M. de Polignac et les amis qu'il comptait dans l'intimité du roi croyaient l'occasion propice pour saisir le pouvoir et tendaient avidement vers ce but. Ces influences se jetaient à la traverse des efforts de

M. de Chabrol et de ceux qui le secondaient. Il y eut, durant ces quelques heures, un déchaînement terrible de passions surexcitées. Mais peu à peu, à mesure qu'une connaissance plus exacte du nouveau personnel de la Chambre et de l'état de l'opinion permettait de mieux voir les nécessités urgentes auxquelles il fallait faire face, sous peine de livrer dès ce moment la monarchie aux aventures, la volonté du roi, l'influence des esprits modérés se faisaient sentir. Le patriotisme de M. de Villèle facilita les choix de la dernière heure.

Un doute est resté sur le point de savoir si c'est lui qui désigna M. de Martignac comme le plus digne de lui succéder, si ce n'est pas plutôt le duc de Fitz-James et l'avis de M. de Peyronnet qui déterminèrent le roi. Mais il est certain que, ce choix fait, M. de Villèle ne le combattit pas. D'ailleurs, une fois que sa retraite fut décidée, et lorsqu'il eut perdu tout espoir de s'y soustraire, il ne parut mettre quelque ardeur qu'à fermer l'accès du ministère à MM. de Chateaubriand et de Polignac, et à empêcher qu'il y eût un président du conseil. Il n'eut de repos que lorsque, le cabinet étant formé, il fut assuré que ses ennemis n'en feraient pas partie et qu'aucun de ses membres ne porterait le titre qu'il venait de déposer entre les mains du roi, après l'avoir conservé pendant sept ans. Quels mobiles dictaient sa conduite? Voulait-il laisser vacante une fonction où quelque autre pourrait recueillir l'éclat qu'il lui avait donné et la puissance qu'il avait su y conquérir? Espérait-il se

ménager ainsi la possibilité d'un retour? Nous ne chercherons pas à répondre à ces questions. Ce n'est ni sur M. de Villèle ni sur ses actes que nous entendons ici porter un jugement. Si un esprit de cette loyauté, de cette valeur, ne put dominer les sentiments que l'injustice et l'ingratitude déchaînèrent dans son âme; si ce personnage éminent dont on ne peut étudier la vie sans déplorer ses fautes, mais aussi sans admirer ses fortes qualités et sans apprendre à professer pour sa mémoire le respect, ne sut pas se défendre d'un mouvement de colère contre ceux qui l'avaient renversé, et d'un mouvement de dépit contre ceux qui osaient se croire assez habiles pour lui succéder, sa conscience seule eut le droit de le lui reprocher. La conscience des hommes échappe à l'historien. Il n'a pas le droit d'y descendre, et s'il existe une ombre sur le tableau d'une noble vie, il n'a d'autre devoir que celui de la constater.

Le choix définitif de M. de la Ferronnays suivit de près celui de M. de Martignac. Suivant le désir du roi, M. de Chabrol avait sollicité pour ce choix l'agrément du duc d'Angoulême. Le dauphin avait respectueusement répondu : « Puisque mon père l'agrée, je n'ai pas un mot à dire. » M. de Chabrol s'était alors rendu auprès de M. de la Ferronnays; mais il s'était heurté à un refus qui semblait irrévocable. Le roi, prévenu, manda son ambassadeur, lui fit connaître son désir, et comme il le voyait et l'entendait se défendre d'un geste et d'un accent qui révélaient une résolution formelle, il fit appel à une amitié née et

fortifiée dans les mauvais jours, dont le souvenir devait vaincre toute résistance. « Jamais, sire, objecta M. de la Ferronnays, jamais la France n'eut plus besoin d'être gouvernée par des hommes qui aient fait leurs preuves et dont les antécédents soient assez bien établis pour aider Votre Majesté à conjurer les dangers qui nous menacent. » Alors, le roi, tutoyant son interlocuteur : « S'il y a des dangers, s'écria-t-il, refuseras-tu de les partager avec ton ami? » A ces mots, M. de la Ferronnays fut ébranlé, et sa volonté ne tint pas contre cette évocation d'un passé cher à son cœur.

Ce touchant épisode, un peu perdu dans un livre éloquent auquel nous aurons à faire d'autres emprunts (1), couronna la crise ministérielle dont nous avons tracé les principaux traits et en marqua le dénoûment. M. de Martignac acceptait le ministère de l'intérieur; M. de la Ferronnays, le ministère des affaires étrangères. Le comte Portalis eut les sceaux; le comte Roy, les finances; le vicomte Decaux, le ministère de l'administration de la guerre, le personnel et les nominations étant confiés au dauphin. M. de Saint-Cricq fut mis à la présidence du conseil supérieur du commerce qui devait être transformé en ministère quelques jours plus tard. Enfin, M. de Chabrol conservait le portefeuille de la marine, et l'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, celui des affaires ecclésiastiques, dont on détachait le ministère de l'instrution publique, auquel il ne fut pas immédiatement

(1) Rio, *Épilogue à l'Art chrétien.*

pourvu. On était au 4 janvier 1828. Ce cabinet s'était formé un peu à la hâte, sous l'empire d'exigences accrues d'heure en heure. Bien des questions avaient été abordées sans pouvoir être résolues ; l'accord était loin d'exister sur toutes entre le roi et ses nouveaux ministres. Mais il avait été convenu que l'étude en serait reprise dès le lendemain et que ce qui importait surtout en ce moment, c'était d'apprendre à la France que le gouvernement était réorganisé.

Il est un point, cependant, sur lequel les ministres exigèrent une solution immédiate. Ils avaient exprimé le désir que M. de Villèle fût nommé pair de France. Le roi, ayant accordé la pairie à MM. de Peyronnet et de Corbière, l'avait offerte également à M. de Villèle. Mais celui-ci avait refusé. Il entendait rester dans la Chambre des députés. Là, étaient pour lui l'influence, les chances d'un retour aux affaires, le moyen de dominer encore, et surtout la possibilité de défendre ses actes, sa vie politique, son ministère. Or, cette influence qu'il comptait ressaisir et exercer constituait un danger pour le cabinet nouveau ; elle lui donnait un ami trop puissant ou un adversaire trop redoutable. Les ministres subordonnèrent donc leur acceptation définitive à l'entrée de M. de Villèle à la Chambre des pairs. Au dernier conseil auquel assista ce dernier, et qui fut tenu dans la soirée du 4 janvier, le roi lui fit passer un billet écrit au crayon, par lequel il lui annonçait qu'il l'appelait à la pairie. M. de Villèle formula son refus dans la forme familière que venait d'employer le prince, et

avec beaucoup d'énergie. « Vous voulez donc vous imposer à moi comme ministre ! » écrivit de nouveau le roi. M. de Villèle parut ému, et, traçant à la hâte quelques lignes, il les fit passer à Charles X. Elles étaient ainsi conçues : « Le roi sait bien le contraire ; mais puisqu'il a pu l'écrire, qu'il fasse de moi ce qu'il voudra, et Dieu veuille qu'il n'ait pas à s'en repentir ! » Le lendemain, 5 janvier, les ordonnances qui nommaient les nouveaux ministres furent rendues publiques.

CHAPITRE DEUXIÈME

Portrait des nouveaux ministres. — La vie passée de M. de Martignac. — Premières difficultés. — Premiers actes du ministère. — M. de Chateaubriand. — Les articles du *Moniteur*. — La question des petits séminaires. — Fâcheuse attitude de M. de Villèle.

Quels étaient ces hommes auxquels le roi venait de donner la succession de M. de Villèle et de confier l'avenir de la France? Quel était leur passé? Quels services avaient-ils rendus? Quels actes de leur vie justifiaient le périlleux honneur dont ils étaient l'objet? Deux d'entre eux, on s'en souvient, appartenaient à l'ancien ministère. C'étaient M. de Chabrol et M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis. Comme ministre de la marine, s'inspirant des souvenirs et des actes du baron Portal, l'un de ses plus éminents prédécesseurs, M. de Chabrol avait attaché déjà son nom à d'utiles améliorations. La victoire de Navarin, qui jeta sur le cabinet de Villèle expirant un dernier éclat, fit ressortir l'utilité de ces réformes et le mérite de la prévoyante administration qui les avait réalisées. L'expédition d'Alger allait bientôt en mieux démontrer encore toute l'importance. Les

titres de M. Frayssinous étaient différents, mais non moindres. Au ministère de l'instruction publique et des cultes, il s'était montré le ferme défenseur des libertés gallicanes, libéral, éclairé, très-habile à résister aux exigences d'une partie du clergé, et « moins exclusivement prêtre, a-t-on dit justement, que beaucoup de laïques. » Le passé de ces deux personnages expliquait la confiance du roi, qu'ils possédaient tout entière. Néanmoins, en consentant à survivre à leurs anciens collègues, à participer aux actes du ministère nouveau, ils avaient commis une imprudence dont les conséquences devaient être graves et prochaines. Le régime représentatif a des règles impérieuses et des lois tutélaires qu'on ne viole pas impunément. M. de Martignac et ses collègues, en laissant imposer au cabinet par le roi des membres compromis et impuissants, s'étaient montrés aussi peu prévoyants que ceux-ci s'étaient montrés téméraires. Avant même qu'ils eussent agi, l'opinion inscrivait de ce chef à leur actif une faute difficile à réparer, sinon irréparable.

Parmi les autres ministres, deux, MM. de Saint-Cricq et de Caux, étaient complétement inconnus. Dans la Chambre des députés, le premier s'était fait remarquer moins par ses discours sur les questions de douanes que par la constance de ses votes et sa fidélité aux divers ministères qui s'étaient succédé depuis 1815. En le plaçant à la tête de l'administration du commerce, on avait rendu hommage à ses connaissances spéciales, en même temps qu'ouvert le

vaste champ des réformes économiques à l'activité d'un esprit capable d'en concevoir d'utiles et de sages. Le second tenait à l'armée par un grade élevé et une carrière honorable dans les bureaux de la guerre. Il convenait merveilleusement à la situation un peu effacée que lui créait la prédominance du Dauphin qui entendait avoir la haute main sur le personnel de l'armée. Disons, pour n'y plus revenir, que peu de jours après la formation du cabinet, sur les réclamations de plusieurs journaux, le titre et les droits du ministre de la guerre furent rendus à M. de Caux, et que c'est seulement par l'intermédiaire de l'un de ses aides de camp, placé à la tête du personnel, que le Dauphin put exercer son influence sur les nominations.

Pas plus que MM. de Saint-Cricq et de Caux, le comte Roy n'était un homme politique; mais deux séjours précédents au ministère des finances, au temps du duc de Richelieu, ses qualités d'administrateur, l'éclectisme de ses opinions qui le rattachaient à la monarchie, moins par dévouement aux Bourbons et parce qu'elle était un gouvernement de tradition que parce qu'elle représentait les idées de force, de sécurité, de stabilité ; son opulente fortune, ses relations avec l'aristocratie financière de toute l'Europe, l'influence personnelle qu'il leur devait, l'avaient désigné naturellement au choix du roi et donnaient aux intérêts qu'il allait représenter une puissante satisfaction.

M. Portalis, qui devait, pendant la durée du mi-

nistère, exercer sur la conduite générale des affaires une action plus réelle que ceux de ses collègues que nous venons de nommer, était un orateur et un jurisconsulte. Fils du grand Portalis, associé comme son père, quoique dans des circonstances plus modestes, à quelques-uns des actes de la politique impériale, il avait un jour encouru la disgrâce de Napoléon dans des conditions honorables pour son avenir. La mémoire n'en était pas perdue et ajoutait à l'éclat de son nom. Il tenait à la politique par plus d'un lien, et était destiné à y fournir pendant de longues années encore, sous les régimes les plus divers, une brillante carrière. « Ses grandes lumières faisaient de lui un ministre utile et précieux, à condition qu'il ne fût pas mis à de trop fortes épreuves (1). » M. Portalis était personnellement connu du roi. Ces relations dataient de l'émigration. Secrétaire d'ambassade à Londres, sous le Consulat, il put rendre alors au comte d'Artois et à ses amis, émigrés comme lui, des services dont le souvenir s'était affirmé, depuis, par une faveur persistante qui l'avait porté successivement à la Chambre des pairs, à une présidence de la cour de cassation et enfin au ministère. A la Chambre des pairs, il s'était montré indépendant et libéral. Rapporteur de la pétition de M. de Montlosier, qui fut, comme nous l'avons raconté, renvoyée au gouvernement, quelque chose de la popularité qui entourait les pairs vers la fin du ministère Villèle avait rejailli sur lui. Son nom for-

(1) L. de Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*.

tifiait le cabinet nouveau plus que ne devait le faire, dans l'exercice du pouvoir, son caractère plus enclin aux expédients qui ajournent les difficultés qu'aux résolutions qui les dénouent.

Le comte Auguste de la Ferronnays, auquel était dévolu le portefeuille des affaires étrangères, jouissait aussi de la faveur royale, mais à d'autres titres; il l'avait possédée jadis plus complète, et si, dans des circonstances auxquelles nous avons fait allusion, il n'avait pas hésité à la sacrifier à des nécessités de dignité et d'honneur, du moins l'attachement que le roi lui conservait depuis les mauvais jours de misère et d'exil n'était pas mort dans cette crise. Nous l'avons vu renaître cet attachement, et le roi y faire appel pour obliger son ancien compagnon d'armes à partager avec lui des dangers, comme autrefois, mais d'autres qu'autrefois, les dangers du gouvernement. Cette figure du comte de la Ferronnays est une des plus chevaleresques parmi celles qu'on voit passer à travers les temps dont nous avons voulu détacher un épisode (1). Descendant d'une ancienne famille bretonne, élevé par une mère admirable, jeté dans la

(1) C'est dans un livre déjà cité plus haut : *Épilogue à l'art chrétien*, que nous avons appris à la connaître. Cette belle âme s'est révélée à l'auteur de ce livre, non au milieu des combats entrepris par elle pour la monarchie contre la révolution, mais au lendemain de la défaite, et quand elle pouvait, loin du champ de bataille, en énumérer les causes. M. Rio a placé au milieu d'une attachante étude artistique, les confidences de son illustre ami, résumées dans une centaine de pages pleines d'enseignements, qu'il faudrait pouvoir citer toutes et auxquelles nous renvoyons le lecteur, nous contentant d'y emprunter les traits indispensables à travail.

brûlante vie de Paris de 1786 à 1789, mêlé à toutes les aventures de l'émigration, commandant une frégate à Quiberon, fidèle enfin jusqu'en 1814 à la fortune des Bourbons, il rentra en France avec eux, laissant à la frontière ses préjugés et ses rancunes, s'il en avait jamais eu. Aimant passionnément sa patrie, il en comprit bien vite, par un merveilleux privilége d'intelligence, de cœur et d'éducation, les nouveaux besoins, en même temps qu'il acquérait la conviction que tout retour vers le passé était impossible, que le salut de la France et l'établissement de la monarchie ne pouvaient être assurés que par l'étroite alliance des idées chrétiennes, dont il n'avait cessé d'être le champion, avec les principes de la société moderne, transformée par la Révolution et l'Empire. Admirateur du duc de Richelieu, ami de M. Lainé et de M. de Chateaubriand, qui a laissé dans ses *Mémoires* la preuve éloquente de cette amitié, honoré de la confiance de Louis XVIII, dévoué d'esprit et de cœur au comte d'Artois et au duc de Berry, à ce point qu'un trait de violence de ce dernier, quelque blessure qu'il eût faite à sa dignité, ne put altérer son dévouement, il avait accepté, dans des circonstances graves, le poste d'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. C'était peu de temps avant la chute du second ministère Richelieu. Il connut les intrigues qui renversèrent ce grand homme d'État dont la mort, survenue peu après, arracha au czar Alexandre ces paroles dites à M. de la Ferronnays lui-même : « Je le pleure comme le seul ami

qui m'ait fait entendre la vérité. » S'il ne cessa de nourrir contre M. de Villèle un vif sentiment de défiance, c'est qu'il l'avait vu associé à ces intrigues misérables.

M. de la Ferronnays occupa pendant sept ans l'important emploi auquel le roi l'avait appelé. Durant cette longue période, l'influence qu'il avait su conquérir lui permit, notamment à l'occasion de la question grecque, de faire prévaloir la seule politique qu'il regardât comme étant d'un intérêt français : « entente cordiale avec la Russie pour l'émancipation des Hellènes ; attitude de défiance vis-à-vis de l'Autriche et de l'Angleterre, son alliée ou plutôt sa complice pour l'asservissement des chrétiens orientaux. » Ce sont ces sentiments qu'il apporta dans les conférences et congrès auxquels il fut appelé, à Troppau, à Laybach, à Vérone. Après la chute du duc de Richelieu, sa position parut un moment menacée par les exigences de la droite, arrivée aux affaires dans la personne de M. de Villèle. Les exagérés du parti, que nous avons montrés exerçant leur impitoyable domination sur ce ministre, s'écriaient : « Il faut dans toutes les ambassades des gens à nous ! » C'était le moment où la lutte s'engageait entre l'influence Villèle et l'influence Chateaubriand. M. de la Ferronnays était à M. de Chateaubriand. Pendant un long séjour qu'au retour de Vérone il fit à Paris, il afficha, non sans intention, ses sympathies. Il affecta de se refuser à toute entrevue avec le président du conseil et de n'avoir de rapports qu'avec son chef hié-

rarchique, le ministre des affaires étrangères, M. de Chateaubriand, plus en butte que jamais à ses ennemis. Son courage fut sur le point de causer sa disgrâce. On n'osa cependant pousser les choses à l'extrême, envers un ambassadeur que couvraient la confiance et l'amitié du souverain auprès duquel il représentait la France. Un peu plus tard, on songea même à le créer ministre des affaires étrangères, sous le prétexte de donner un gage à l'alliance russe, mais, en réalité, pour creuser entre M. de Chateaubriand et lui un abîme, et avoir plus facilement raison de l'un et de l'autre, après les avoir séparés. C'est le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, l'allié de madame du Cayla, l'âme damnée du parti de la cour, celui qui prétendait, avec l'aide de sa complice, et par l'intermédiaire inconscient de M. de Villèle, dominer l'esprit du roi et gouverner la France, qui alla offrir le portefeuille à M. de la Ferronnays. Il se brisa contre un refus dicté par des causes multiples. M. de la Ferronnays ne voulait ni s'allier aux ennemis de M. de Chateaubriand, ni le remplacer ; il ne voulait pas entrer au pouvoir avec M. de Villèle; il ne voulait pas enfin se courber devant la favorite, protectrice toute-puissante du ministère auprès du roi, et qui ne poursuivait M. de Chateaubriand de sa haine que parce qu'elle n'espérait pas lui imposer sa domination. M. de la Ferronnays traduisit les motifs de son refus en termes énergiques. « Je ne vois partout que des intrigues ! » s'écria-t-il, en finissant. Après cette entrevue, le vi-

comte Sosthènes de la Rochefoucauld écrivait : « La Ferronnays est tout à fait perdu pour Villèle. »

Un autre incident vint aggraver cette situation et mettre en lumière la fière indépendance de M. de la Ferronnays. Une fête se préparait chez madame du Cayla, au château de Saint-Ouen, qu'elle tenait des bontés du roi. Louis XVIII, sa famille, les ministres, des pairs, des députés, les hauts fonctionnaires devaient y assister. Afin de ne rien épargner de ce qui pouvait flatter l'orgueil de l'idole du jour, on avait invité les ambassadeurs étrangers. Divers efforts furent tentés auprès de M. de la Ferronnays pour le décider à s'y rendre. Ces efforts furent vains. Non-seulement l'influence personnelle du comte d'Artois vint échouer contre une volonté résolue, mais quelques jours seulement avant la fête, M. de la Ferronnays adressa au roi une demande d'audience de congé, motivée par son départ immédiat pour Saint-Pétersbourg. L'audience fut accordée. Elle dura quelques minutes à peine, car le roi ayant exprimé à son ambassadeur le désir de le voir à la fête de Saint-Ouen, celui-ci répondit que son intention était de ne pas s'y présenter. Et comme le roi ordonnait : « Que Votre Majesté mette mon obéissance à toute autre épreuve ; mais pour celle-là, c'est impossible. » Le roi voulait une explication. « Pourquoi donc impossible ? » demanda-t-il. « Parce que madame la comtesse du Cayla n'est pour moi qu'une étrangère. » A ces mots, le roi, rouge de colère, s'écria : « Comment, monsieur, êtes-vous venu ici par hasard pour

me donner une leçon? Sortez à l'instant de ma présence. » A la suite de cette terrible scène, M. de la Ferronnays s'attendait à être destitué. Mais Louis XVIII, en dépit de ses passions, possédait assez de patriotisme et d'empire sur soi pour savoir, dans un intérêt d'État, vaincre ses rancunes. M. de la Ferronnays était nécessaire à la France en Russie; le prince n'eut même pas la pensée de l'empêcher d'y retourner.

L'ambassadeur partit quatre jours plus tard. Il ne revint de Saint-Pétersbourg, plusieurs années après la chute de M. de Chateaubriand et l'avénement de Charles X, que pour se voir imposer la cruelle obligation d'accepter un poste périlleux et une responsabilité redoutable dans le gouvernement. Durant la nuit qui suivit la formation du ministère Martignac, il écrivit à un ami la lettre suivante qui complète le portrait que nous avons tracé de lui. « Mon ami, je suis bien triste et bien malheureux! Malgré toutes mes résolutions, j'ai accepté cette horrible place. J'aurais résisté, peut-être, aux ordres du roi; j'ai cédé à sa tristesse, à sa bonté, et me voilà enchaîné. Vous lirez ce matin ma sentence dans le *Moniteur* et vous pourrez vous dire que dans ma nouvelle position qui sera si enviée de tout le monde, il n'y a pas d'homme en France qui se trouve plus à plaindre et plus malheureux. C'est une singulière chose que la destinée, et je ne comprends rien à la mienne qui me pousse du côté opposé à celui où je voudrais aller. Jamais, cependant, je ne l'ai trouvée plus triste, plus

contraire à mes vœux que dans cette circonstance. Si jamais on vous dit que je suis ambitieux, que j'aime ce qu'on nomme les honneurs, l'importance des places, enfin toutes ces niaiseries humaines pour lesquelles on se bat et l'on bouleverse les empires, pressez-vous bien vite de dire que l'on en a menti. » Après cette éloquente lettre, l'homme qui l'a écrite est connu, car son désintéressement, sa noblesse d'âme, sa générosité apparaissent à chaque ligne. On le connaîtra tout entier quand nous aurons cité le jugement qu'il inspirait à un de ses plus jeunes contemporains, pair de France comme lui, au duc de Broglie. « M. de la Ferronnays était presque ce qu'avait été le duc de Richelieu ; c'était un vrai gentilhomme et un vrai ministre ; libéral d'honneur et de cœur plus que de doctrine, il imposait également à la gauche et à la cour ; personne n'osait lui refuser sa confiance. Il n'était point d'ailleurs dépourvu de toute expérience des affaires ; il avait été pendant plusieurs années à Saint-Pétersbourg, et il s'y était fait honneur ; il avait soutenu l'indépendance et les intérêts de la France avec intelligence et dignité (1). » M. de la Ferronnays devint rapidement, à côté de M. de Martignac, l'une des personnalités dirigeantes du ministère. Le déplorable état de sa santé, en interrompant brusquement sa carrière et en l'obligeant à se séparer de ses collègues, fut un malheur public ; ce malheur eut pour conséquence de ramener M. de Polignac à Paris et de réveiller ses espérances que la formation du ministère

(1) Notes biographiques du duc de Broglie.

Martignac et la nomination de M. de la Ferronnays venaient d'anéantir, en le renvoyant à son ambassade de Londres.

Tels étaient les personnages qui devaient se partager avec M. de Martignac la responsabilité du pouvoir. Pour la plupart, ils étaient jeunes encore, tous remplis de droiture et de bonnes intentions, disposés à se dévouer à la chose publique. Quoique les derniers venus, ils appartenaient à cette forte race d'hommes probes et avisés qui ont longtemps conservé le gouvernement, sous la Restauration. Ils étaient capables de suivre fidèlement les exemples de leurs aînés et de consacrer au bien-être de tous et à la prospérité générale leur fortune et leur vie. C'est M. de Martignac qui eut l'art de mettre en œuvre leur dévouement, leur patriotisme, leurs vertus, leurs qualités, et d'en user, en les groupant fortement au profit de la chose publique. On nous permettra de faire maintenant pour lui ce que nous venons de faire pour eux, de lui appliquer le même procédé d'observation qu'à eux-mêmes, et de tracer ici son portrait comme celui du principal personnage de notre galerie.

Au moment où M. de Martignac devint ministre, il avait dépassé la première jeunesse ; il allait avoir cinquante ans. Ses débuts dans la vie politique où il était entré tard, dataient de 1821. Sept années lui avaient donc suffi pour se créer d'honorables titres aux fonctions qu'il venait d'accepter. Il était né, en 1778, à Bordeaux, où son père, originaire de Brive,

résidait depuis longtemps et exerçait la profession d'avocat. Il y a encore dans la plupart des familles, il y avait dans toutes, à l'époque où naquit M. de Martignac, un culte pieux des souvenirs domestiques qui sont l'honneur des enfants et auxquels leur âme doit presque toujours ce qu'elle contient de meilleur. A la fin du siècle dernier, dans les premières années de celui-ci, ces souvenirs dont sont justement fières les maisons qui peuvent les invoquer, exerçaient une influence, gardaient une autorité qu'ont affaiblie de nos jours l'activité fiévreuse de la vie des grandes villes, les raffinements d'une civilisation à outrance, la suprématie des intérêts matériels et l'affaissement des croyances religieuses. Jean-Baptiste-Sylvère Gaye de Martignac fut élevé dans le respect de ces traditions. Elles n'offraient à ses regards, quand il lui plaisait d'en remonter le cours, que des exemples de loyauté, de travail, de probité, et quelque chose de plus, un reflet de notoriété littéraire, car un de ses ancêtres, Étienne de Martignac, est connu comme un des premiers traducteurs d'Horace et de Virgile. Après lui, nous trouvons le bisaïeul et le grand'père du futur ministre menant à Brive une existence consacrée à l'étude et à la bienfaisance. Quant à son père, il quitta, vers le milieu du dix-huitième siècle, sa ville natale. Soldat, il fit la guerre en Flandre et en Allemagne; puis il vint à Bordeaux, s'y maria et prit place au barreau Girondin, illustré déjà par des noms glorieux. Sa science profonde, une connaissance consommée des affaires, le soin qu'il apportait

à l'étude et à la défense des intérêts qu'on lui confiait, l'éclat de sa parole, le retentissement de ses débuts qu'il eut l'honneur de faire contre M. de Sèze, lui assurèrent, en peu de temps, un renom honorable et une clientèle nombreuse. Au milieu des tragiques événements qui suivirent la chute de la monarchie, il continua à exercer la noble profession qu'il s'était choisie (1); il l'exerça jusqu'en 1816, ayant mérité, tant était grande sa générosité, le glorieux surnom « d'avocat des pauvres. » A cette époque, il accepta des Bourbons ce qu'il n'avait pas voulu tenir de l'Empire, une place de conseiller à la cour de Bordeaux. Il y mourut en 1820. Ces détails serviront à faire comprendre quelle éducation il donna à son fils, lequel grandit, en révélant de bonne heure les qualités les plus heureuses, une séduisante noblesse d'âme, l'intelligence la plus souple, une merveilleuse facilité d'esprit qui fit qu'il apprit toutes choses, comme en jouant. Enfant, il connut la forte génération d'avocats qui devait donner à la Révolution les Girondins, malheureuses victimes de leurs illusions et de leurs fautes; jeune homme et au seuil de la profession dont son père lui avait ouvert les portes, il connut MM. Lainé, Ravez, de Peyronnet, d'autres encore, tels que MM. Ferrère, Emerigon, de Saget, qui, sans avoir occupé, comme leurs émules, une place glorieuse sur le théâtre de la politique et de l'histoire, ont néanmoins laissé dans le barreau girondin d'inoubliables souvenirs. Mais, avant d'y débuter, il toucha à deux autres carrières.

(1) Voir, pour de plus amples détails, aux pièces historiques, n° 1.

A peine âgé de vingt ans, il suivit à Berlin, en qualité de secrétaire, Sieyès, que le Directoire y envoyait comme ambassadeur ; à son retour, renonçant, pour des motifs ignorés, à la diplomatie et aux honneurs qu'elle procure, il resta quelques mois comme volontaire dans un régiment de chasseurs à cheval. Les détails manquent sur ces deux incidents qui semblent n'avoir laissé dans sa vie qu'une faible trace, et qu'il n'y a lieu de relater que parce qu'ils provoquèrent dans l'esprit de M. de Martignac la résolution d'embrasser la même profession que son père.

A dater de ce moment, et jusqu'en 1819, son existence s'écoule tranquille, heureuse, riche de succès et d'honneur, consacrée au travail et aux distractions que des avocats lettrés, aimant les vers, les entretiens aimables, les divertissements de l'esprit, pouvaient se créer dans une ville telle que Bordeaux, et à peine troublée en deux ou trois circonstances solennelles par quelque fait intime, tel que son mariage et la mort de son père, ou par les événements de 1814 et de 1815. C'est au cours de ces événements qu'on le trouve à la tête des volontaires royalistes bordelais, essayant d'abord d'arrêter devant Bordeaux le général Clauzel, nommé par Napoléon, au commandement de la Gironde, puis protégeant le départ de la duchesse d'Angoulême, réfugiée dans cette ville, et donnant en ces circonstances, une si haute preuve de son habileté et de son caractère que le général lui voua dès ce moment une estime qui ne se démentit jamais, et que le roi Louis XVIII lui accorda un peu

plus tard la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

A cette époque, M. de Martignac, encore jeune, n'est que royaliste, — tous ses sentiments politiques se résument dans ce mot, — mais il l'est avec enthousiasme, et peut-être d'une façon exagérée. Cette exagération d'opinions honorables, longtemps persécutées et que les malheurs de la patrie, à la fin de l'empire, avaient surexcitées et rendues générales, on les lui reprocha plus tard. On lui reprocha quelques vers écrits en l'honneur du roi d'Angleterre. On alla plus loin encore, et la calomnie s'en mêla. Un jour, à la Chambre des députés, alors qu'il y siégeait déjà, une allusion fut faite à un souvenir qui a pesé longtemps sur le barreau de Bordeaux, souvenir étroitement lié à la tragique destinée des frères Faucher de la Réole, que la passion de vengeance et l'ardeur de représailles, dont certains hommes étaient animés en 1815, livrèrent à la mort, et qui ne purent trouver un défenseur parmi les avocats bordelais. M. de Martignac fut accusé d'être de ceux qui avaient refusé à ces malheureux l'appui d'une parole éloquente et sympathique. Il se défendit en ces termes : « Je commence par déclarer ce qu'on ignorait sans doute, que ce fait m'est complétement étranger; que les deux frères Faucher ne se sont pas adressés à moi, et que j'étais absent de Bordeaux lorsqu'ils furent jugés. Ce serait une grave question que celle de savoir si un avocat qui a juré de ne pas défendre une cause qu'il ne croirait pas juste en son âme et cons-

cience, est cependant forcé par le seul choix de l'accusé, de lutter contre une accusation qu'il croirait légitime ; si l'humanité a ses droits, la conscience a aussi les siens. » La mémoire de M. de Martignac doit donc être déchargée d'une accusation que cette éloquente réponse n'a pas d'abord suffi à confondre et qui lui a survécu longtemps.

Quant au grief fondé sur de poétiques éloges adressés en 1815 au roi d'Angleterre, il ne saurait avoir plus de gravité que les vers eux-mêmes n'avaient de prétention. Prononcés dans une réunion intime, ils exprimaient des sentiments communs, alors, non-seulement à la masse de la nation, mais encore à beaucoup d'hommes éclairés, auxquels le patriotisme n'a jamais fait défaut, et qui, après avoir vu la France écrasée et sanglante sous la domination impériale, étaient tentés de considérer comme des libérateurs ceux qui venaient d'arrêter dans son cours l'inexorable et fatale ambition de César. Que de tels sentiments aient pu pénétrer jusqu'à des âmes droites et généreuses et leur aient semblé naturels, quand l'étranger couvrait la France de ses bataillons victorieux, cela est douloureux assurément, car cela implique une faiblesse morale passagère qu'il faut blâmer et que désavouent les combats héroïques par lesquels, jusque sous Paris, fut honorée la résistance à l'invasion. Mais qui doit en porter devant l'histoire la responsabilité ? Qui faut-il blâmer ? Est-ce ceux chez qui la haine de l'envahisseur et la notion exacte du patriotisme, ont pu s'oblitérer un jour, sous le poids

d'angoisses cruelles et constamment renouvelées? N'est-ce pas plutôt celui qui, dans l'excès de son orgueil et les manifestations de sa folie, a épuisé le sang et l'argent, tous les trésors du pays, livré ses frontières et ouvert à l'ennemi des foyers où sa soif immodérée de conquêtes, ne cessa jamais d'être maudite? La chute de l'Empire fut considérée, en 1814, et surtout en 1815, comme une délivrance. C'est ce qui explique l'accueil fait aux étrangers, quand toute résistance fut devenue impossible, aussi bien que les sentiments exprimés par les royalistes envers ceux qui rendaient la France à elle-même et lui permettaient de rappeler les Bourbons. M. de Martignac n'en exprima pas d'autres, et il n'y a pas lieu de charger sa mémoire de quelques vers inoffensifs et oubliés.

A cette époque où le trouble né des événements obsédait tant de vigoureux esprits et ne leur laissait pas assez de recueillement pour entrevoir et apprécier les bienfaits qu'ils pouvaient attendre de la liberté, M. de Martignac pécha non-seulement par excès de royalisme mais aussi par crainte de la liberté elle-même. Quand il la connut, quand il l'eut comprise et sentie, il l'aima et la défendit. Mais au lendemain de la Terreur et de l'Empire, alors que pour relever tant de ruines et panser tant de blessures, la France ne souhaitait autre chose qu'un gouvernement réparateur, l'angoisse qui voilait pour quelque temps encore, à tous les yeux, la fécondité des doctrines libérales dont l'application tardive par l'empereur, dans l'acte additionnel, n'avait pu pro-

duire d'heureux fruits, cette angoisse était générale autant que légitime. On aurait facilement compté les hommes qui n'avaient pas perdu toute confiance dans ces doctrines, selon plusieurs d'entre eux, fatalement liées aux excès de la Révolution et on n'en aurait guère trouvé capables d'imiter ce glorieux fils du maréchal de Broglie, qui montait à l'échafaud, en recommandant à son propre fils de ne jamais cesser d'aimer la liberté, encore que ce fût en son nom qu'on lui ôtait la vie. Comme la plupart des hommes de son temps, M. de Martignac fut royaliste avant d'être libéral. Mais, du moins, il ne tomba pas dans les excès réactionnaires qui souillèrent les débuts de la Restauration, et il ne les approuva jamais.

Vers ce temps, d'ailleurs, il n'est pas de plus heureuse existence que la sienne. Sur le tableau de son bonheur, on ne voit qu'une ombre. Il n'a pas d'enfants, — il n'en eut jamais, — et c'est pour lui un chagrin. Mais il a pour compagne une femme admirable par l'esprit et le cœur, qui a fait de lui l'unique objet de ses affections ; il a des amis fidèles ; il jouit de la considération générale ; la vie lui sourit et l'estime de ses concitoyens encourage chacun des succès nouveaux que lui vaut son éloquence, — cette éloquence séduisante, charmante, limpide, sur laquelle doit s'édifier un jour sa fortune parlementaire et qui fera dire de lui : « Il sait plaire dans les sujets les plus arides et dans les causes les plus ingrates. De tous ceux qui ont paru dans les barreaux et les parquets, il est probablement le seul qui ait eu le bonheur

de ne jamais ennuyer les juges. » Il a pour lui toutes les séductions, toutes, et même ces avantages extérieurs qui sont la forme la plus agréable d'une belle âme. Sa taille est svelte, sa démarche élégante, son regard expressif et « sa voix, c'est M. de Chateaubriand qui parle, douce et épuisée comme celle d'un homme à qui les femmes ont donné quelque chose de leur séduction et de leur faiblesse. » Il aime les arts ; il s'enthousiasme pour les belles œuvres littéraires. Ce mouvement de l'esprit humain, qui commence avec la période monarchique et qui va jeter sur la Restauration un si puissant éclat, n'a pas d'observateur plus attentif, d'admirateur plus passionné que ce jeune avocat qui se recueille au fond de sa province, et prend des forces pour se tirer victorieux des mêlées au travers desquelles la vie le précipitera. Cette préparation à un autre avenir paraît être, d'ailleurs, quelque peu inconsciente. Nous avons sous les yeux une lettre de M. de Martignac, portant la date du 18 mars 1818, et adressée à « son cher ami » Joanny, « premier acteur tragique » à Rouen. C'est une longue confidence faite par une âme tendre à une âme qu'elle estime à l'égal d'elle-même. Nous la publions tout entière, cette lettre, malgré son étendue, et bien qu'elle n'ait aucun caractère politique, parce qu'elle est comme un jet de lumière sur la vie de M. de Martignac, sur l'état de son esprit, à la veille de son entrée dans la vie publique.

« Oh ! mon cher ami, que vous avez bien raison, et que je suis *énormément* coupable à votre égard !

Je ne veux pas même chercher des excuses : je ne vous parlerai pas de la vie que je mène, qui ne me laisse jamais un quart d'heure de liberté, malgré l'*indépendance* de ma profession ; je ne vous parlerai pas de l'idée où j'étais que vous aviez quitté Bruxelles depuis trois mois et de mon ignorance complète du lieu où vous vous étiez transporté. Tout cela n'est pas suffisant, je le sais, je le sens, je l'avoue : je me borne donc à vous demander pardon et à vous dire que le cœur n'est pour rien dans la négligence de la main.

« Comment, diable ! quarante-trois représentations à Bruxelles ! Le bon pays, que le pays bas, et que j'envie aux habitants les trois mois de plaisir qu'ils ont dû avoir ! Ce plaisir a-t-il été bien partagé par vous ?

« Je ne pense pas que vous ayez suivi la mode et que vous ayez mis le royalisme au rang des vieux péchés. Cela posé, vous avez dû souffrir beaucoup pendant votre séjour dans le chef-lieu de l'exil. Il me semble qu'il doit y avoir là bien des tribulations à ressentir et des couleuvres à avaler. Enfin, vous en voilà revenu avec des lauriers et de l'argent, et quelque habitué que vous puissiez être à cette double récolte, elle doit toujours paraître fort douce à recevoir et à emmagasiner. Emmagasinez beaucoup, si vous m'en croyez, et quand le magasin sera plein, nous réaliserons notre chimère favorite. Vous viendrez acheter un beau domaine bien nourrissant, près du mien. Je quitterai le travail aussi, et nous mènerons là-bas,

en cultivant les muses, les vignes et l'amitié, la plus douce vie du monde. Nous n'en sommes pas encore là et notre carrière n'est pas finie. J'ai renoncé complétement à en changer et je me félicite plus que jamais d'avoir échappé à ma fantaisie d'un moment. J'ai un état honorable et lucratif, une existence heureuse et indépendante des catastrophes. Je m'en tiens là.

« Et vous, mon cher brave, vous êtes encore dans le doute. Devez-vous accepter ce qu'on vous offre à l'Odéon? Il y a vraiment beaucoup de *pour* et beaucoup de *contre*. J'aimerais assez, je vous l'avoue, à vous voir à Paris. C'est là que dans votre carrière surtout, les grandes réputations s'établissent, et je voudrais que votre renommée allât aussi haut qu'elle doit aller. Je ne crains pas pour vous la cabale, parce que le vrai talent finit toujours par en triompher. Je ne crains que la fâcheuse situation du théâtre et la modicité du traitement, comparativement à ce que vous retirez de vos voyages. Si vous pouviez obtenir la stipulation d'un congé annuel de trois ou deux mois, je crois qu'il n'y aurait pas à balancer. Voyez, mon ami, réfléchissez; vous êtes sage et prudent. Ce que vous ferez sera sans doute ce qu'il y aura de mieux à faire.

« Ce qu'on vous a dit de l'état de ma femme n'est malheureusement pas vrai; elle se porte très-bien du reste. Mon père est toujours dans le même état. Toutes les autres personnes de ma famille sont en fort bonne santé et toutes s'occupent beaucoup de

vous. Vous pouvez bien croire qu'il n'y a pas de maison au monde où vous puissiez compter autant d'amis que dans la nôtre. Et le voyage d'Italie! Vous ne m'en dites rien ; l'avez-vous oublié, y avez-vous renoncé? Fixez-moi là-dessus. Il faut bien que je le sache.

« Adieu, mon cher et bon ami, je vous ai déjà dit bien souvent que je vous aimais de tout mon cœur. Eh bien, je ne vous l'ai pas dit assez, et il n'y a que votre amitié qui puisse comprendre la mienne. Adieu. Votre dévoué : *Martignac* (1). »

Avec ses incorrections familières et ses détails intimes, la lettre que nous venons de citer révèle cette sérénité d'existence qui, pour ceux dont l'ambition est bornée, constitue le bonheur et qui résulte surtout de la résolution fermement prise de ne pas se laisser entraîner pas les séductions du dehors, et de ne pas changer de condition. Cette résolution paraît bien être en 1818 celle de M. de Martignac. Et cependant, moins d'une année après, il consent à échanger sa position indépendante et lucrative, contre les fonctions publiques et à se laisser nommer avocat général à la cour de Bordeaux. L'année suivante, après la mort de son père, il est procureur général à Limoges. C'est là que se posent, dès le premier jour, les bases d'une réputation qui franchira bientôt les limites du département, du ressort judiciaire, pour aller signaler à Paris, aux *leaders* du Parlement comme une recrue précieuse à conquérir

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.

pour un parti, l'homme qui a su la mériter et d'obtenir. Le souvenir de son séjour à Limoges qui n'a été perdu pour aucun de ceux qui le connurent alors, fut toujours particulièrement agréable à M. de Martignac, d'abord parce qu'il y obtint des succès retentissants, ensuite parce qu'il y gagna des amis dont le dévouement ne se démentit jamais. Sur son siége de magistrat comme dans le monde, on l'aimait pour sa grâce, l'harmonie de sa parole, la ferme direction qu'il imprimait à ses subordonnés, l'excellence de ses opinions et ce désir de plaire qui est le trait dominant de son caractère. Plus tard, lancé dans le mouvement de la vie de Paris, il se rappellera ces jours de calme et de joie. « La maison Nivet, écrira-t-il, était moins grande et moins brillante que le Louvre et le Palais-Royal ; mais, je me souviens parfois qu'on y vivait heureux et qu'on y riait de temps en temps. »

Cependant, il venait d'atteindre sa quarante-troisième année. Il possédait l'expérience et le savoir sans avoir rien perdu de cette ardeur de cœur, de cette générosité d'âme qui forment le fond des ambitions légitimes. Du sein de l'heureuse vie que nous avons décrite, il jetait sur Paris, sur ce Paris où tant de nobles intelligences commençaient à resplendir, un regard d'envie, brûlant d'un désir qu'il n'osait s'avouer encore, le désir d'occuper une place sur la brillante scène où ses maîtres et amis, MM. Lainé, Ravez, de Peyonnet l'avaient devancé et dans des positions diverses, tenaient le premier rang. En 1821, ses vœux furent comblés. Il présidait le

collége électoral de Marmande. Les électeurs de ce collége, qui avaient appris à le connaître dans l'exercice de ses fonctions, le choisirent pour les représenter à la Chambre. Il vint y prendre place sous les auspices de M. Ravez qui en était président et de M. de Peyronnet, alors ministre.

On n'attend pas de nous qu'après avoir tracé à grands traits, dans un précédent chapitre, l'histoire du ministère de M. de Villèle, nous décrivions ici de nouveau, la situation politique que trouva M. de Martignac, en arrivant à Paris. Ses débuts furent modestes. C'est au commencement de 1822 que nous le voyons apparaître pour la première fois à la tribune et y donner lecture d'un rapport sur le projet de loi relatif à la police des écrits périodiques.

Le 20 juillet, il y remonta incidemment, à propos du budget du ministère de la justice, et enfin, le 3 août de la même année, une proposition du comte de Saint-Aulaire, tendant à faire traduire à la barre des députés, le procureur général de la cour de Poitiers, lui fournit l'occasion d'une brillante harangue. Dans ces circonstances, il parla en homme de gouvernement et dans le sens du gouvernement. Il en faisait d'ailleurs, déjà partie ; car, dès le mois de juin, M. de Villèle, séduit par cette parole entraînante et persuasive, convaincu qu'il y avait là une force pour sa politique, s'était attaché le nouveau venu, en le faisant nommer membre du conseil d'Etat.

Désormais, la carrière de M. de Martignac va

se dérouler facile et brillante, sans exciter ni la jalousie, ni l'envie ; car, à mesure qu'il en franchira les étapes, son talent grandira, son autorité s'accroîtra, et il semblera avoir à cœur de répondre à chaque distinction nouvelle dont il sera l'objet, par un nouveau succès. En 1823, il soutint la nécessité, la légitimité de l'expédition d'Espagne, qui se préparait, et, par l'habile mise en lumière des raisons de politique et de patriotisme qui, selon lui, la justifiaient, il ne contribua pas peu au vote définitif des crédits qui permirent de la mener à bonne fin. Le roi, pénétré de reconnaissance pour la part qu'il avait prise à ces grands débats, le nomma commissaire civil du corps expéditionnaire et concentra dans ses mains, des pouvoirs diplomatiques aussi considérables que les pouvoirs militaires du duc d'Angoulême. Cette nomination fut l'œuvre de M. de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, qui considérait l'intervention française en Espagne comme la plus éloquente expression d'une politique dont il a présenté la défense lui-même, en des pages immortelles qui en cachent de leur éclat la fragilité et les erreurs et dont il poursuivait le triomphe, moins dans un intérêt européen que pour rendre à la monarchie son prestige longtemps éclipsé, et que les arts de la paix ne lui rendaient pas assez vite à son gré.

Le séjour que fit M. de Martignac en Espagne, et dont il entreprit plus tard le récit, malheureusement interrompu par sa mort, fut de courte durée. Mais

il sut, par sa modération, sa fermeté, son habileté, en retirer le plus grand honneur (1). Durant l'année qui suivit son retour à Paris, il fut nommé successivement ministre d'Etat, directeur général de l'enregistrement et des domaines, élu par ses collègues à la vice-présidence de la Chambre où il fut maintenu jusqu'en 1830, et, enfin, créé vicomte. Ces distinctions méritées augmentaient son dévouement au roi, sans rien coûter à son indépendance. Il prit une part active à la session de 1824. Mais il se distingua surtout dans la vérification des pouvoirs de M. Benjamin Constant qui venait d'être élu député et que la droite voulait écarter, sous prétexte qu'étant né à Lausanne, il n'avait pas la qualité de Français, et bien qu'il eût fait partie du Tribunat sous le gouvernement consulaire, du conseil d'État pendant les Cent-Jours et de la Chambre de 1819. M. de Martignac convaincu de l'injustice du grief allégué, n'hésita pas à se prononcer contre son parti, dont les exagérations l'avaient maintes fois alarmé, et à prendre la défense de M. Benjamin Constant. Dans un rapport dont il sut faire adopter les conclusions, il établit lumineusement la filiation et les droits du nouveau député qui, grâce à lui, fut admis à siéger et conservé à la politique. Il devait le rencontrer bientôt parmi ses adversaires ; mais les discussions qui existaient entre

(1) On trouvera aux pièces historiques (nº 2), insérées à la fin de ce volume, cinq importantes lettres inédites de M. de Villèle, qui feront comprendre l'importance que le gouvernement français attachait à la mission de M. de Martignac et la gratitude avec laquelle on rendait hommage aux grandes qualités qu'il y révéla.

eux ne purent affaiblir l'estime qu'ils professaient l'un pour l'autre, pas plus qu'elles n'altérèrent les sentiments qu'au jour même de son admission dans la Chambre, M. Benjamin Constant manifestait à M. de Martignac, dans la lettre suivante qui est sous nos yeux et qui porte la date du 15 mai 1824 :

« Vous paraîtrai-je bien indiscret, monsieur, en vous demandant quelques exemplaires de votre excellent et « lumineux » rapport? Je voudrais les envoyer à des personnes qu'il intéressera spécialement, et vous ne pouvez que voir avec plaisir qu'un si bel ouvrage soit répandu le plus qu'il est possible.

« Si je ne craignais pas d'être importun, je vous demanderais aussi un instant de conversation pour demain matin. Il me semble que vous devez être bienveillant pour moi, quand ce ne serait que parce que j'ai été la cause d'un succès si général et si mérité.

« Agréez, monsieur, avec l'hommage dû à votre talent, l'expression de ma très-haute considération. — *Benjamin Constant* (1). »

Chacune des sessions qui suivit trouva M. de Martignac sur la brèche. En 1825, il aida M. de Villèle à porter le poids de la discussion longue et passionnée à laquelle donna lieu la loi qui accordait une indemnité aux émigrés. Il fit entendre en cette occasion une parole émue, politique, éloquente, qui eut un retentissement profond. On se souvint longtemps des accents à l'aide desquels il avait défini le but grand et religieux de cette loi qui fut un acte de morale et de

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.

saine politique. « Il importe, avait-il dit, qu'un exemple apprenne que les grandes injustices obtiennent avec le temps de grandes réparations. » En 1826 et en 1827, l'indemnité qu'on proposait d'accorder aux anciens colons de Saint-Domingue, le projet de code forestier, la répression de la traite des noirs, la loi sur la police de la presse, soit qu'il portât la parole comme député, soit qu'il l'eût comme commissaire du roi, rencontrèrent en lui un habile défenseur. Chacun de ses dicours dans lesquels on remarquait avec sa merveilleuse facilité pour s'assimiler les questions, ses connaissances étendues et la méthode à laquelle il avait dû jadis ses succès d'avocat et de magistrat, était comme un titre nouveau à l'admiration de ses collègues.

« Personne, a dit celui de ses biographes qui a le plus exactement analysé son talent et pénétré son caractère, ne savait mieux que lui distribuer la lumière dans une matière confuse et donner aux choses les plus difficiles à exprimer cette forme qui saisit par l'exactitude et la vérité. Il s'y distinguait d'autant mieux que la passion n'altérait jamais la justesse de ses vues. Ces qualités le faisaient choisir comme rapporteur dans les questions importantes. Alors il exposait dans un ordre lumineux, avec un choix discret et désintéressé, les raisons propres à fixer l'opinion, en faisant une large part à celles qui n'entraient pas dans ses sentiments. A la fin des débats, il en présentait le résumé et donnait son opinion personnelle. Concentrer en quelques mots toute une discussion passionnée, orageuse, déchirée par mille

incidents, comme sont les délibérations des grandes assemblées; saisir, au milieu de cette mer ondoyante de paroles, et sans en omettre aucune, les raisons importantes; les exprimer avec concision, sans les affaiblir; leur laisser un caractère original et cependant leur donner une figure nouvelle et comme rajeunie; jeter enfin sur ces membres épars et ces débris inanimés l'unité, la lumière, la couleur et la vie: c'est un art dont peu d'hommes sont capables. M. de Martignac porta cet art à sa perfection.

« Ces qualités lui conciliaient l'attention; ses manières aimables lui gagnaient la bienveillance. Au milieu des agitations de la Chambre, il gardait une inaltérable urbanité. Lorsque les colères grondaient autour de lui, jamais on ne surprit sur ses lèvres ni un mot blessant, ni une allusion malveillante. Le spectacle seul de ces excès lui causait une amertume qui perçait dans ses discours. Il envisageait les luttes de la parole comme des tournois où l'on fait assaut de politesse; et jamais gentilhomme, en combat singulier, ne salua de l'épée avec plus de grâce qu'il n'en mettait à frapper ses adversaires.

« Cette courtoisie prenait sa source dans un grand fonds de libéralité qui lui faisait envisager toutes choses sous le plus noble aspect. Là était aussi le secret de son éloquence. Toutes les pensées qui traversaient son esprit y prenaient l'empreinte de sa générosité. Quand les autres orateurs de son parti parlaient de rigueur et de compression, il parlait de confiance et d'amour pour la royauté; lorsqu'ils s'em-

portaient contre leurs ennemis, il s'adressait à leur cœur; lorsqu'ils provoquaient la colère, il éveillait les sympathies. Sa parole, dans ses ardeurs les plus vives, gardait toujours cette onction persuasive à aquelle le cœur de l'auditoire s'ouvre avec bonheur. Aussi, lorsque, emporté par son zèle monarchique, il s'élançait par-dessus les âges, pour évoquer ces traditions de fidélité, de dévouement et d'honneur qui passionnaient l'ancienne France, et qu'abîmé lui-même dans ces sentiments, il laissait, sous l'effet de l'émotion, flotter les harmonies de sa voix au gré des mouvements qui agitaient son cœur, alors l'assemblée était sous le charme : les vieux royalistes frémissaient de plaisir comme aux échos lointains des temps chevaleresques; la gauche se soulevait à demi, à la fois inquiète et subjuguée, et les plus indociles ne pouvaient que s'écrier : « Tais-toi, sirène ! » sentant qu'il fallait imposer silence à l'enchanteur pour lui résister (1). »

Dans un parlement qui comptait encore, bien que depuis douze ans, la mort y eût fait des victimes nombreuses, les hommes qui ont honoré et illustré le plus la tribune française et porté l'éloquence parlementaire à un degré où, depuis, elle n'arriva plus, il ne fallait pas moins que les qualités résumées brillamment dans la page que nous venons de citer, pour assurer à M. de Martignac une situation digne de son passé et de l'avenir qui se préparait pour lui. Bien qu'elles n'aient atteint leur plénitude que lorsqu'il fut au

(1) *La biographie de M. de Martignac*, par M. L. Toussaint.

pouvoir, elles s'étaient déjà révélées en maintes circonstances, et lui en facilitèrent l'accès. Au moment même où il allait y monter, elles lui avaient créé déjà une place à part parmi les athlètes de ce temps d'éloquence fiévreuse et passionnée, dont la mémoire a survécu aux événements, et par le plus rare et le plus heureux des priviléges, échappé aux hécatombes d'hommes politiques, d'orateurs, de tribuns, qu'a exigées en moins d'un siècle cette révolution non close encore, laquelle, dans ses drames successifs et multiples, a dévoré et livré à l'oubli, ceux qui l'ont servie aussi bien que ceux qui l'ont combattue, ses courtisans et ses détracteurs, jetant dans le même abîme les talents les plus généreux, les passions les plus criminelles, les intentions les plus pures et les desseins les plus détestables.

L'élévation subite dont il était l'objet ne surprit pas M. de Martignac. Pourquoi en aurait-il été surpris? N'y était-il pas préparé par les événements, par une expérience déjà longue des jeux de la politique, par des sentiments, peut-être même par des espérances que son mérite et l'amour de son pays rendaient après tout légitimes! Ce n'est donc pas de l'étonnement qu'il éprouva, mais de l'appréhension. Le sentiment de sa valeur personnelle que tout homme porte en soi, ne lui défendait pas, bien que contenu dans de justes limites, de croire à l'efficacité des remèdes qu'il comptait appliquer aux blessures de la monarchie et d'envisager sans effroi la tâche désormais devenue sienne. Mais ce sentiment eût été la preuve d'une

présomption orgueilleuse et stérile, s'il l'eût poussé au point de n'éprouver aucune de ces appréhensions qui précèdent ordinairement le début des entreprises périlleuses et engendrent dans les âmes les plus vaillantes, les angoisses que M. de la Ferronnays exprimait si vivement dans une lettre qu'on a lue plus haut. Ces appréhensions, M. de Martignac les éprouva. Il n'ignorait aucune des causes de la chute de M. de Villèle. Il connaissait les sentiments du roi. Il avait apprécié la force du parti de la cour et ne se faisait aucune illusion quant à la faiblesse de son ministère composé d'hommes dont l'influence sur les Chambres et sur le roi était limitée ; il avait mesuré la gravité des périls à vaincre, la hauteur des difficultés à surmonter. Après un premier entretien avec ses collègues et leur acceptation commune, bien des questions de conduite restaient à résoudre. La Chambre des députés où étaient en majorité les ennemis de M. de Villèle, — élus au grand désespoir du roi comme des triomphateurs qu'il plaçait déjà au même rang que les ennemis de son trône, — apparaissait grosse d'orages ; la Chambre des pairs peuplée maintenant des créatures du ministère tombé, ne semblait pas moins dangereuse. M. de Martignac pouvait craindre encore que le fatal antagonisme de principes qui se révélait dans la société française ne le désarmât, ne frappât d'impuissance ses généreux projets ; il n'ignorait pas que le nouvel essai de gouvernement du centre qu'il allait tenter avec les convictions et la résolution d'un homme que les exagérations de l'extrême droite

avaient alarmé, offrait bien moins de chances de réussir que celui de 1816. Il avait étudié tous les plans de ce tableau. Mais, il était convaincu que le principe monarchique contenait assez d'éléments de force pour dominer ces obstacles et que pour le rendre à la fois invincible et fécond, il suffisait de naturaliser en France la monarchie représentative, en enlevant, selon la juste expression de M. de Lamartine, leurs préjugés aux royalistes et leurs préventions aux libéraux. Il avait confiance dans la bonté de sa cause, dans la droiture de ses intentions, et pour faire triompher l'une à l'aide des autres, dans ses séductions personnelles dont il avait souvent expérimenté l'influence; dans sa grâce qui était ainsi qu'on l'a dit, une puissance, dans sa bonne foi, sa loyauté, sa jeunesse relative, qui l'abritait contre les ressentiments du passé, dans l'appui de ses collègues et enfin dans le concours des hommes tels que MM. Lainé, Royer-Collard, Pasquier, Decazes et d'autres qui allaient suivre ses patriotiques efforts d'un œil sympatique et d'un cœur dévoué. Cette confiance en soi est le fond du tempérament méridional. Elle ne pouvait faire défaut à M. de Martignac, et c'est pour cela que son anxiété ne pouvait se traduire en termes aussi sombres que celle de M. de la Ferronnays. En voici l'expression la plus vraie, la plus sincère, prise en quelque sorte sur le vif, dans la matinée du 5 janvier 1828, au moment où l'ordonnance qui nommait les nouveaux ministres venait d'être rendue publique.

« Le *Moniteur* t'a tout appris, ma chère sœur ; le

sort en est jeté; il ne faut plus regarder en arrière. J'ai passé deux jours dans les anxiétés de l'irrésolution. Maintenant, je suis résigné à mon élévation dans le séjour des orages. Je t'assure que depuis le peu d'heures que je l'habite, j'ai vécu au milieu de l'électricité. N'importe, le moment du courage est venu ; sois sûre que j'en aurai.

« Il règne chez nous une grande agitation. Ma pauvre femme n'est point consolée, par les honneurs de la salle du Trône, de la perte du repos. Rappelle-moi au souvenir de nos amis et recommande-moi à leurs prières (1). »

Et le même jour. M. de Peyronnet, son compatriote qu'il a vu la veille, qui n'est pas étranger à son élévation et auquel il a fait part de ses desseins, lui fait tenir le billet suivant, qui semble la suite ou plutôt la conclusion d'un entretien où toutes les chances de réussir ont été examinées, aussi bien que les difficultés de l'heure présente et de l'avenir qui va se dérouler : « Mon ami, je vous félicite et me félicite. Il y a du bon dans tout cela pour tous les deux. Je vous recommande D... Adieu, tout à vous (2). » Il est donc permis d'affirmer que M. de Martignac prit possession du pouvoir sans orgueil, mais aussi sans pusillanimité. Ainsi qu'il le dit à sa sœur, le moment du courage est venu ; il en aura.

Cependant l'opinion, à qui la chute du ministère Villèle donnait une satisfaction qu'elle avait long-

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.
(2) Id.

temps réclamée, commençait à discuter les titres des hommes nouvellement investis de la confiance du roi et la signification de leur avénement au pouvoir. Allait-on assister à un changement de politique et de système? La réforme impatiemment attendue se bornerait-elle, au contraire, à un changement de personnes? Le nouveau cabinet se contenterait-il de suivre la même voie que ses prédécesseurs? Cette dernière prévision était plus généralement acceptée que la première. Elle résultait de la défiance que les longs et vigoureux efforts du roi pour maintenir et conserver M. de Villèle, avaient répandue dans tous les cœurs. Elle laissait, en outre, planer sur M. de Martignac et sur ses collègues quelque chose de l'impopularité sous laquelle le ministère précédent venait de succomber. La déception, le désappointement se traduisaient dans les diverses manifestations de la pensée publique et dans les organes de la presse, accoutumés à l'exprimer et à la diriger. Aux yeux du plus grand nombre, les nouveaux membres du gouvernement, peu connus ou connus seulement comme royalistes, n'étaient, ne pouvaient être autre chose que les continuateurs de l'administration tombée, que des traînards de l'armée vaincue, ayant toujours voté avec elle, et n'ayant jamais eu l'occasion de révéler autrement que par le scrutin, leurs opinions et leurs vœux. « C'est un cabinet de transition, disait-on; il n'a d'autre mission que celle de masquer sous des apparences trompeuses, les entreprises que le roi médite et prépare contre la Charte et contre la partie

libérale du pays. » Les plus indulgents regrettaient que le ministère ne se fût pas recruté parmi les grandes notabilités des divers partis. « Tel qu'il est, s'écriaient-ils, il ne vivra pas ; s'il veut vivre, il faut qu'il se fortifie, en s'adjoignant quelques-uns des hommes en qui le pays a placé sa confiance ; qu'il manifeste ses intentions en changeant les fonctionnaires, en faisant justice de la coupable politique de M. de Villèle, en la désavouant, en brisant avec elle. Nous ne pourrons le juger que lorsqu'il aura agi. »

Bien qu'antérieurement aux dernières élections, il se fût peu à peu séparé de la droite, afin d'aller siéger dans le centre droit, M. de Martignac avait trop souvent applaudi M. de Villèle pour pouvoir, au moment même où il prenait possession du ministère, le désavouer brusquement par ses paroles ou par ses actes. Le roi ne l'eût pas toléré, et c'eût été d'ailleurs d'une politique malhabile, de rompre avec les hommes du cabinet tombé, sans avoir énuméré les forces dont ils disposaient encore dans les deux Chambres, sans avoir tenté de les désarmer et de leur retirer cet appui. C'est ici que commençait l'embarras de M. de Martignac. Pour plaire au pays, il fallait qu'il répudiât le système politique de M. de Villèle qui était le système politique du roi, et qui comptait encore de nombreux partisans, notamment ceux qui, après avoir longtemps soutenu l'ancien président du Conseil, ne l'avaient renversé que parce qu'ils lui reprochaient d'être devenu trop complaisant pour l'esprit nouveau et de lui faire de trop fréquentes et trop importantes

concessions ; pour plaire au roi, il fallait, au contraire, que M. de Martignac continuât ce système pris en horreur par le pays. Comment dénouer cette inextricable difficulté? Il rêvait ainsi qu'on l'a dit, « un rapprochement, une réconciliation durable entre les pouvoirs parlementaires et la dynastie, entre la France et les Bourbons. » Dans la générosité de son cœur, à l'instigation de son dévouement à la France et au roi, dévouement qui était trop ardent pour ne pas engendrer quelques illusions et les entretenir, M. de Martignac estimait qu'il était possible de réunir sur un terrain de modération et de libéralisme, inaccessible aux partis et à leurs passions, tous les hommes de bonne foi, de former ainsi une puissante et invincible légion qui, lorsqu'elle se répandrait dans la nation et s'adresserait à elle, pourrait l'entraîner et la diriger. Ces idées, il les avait exprimées l'année précédente, dans sa circulaire aux électeurs de Marmande, et c'est en les exprimant, qu'il avait définitivement rompu avec les exagérations de la droite. « Pour accomplir le vœu du patriotisme et de l'honneur, disait-il alors, vous n'irez pas, messieurs, armer du pouvoir qui émane de vous la violence qui trouble et qui détruit, ni l'esprit d'anarchie qui corrompt et qui mine ; vous ne le confierez pas davantage au fanatisme qui inquiète et qui blesse, à l'aveuglement qui égare, à l'obstination qui s'acharne et qui rétrograde. »

Quand il parlait ainsi, il mettait à nu son âme pleine d'une pensée de concorde, qui n'avait fait que

grandir depuis et qui la remplissait tout entière, au moment où la destinée le poussait au pouvoir. A ce moment, il regardait bien au delà du présent. Entre l'heure qui sonnait et le résultat qu'il espérait, la route était longue, les difficultés étaient innombrables; mais elles disparaissaient à ses yeux dans l'illusion d'un succès dont il ne doutait pas, et dont la perspective l'enivrait. On eut pu alors lui appliquer, au moins en partie, ces mots de Montaigne : « La crainte, le désir, l'espérance l'élancent vers l'avenir, lui dérobent le sentiment et la considération de ce qui est, pour l'a muser à ce qui sera. » Ce qu'il voyait dans l'avenir, c'était la France grande par la monarchie et les institutions parlementaires, et la monarchie elle-même, victorieuse sur les débris des partis, victorieuse non par la force, mais par la persuasion, par l'attachement de tous les Français, mieux éclairés, convertis à la sagesse et à la vérité; — avenir consolant et par la beauté duquel il était bien excusable de se laisser distraire un jour des difficultés du présent.

Mais ce rêve généreux, qui a valu à tous ceux qui l'ont caressé depuis quatre-vingts ans, un réveil cruel et funeste, et les a fréquemment précipités des anxiétés sereines d'un noble espoir dans les douloureuses préoccupations d'une réalité implacable, ce rêve généreux sera de courte durée. Comme les hommes de 1789, comme ceux de 1800, comme ceux de 1820, comme ceux de 1850, comme ceux de 1873, M. de Martignac tombera bientôt du haut de ses illusions. Elles auront l'éclat d'un beau jour, mais aussi

sa brièveté, et s'il s'y est passionnément attaché avant son élévation, il en comprendra l'inanité à l'heure même où les rênes de l'État seront confiées à ses mains. Tous les ennemis de la politique pour la défense de laquelle il a formé d'admirables plans et des projets généreux, lui apparaîtront dès le premier moment et se dresseront menaçants autour de lui.

C'est, d'abord, ce malheureux roi qui dort sur les abîmes ; qui a bien pu se laisser convaincre qu'à ses opinions, il faut un autre organe que M. de Villèle, mais qui ne sait pas encore, qui ne saura jamais que ces opinions ont fait leur temps, et que le pays les exècre ; qui est surtout persuadé que comme souverain « il a un double devoir à remplir : subordonner l'action des Chambres à l'initiative de la royauté, source unique et de toute-puissance et de toute justice, et n'admettre à conduire les grandes affaires de la monarchie que des hommes en plein accord avec sa foi politique (1) ; » qui ne veut pas adhérer au seul système qui pourrait faire dans le pays la force de ses nouveaux ministres, lesquels ne sont d'ailleurs à ses yeux qu'un accident transitoire ; qui passe sa vie à nourrir, au mépris des intentions généreuses et paternelles dont son cœur est animé, les préventions et les préjugés qui survivront à ses malheurs, après les avoir attirés sur sa tête, et que ses lèvres trahiront encore, lorsque se dirigeant vers l'exil, il s'écriera : « Ce sont les concessions qui nous ont perdu. » Voilà le puissant ennemi de la politique de M. de Marti-

(1) L. de Carné. *Souvenirs de ma jeunesse*.

gnac, laquelle n'est, après tout, que celle de ses deux plus illustres prédécesseurs : le duc de Richelieu et M. de Serre, et qui a inspiré au comte d'Artois la même aversion qu'à Charles X.

Puis, c'est la cour de France, cette cour que les malheurs de Louis XVI n'ont pu éclairer, que le bon sens, l'exemple et l'esprit de Louis XVIII n'ont pu convertir ; cette cour où les nouveaux ministres sont en partie inconnus, où le duc d'Angoulême n'osant rien et toujours prêt à subir l'opinion d'autrui, ne peut être pour eux un appui ; où sa femme, l'auguste fille de Louis XVI, seule capable de les soutenir efficacement, nourrit à leur endroit, d'instinct et sans d'autres motifs que son horreur pour les doctrines libérales, — horreur qu'elle puise dans la tragique destinée de sa famille, — une invincible défiance ; où les plus grands seigneurs, amis intimes du roi, centre de toutes les intrigues dirigées contre le cabinet et instruments des ambitions de M. de Polignac, sont tout-puissants ; où le crédit appartient surtout aux exagérés, à ceux qui mettent leur honneur à être plus royalistes que le roi et qui ont dénigré M. de Villèle et consommé sa chute parce qu'ils considéraient comme insuffisantes les détestables lois qu'il n'a faites cependant que pour leur plaire et donner une pâture à leurs passions ; où l'ancien ministre, lui-même, va retrouver une influence qui semblait ébranlée sinon perdue, et ne la retrouvera qu'au moment où le dépit mal contenu que lui a causé sa disgrâce, le disposera à s'employer contre ses succes-

seurs et à les suivre d'un œil malveillant et d'un cœur d'où l'espoir de revenir au pouvoir n'est pas banni.

C'est encore cette fraction du clerge que commande et inspire M. de Lamennais, laquelle dans une étrange confusion des pratiques religieuses et des manœuvres de la politique, rêve la domination, prétend remonter jusqu'au moyen âge pour retrouver l'idéal de l'état social, dont elle poursuit la réalisation ; pour qui la législation française est « un mélange hideux d'impiété et d'anarchie ; » qui réclame la suppression des cultes dissidents et prétend substituer aux institutions représentatives le gouvernement de l'Église.

C'est aussi ce parlement dont les forces et les dispositions sont encore un mystère, cette Chambre des députés, élue sous l'empire d'une colère dont les éclats n'ont pas épargné le roi ; cette Chambre des pairs dont le flot des créatures de M. de Villèle a troublé l'indépendance et altéré la popularité.

C'est enfin l'opinion publique elle-même, travaillée par la Révolution sous deux formes, par l'esprit bonapartiste et par l'esprit républicain, alliés dans une haine commune contre la monarchie et contre l'Église, et dont l'alliance a trouvé son symbole le plus populaire et le plus destructeur dans les chansons de Béranger. Cette opposition grandira tous les jours. Elle est représentée dans la Chambre, dans l'armée, dans la presse, dans la bourgeoisie, dans le peuple, dans la France entière. Un changement de ministère ne saurait l'assouvir. C'est le trône lui-même qu'elle vise,

et, à certains jours, elle se fortifiera de l'appui d'esprits modérés, mais libéraux, qu'auront exaspérés les complaisances du roi pour les folles revendications des ultras de la droite et du clergé.

Telle est la rapide énumération des périls qui se dressaient devant M. de Martignac. Ils ne pouvaient échapper à un esprit tel que le sien, et aussitôt que la réalité l'eut arraché à ses rêves, il les embrassa d'un regard. C'est son honneur de n'avoir pas désespéré de les vaincre et d'avoir épuisé les moyens de les dominer. Quant à la réalité, il est vraisemblable qu'elle lui apparut, dès sa première entrevue avec le roi. C'était au lendemain de la formation du ministère, le jour même où le *Moniteur* avait publié les ordonnances de nomination. Les ministres s'étaient rendus chez le roi pour prêter le serment d'usage. Mais leur première délibération officielle, en sa présence, ne devait avoir lieu qu'à trois jours de là. Néanmoins, après la cérémonie, Charles X, les voyant tous réunis autour de lui, leur dit : « Je dois vous déclarer que je me sépare à regret de M. de Villèle ; l'opinion a été trompée sur son compte ; son système était le mien, et j'espère que vous vous y conformerez de votre mieux. » Les ministres s'inclinèrent, se contentant d'essayer de réserver d'un mot respectueux la liberté de leur action, de faire comprendre qu'ils étaient issus d'un état de choses qui exigeait des procédés nouveaux, et attendant pour répondre à l'étrange déclaration qu'ils venaient d'entendre que le débat auquel elle pourrait donner lieu,

trouvât à se placer sur un terrain pratique et de fait.

L'examen de leur situation auquel ils procédèrent dès le lendemain, les convainquit de la nécessité de se fortifier en s'adjoignant au ministère de l'instruction publique, lequel était encore vacant, et par d'autres combinaisons, des personnages susceptibles de donner au cabinet l'éclat qui lui manquait, susceptibles surtout de lui assurer une influence plus grande sur le roi, sur la Chambre et sur le pays. A leur avis, l'homme le plus dangereux, celui qu'il y avait urgence à satisfaire et à neutraliser sans retard, c'était M. de Chateaubriand. M. de Chateaubriand apaisé, c'était l'appui du *Journal des Débats* assuré, une imposante fraction parlementaire ralliée, en même temps qu'une force d'éloquence et de plume, acquise au gouvernement. M. de la Ferronnays, ami de l'ancien ministre des affaires étrangères, sous les ordres duquel il avait exercé les fonctions d'ambassadeur en Russie, s'attacha à mettre en relief le prix de cette influence, et surtout à rassurer ceux de ses collègues qui redoutaient la personnalité trop envahissante de M. de Chateaubriand. On pouvait lui offrir le portefeuille de l'instruction publique et espérer déjà qu'il l'accepterait. Les ministres souhaitaient aussi l'entrée au conseil du baron Portal, ancien ministre de la marine, homme éminent, esprit d'élite, qui exerçait dans les groupes parlementaires une autorité prépondérante. Ils projetaient de le placer à la présidence de la Banque de France. D'autre part, ils estimaient que le roi devait rendre

à MM. Michaud, Villemain et de Lacretelle, membres de l'Académie française, les fonctions dont on les avait dépossédés à la suite du licenciement de la garde nationale, à cause de leur attitude à l'Institut, lors de cet événement. Dans cette sorte d'amnistie, il leur paraissait nécessaire de comprendre M. Hyde de Neuville, député, ami de M. de Chateaubriand et que le roi avait frappé de disgrâce pour châtier la vigueur de son opposition à M. de Villèle. Il était également utile que divers cours publics fermés sous la précédente administration fussent autorisés de nouveau. Enfin, il y avait obligation de confier la préfecture de police et la direction de la police générale à des hommes moins impopulaires que les personnages qui occupaient ces postes importants et que l'appui des exagérés de la Droite avait irrémédiablement compromis. Les ministres étaient d'avis de nommer préfet de police un jeune magistrat, M. de Belleyme, procureur du roi à Paris, et de supprimer la direction de la police générale.

Ces diverses mesures que devaient un peu plus tard compléter quelques changements dans le personnel des préfets, constituaient un ensemble qui, habilement fait et présenté, semblait devoir disposer favorablement l'opinion, et en attendant des réformes plus considérables qui ne pouvaient être accomplies qu'avec le concours des Chambres, lui donner un gage de l'esprit libéral et conciliant du cabinet. Mais il s'agissait de les faire agréer au roi, et les ministres n'ignoraient ni l'antipathie que le nom de M. de Cha-

teaubriand inspirait à Charles X, ni la répugnance qu'il éprouverait à toucher à des fonctionnaires dociles à ses volontés, façonnés à ses habitudes et qu'il tenait de la main de M. de Villèle. Résolus cependant à avoir raison au moins sur certains points, ils chargèrent deux d'entre eux, MM. de Chabrol et Frayssinous, à cause de leur ancienneté dans l'intimité royale, de soumettre au prince leurs projets et leurs désirs. Le roi ne fit aucune difficulté pour rendre ses bonnes grâces à M. Hyde de Neuville et leurs emplois en même temps que ses faveurs, aux trois membres de l'Académie. Mais, il défendit vivement le préfet de police en fonctions et le directeur de la police générale. Quant à la proposition de nommer MM. de Chateaubriand et Portal ministres, il la repoussa, ne consultant que ses sentiments personnels. Il alla jusqu'à insinuer qu'il n'aurait pas d'objections à faire, si on lui proposait M. de la Bourdonnaye ou quelqu'un des députés de la même opinion. M. de Chabrol et M. Frayssinous n'insistèrent pas. Mais les jours qui suivirent, et pendant lesquels le roi vit plusieurs fois les membres du ministère, ensemble ou séparément, furent consacrés à une négociation longue, difficile, dont le but était de décider le roi à accomplir les sacrifices auxquels il se refusait. Les ministres finirent par l'emporter. Ce qu'il n'avait pas voulu céder en bloc, il le céda en détail, peut-être après avoir consulté M. de Villèle auquel il conservait toute sa confiance et avait demandé, non pas directement, car il ne le voyait plus, mais au

moyen d'un intermédiaire désigné par lui, un travail confidentiel sur les limites où devaient s'arrêter ses concessions pour les hommes et les choses. Il consentit à nommer préfet de police M. de Belleyme, dont la personne et les idées lui agréaient, à supprimer la direction générale et enfin, le 16 janvier, onze jours après la formation du ministère, à laisser tenter une démarche auprès de M. de Chateaubriand.

Mais pour obtenir gain de cause sur ce point, les ministres furent contraints de déclarer au roi qu'ils ne pouvaient compter sur la majorité dans les Chambres si une ouverture n'était faite en son nom à M. de Chateaubriand. Il mit alors de nouveau en avant le nom de M. de la Bourdonnaye. Mais M. de la Bourdonnaye avait été pressenti. Sa réponse rendait tout arrangement impossible, car il ne prétendait à rien moins, s'il entrait au ministère, qu'à dominer ses collègues et à diriger la politique générale. Cette réponse transmise au roi lui ferma la bouche, en ce qui touchait M. de la Bourdonnaye. Mais, il hésitait encore à accorder un portefeuille à M. de Chateaubriand, malgré les raisons très-sages mises en avant par M. Frayssinous et bien que le Dauphin, présent à cette conférence, s'en montrât touché. C'est alors que M. de Martignac, prenant la parole, fit comprendre au roi, avec les ménagements exigés par une extrême susceptibilité, mais avec une grande fermeté de langage, que si les ministres devaient trouver dans sa volonté une résistance absolue à des mesures qu'ils considéraient comme indispensables, leur tâ-

che serait impossible. Le roi s'émut et s'alarma. Il ne voulait pas les obliger à lui donner leur démission. L'heure ne lui paraissait pas encore venue de les pousser jusque-là. Leur fortune ministérielle était trop récente pour que les motifs qui avaient décidé le roi à y souscrire et à paraître ainsi céder à l'opinion, eussent déjà cessé d'exister. Leur résolution fit faiblir la sienne. Il dit qu'à M. de Chateaubriand, il aurait préféré tout autre personnage, voire M. Casimir Périer, qu'il espérait bien du moins qu'on ne l'obligerait pas à accepter le baron Portal, dont il ne voulait pas. Puis, comme s'il se fût accroché à une dernière résistance, il s'écria : « Mais, Chateaubriand n'est-il pas lié avec M. Royer-Collard ? Ne les dit-on pas engagés à ne rien acepter qu'en commun ? » Les ministres qui ne voulaient pas compromettre un succès si difficile à obtenir, répondirent qu'ils étaient certains du contraire et que M. Royer-Collard ne serait pas proposé. « Faites donc, reprit le roi, puisque vous pensez que c'est pour un bien. »

Nous avons cité tout au long cette scène parce qu'elle démontre l'opiniâtreté que le roi mettait à défendre ses idées et ses créatures, ainsi que sa tendance à substituer sa politique personnelle à celle de son ministère. Elle se renouvela toutes les fois qu'on lui proposa des changements. En sa qualité de ministre de l'intérieur, M. de Martignac eut à lui faire agréer cinq mises à la retraite de préfets et dix-sept mutations. Il y eut encore d'autres nominations au

conseil d'État, à des hauts emplois. Ce ne fut qu'à force de patience, de diplomatie, de fermeté que les ministres parvinrent à lui imposer leurs choix. Mais, lorsqu'après leur avoir longtemps résisté, il se résignait à les accepter, sans doute à l'instigation de conseillers mystérieux et assez puissants sur son esprit pour lui faire prendre patience et lui démontrer la nécessité de subir le joug de la Charte, c'est-à-dire le régime parlementaire et la responsabilité ministérielle, jusqu'au jour où il serait assez fort pour le secouer, il y avait dans son attitude, la raideur et la tristesse qui résultent d'une contrainte qu'on a subie. Toute sa royale personne semblait protester contre la volonté à laquelle il cédait et respirer aussi le désir d'une revanche prochaine. Son mécontentement se traduisait dans son entourage intime et cela suffisait pour accroître le nombre et l'audace des ennemis que le ministère et surtout M. de Martignac, qui en était l'âme, avaient comptés, dès le premier jour, dans cette cour livrée aux illusions, aux violences, aux appréciations les plus fausses, aux idées les plus exagérées, et surtout à des espérances ambitieuses dont M. de Polignac devait être l'instrument et dont un retour progressif à l'ancien régime était le but non avoué publiquement, mais certain.

Les ministres autorisés à entrer en pourparlers avec M. de Chateaubriand dépêchèrent auprès de lui M. Frayssinous qui devait lui offrir, de la part du roi, le ministère de l'instruction publique. Blessé d'avoir été exclu de la scène politique, par des in-

fluences qui provoquaient en lui plus de mépris que de haine, l'illustre écrivain boudait depuis plusieurs années, ne se faisant pas faute de laisser paraître le légitime ressentiment qui remplissait et aigrissait son cœur et confiant à la France, ses colères, par l'organe du *Journal des Débats*, tout à sa dévotion. La chute de M. de Villèle avait été pour ce vaste esprit qui n'était point insensible aux attraits d'une vengeance satisfaite, un sujet de contentement. Mais la satisfaction avait été de courte durée. Elle s'était transformée en un nouveau mécompte, lorsque le ministère Martignac formé, il avait vu maintenir contre sa personne l'exclusion dont il souffrait depuis longtemps, laquelle, après l'avoir irrité comme un irrécusable témoignage de l'ingratitude des Bourbons, lui semblait n'avoir plus de raison d'être, puisque M. de Villèle n'était plus au pouvoir et que lui-même désavouait hautement toute participation à certains articles du *Journal des Débats* dont le roi s'était montré blessé, en les lui attribuant. L'offre que lui porta M. Frayssinous flatta son orgueil et désarma ses rancunes. Toutefois, il y répondit par un refus. « Prenez M. Royer-Collard, dit-il. Je n'ai nulle envie d'être ministre ; mais si le roi me voulait rappeler absolument au conseil, je n'y rentrerais que par le ministère des affaires étrangères, en réparation de l'affront que j'y ai reçu. Or, je ne puis avoir aucune prétention sur ce portefeuille, si bien placé dans les mains de mon noble ami, M. de la Ferronnays. » Le sentiment qui lui dictait cette réponse, ce désir d'être

vengé avec éclat de sa chute, en reprènant le poste même d'où on l'avait exclu, il les caressait depuis longtemps, et ils survécurent au rétablissement de la faveur royale. Nous en trouvons la preuve dans une lettre adressée à madame Récamier, à une date postérieure, et qui est assez curieuse pour mériter de trouver place ici : « Écoutez bien ceci, écrivait-il de Rome, à un moment où le ministère Martignac semblait gravement menacé, voici quelque chose de plus explicite ; si, par hasard, on m'offrait de me rendre le portefeuille des affaires étrangères, ce que je ne crois nullement, je ne le refuserais pas. J'irais à Paris, je parlerais au roi, j'arrangerais un ministère dont je ne serais pas et je proposerais pour moi, pour m'attacher à mon ouvrage, une position qui nous conviendrait. Je pense, vous le savez, qu'il convient à mon honneur ministériel et pour me venger de l'injure que m'a faite Villèle, que le portefeuille des affaires étrangères me soit un moment rendu. C'est la seule manière honorable que j'aie de rentrer dans l'administration. Mais, cela fait, je me retire aussitôt, à la grande satisfaction de tous les prétendants, et je passe en paix auprès de vous le reste de ma vie. » Sous l'empire du désir exprimé dans cette lettre, il refusa donc le portefeuille de l'instruction publique que le roi, guidé par les mobiles qui avaient déterminé la nomination de M. de Belleyme à la préfecture de police et sur le conseil de M. Portalis, confia à un autre magistrat jeune aussi, M. de Vatimesnil, avocat général à la cour de cassation et con-

seiller d'État, orateur de talent, connu par ses idées religieuses et par ses relations avec l'extrême droite. La personnalité de M. de Vatimesnil resta trop effacée pendant l'existence du ministère, non pas assez cependant pour lui faire perdre l'occasion de tromper les espérances du roi et de ceux qui avaient cru trouver en lui le défenseur des opinions de la cour, ni celle de se rallier aux tendances libérales de M. de Martignac. Charles X ne put lui pardonner jamais ce revirement inattendu, et nous le verrons, au moment de la retraite du ministère, manifester son irritation contre M. de Vatimesnil, et lui refuser jusqu'aux faveurs honorifiques qu'il était d'usage d'accorder à titre de compensation aux ministres démissionnaires.

M. de Vatimesnil méritait mieux. Le juge compétent que nous avons cité déjà, que nous citerons encore, a porté sur cet homme d'État une appréciation qui mérite d'être recueillie : « Ce choix nous inspira au premier abord, dit le duc de Broglie, de vives inquiétudes. Entré très-jeune encore, en 1817, au ministère public, M. de Vatimesnil s'était montré tout bouillant du royalisme de l'époque : il avait entrepris de son chef, presque malgré ses chefs, une croisade contre les journaux et les écrivains libéraux dont il devint bientôt la bête noire. Mais, après avoir poussé sa pointe et jeté son feu, pendant trois ou quatre campagnes, il s'était calmé, son esprit avait mûri. Appelé au parquet de la cour de cassation qui s'occupe et se préoccupe moins de politique que tout autre, il n'avait pas tardé à se faire remarquer par son sa-

voir, son esprit éminemment juridique et un remarquable talent de parole. Ce fut M. Portalis, témoin de ses rapides progrès et bon juge de ses mérites, qui l'appela, malgré nous, au ministère et qui fit fort bien de ne pas nous écouter. M. de Vatimesnil ne tarda pas à devenir l'un des meilleurs ministres que notre université ait vu placer à sa tête. Dans le conseil, il se montra en toute occasion, le plus solide appui de la cause libérale (1). »

Quant à M. de Chateaubriand, la démarche faite auprès de lui l'avait disposé à se rapprocher du gouvernement. Elle eut pour premier résultat de faire rendre au *Journal des Débats* la subvention secrète et considérable qu'il avait reçue jusqu'en 1824. M. de Martignac, qui recherchait des appuis, la rétablit. Il solda même l'arriéré, c'est-à-dire les sommes que le journal aurait reçues s'il n'était pas devenu l'ennemi le plus acharné de M. de Villèle. Le roi fournit personnellement trois cent mille francs, et le département de l'intérieur deux cent mille francs, qui furent affectés à dédommager la puissante feuille; M. de Chateaubriand en reçut une partie. Le roi raconta plus tard qu'à cette occasion, M. Bertin de Vaux lui avait dit : « Il faut que le ministère se conduise bien avec moi, sans quoi je pourrais bien le défaire comme l'autre. » M. Bertin de Vaux, rentré en grâce, usa dès ce moment de son influence pour confirmer les ministres dans la pensée qu'ils devaient

(1) Notes biographiques du duc de Broglie. (*Fragment inédit communiqué à l'auteur.*)

acquérir l'appui de M. de Chateaubriand : « Vous vous perdez, leur disait-il, et qui pis est, la monarchie. Sans Villèle, il vous faut Chateaubriand, puisque malheureusement ils n'ont pu tenir ensemble. » Sans avoir du concours de l'illustre écrivain une opinion aussi absolue, le ministère était pénétré de la nécessité de se l'attacher par des liens solides. Aussi lorsqu'au mois de février suivant, la démission de MM. de Chabrol et Frayssinous, dans des circonstances que nous raconterons, rendit deux portefeuilles vacants, il lui offrit celui de la marine. M. de Chateaubriand le refusa, comme il avait refusé celui de l'instruction publique, et pour les mêmes motifs. Mais les ministres acceptèrent de sa main, pour ce poste, son ami, M. Hyde de Neuville. Ils proposèrent ensuite à Charles X de créer un ministère de la maison du roi, et d'y mettre M. de la Ferronnays qu'eût remplacé M. de Chateaubriand et, à défaut de celui-ci, M. Pasquier, dans les lumières et l'appui duquel ils avaient également confiance. Mais aucune de ces combinaisons ne put aboutir. C'est alors que M. Roy alla trouver M. de Chateaubriand, et lui dit : « Le roi désire que vous acceptiez une ambassade; si vous le voulez, vous irez à Rome. » Ce mot de Rome eut sur lui, suivant son expression, un effet magique, et il accepta.

Afin de raconter d'une traite et sans interruption ces divers incidents qui se déroulèrent lentement et dont le résultat disposa, en fin de compte, favorablement l'opinion, nous en avons négligé d'autres qui

nous obligent à revenir en arrière afin de leur donner place dans ce récit. Le 9 janvier, le ministère, formé depuis cinq jours à peine, eut à répondre à des attaques par lesquelles s'exprimait l'impatience où l'on était de le voir à l'œuvre. Une note fut rédigée par M. de Martignac, et délibérée en conseil. Le *Moniteur* la publia le 10. Elle était ainsi conçue : « Les nouveaux ministres ont été nommés le 4 de ce mois ; ils ont été admis au serment le 5. C'est aujourd'hui, 9, qu'ils ont eu pour la première fois l'honneur de délibérer en présence du roi ; et déjà, depuis trois jours, on les accuse de lenteur, d'inaction et d'indécision, ou l'on publie leurs déterminations supposées sur les plus importantes questions d'administration et de gouvernement. Les hommes impartiaux apprécieront ce premier reproche, et se garderont dans des matières aussi graves de l'injustice inévitable des jugements précipités. » Le 17 du même mois, le gouvernement prenait de nouveau la parole, cette fois, non plus pour se défendre. mais pour faire connaître au pays la ligne de conduite qu'il entendait suivre. Cette éloquente déclaration a toute l'importance d'un manifeste ; le chemin que parcourra la nouvelle administration s'y trouve tracé en des termes où l'on retrouve la dextérité, la droiture et la netteté de M. de Martignac. En voici le texte : « De nouveaux ministres ont été appelés par la confiance du roi . On est généralement disposé à croire à la pureté de leurs intentions, à leur dévouement au prince, à leur respect pour la Charte ; on ne fait

pas de difficulté de leur reconnaître quelque capacité pour les affaires; mais, on se demande si leur ensemble répond à l'état du pays, et en regardant d'un côté leurs noms, et de l'autre le tableau des Chambres législatives, on élève quelques doutes sur un accord sans lequel tout le reste n'est rien. Les notions qui nous sont parvenues sur la composition de la Chambre élective sont trop incomplètes pour qu'il soit possible d'asseoir à cet égard un jugement définitif; toutefois, il faut reconnaître que cette Chambre se trouve divisée en plusieurs fractions qui diffèrent entre elles quant au nombre et quant aux opinions.

« Dans un pareil état de choses, la composition du conseil a dû faire naître des embarras sérieux ; on a dû chercher quelle réunion d'hommes pouvait offrir la certitude de cette majorité parlementaire, première nécessité d'un gouvernement constitutionnel. Quelques personnes avaient conçu la pensée d'un ministère mixte, dont les membres seraient choisis, non-seulement dans les opinions différentes, mais même dans les opinions contraires. Ce projet, examiné avec attention, ne laissait aucun espoir raisonnable de succès. D'autres plans ont pu être successivement produits ; mais tous ont présenté des difficultés de natures diverses. Qu'y avait-il à faire? Laisser à l'écart et les noms et les chiffres, et tous les calculs de ce genre, et chercher le succès dans le fond des choses. Il fallait demander à la majorité du pays la majorité dans les Chambres.

« Le vœu de la majorité du pays ne s'attache pas à des combinaisons de noms propres, plus ou moins habilement conçues. Ce qu'elle demande avant tout, par-dessus tout, c'est un ministère ferme et modéré, sage dans ses plans de conduite, et sincère dans leur exécution. Ce qui lui importe, c'est que ce ministère sache, d'une part faire respecter la dignité de la couronne et l'autorité royale sans laquelle il n'y a ni protection, ni sûreté ; et de l'autre, maintenir l'exécution loyale et franche de la Charte. Un ministère qui marchera dans cette voie d'un pas assuré, qui ne connaîtra d'autre régime que le régime légal, qui ne s'occupera de nos institutions que dans l'intérêt commun du trône et des citoyens, qui recherchera les avis salutaires et ne repoussera que les principes dangereux et les prétentions injustes et exagérées, un tel ministère ne devra point s'inquiéter des calculs à faire pour arriver à la majorité parlementaire ; cette majorité viendra à lui.

« Le ministère nouvellement formé s'adressera aux hommes de bien, aux amis sincères du roi et de la Charte. Il leur montrera avec franchise et liberté la route dans laquelle il veut marcher, et leur proposera de le suivre en l'éclairant ; il ne demandera point de faveur pour lui, il demandera justice pour ses actes ; et, dans les deux Chambres françaises qui s'avancent, on peut être sûr de l'obtenir. Sans doute, il aura encore des adversaires et même des ennemis. Sa seconde journée l'a déjà trouvé livré à des agressions au moins prématurées. Il ne doit pas

s'en alarmer. On est clairvoyant en France et le pays ne peut être longtemps abusé. Des oppositions qui auraient évidemment d'autres mobiles que les intérêts généraux, seraient bientôt jugées et condamnées. »

Il est démontré par ce langage que le ministère avait envisagé les aspects divers de sa situation et qu'il la considérait sans illusion comme sans faiblesse. Il n'osait compter encore sur une majorité parlementaire ; mais il espérait avoir celle des citoyens modérés. Il ne désespérait pas d'en former une dans les Chambres, sur laquelle il pourrait s'appuyer pour gouverner sagement et utilement. Toutefois, ce n'étaient encore là que des mots. Le pays attendait des actes. Or, on a vu la résistance du roi et les influences hostiles entraver toutes les propositions ministérielles qui tendaient à donner au pays cette satisfaction. A plusieurs reprises et pour faire prévaloir leur volonté, les ministres avaient dû menacer le roi de leur démission. Il avait alors cédé, mais de mauvaise grâce, sans leur accorder sa confiance ni même sa bienveillance, ainsi que le prouve trop ce jugement qu'il portait sur eux, en écrivant à M. de Villèle resté plus que jamais son conseiller : « Je ne vois jusqu'ici rien de mauvais dans mes ministres ; mais le caractère n'est pas leur fort. » Est-ce parce qu'ils voulaient se retirer pour ne pas se laisser dominer par lui qu'il les jugeait ainsi ? Ils firent preuve de caractère, au contraire, en abordant courageusement, le 22 janvier, une des questions les plus brû-

lantes parmi celles que le précédent ministère avait laissées sans solution.

Cette question qui depuis longtemps passionnait l'opinion, était celle de la légalité des écoles ecclésiastiques secondaires, connues sous le nom de petits séminaires et de la tolérance qui permettait aux jésuites, quoique leur congrégation ne fût pas légalement autorisée en France, de diriger quelques-unes de ces écoles. Elles existaient en vertu d'une ordonnance de 1814. Le nombre s'en était élevé peu à peu à environ cent quatre-vingts et beaucoup d'entre elles, assurait-on, s'étaient fondées sans l'agrément du pouvoir, échappant ainsi aux prescriptions de la loi. Des discussions violentes s'étaient maintes fois élevées dans la Chambre et dans la presse sur ce sujet. Mais, dans la presse, les organes religieux désertaient ordinairement le vrai terrain du débat, refusaient de répondre à des questions précises et ce silence était considéré comme l'aveu d'un état de choses contraire à la législation. Dans la Chambre, les interpellations n'avaient pu produire des éclaircissements plus complets. Un jour, seulement, M. Frayssinous s'était laissé aller à reconnaître que sept petits séminaires étaient dirigés par des religieux de la société de Jésus. Une telle question était de celles qui devaient troubler le plus la conscience scrupuleuse et timorée de Charles X. Il en avait écarté toujours l'examen. M. de Villèle, qui en redoutait le danger, avait eu beaucoup de peine à lui faire comprendre la nécessité d'une mesure qui mît un terme aux violations

dont la loi était l'objet. Dans divers entretiens avec son ministre, le roi avait admis seulement le principe de la limitation à deux cents du nombre des élèves dans chaque petit séminaire. Mais ce n'était là qu'un côté du problème à résoudre. N'y avait-il pas lieu d'exiger en outre que les écoles non autorisées se missent en règle? Devait-on laisser les jésuites à la tête de celles où ils ne pouvaient rester qu'à l'état d'institution tolérée, mais non légalement autorisée? C'est dans ces termes que se présentait la question. Le ministère l'aborda, avec la ferme volonté de la dégager des passions qu'accumulaient autour d'elle les violences de la gauche, toujours prête à grossir ses griefs contre l'Eglise et l'intolérance d'une partie du clergé, et de la juger uniquement au point de vue légal, en dehors de toute préoccupation politique et religieuse.

M. Portalis fut chargé de rédiger un court rapport. Il proposa au roi de nommer une commission de neuf membres, laquelle aurait pour mission de constater l'état des faits et d'examiner les mesures nécessitées par l'exécution des lois. Le *Moniteur* publia ce rapport le 22 janvier, en même temps que la liste des commissaires dont le choix était une garantie pour les graves intérêts mis en cause. Cette liste, lorsqu'elle fut soumise au roi, portait les noms de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, de Mgr Feutrier, évêque de Beauvais, de MM. Lainé, Séguier, Pasquier, pairs de France; le comte de Noailles, de la Bourdonnaye, Dupin aîné, députés, et de Courville, men-

bre de l'université. Le roi adopta tous les noms, sauf celui de M. Pasquier, qu'il raya parce qu'il redoutait l'influence de cet esprit libéral, et auquel il substitua celui du baron Mounier, parce qu'il le croyait, suivant ses expressions, « un peu plus dans sa dépendance. » Le rapport de M. Portalis et le choix des commissaires, ne donnèrent satisfaction ni au parti religieux, dont les organes déclarèrent que cette mesure constituait une concession scandaleuse à l'esprit révolutionnaire et sommèrent les deux prélats membres de la commission de refuser publiquement d'y siéger, ni au parti libéral, qui regardait la question comme résolue par les faits et par les lois, qui ne voyait dans l'acte du ministère qu'un expédient imaginé pour gagner du temps, et à qui les membres de la commission étaient suspects de partialité en faveur des jésuites. M. de Martignac et ses collègues laissèrent passer ce flot d'accusations et de colères, résolus à poursuivre fermement leur œuvre et espérant être jugés avec plus de justice lorsque le résultat en aurait démontré l'utilité et la sincérité. Mais ils ne pouvaient faire que le roi partageât leur opinion, qu'il ne leur sût mauvais gré des attaques auxquelles l'exposait la décision qu'il avait prise à leur instigation, ni qu'il fût par conséquent disposé à les protéger contre les haines nouvelles qu'ils venaient de se susciter en accomplissant leur devoir. La commission se mit à l'œuvre immédiatement. C'est au mois de juin suivant seulement, qu'elle fit connaître le résultat de ses études et de ses délibérations. Nous

raconterons cet incident à son heure et à sa place. Mais, ce qu'il faut constater ici, c'est la part de M. de Villèle dans les faits qui viennent d'être exposés.

Comme nous l'avons dit, à sa sortie du ministère, il était resté en relations intimes avec le roi. Les lettres que le prince lui écrivait et ses notes intimes ont été publiées. Il ne se peut de preuve plus accablante des difficultés que les conseils qu'il donnait à Charles X créaient à ses successeurs. Loin de les soutenir, il se livrait sur leur compte à des insinuations qu'on regrette de trouver dans sa pensée et sous sa plume. Il était vaincu, mais au fond, il espérait une revanche. C'est contre le ministère de M. de Martignac qu'il la préparait, consentant même à se rencontrer avec M. de la Bourdonnaye, c'est-à-dire avec l'homme qui l'ayant combattu avec le plus d'acharnement, avait le plus contribué à sa chute, et à se prêter à des projets d'alliance ainsi qu'à des combinaisons demeurées sans résultat, heureusement pour l'honneur de sa mémoire. Parlait-il de la guerre que lui faisaient les journaux, il accusait M. de Martignac de la fomenter et le ministère de vouloir se débarrasser de lui, en le nommant à une grande ambassade. Le roi lui soumettait-il le projet de discours du trône, préparé par M. de Martignac, en vue de la session prochaine, il répondait que ce discours manquait de force et de dignité. Ainsi, tous ses actes tendaient à empêcher le roi de prendre confiance dans ses ministres et de s'accoutumer à eux.

Mais quelque fût le mystère dont ses relations res-

taient environnées, le secret s'en était révélé. Cette indiscrétion avait eu pour résultat d'accroître les attaques de la presse contre M. de Villèle. Un pamphlet allait jusqu'à prétendre qu'il se rendait aux Tuileries déguisé en femme et jusqu'à désigner l'escalier dérobé par lequel il montait dans le cabinet du roi. Les journaux annonçaient l'existence d'un ministère occulte à côté du ministère ostensible et plus puissant que lui. Cette existence paraissait si clairement démontrée qu'un des amis du roi, le comte Sosthène de La Rochefoucauld, le suppliait de renoncer à ce système de gouvernement caché, plein de graves périls : « Le roi a choisi un ministère, disait l'ancien ami de madame du Cayla, converti à des idées meilleures que celles qu'il avait autrefois professées. Il doit lui donner toute sa confiance ; autrement, le roi bouleverse son propre ouvrage. » Enfin, dominant les clameurs de la presse, M. de Montlosier, dans des lettres passionnées, commençait à proposer la mise en accusation de M. de Villèle. Il y avait dans ces attaques bien de l'ingratitude. La passion effaçait trop vite les grands services rendus à son pays par le ministre tombé. Mais loin d'imposer silence à ses accusateurs, en se faisant oublier, il semblait avoir à cœur de les exciter, de les provoquer, en se mettant en évidence, en se prêtant à des intrigues indignes de lui.

Au milieu de ces agitations, M. de Martignac, après avoir pris possession de son département, s'était aussitôt signalé par diverses mesures propres à lui gagner des partisans parmi les écrivains, les artistes

et la société lettrée. Il accordait des pensions à des hommes de lettres; il venait au secours de leurs infortunes; il fondait un journal à la rédaction duquel il associait des hommes de talent; il accordait à une œuvre théâtrale de M. Casimir Delavigne l'autorisation d'être jouée, refusée par M. de Corbière; il donnait tous ses soins à des détails administratifs d'un ordre plus intime et plus modeste; adressait des avis pleins de sagesse et de libéralisme, aux préfets et aux fonctionnaires placés sous ses ordres; examinait leur titres avec sollicitude; prêtait l'oreille à toutes les réclamations, y faisait droit dans la mesure du possible, comme s'il eût été jaloux de prouver à tous que soucieux des intérêts publics et des intérêts privés, il voulait chercher partout et par tous les moyens les éléments de la réconciliation qu'il souhaitait passionnément de voir s'accomplir entre la France et la dynastie.

CHAPITRE TROISIÈME

La session de 1828. — Physionomie du parlement. — Discours de la couronne. — Principaux débats parlementaires. — Incidents auxquels ils donnent lieu. — Éloquence de M. de Martignac. — Succès du ministère. — Du rôle de M. de Villèle envers lui. — Les ordonnances du 16 juin. — Clôture de la session.

Au cours de ces incidents, une préoccupation plus grave qu'aucun d'eux était arrivée bien vite à les dominer, à occuper la plus large place dans la pensée de M. de Martignac et de ses collègues. Cette préoccupation tirait son origine de la confusion qui régnait encore dans la Chambre des pairs et dans la Chambre des députés, transformées l'une par la création de quatre-vingt-un siéges nouveaux, y compris ceux de MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet, l'autre par les élections de 1827. Pairs et députés arrivaient, et déjà se classaient en vue de la session prochaine. Elle devait s'ouvrir le 5 février. On touchait presque à cette date et aucune majorité ne s'était encore dessinée ni pour le ministère, ni contre lui. Il en résultait une incertitude qui devait le tenir dans un état précaire, jusqu'au moment où

des votes en sa faveur l'auraient dissipée. Il avait exprimé publiquement l'espoir que cette majorité se formerait, qu'elle viendrait à lui. Mais, il ne pouvait en distinguer déjà les éléments. Les négociations entamées avec M. de Chateaubriand, dont nous avons fait connaître par anticipation le résultat, n'avaient pas encore abouti. Les négociations nouées avec l'extrême droite, dans la personne de M. de la Bourdonnaye, avaient échoué ou étaient au moins suspendues, en présence des exigences et des prétentions de cet esprit inquiet, chagrin, capable d'envelopper d'opiniâtreté ses ressentiments, et de poursuivre avec suite, sinon sans violence, la satisfaction de ses rancunes, mais, incapable, ainsi qu'il le prouva plus tard, de garder la mesure et la modération indispensables à l'exercice du pouvoir.

Le ministère ne doutait pas de son succès devant la Chambre des pairs. Il connaissait les écueils auxquels M. de Villèle s'était brisé de ce côté. Pour les éviter, il lui suffisait de se conduire autrement que lui, de tenir compte des circonstances desquelles il était né, de conformer ses actes aux principes qu'il représentait, d'affirmer hautement son désir d'être, non pas l'expression d'un parti, mais l'exécuteur des volontés modérées et conciliantes. A ce prix, le concours de la Chambre des pairs ne lui ferait pas défaut. Il pouvait, en outre, beaucoup espérer du tempérament conservateur de cette assemblée que son origine portait, comme toutes ses pareilles, à n'user de son influence et de sa force qu'au profit de la couronne.

La Chambre des pairs dont quatre ministres, MM. de la Ferronnays, de Chabrol, Portalis et Roy faisaient partie, comptait, à côté de ceux de ses membres que leur nom seul et la faveur royale ou les priviléges de l'hérédité y avaient fait admettre, des hommes éminents, les uns ayant rendu déjà d'illustres services, les autres donnant de brillantes espérances. Là, se trouvaient la plupart des notabilités et des gloires de la France aristocratique, les représentants auprès des cours étrangères de la grande et nationale politique des Bourbons, les chefs admirés et populaires de l'armée, héros de combats mémorables. On y voyait à côté des grands noms militaires, à côté des rejetons des plus anciennes familles, MM. de Chateaubriand, de Montlosier, de Talleyrand, de Sémonville, de Pastoret, Dambray, de Ségur, de Mortemart, d'autres encore. C'étaient le baron Portal duquel on peut dire qu'il fut, après la chute de Napoléon, l'un des restaurateurs de la marine française; M. Lainé, le courageux député du Corps législatif de l'Empire, l'une des plus pures gloires de la tribune; le baron Louis, l'habile financier de la première période de la Restauration; le duc Decazes, le ministre et l'ami de Louis XVIII, victime des violences de l'extrême droite, à laquelle ce prince dut le sacrifier, après l'assassinat du duc de Berry; le baron Pasquier, un des esprits les plus sages et les plus sensés de sa génération; le baron de Barante, dont la jeune expérience se mûrissait à l'étude des affaires comme pour mieux justifier les

succès de sa carrière future; le duc de Broglie portant sans faiblesse le fardeau de l'illustre nom à l'éclat duquel il devait ajouter un éclat nouveau, en traçant derrière soi, par son passage, au travers des affaires de son pays, un sillon lumineux et dont l'influence était déjà telle que bien qu'il n'eût que quarante-deux ans et n'eût encore occupé aucun poste dans l'État, un Anglais venu en France, vers cette époque, pouvait alors dire de lui, dans ses mémoires récemment publiés : « Le duc de Broglie est l'homme de France le plus estimé (1). » Ces hommes éclairés connaissaient les besoins de leur temps. Ils appréciaient, comme il convient, la nécessité d'un pouvoir fort; mais, ils appréciaient également les bienfaits de la liberté. Après avoir su résister à M. de Villèle, ils étaient prêts à soutenir un ministère où figuraient plusieurs de leurs collègues les plus estimés et qui voulait unir étroitement ce que la droite avait divisé. Vis-à-vis de la Chambre des pairs, la position du ministère était donc bonne, encore que M. de Villèle, avant de quitter le pouvoir, l'eût peuplée de ses créatures.

Vis-à-vis de la Chambre des députés, cette situation était bien différente. Là aussi, se trouvaient des personnalités bienveillantes et sympathiques à un sincère effort pour fonder la monarchie, en faisant d'elle un gouvernement résolument libéral, intelligemment réparateur, conquis à jamais aux institutions représentatives et s'imposant à la France, comme

(1) Mémoires de Groville.

un gage de sécurité, de liberté, de grandeur et d'influence; mais à côté d'elles, que de passions surexitées, que de souvenirs irritants, que de malentendus non dissipés, que de rancunes non satisfaites! L'histoire de la Chambre des députés depuis treize ans, ses traditions, ses luttes, ses victoires d'un jour sur les vœux de la nation, auxquelles se liait le souvenir des représailles de celle-ci, dont les élus actuels semblaient être plus particulièrement la manifestation, n'étaient guère propres à la rendre indulgente pour les erreurs ou même les tâtonnements des hommes de bonne volonté, qui venaient d'entreprendre au milieu du trouble le plus funeste, une tentative périlleuse autant que patriotique. Si le trait dominant des assemblées électives est de subir facilement le joug des passions dont elles sont l'écho, ce trait était plus saillant encore, dans une Chambre où les grands jours parlementaires les plus éloquents que ce siècle ait vus, ne pouvaient être évoqués, sans rappeler en même temps que d'illustres mémoires condamnées par ces mêmes passions, des triomphes trop précaires pour satisfaire les vainqueurs, des défaites trop éclatantes pour être oubliées jamais par les vaincus. Là, les influences anciennes ou naissantes s'appelaient Royer-Collard, de Chantelauze, Duchâtel, Benjamin Constant, de Montbel, de Cormenin, Bertin de Vaux, de Conny, de la Bourdonnaye, de Lalot, Agier, Dupin, Laffitte, Sosthène de la Rochefoucauld, Casimir Périer, Sébastiani, Pardessus, Bignon, Firmin Didot, de Noailles, Bérenger,

Hyde de Neuville ; nous en oublions. Ces influences n'avaient ni les mêmes origines, ni les mêmes causes; elles n'étaient pas toutes l'unique résultat du talent. Les vertus et le caractère avaient créé les unes; l'âpreté de l'opposition, ses violences, avaient contribué à fonder les autres. Qu'importe, d'ailleurs ? elles existaient ; elles se dressaient devant M. de Martignac et ses collègues, aggravées d'une part d'inconnu qui laissait l'avenir embarrassé et enveloppé d'incertitude.

La Chambre des députés se divisait en cinq fractions, la gauche, le centre gauche, la droite, le centre droit et enfin la contre opposition de droite, ou extrême droite. Les amis de M. de Villèle siégeaient à droite, et tendaient la main à M. de la Bourdonnaye et à ses amis, désarmés par la chute du précédent ministère, provisoirement dociles à un mot d'ordre de modération et d'attente. Ils formaient la réunion Piet, appelée ainsi du nom du député dans les salons duquel elle se tenait depuis de longues années. Jadis M. de Chateaubriand avait fait partie de cette réunion. Il l'a décrite de sa plume amère et railleuse. « Nous allions assez souvent rue Thérèse, passer la soirée en délibération chez M. Piet, dit-il, en rappelant ses souvenirs de 1818. Nous arrivions extrêmement laids et nous nous asseyions en rond, autour d'un salon éclairé d'une lampe qui filait. Dans ce brouillard législatif, nous parlions de la loi présentée, de la motion à faire, du camarade à porter au secrétariat, à la questure, aux diverses commissions.

Nous ne ressemblions pas mal aux assemblées des premiers fidèles, peintes par les ennemis de la foi. » La réunion Piet comptait environ cent soixante membres. Les députés libéraux, c'est-à-dire la gauche et le centre gauche, se réunissaient en nombre égal dans la rue Grange-Batelière. Ils paraissaient appelés et disposés à voter fréquemment ensemble.

Entre ces deux réunions, restaient, au nombre de vingt-cinq ou trente, d'anciens membres de la droite qui, sans abdiquer leurs opinions royalistes, s'étaient ralliés aux idées libérales et séparés de leurs amis pour voter contre M. de Villèle. Leur attitude à la fin du ministère de ce dernier les faisait déjà désigner sous le nom de parti de la défection. Ils tenaient leurs réunions chez l'un d'eux, M. Agier. Là siégeaient MM. Hyde de Neuville et Bertin de Vaux. C'est dire que l'influence de M. de Chateaubriand y était toute-puissante. Par lui-même, ce groupe ne pouvait rien, étant trop réduit pour imposer seul sa volonté. Mais l'égalité numérique de la droite et de la gauche faisait sa force, puisqu'il suffisait qu'il se portât d'un côté ou de l'autre, pour y former, par son vote, la majorité. Les amis du ministère étaient nombreux dans la réunion Agier. Ils ne demandaient qu'à lui donner leur concours. C'était à lui à savoir le mériter ; à lui aussi, quand il se le serait assuré, à savoir le conserver.

Il est facile de comprendre les anxiétés, les incertitudes du gouvernement, en présence d'une Chambre ainsi divisée, où la difficulté de rallier une majo-

rité de droite n'était pas moins sensible que l'impossibilité de gouverner avec une majorité de gauche. Après quelques hésitations, M. de Martignac et ses collègues, fidèles aux intentions exprimées par eux, dans le manifeste que nous avons reproduit d'après le *Moniteur*, résolurent d'user d'initiative, de préparer avec prudence, mais avec fermeté, le seul terrain sur lequel il leur parut possible de grouper un parti de gouvernement et de se créer de solides appuis. Le discours de la couronne, rédigé par M. de Martignac, avec le concours spécial de M. de la Ferronnays, se ressentit de ces dispositions. Délibéré en conseil, il reçut l'unanime approbation des ministres. Celle du roi ne fut ni aussi prompte ni aussi entière. On put même craindre un moment que Charles X se refusât à promettre des concessions que son cabinet considérait comme indispensables, mais que ses intimes et plus particulièrement M. de Villèle, regardaient comme funestes, même quand elles n'étaient encore présentées qu'à l'état d'espérances et de projet. Il céda cependant. Le discours prononcé le 5 février, au Louvre, devant les Chambres réunies, obtint un succès qui aurait dû ouvrir les yeux du roi, mais qui du moins encouragea le ministère. Il se terminait par la déclaration suivante qui résumait la politique du nouveau cabinet. « Voulant affermir de plus en plus dans mes États la Charte qui fut octroyée par mon frère, et que j'ai juré de maintenir, je veillerai à ce qu'on travaille avec sagesse et maturité à mettre notre législation en harmonie avec elle. Quel-

ques hautes questions d'administration publique ont été signalées à ma sollicitude. Convaincu que la véritable force des trônes est, après la protection divine, dans l'observation des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent approfondies et que leur discussion fît briller la vérité, premier besoin des princes et des peuples. Messieurs, le bonheur de la France est l'objet de tous mes vœux et de toutes mes pensées. Pour l'assurer, je saurai conserver l'autorité forte et tutélaire qui appartient à ma couronne. Je compte aussi, messieurs, je compte beaucoup sur le concours de vos lumières et sur l'accord de vos sentiments. La parole de votre roi appelant l'union des hommes de bien, ne peut trouver ici que des cœurs disposés à l'entendre et à lui répondre. »

La déclaration royale, à laquelle la constatation de la victoire de nos armes à Navarin ajoutait un éclat nouveau, fit, ce jour-là, tressaillir tous les cœurs. Elle produisit sur ceux qui l'entendirent, et après eux sur toute la France, une impression profonde. Elle ne déplut qu'au parti de la cour, aux amis du ministère tombé. M. de Villèle, de plus en plus amer, écrivit à cette occasion : « Le discours que je viens d'entendre nous jette dans une voie de concessions et de révolutions, qui mènera loin si l'on y reste; et comment en sortir avec ce qui est? » En traçant ces lignes, l'ancien ministre écoutait sa passion, son dépit et non sa raison. Il eût été plus vrai de dire que jamais Charles X n'avait tenu un langage plus libéral, qu'à aucune époque antérieure son minis-

tère ne l'avait aussi bien inspiré. La voie de concessions où entrait ce ministère était la seule qui pût alors conduire la monarchie au salut. Si elle était bordée d'écueils, si ces écueils allaient devenir plus menaçants, la faute n'en était, n'en devait être qu'aux hommes qui, dans cette journée signalée par la manifestation d'intentions droites et d'espérances patriotiques, opposaient à la confiance générale leur mécontentement et leurs colères. On ne comprend pas que M. de Villèle ait consenti à faire cause commune avec eux ; ce n'est pas trop de tous ses titres à la bienveillance de l'histoire pour lui faire pardonner ses actes et ses paroles en cette circonstance.

Les Chambres commencèrent leurs travaux dès le lendemain. On n'attend pas de nous que nous entreprenions le récit détaillé de la session de 1828. Divers historiens l'ont retracé de manière à décourager tous ceux qui voudraient le recommencer après eux. Il nous suffira de présenter un tableau concis des principaux débats parlementaires de ce temps, de nous attacher surtout à y recueillir les traits propres à faire connaître l'esprit que M. de Martignac et ses collègues apportaient à la conduite des affaires et les doctrines qu'ils entendaient appliquer.

La vérification des pouvoirs des députés, par laquelle la Chambre commença ses travaux, donna sur-le-champ à ses débats leur véritable caractère. Les nouveaux élus, nommés en majorité dans un esprit d'opposition à M. de Villèle, étaient animés d'intentions hostiles contre le souvenir de son ministère.

L'expression de cette hostilité fut le trait dominant de la session. Elle s'affirma durant la vérification des pouvoirs qui ne fut autre chose, à vrai dire, qu'une déclaration de guerre aux fonctionnaires de l'administration Villèle, qui lui avaient survécu. On s'appliqua surtout à mettre en lumière les irrégularités commises ou tolérées par les préfets, au cours de la période électorale. Ces préfets ayant reçu du ministère tombé les inspirations auxquelles ils avaient obéi, les ordres qu'ils avaient exécutés, on fit remonter la responsabilité de leurs actes jusqu'aux auteurs de ces inspirations et de ces ordres. En voulant obliger le nouveau ministère à dire s'il les couvrait de son approbation, on tendait à le mettre en cause pour des faits auxquels il n'avait pris aucune part. La discussion, qui dura plusieurs jours, le plaça ainsi à plusieurs reprises dans un assez grave embarras. M. de Martignac, auquel son talent de parole assignait déjà dans le cabinet le premier rang, opposa à cette manœuvre une résistance habile et ferme. Il prit la parole à plusieurs reprises et, sans se compromettre, il sut couvrir M. de Villèle. « J'espère n'avoir pas besoin de dire, s'écria-t-il, que je ne viens pas vous demander protection pour la fraude, si la fraude a existé, ni préparer pour l'avenir des moyens d'exercer la fraude pour notre bénéfice personnel. Nous sommes, messieurs, autant qu'aucun de vous, ennemis jurés de la fraude et du mensonge ; nous les repousserons, nous les combattrons sous quelque couleur qu'ils se montrent. C'est un parti auquel

nous sommes irrévocablement arrêtés. Nous pensons que le gouvernement doit conserver sur les élections une action puissante. Quelque légal, quelque modéré que puisse être un gouvernement tel que le nôtre, il a toujours et ne peut manquer d'avoir toujours, une opposition puissante, populaire, active, dont l'influence se fait sentir avec une force nouvelle, au moment décisif où les élections se préparent. Ce n'est pas même dans nos mœurs actuelles, un travail secret, obscur; c'est une lutte franche, ouverte, déclarée, que nos institutions admettent : il ne faut pas penser à arrêter cette lutte; cela est impossible. Mais il faut aussi reconnaître que le gouvernement doit, pour sa propre sûreté, opposer à cette invasion, à cette tentative qui va le détruire, une action et une influence éminemment conservatrices. Cette action, telle que je la conçois, ne peut être ni frauduleuse, ni tyrannique, ni inquisitoriale. Les lois doivent être exécutées régulièrement, telles qu'elles ont été promulguées, avec franchise et loyauté. On doit appeler à exercer les droits électoraux, tous ceux auxquels la loi assure ce droit. Il faut repousser avec un soin égal tous ceux qui ne justifient pas qu'ils remplissent les conditions exigées par la loi. J'ai, messieurs, une si haute idée de l'empire que peuvent exercer sur les Français, malgré la chaleur des partis, la bonne foi et la raison, qu'un pareil plan de conduite, nous paraît être, indépendamment de l'exécution d'un devoir, un gage de sécurité et une garantie de succès. »

Quelques jours après, répondant à des reproches adressés à des fonctionnaires, il prononçait la déclaration que voici : « Messieurs, depuis plusieurs jours, de bien graves débats s'agitent dans cette Chambre, en présence de la France. Ces débats ont pour vous et pour moi en particulier, quelque chose de pénible, de douloureux qu'il serait difficile de définir, mais que la Chambre comprendra très-bien. Des fonctionnaires publics sont signalés à la France entière comme coupables d'abus de pouvoir, de fraude, de prévarication. Des citoyens nombreux sont même indiqués, comme s'étant rendus coupables d'un délit, d'un crime, en usurpant des droits qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'exercer. Ces citoyens sont absents; ils ne peuvent se faire entendre; ces fonctionnaires sont encore au poste où leur devoir les retient. On est aisément prodigue du bien d'autrui et l'on dispose légèrement de l'honneur des gens qui ne peuvent se défendre. Ces fonctionnaires tournent naturellement les yeux vers moi et me disent : Mais remarquez donc qu'on attaque plus que ma vie, qu'on attaque mon honneur; remarquez que ma voix ne peut être entendue dans cette enceinte, et que vous, chef de l'administration à laquelle j'appartiens, j'ai le droit de me plaindre et de m'étonner du silence que vous gardez. Voilà, messieurs, un langage que j'entends, qu'il ne m'est pas possible de ne pas entendre : et dans une situation semblable, quel parti me reste-t-il donc? le silence? Il m'est reproché de toutes parts; il ne m'est plus possible de le conserver. Rompre ce

silence, c'est courir le risque de vous déplaire. Messieurs, entre le risque de vous déplaire, ce que je déplorerais beaucoup, et la nécessité de remplir mon devoir, mon choix ne serait pas un moment incertain. Mais, messieurs, vous connaissez vos devoirs et vous comprenez les miens. Savez-vous bien qu'il n'y a rien de plus funeste, après une agression violente, qu'une justification insuffisante et incomplète? Savez-vous que je ne puis défendre ce qui ne m'est pas démontré innocent, ce qui n'est pas justifié, ou ce qui peut paraître coupable? Que dois-je faire? Ce que vous avez fait vous-même : proposer des ajournements, quand votre conscience n'est pas suffisamment éclairée. Eh bien! j'ajourne mon avis sur ces fonctionnaires. Je remplirai mon devoir tout entier, et je proposerai au roi, quand la vérité me sera bien connue, de rendre justice. »

Lorsqu'il tenait ce langage, M. de Martignac répondait aux hommes les plus considérables de la Chambre, à des hommes tels que MM. Royer-Collard, Ravez, Benjamin Constant, Casimir Périer, La Bourdonnaye, qu'on avait vu monter tour à tour à la tribune, à ceux dont l'influence était puissante et dont l'hostilité prolongée lui eut été funeste. Placés à des points de vue divers, ils nourrissaient contre le ministère nouveau, et pour des causes multiples, une défiance que trahissait leur parole et qui tirait sa principale origine des combats livrés par eux contre M. de Villèle. Il eût été facile à M. de Martignac de provoquer leurs applaudissements, de se créer des

titres à leur confiance. Il lui aurait suffi de ne pas prendre part au débat, d'infliger, par son silence, un désaveu solennel à la politique de M. de Villèle, de la répudier, au moins d'une manière implicite, au dernier moment, en développant à la tribune, encadré dans une mise en scène égale à celle qu'affectionnent les oppositions, le programme d'une politique contraire. Mais M. de Martignac avait trop de générosité dans l'âme pour vouloir triompher à ce prix et encore qu'il ne comptât pas sur la reconnaissance de son prédécesseur, — ce en quoi il avait raison, puisqu'il n'en put recueillir jamais le témoignage que, d'ailleurs, il ne rechercha pas, — il tenait trop à être au pouvoir un homme de gouvernement pour s'associer à des attaques qui ne pouvaient atteindre M. de Villèle sans atteindre aussi le roi. Loin donc d'abondonner son prédécesseur aux haines implacables qui survivaient à sa chute, M. de Martignac eut l'art, sinon de les désarmer, du moins de rassurer et de charmer ceux qui les exprimaient.

Quand la fin de la vérification des pouvoirs arriva, la position du ministère était consolidée. Ce résultat était le fruit de sa loyauté, dont il voulut encore donner une preuve nouvelle. Lorsque la Chambre tenue, selon l'usage, de présenter au roi des candidats parmi lesquels il devait, conformément au droit que lui conférait la Charte, choisir le président, les eut élus, c'est M. Royer-Collard que les ministres présentèrent à Charles X et qui fut, grâce à eux, placé au fauteuil présidentiel. M. Royer-Collard ayant été

nommé député par sept colléges à la fois, ils donnaient, en le mettant à la tête de la Chambre, un témoignage de leur déférence pour l'opinion, pour cette opinion à laquelle il est souvent nécessaire de résister, mais dont il est interdit aux hommes d'État d'un grand pays de ne pas tenir compte, lorsqu'elle manifeste sa volonté dans les formes légales, avec modération, par l'élection de personnages dont la sagesse et la maturité éloignent toute idée de passion et de violence. Mais, ils avaient blessé la droite qui aurait voulu que l'ancien président, M. Ravez, conservât ses fonctions. Ce dernier y tenait aussi. Son mécontentement, en donnant aux ennemis du ministère une force de plus, fut le point de départ, de la coalition qui causa sa chute, dix-huit mois plus tard.

La vérification des pouvoirs avait porté une lumière trop vive sur certaines imprudences de l'administration précédente pour qu'il fût possible à MM. de Chabrol et Frayssinous de rester dans le ministère actuel, sans descendre à leurs propres yeux et sans affaiblir leurs collègues. Ils le comprirent et remirent leur démission au roi. C'est alors qu'un portefeuille fut offert à M. de Chateaubriand dans les circonstances que nous avons racontées déjà, et que sur son refus, comme à sa recommandation, M. Hyde de Neuville, son ami, fut nommé ministre de la marine. Passionnément dévoué à la monarchie dont il avait servi les intérêts au péril de sa vie, durant la Terreur et sous l'Empire, M. Hyde de Neuville était allé deux fois aux États-Unis, la première pour échapper aux

colères impériales, la seconde, au début de la Restauration, comme représentant de la France. Ce séjour, les observations et les études auxquelles il le consacra, laissèrent dans son esprit les germes d'une confiance profonde dans la liberté, qui s'étaient développés plus tard, en faisant de lui un libéral aussi sincère qu'il était un royaliste ardent. Envoyé comme ambassadeur en Portugal, il en était revenu pour déclarer la guerre à M. de Villèle dont il considérait l'influence comme funeste à la France. Cette guerre terminée, il s'était un jour trouvé parmi les vainqueurs, après avoir perdu les bonnes grâces du roi qui ne pardonnait pas à ses amis leurs opinions, quand elles cessaient de lui plaire, et sans vouloir retirer de la victoire un autre profit que le droit de démontrer au ministère de M. de Martignac qu'il devait ouvrir ses rangs à M. de Chateaubriand. L'illustre écrivain le fit ministre et reconnut ainsi un dévouement qui ne s'était jamais démenti. En même temps que M. Hyde de Neuville, entra au ministère, avec le portefeuille des affaires ecclésiastiques, en remplacement de M. Frayssinous, un jeune prélat, aimable de caractère, sage d'esprit, suffisamment pénétré des idées de tolérance pour être, non un embarras, mais un aide dans une administration qui poursuivait une œuvre de réconciliation et de concorde. C'était M. Feutrier, évêque de Beauvais et ancien curé de la Madeleine. Ce choix fut heureux. Lorsque les ordonnances relatives aux petits séminaires vinrent créer au cabinet les difficultés les plus

graves, M. Feutrier ne cessa pas un seul jour d'être par son intelligence et son courage à la hauteur de sa tâche.

Ces modifications ministérielles ne donnaient pas au roi les satisfactions qu'il avait espérées. Il n'y souscrivit qu'avec peine. Elles furent suivies de la mise à la retraite de cinq préfets et d'un plus grand nombre de déplacements. M. de Martignac ne put obtenir le consentement de Charles X à ces mesures nécessaires, qu'à force de persistance et de fermeté. Il lui avait remis un premier projet qui remaniait dans des proportions beaucoup plus larges le personnel administratif. Le roi refusa de le signer avant de l'avoir étudié. « Je ne veux pas de destitutions, répétait-il sans cesse; et puis, j'ai mes notes à consulter pour pouvoir apprécier les choix que vous me proposez. » Il consulta ses notes, il prit avis du comité occulte auquel il demandait fréquemment conseil, et ce ne fut qu'au bout de plusieurs jours qu'il se décida à approuver, non toutes les propositions de M. de Martignac, mais une partie seulement, et encore, ce dernier dut-il, pour lui arracher cette concession, recourir à l'autorité de ses collègues et faire allusion au dessein où ils étaient, comme lui, de ne pas conserver le pouvoir, si les mesures qu'ils jugeaient indispensables à l'exercice de leur autorité étaient contestées. En même temps, le gouvernement confiait à une commission la tâche d'étudier les modifications à introduire dans la formation des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et

des conseils municipaux. C'était un premier pas vers le développement de l'organisation départementale et municipale, impatiemment souhaité par le pays. Enfin, comme il y avait à pourvoir à divers hauts emplois, tels que la direction générale de l'enregistrement abandonnée par M. de Martignac, la direction des postes et celle des contributions indirectes, le ministère y plaça certains membres de la Chambre, dont il voulait s'assurer l'influence et l'appui.

Ces mesures ne furent pas agréables aux partis. La gauche ne connaissant pas la résistance que le roi opposait à son ministère et l'effort constant de celui-ci pour la vaincre, les trouvait insuffisantes, tandis que la droite y voyait, au contraire, l'effet d'une complaisance funeste pour l'esprit révolutionnaire. Comme elles dénotaient cependant, surtout en les rapprochant de celles qui les avaient précédées et des déclarations de M. de Martignac, un sincère désir de ne pas imiter la conduite de l'administration Villèle, le ministère en fut plutôt fortifié qu'affaibli. C'est ainsi qu'il aborda, au commencement du mois de mars, la discussion de l'adresse, qui devait être le plus grave événement parlementaire de la session.

Dans la Chambre des pairs, qui semblait peu soucieuse de conserver la popularité qu'elle avait connue vers la fin du précédent ministère, cette discussion ne donna lieu à aucun incident. Il n'en fut pas de même dans la Chambre des députés, où la commission chargée de rédiger le projet de réponse

au discours de la couronne était formée, en majorité, d'ennemis de M. de Villèle et nourrissait le dessein de formuler contre l'ancien président du conseil une accusation éclatante. L'adresse était, suivant l'usage, la paraphrase du discours royal. Mais, dans la partie relative à la politique intérieure et après avoir signalé « les graves ressentiments soulevés par diverses parties de l'administration publique », elle allait bien au delà des limites d'une simple paraphrase, et s'exprimait ainsi : « Digne fils d'Henri IV et de saint Louis, nous avons foi dans vos promesses ; vous invoquez les lois comme le plus ferme appui des trônes, après Dieu dont ils relèvent ; vous appelez du fond des cœurs la vérité, vous la proclamez hautement le premier besoin des princes et des peuples. Sire, elles retentiront dans la postérité, ces paroles mémorables. La France les recueille dans un profond attendrissement. Objet de vos pensées, pourrait-elle douter de son avenir, au milieu de tant d'amour que votre bonté lui révèle? Ses yeux ne demandent aux dépositaires de votre pouvoir que la vérité de vos bienfaits. Ses plaintes n'accusent que le système déplorable qui les rendit trop souvent illusoires. Grâces soient rendues à Votre Majesté, l'esprit de discorde a fui pour toujours... Affranchie par son roi, la France voit, au premier rang de ses garanties, l'autorité forte et tutélaire qui appartient à votre couronne. Aucun sacrifice ne nous coûtera, sire, pour seconder vos vues et procurer l'accord de tous les sentiments. Père de la grande famille, vous appelez

tous les cœurs français à l'union. Vos vœux seront exaucés. L'alliance généreuse du pouvoir légitime et des libertés légales désarmera les partis. Tout s'unira dans l'amour du roi et l'esprit de la Charte. »

Ce langage mettait directement en cause le ministère de M. de Villèle. Charles X en ressentit, dès qu'il en eut connaissance, autant de chagrin que d'irritation. Il n'était pas assez pénétré des théories représentatives, ni assez observateur des règles du gouvernement parlementaire; il était, en même temps, trop jaloux de ce qu'il appelait sa prérogative, pour limiter sa responsabilité, pour la séparer de celle de ses ministres, alors surtout que pendant six ans il avait méconnu ces théories, violé ces règles, en pesant de tout le poids de sa royale influence sur la conduite et la gestion des affaires, en couvrant M. de Villèle d'une confiance sans bornes, en le protégeant même contre la représentation nationale et en approuvant tous ses actes. Il considérait qu'attaquer M. de Villèle, que déclarer son système déplorable, c'était l'attaquer lui-même et critiquer un système qu'il considérait comme le meilleur et qu'il revendiquait hautement comme sien. Il se plaignit amèrement à ses ministres des dispositions de la commission ; il manifesta l'espoir que la Chambre ne ratifierait pas dans son texte entier le projet qu'on se préparait à lui soumettre. Les ministres ne partageaient pas cet espoir. Ils connaissaient mieux que le roi la puissance et l'étendue des ressentiments qui survivaient au gouvernement de M. de Villèle. Ils étaient, d'autre part, peu

disposés à jouer leur crédit naissant dans une partie aussi périlleuse que celle qui allait commencer ; déjà résolus au contraire à garder la neutralité, ils voulaient n'intervenir que s'il y avait nécessité de couvrir le roi. Désireux néanmoins de lui éviter un froissement, ils tentèrent isolément, au cours d'entretiens particuliers avec divers membres de la commission, d'obtenir certains adoucissements au texte du projet. Mais leur parole, nécessairement prudente et réservée, demeura impuissante.

Enfin, la discussion commença ; après un discours de M. de la Ferronnays, lequel, en rendant compte de l'état très-grave des affaires d'Orient, posait déjà les jalons de l'expédition de Morée, le débat se poursuivit sans éclat, sur les paragraphes proposés par la commission, en réponse aux généralités contenues dans l'allocution royale. Mais, quand on arriva à ceux qui avaient trait à la politique intérieure et qui portaient contre M. de Villèle une accusation directe, la passion s'y mêla. Le ministère dut intervenir par l'organe de M. Portalis pour séparer la cause du roi de celle de l'ancien cabinet, confondues dans cette phrase, cruelle au cœur d'un prince qui se targuait d'aimer et d'appeler la vérité. « La vérité longtemps captive parviendra enfin aux pieds du roi. » La phrase fut remaniée. Il n'en fut pas de même des deux suivantes qui constituaient en réalité toute l'attaque et où chaque parti avait résolu de porter son effort. Elles étaient ainsi conçues : « Les vœux de la France ne demandent aux dépositaires de votre pouvoir que la

vérité de vos bienfaits. Ses plaintes n'accusent que le système déplorable qui les rendit trop souvent illusoires. » Ce passage donna lieu à la plus vive discussion. MM. Sosthène de la Rochefoucauld, de Montbel et de la Bourdonnaye, d'autres encore, prirent la défense de M. de Villèle et combattirent le paragraphe, qui trouva des avocats ardents dans MM. Eugène d'Harcourt, Agier, Dupin aîné, Casimir Périer, Benjamin Constant. Pendant cette discussion où l'on tenta d'accabler M. de Villèle sous le poids non-seulement de quelques vérités, mais encore de nombreuses, amères et injustes récriminations, ses amis jetaient des regards anxieux vers le banc du gouvernement, comme s'ils espéraient qu'un secours leur viendrait de ce côté. Ce secours ne leur vint pas, ne pouvait leur venir. Obligé de prendre la parole, M. de Martignac évita simplement de critiquer ses prédécesseurs. « Sous le ministère précédent, dit-il, j'exercais des fonctions spéciales qui me rendaient étranger à tous les actes politiques. Je ne veux donc être ni l'accusateur, ni le défenseur de l'administration tombée. L'accuser serait de ma part une lâcheté ; mais je ne dois pas prendre sous ma responsabilité des actes auxquels je n'ai pas participé. » Il quitta la tribune après ces paroles, dont le sens politique n'échappait à personne et qui prouvèrent qu'en même temps qu'il regrettait la sévérité de la Chambre, il nourrissait le ferme dessein de suivre une ligne tout autre que celle qu'il renonçait à justifier. Après un très-vif débat, le paragraphe fut adopté,

le 8 mars, par 187 députés contre 173. L'ensemble de l'adresse réunit un plus grand nombre de voix encore. La majorité en compta trente-quatre de plus.

En apprenant cette nouvelle, à laquelle il était d'ailleurs préparé, Charles X ne put se défendre d'un mouvement de colère. Dans les dispositions d'esprit où il se trouvait, il ne lui déplaisait pas de se sentir atteint par le coup destiné à M. de Villèle ; il ne lui déplaisait pas surtout de faire revivre et d'accroître ainsi, sans opportunité, mais non sans péril, la solidarité qui l'avait uni à son ancien ministre. Dans la soirée, il reçut MM. de Martignac et Portalis, et ne chercha pas à leur taire son irritation : « Eh bien, messieurs, s'écria-t-il, vous voyez où l'on nous entraîne. Mais je ne souffrirai pas qu'on jette ma couronne dans la boue. Je recevrai l'adresse comme mon frère reçut celle qui détermina la retraite du duc de Richelieu. Elle me sera présentée par le président et deux secrétaires, et j'y répondrai sévèrement. » Les deux ministres essayèrent d'apaiser le roi. Ils lui firent remarquer que la phrase qui le blessait n'était pas rédigée contre lui, et que, grâce à elle, toute proposition de mise en accusation de M. de Villèle se trouvait momentanément écartée. Mais il ne voulait rien entendre. Il continua à exprimer avec vivacité ses ressentiments contre la majorité de la Chambre et alla jusqu'à prononcer le mot de dissolution. « Votre Majesté a sans doute songé aux mesures nécessaires pour soutenir une telle politique, dit alors M. de Martignac ; elle a sans doute arrêté le choix d'un

nouveau ministère et pensé aux moyens de réprimer l'émeute ! » A ces mots, le roi devint pensif. « Croyez vous que cela puisse avoir de telles conséquences ? » demanda-t-il. « Oui, sire, et tous mes collègues en sont convaincus comme moi. » Après quelques instants de réflexion, le roi reprit : « Soit, je recevrai la grande députation de la Chambre, mais je lui parlerai avec sévérité. Monsieur de Martignac, préparez une réponse qui exprime mon mécontentement. » Les ministres se retirèrent, le laissant très-agité. Le lendemain, ils le revirent au conseil, où M. de Martignac apportait un projet de déclaration. Mais, à leur grande surprise, sa colère était tombée. Il était calme et souriant ; il prit le projet des mains de son ministre, le lut avec attention et lui-même en adoucit quelques expressions. Il annonça ensuite qu'il recevrait la Chambre des députés dans la soirée. Son attitude, si différente de celle de la veille, révélait clairement qu'une influence puissante s'était exercée sur lui et qu'il y avait cédé. Cette influence n'était autre que celle de son entourage, de ce groupe d'hommes honorables et dévoués, mais pénétrés de préjugés funestes et d'espérances coupables, pressés de conquérir le pouvoir, mais qui, en attendant de l'avoir conquis et afin de ne pas perdre par une hâte imprudente le prix de leurs efforts, conseillaient au roi de prendre patience, de ployer momentanément, afin de s'assurer mieux dans un avenir prochain la possibilité de modifier la Charte et de rendre le gouvernement à la droite.

La députation de la Chambre des députés, ayant à sa tête M. Royer-Collard, se présenta dans la soirée aux Tuileries. Le président donna lecture de l'adresse d'un ferme et grave accent. Puis le roi répondit en ces termes : « Messieurs, en vous faisant connaître ma volonté d'affermir nos institutions et en vous appelant à travailler avec moi au bonheur de la France, j'ai compté sur l'accord de vos sentiments comme sur le concours de vos lumières. Mes paroles avaient été adressées à la Chambre entière ; il m'eût été doux que sa réponse eût pu être unanime. Vous n'oublierez pas, j'en suis sûr, que vous êtes les gardiens naturels de la majesté du trône, la première et la plus noble de vos garanties. Vos travaux prouveront à la France votre profond respect pour la mémoire du souverain qui vous octroya la Charte, et votre juste confiance dans celui qui vous appelez le digne fils d'Henri IV et de saint Louis. » Ce langage politique et mesuré vint démentir heureusement les rumeurs qui, depuis la veille, circulaient dans Paris et représentaient le roi comme résolu à donner aux députés une dure leçon.

A la même heure, une foule nombreuse se pressait chez M. de Villèle, comme pour protester contre les critiques de la Chambre. Bien qu'à ce moment ses relations avec le roi n'eussent déjà plus ni la même suite ni le même caractère d'intimité que le mois précédent, l'ancien président du conseil ne pouvait croire que le règne de son influence fût terminé. Mécontent de la courte déclaration par laquelle, la veille,

à la tribune, M. de Martignac avait répudié toute solidarité avec lui, il était en même temps convaincu que le roi, dans sa réponse à l'adresse, le vengerait des attaques des uns, de la prudente réserve des autres. Lorsque le texte de cette réponse lui fut connu, quand il eut constaté que Charles X n'avait fait aucune allusion à ses longs services, il éprouva le plus vif dépit, ainsi que le prouve ce fragment d'une lettre qu'il écrivait à son fils le lendemain : « La réponse du roi est trop faible pour me permettre l'espoir d'être de quelque utilité, en prolongeant mon séjour ici, et trop oublieuse des services passés pour ne pas me laisser une complète liberté d'action personnelle. Je suis malade du mauvais sang que m'a causé cette adresse, pendant sa longue discussion. Le véritable auteur de cette réponse est M. de Martignac, auquel nulle lâcheté ne paraît coûter pour prolonger sa vie ministérielle. »

Il ne se peut une appréciation moins fondée de la conduite et du caractère de M. de Martignac. Cette lettre, empreinte d'amertume, pèsera toujours sur la mémoire de M. de Villèle, sans faire tort à son successeur. M. de Villèle avait trop longtemps dirigé les affaires, il en connaissait trop bien les périls pour ignorer qu'à vouloir le défendre, en ce moment, M. de Martignac se serait perdu, que l'opinion froissée aurait vu dans une telle défense une provocation. Il n'aurait pas dû oublier que trois semaines auparavant, au moment où la vérification des pouvoirs fournissait à ses ennemis l'occasion de l'attaquer avec violence et où la

presse libérale demandait impérieusement au ministère de se joindre à eux pour flétrir l'administration tombée, M. de Martignac n'avait pas craint de braver les passions soulevées, et de refuser de s'associer à des colères dénuées de justice. De la lettre de M. de Villèle, il faut rapprocher la fière déclaration faite par le gouvernement dans le *Moniteur* du 17 février. Cette déclaration est le démenti anticipé infligé, par la générosité de M. de Martignac, aux ressentiments de son prédécesseur. En voici la conclusion :

« La France, de son côté, fera justice de tout ce qui annoncerait le dessein de troubler les débats d'une nouvelle législature et d'un cabinet nouveau. Le cabinet a reçu du trône une mission de concorde et de paix. Cette mission est grande. Espérons qu'elle sera remplie. Ce ne serait pas un moyen de la remplir que de se mettre à rechercher péniblement les vieux champs de bataille, et à ranger de nouveau en ligne les partis, pour y livrer une seconde fois tous les combats gagnés ou perdus. L'administration a mesuré sa tâche. Ce n'est point pour évoquer des discordes, c'est pour désarmer les passions qu'elle est instituée, heureuse si la politique ferme et sage hâte, pour tous tant que nous sommes, le jour des équitables jugements. Est-ce à nous à apprendre à certains hommes que les gouvernements ont à faire quelque chose de mieux que des haltes pénibles au milieu du passé? Marcher d'un pas assuré vers l'avenir, rendre cet avenir facile et prospère, le rendre glorieux, s'il plait à la fortune de la France, telle est la pensée du [illegible]

vernement du roi, et quoi qu'on fasse, il saura s'y tenir. »

C'est en ces termes que M. de Martignac avait répondu par avance aux injustes griefs de M. de Villèle. Entre le patriotique langage de l'un et les mesquines préocupations personnelles de l'autre, l'histoire a prononcé. Il y a lieu de faire remarquer qu'après avoir manifesté, dans sa lettre à son fils, le dessein de ne pas prolonger son séjour à Paris, l'ancien ministre n'eut pas le courage de partir. Il resta, regrettant son ancienne influence sur le roi, n'osant tenter de la reconquérir, mais suivant d'un cœur aigri les événements et provoquant, par l'expression non dissimulée de ses rancunes, la demande de mise en accusation dont il fut l'objet deux mois plus tard. Quant au roi, il parut n'avoir alors d'autre désir que celui de dissimuler ses véritables sentiments. Il affecta de traiter avec une bienveillance extrême ses ministres, bien qu'en réalité ils n'eussent pas sa confiance, et à le voir déployer autour de lui, envers les pairs et les députés de toutes les opinions, les grâces et les séductions de son esprit, on n'aurait pu croire qu'il nourrissait encore les arrière-pensées qui n'allaient pas tarder à éclater.

La Chambre continua sa tâche par la discussion d'un projet de loi qui avait pour objet la révision annuelle des listes électorales. Destiné à compléter les dispositions législatives déjà existantes, ce projet apportait au droit des électeurs et à la sincérité des élections une garantie efficace, notamment en pres-

crivant, avec la permanence des listes et leur révision annuelle, le droit pour tout électeur inscrit de réclamer utilement contre les inscriptions ou les radiations illégales, les conseils de préfecture étant juges de ces réclamations. Déposé le 25 mars, sur le bureau de la Chambre, par M. de Martignac, il constituait une importante concession. La majorité, et avec elle le parti libéral tout entier, s'en montrèrent reconnaissants. La droite, au contraire, voulut voir dans les dispositions du projet, une atteinte aux droits du roi et un grave péril pour la monarchie. La permanence des listes devait, selon elle, créer une organisation démocratique, qui paralyserait désormais l'action du gouvernement sur les élections. L'exagération de ces critiques les rendit vaines. La discussion dura huit jours; les hommes les plus considérables y prirent part. M. de Martignac fut appelé plusieurs fois à la tribune. Fidèle au système que nous avons adopté et qui consiste, non à rendre compte des débats parlementaires de ce temps, mais à y rechercher tout ce qui peut mettre en lumière les doctrines du ministère et l'esprit que M. de Martignac apportait à l'exercice du pouvoir, nous ne citerons qu'un seul fragment des discours qu'il prononça en cette circonstance. En déposant le projet de loi, il en avait indiqué nettement l'objet, puis, en terminant son discours, il ajoutait :

« Nous l'avons déjà déclaré et nous le déclarons encore; le gouvernement doit exercer sur les élections une influence préservatrice ; il doit user de cette influence pour balancer celle qu'on peut exercer à son

préjudice; il ne pourrait, sans manquer à son premier devoir, se livrer muet et désarmé à l'action toujours vive et pressante de ses adversaires. Cette influence, messieurs, nous ferons tous nos efforts pour l'obtenir et pour la conserver. Le moyen de succès que nous plaçons en première ligne peut être facilement exposé. Nous dirons aux principaux fonctionnaires des départements : Administrez selon les lois, veillez avec fermeté et impartialité aux intérêts qui vous sont confiés; réprimez les abus avec courage, de quelque part qu'ils viennent et sous quelque appui qu'ils se présentent. Faites respecter l'autorité royale; mais faites-la bénir, en la montrant partout ce qu'elle est réellement. Malgré vos efforts, vous trouverez des détracteurs, vous n'échapperez pas à la calomnie; vos intentions seront méconnues; vos paroles dénaturées, ne vous découragez pas; répondez à tout par des actes de justice et de sagesse, et laissez faire au temps et à la vérité. Ne cédez jamais aux menaces, mais ne repoussez pas les avis salutaires; ne reculez pas devant les factions, si elles se présentent à vous, mais ôtez-leur toute leur force en ne leur laissant aucun sujet de plainte légitime et par conséquent contagieuse.

« C'est ainsi que nous essayerons longtemps d'avance de préparer notre action sur les colléges électoraux. Quand le moment sera venu, l'administration dira à ceux qui doivent exercer le droit que la Charte leur donne et dont il leur aura loyalement assuré l'exercice : Aidez-nous à consommer notre ouvrage; choi-

sissez un homme sage, ami sincère de nos institutions; que cet homme soit fidèle et dévoué au roi bienfaisant et généreux dont toutes les pensées et tous les vœux ont pour objet le bonheur de son peuple. Voilà nos instructions et voilà notre devoir ; si vous alliez chercher un mandataire parmi ceux qui se seraient faits ses ennemis, vous trahiriez vos propres intérêts, vous vous rendriez coupables d'ingratitude et vous feriez l'action d'un mauvais citoyen. C'est là ce que l'esprit de parti ne saurait déguiser à votre propre conscience. Messieurs, il serait bien malheureux que ce fût là une illusion; mais il nous semble que, dans notre pays, un tel langage doit obtenir quelque crédit et quelque influence. »

Ouverte le 28 avril, la discussion fut close le 28 mai, et la loi adoptée à une majorité de cent cinquante-deux voix, après avoir fourni à M. de Martignac l'occasion d'affirmer sa grande éloquence. Cette occasion il la retrouva devant la Chambre des pairs, où la loi rencontra parmi les créatures de M. de Villèle des contradicteurs qui donnèrent à leurs critiques les accents d'une aigreur et d'une vivacité auxquelles la tribune de cette haute assemblée n'était pas accoutumée. Mais elle eut aussi des défenseurs énergiques, et parmi eux MM. Lainé et Decazes, qui manifestèrent de la sorte le dessein de soutenir un ministère dont le caractère royaliste et libéral ne pouvait faire doute pour personne. Ce caractère dont il voulait donner à son gouvernement la glorieuse empreinte, M. de Martignac se plut à le mettre en lumière comme

le couronnement des débats. Dans son premier discours, il avait longuement répondu à toutes les critiques, quand un orateur de la droite, le marquis de Villefranche dénonça la loi comme une atteinte à l'autorité royale. M. de Martignac s'élança à la tribune : « Où est le danger que l'on signale, s'écria-t-il ; à qui s'adresse surtout le soupçon que l'on parait avoir conçu d'un dessein prémédité d'affaiblir le pouvoir royal et de fortifier ses ennemis par de funestes concessions ; que parle-t-on de royalistes, et quelle opposition voudrait-on établir sous ce rapport entre les défenseurs du projet et ses adversaires ? Les conseillers de la couronne auraient-ils donc oublié que leur premier devoir est d'être royalistes ? non, sans doute, et ce premier devoir est ainsi pour eux un sentiment intime : ils sont, comme ceux qui les combattent, royalistes dévoués et fidèles ; mais leur fidélité n'est point aveugle, leur dévouement ne les empêche pas de rechercher la lumière, il leur commande d'examiner et de comprendre les besoins de la société, qui sont aussi ceux du trône, et il leur fait un devoir d'agir en conséquence. »

Des applaudissements accueillirent ces paroles. Une majorité de cent cinquante-neuf suffrages vota la loi. Néanmoins, la discussion avait prouvé qu'il existait dans la Chambre haute un parti Villèle, et qu'il pouvait devenir le noyau d'une opposition redoutable. Il s'était vu sur le point de triompher, de faire adopter un amendement que l'ancien président du conseil vint défendre et qui n'avait été repoussé

qu'à une majorité de trois voix. Le risque couru par le cabinet en cette circonstance frappa l'esprit du roi. Il en parla à ses ministres. Ils lui démontrèrent l'action inévitable de cinquante à soixante pairs dévoués à M. de Villèle : « Je le sais, répondit-il, mais ils ont donné d'excellentes raisons. » Il avouait ainsi que la loi présentée par M. de Martignac n'avait pas son assentiment. Il y voyait, en effet, des tendances dangereuses, dont les élections partielles qui eurent lieu au mois d'avril pour le complément de la Chambre des députés lui parurent être la manifestation. Ces élections, précédées pour la première fois de réunions où les candidats venaient répondre aux questions des électeurs, furent une défaite pour la droite. « Vous voyez où nous allons, » disait le roi effrayé. « Ne faut-il pas marcher à un grand système de fusion, d'oubli et de liberté ! répondait M. de Martignac ; et sur ce terrain, toutes les opinions ne viendront-elles pas à la royauté ? » Est-ce une illusion que caressait M. de Martignac, en parlant ainsi ? L'alliance qu'il rêvait, cette formation d'un grand parti national, ayant la monarchie pour base, les institutions représentatives pour couronnement et la Charte pour loi, était-elle une chimère ? C'est son honneur de n'avoir pas voulu le croire et, encore aujourd'hui, l'on peut dire que l'échec de sa tentative n'eut d'autre cause que des intrigues de cour et les passions de la gauche qu'elle déchaînèrent. Dégagée de ces intrigues, délivrée des alarmes du roi, elle eût réussi, en apaisant les défiances du centre gauche et en

portant l'action royale jusque-là. A la place de Charles X, mettez Henri IV, et la chimère devient la réalité.

A la suite de la discussion sur la loi relative aux listes électorales, M. de Martignac put croire qu'il avait fait dans la voie du succès un pas décisif. Le ministère pouvait s'appuyer sur une majorité; mais son premier triomphe lui imposait le devoir de poursuivre l'œuvre commencée. La loi sur la presse fut le second témoignage qu'il voulut donner de ses intentions. En réponse à une proposition de M. Benjamin Constant, qui demandait la suppression de la censure facultative, il déposa, le 14 avril, un projet de loi sur la presse, en préparation depuis le mois de janvier. C'est M. Portalis qui le présenta. Par ce projet, la presse était affranchie du monopole et de la censure; l'autorisation préalable pour la création des journaux était supprimée; enfin, les procès de tendance étaient abolis. Le rapport du ministre de la justice, dans lequel se trouvaient énumérés les motifs qui justifiaient la nouvelle loi et les principes qui l'avaient inspirée, était empreint d'un libéralisme sincère et du désir de donner satisfaction aux droits de la pensée, par des dispositions libérales. Le 17 avril, le *Moniteur* publia un long article destiné à faire comprendre au pays l'esprit de ces dispositions. Elles y étaient représentées comme complétant la Charte et tous les avantages en étaient exposés. L'article se terminait ainsi : « Une fois la France en possession de la Charte tout entière, et

tranquille sur l'avenir de ses lois, la Restauration peut s'avancer d'un pas ferme et sûr vers l'avenir, avec tous les intérêts sacrés qui reposent sous sa garde. Cette Restauration tutélaire s'est affermie en présence des tribunes qu'elle a élevées ; elle s'est affermie, et la censure facultative a été peu de chose dans ses prospérités. Elle peut y renoncer sans crainte ; il n'est pas probable qu'elle périsse pour un bienfait de plus. Mais ce bienfait est le gage de la durée de tous les autres. Il en assure la possession à nos neveux, il assure au gouvernement du roi le concours de la confiance publique. C'est un appui plus solide que ne l'a été jusqu'ici la censure. Le gouvernement représentatif n'avait pour la couronne que des biens précaires et douteux, tant qu'il était en question. Affermi sans retour, il rendra aux intérêts augustes que nos princes lui confièrent le caractère de puissance et de stabilité que lui-même reçoit de leur magnanime sagesse. Le moment approche où les anciennes divisions se perdront dans des rapports nouveaux. Il n'y aura plus place pour les défiances contraires. Tous les hommes sincères, tous ceux qui veulent la Charte, et rien de plus, passeront du côté de l'autorité royale, et se joindront à ses serviteurs émérites pour la défendre. Dans ce système, les classes élevées, les industries amies du repos, les supériorités de toutes les natures et de tous les temps lui forment d'inébranlables boulevards. Elle a pour elle le talent et le nombre, elle a le droit et la force. Avec ce cortége, la monar-

chie de saint Louis, de Charles X, braverait aisément les complots des factions, si les factions pouvaient encore s'agiter. Un gouvernement est bien fort, quand il fait de sa cause la cause de tous les vœux légitimes, de tous les nobles intérêts de son pays ; car il est à la fois le représentant de l'ordre et le gardien de la liberté. » On peut voir, par ce langage, quel prix et quelles espérances le ministère attachait à ses actes. Pour la rédaction de cette loi, M. Portalis, d'accord avec ses collègues, s'était associé un pair de France dont nous avons parlé déjà, très-engagé dans la cause libérale et doctrinaire, dont il était le représentant le plus éloquent à la Chambre haute, le duc de Broglie.

Ces intentions si droites, si pures, les concessions si larges, contenues dans la loi, qui le premier jour arrachaient à M. Benjamin Constant un cri de gratitude, furent néanmoins méconnues pas ceux à qui elles voulaient surtout donner satisfaction et qui les avaient d'abord accueillies avec enthousiasme, après y avoir applaudi lorsque M. Portalis les avait fait connaître. Le parti libéral menaça de les repousser quand la discussion commença. Il ne voulait plus du bienfait parce qu'il le trouvait incomplet, après avoir reconnu qu'il était « très-réel. » Les dispositions pénales le lui gâtaient. Il voulait la liberté illimitée de la presse et exposa ses exigences dans un langage qui aboutissait à cette conclusion : tout ou rien. De l'aveu de M. Guizot, la discussion de la gauche fut injuste et mesquine. Pour se donner une satisfaction

puérile, elle ne redouta pas d'exposer le ministère à un échec, en l'abandonnant, dans une circonstance où l'appui de la droite devait lui faire défaut. On vit M. Benjamin Constant monter à la tribune, on l'entendit attaquer la loi à raison de ses mesures restrictives, et expliquer pourquoi il l'attaquait, après l'avoir publiquement louée. Il l'avait louée parce qu'il aimait alors à entourer d'une confiance anticipée le ministère naissant, parce que les regards timides que ce ministère promenait sur une Chambre inconnue l'avaient touché et intéressé. Mais, depuis, la loi lui était apparue sous un autre aspect, et, pour la combattre, M. Benjamin Constant se résignait à rentrer dans l'opposition. A quelques jours de là, M. de Martignac, répondant après M. Portalis à des critiques venues de divers côtés de la Chambre, fit allusion aux paroles du grand orateur de la gauche et le prit à partie avec autant d'esprit que de grâce. Il prononça en cette circonstance un des plus éloquents discours de sa carrière, dont il y a lieu de citer la péroraison:

« La confiance du roi nous a appelés au ministère dans des circonstances difficiles. La Chambre élective venait d'être renouvelée, et il n'était pas donné à la raison humaine de déterminer d'une manière exacte le classement des opinions diverses, afin d'arriver à l'appréciation de la majorité. D'un autre côté, la Chambre héréditaire venait d'éprouver aussi une modification considérable, dont les résultats ne pouvaient être prévus. C'est dans cette situation nouvelle, rendue plus inquiétante par la manifeste exas-

pération des esprits, que nous avons pris la direction des affaires, peu de jours avant l'ouverture de la session.

« Nous n'avons pas eu la prétention d'appeler à nous la majorité par notre influence personnelle : nous n'avons pas à la confiance des Chambres des titres suffisants pour concevoir une pareille espérance; nous avons eu bien moins encore la pensée de rechercher la majorité et de nous attacher à elle, quelles que fussent ses exigences et dans quelque route qu'elle voulût nous faire marcher. C'eût été violer notre premier devoir, et nous n'avons donné à personne le droit de nous en soupçonner capables. Nous avons raisonné autrement. Nous avons dit : Quelles que soient les nuances d'opinions qui partagent les Chambres, la majorité sera où se trouveront réunis le dévouement au trône et l'attachement aux institutions : avec une marche régulière, légale et mesurée, un langage sincère, des projets de loi rédigés en vue des véritables intérêts du pays, nous devons trouver dans les Chambres un appui certain. Suivons cette voie, il n'en est pas d'autre ouverte pour nous ; et y en eût-il d'autres, ce serait encore celle-là qu'il faudrait suivre, car elle est évidemment la plus sage et la plus unie. Ce que nous avons résolu, messieurs, nous l'avons fait ; nous n'avons pas demandé la majorité aux hommes, nous l'avons demandée aux choses ; et jusqu'ici les choses nous l'ont donnée.

« Nous n'avons pas sollicité pour le naissant ministère la confiance anticipée de l'orateur qui se re-

prochait naguère de nous l'avoir accordée : nous n'avons cherché ni à l'intéresser, ni à l'émouvoir, et quand il a repris dans l'opposition la place qu'il s'étonnait d'avoir quittée, et que nous nous étonnions aussi de lui avoir vu quitter, il nous a fallu moins de temps qu'à lui pour nous résigner à le compter parmi nos adversaires. Il a vu nos regards timides se promenant sur une Chambre inconnue, et lui demander pour un système quelconque une majorité protectrice. Timides ! et pourquoi? à quoi donc a-t-il attribué cette timidité? à la crainte de quitter ces bancs où notre place est marquée? Messieurs, devoir à la bonté du roi un des plus hauts témoignages de confiance qu'un sujet fidèle et dévoué puisse recevoir de lui, être honoré comme nous l'avons été jusqu'à ce jour de la confiance de la Chambre, ce sont des biens réels et inestimables, dont il est permis d'être fier et jaloux; mais je vous le déclare, en ce qui me touche, avec une sincérité qu'aucun événement ne démentira, ces biens eux-mêmes ne peuvent compenser à mes yeux les tourments de toute espèce qui s'attachent à ces tristes honneurs. Se sentir dévoré du désir de servir utilement son roi et son pays, consacrer à l'accomplissement de ce désir pieux tout ce qu'on a reçu de force et de vie, et voir sans cesse ses intentions méconnues ou dénaturées, ses paroles travesties, sa sincérité soupçonnée, sa responsabilité inquiétée et alarmée; il faut du courage et du dévouement pour supporter un pareil bonheur, et ce n'est pas en vérité pour le conserver que l'on descend

à la bassesse. Si l'orateur auquel je réponds s'émeut au souvenir de notre timidité, d'autres aussi nous représentent comme des hommes faibles et irrésolus, des constitutionnels honteux, qui ne peuvent mettre leurs actes en harmonie avec leurs paroles. Non, messieurs, nous ne sommes ni faibles ni irrésolus, et si l'on voulait examiner sans prévention notre marche, on se convaincrait qu'on suit une ligne assez droite et assez nettement tracée.

« Nous ne sommes, messieurs, ni des hommes de parti, ni des hommes passionnés; nous n'avons pas voulu que notre arrivée au pouvoir fût marquée par une réaction violente. Dans un gouvernement comme le nôtre, la retraite des chefs de l'administration ne doit point avoir pour conséquence nécessaire la chute des agents secondaires. Résolus à marcher dans les voies de la justice, nous avons voulu être éclairés avant de frapper des fonctionnaires dans leur honneur et dans leur existence. Est-ce donc là un crime et serions-nous réduits à nous en justifier? Le gouvernement doit être fidèlement servi par ses agents; c'est là ce qui lui importe; nous saurons bien distinguer ceux qui marchent avec nous dans la ligne que nous leur avons tracée et ceux qui croiraient devoir suivre d'autres bannières ou se lier à d'autres intérêts. En attendant, nous sommes responsables des actes faits sous notre administration et, en présence des élections nombreuses qui viennent d'être faites, nous ne déclinons pas cette responsabilité. Nous nous présentons à vous le front découvert, sans

crainte de le voir rougir : nous vous regardons sans timidité parce que notre conscience est tranquille et parce que vous êtes justes. La déclaration de guerre qui nous a été adressée ne sera signée, nous l'espérons, que par un petit nombre d'ennemis, nous ne l'avons pas provoquée; mais nous ne la redoutons pas, parce que nous avons pour témoins et pour juges du combat, le roi, vous, messieurs, et la France. »

L'effet de ce discours fut immense. M. Benjamin Constant, dans une courte réplique, essaya d'atténuer ses premières paroles, ne demandant, disait-il, qu'à être rassuré. Le débat se continua pendant plusieurs jours encore. Mais M. de Martignac n'y prit plus part. M. Portalis et M. Feutrier, ministre des affaires ecclésiastiques, portèrent la parole avec succès au nom du gouvernement. Le 19 juin, la loi fut votée par une majorité de 150 voix. A la Chambre des pairs, elle obtint un succès égal et réunit 139 voix. Elle compta parmi ses défenseurs M. de Chateaubriand et le duc de Broglie.

Ce vote était de nature à rassurer le ministère, qu'avait un moment alarmé la puissance du parti de M. de Villèle à la Chambre des pairs. Les rangs des partisans de l'ancien ministre s'éclaircissaient. Il avait assisté à la discussion avec un sentiment très-vif d'amertume, irrité par les secours éloquents que des hommes tels que MM. Molé, Pasquier, Decazes, de Chateaubriand, de Broglie apportaient à la loi, et poussant l'exaspération jusqu'à écrire cette phrase : « Cette Chambre est exécrable! » Après le vote, il

était obligé d'avouer la faiblesse de son parti et constatait avec douleur que parmi les pairs ayant des charges à la cour, ceux-là seuls qui étaient ses ennemis s'étaient présentés pour voter, et avaient voté le projet ministériel. Quant aux autres, à ceux qui auraient suivi son exemple et repoussé les propositions ministérielles, il allait jusqu'à soupçonner le roi de les avoir retenus, afin d'éviter un échec aux conseillers de la couronne.

Le jour même où M. Portalis apportait à la Chambre des députés le projet de loi sur la presse, M. Roy, ministre des finances, y donnait lecture d'un autre projet autorisant un emprunt de quatre millions de rente cinq pour cent, destiné à pourvoir à des dépenses d'armement auxquelles l'état de l'Orient donnait un sérieux caractère d'urgence. C'était l'expédition de Morée que l'on préparait dans le but d'assurer l'émancipation de la Grèce. Ce projet était surtout l'œuvre de M. de Ferronnays. Dès le 15 février, le ministre des affaires étrangères disait à la tribune de la Chambre des pairs, en démontrant la nécessité de pacifier l'Orient. « Notre résolution est prise, nous sommes décidés à arriver à une pacification, même par la guerre, si la persuasion échoue. » Ayant une connaissance complète des graves questions engagées entre la Russie et la Turquie, dévoué à l'alliance russe autant qu'il l'était peu à l'alliance anglaise, convaincu qu'au milieu des conflits qui s'aggravaient à l'Orient, la France devait avoir la parole, il avait fait accepter au roi et à ses collègues l'idée de l'interven-

tion armée, qui, à défaut du succès de la médiation française entre la Sublime Porte et la Grèce, devrait consommer l'indépendance de celle-ci. Il avait associé plus étroitement à ses plans M. Hyde de Neuville, ministre de la marine. La proposition d'emprunt fut la conséquence des résolutions qu'à leur demande adopta le gouvernement. M. de la Ferronnays et M. Roy portèrent le poids de cette discussion, qui fut longue et laborieuse dans les deux Chambres. La démonstration toute politique du premier fut élevée, généreuse, empreinte de ce caractère chevaleresque qui le distinguait. L'honneur en rejaillit sur le ministère tout entier, dont, grâce aux débats dont nous avons parlé et à leurs résultats, la base d'opérations s'était accrue et consolidée.

Devant le pays, sa situation s'améliorait de jour en jour. Les doctrines soutenues par ses membres, toutes les fois qu'ils avaient pris la parole, la faveur avec laquelle on les avait écoutés, et enfin l'éloquence de M. de Martignac, lui constituaient, après une existence de quatre mois, une force à laquelle, au moment de sa formation, personne n'aurait voulu croire. Témoin de ses efforts, de ses intentions, la France arrivait à avoir confiance en lui. Vis-à-vis d'elle, il était bien posé. Vis-à-vis du parlement, sa situation n'était encore ni aussi assurée, ni aussi forte. Les défiances du parti libéral, apaisées par la loi électorale, s'étaient réveillées avec la loi sur la presse. La droite était loin de se montrer sympathique. Le système de concessions dont s'inspiraient les ministres révoltait et alar-

mait une partie de ses membres, surtout ceux que leur nom ou leur passé rattachait à la cour. Le péril qui menaçait constamment le cabinet avait sa source dans les divisions, dans le caractère capricieux et précaire, pour tout dire, dans le défaut d'homogénéité de la majorité, qu'en toutes circonstances il avait su rallier; mais ces obstacles, quelle que fût leur gravité, ne lui semblaient pas insurmontables. La comparaison de sa situation présente avec sa situation passée lui permettait d'espérer, au contraire, qu'il parviendrait à les vaincre.

C'est toujours du côté du roi que lui venait le témoignage le plus éclatant de sa faiblesse. Charles X déployait envers ses ministres une grâce affectueuse propre à les tromper. Mais sa confiance en eux était nulle. Un commerce de plusieurs mois, pendant lesquels ils s'étaient efforcés de détruire ses préventions à leur égard, n'avait pu même les affaiblir. Ils se flattaient cependant d'y avoir réussi et cette illusion était trop naturelle pour être blâmée. Quand M. de Martignac descendait de la tribune, ayant dépensé pour la défense du trône et pour l'avenir de la monarchie ce charme d'éloquence qui lui était personnel et duquel ses auditeurs et jusqu'à ses adversaires ont dit depuis, séduits et enchantés, que chez lui c'était une puissance; quand M. de la Ferronnays consacrait à la chose publique les suprêmes efforts d'une santé compromise et se rappelait les supplications qu'on lui avait adressées pour le contraindre à accepter ce poste de combat; quand leurs collègues se dévouaient pas-

sionnément à l'œuvre commune, n'avaient-ils pas, les uns et les autres, le droit de compter sur la gratitude du roi? En réalité, cette gratitude n'existait pas. Il disait de M. de Martignac, en le comparant à une illustre cantatrice de ce temps, la Pasca, « ce n'est qu'un bel organe. » Le nom de M. de la Ferronnays lui rappelait sans cesse un épisode où le duc de Berry n'avait pas eu le beau rôle. Il ne pouvait se résoudre à pardonner à M. Hyde de Neuville, âme ardente et loyale, d'avoir combattu M. de Villèle. Il ne pardonnait pas davantage à M. de Vatimesnil son libéralisme de fraîche date, et l'accusait d'avoir trahi sa confiance. Il éprouvait enfin une antipathie personnelle pour M. de Saint-Cricq, à cause de ses manières. En résumé, son ministère avait à ses yeux le tort irréparable de lui rappeler la défaite de son système politique et d'être l'expression d'idées qu'il subissait, en les maudissant. C'est à peine s'il exceptait de ce jugement MM. Roy et Portalis, pour lesquels il éprouvait une estime réelle, aussi capricieuse d'ailleurs que sa défiance pour leurs collègues. Autour de lui, ces sentiments étaient partagés par sa famille et par les personnes de son intimité. Il tolérait son ministère ; mais il ne l'aimait pas et encourageait secrètement ceux qui s'en étaient faits les ennemis. On a dit avec raison qu'il considérait l'administration de M. de Martignac comme un essai malheureux, comme une combinaison importune qui devait avoir son terme prochainement.

Vers cette époque, un incident d'un ordre intime

vint trahir ses sentiments. Le duc de Rivière, gouverneur du duc de Bordeaux, mourut après une courte maladie. Au moment d'expirer, il désigna lui-même au roi son successeur. C'était le baron de Damas, ancien ministre des affaires étrangères, ami de M. de Polignac, lié avec la fraction la plus intolérante du clergé, et qui professait, comme le duc de Rivière, des opinions hostiles à celles du cabinet. Le choix de sa personne fut considéré par les ministres comme dangereux, et de nature à faire rejaillir sur l'héritier du trône, encore enfant, l'impopularité qui s'attachait au parti de la congrégation. Ils estimaient qu'il fallait, à des fonctions de cette nature, un personnage plus indépendant et moins compromis. Ils avaient même songé à l'un d'eux, M. de la Ferronnays, avec le projet de le remplacer par M. Pasquier, dont l'influence dans le parlement eût fortifié leur action. Mais, aux premiers mots prononcés devant lui sur ce sujet, le roi s'écria : « Ne suis-je donc pas le maître dans ma famille? Je ne veux pas être influencé par mon cabinet sur le choix du gouverneur de mon petit-fils. » M. Portalis insista, en développant les raisons politiques qui donnaient à ce choix un autre caractère que celui d'une simple affaire de famille. Le roi parut touché de ses arguments : « Nous verrons », dit-il. Le même soir, il annonça que le baron de Damas était nommé. Les ministres virent dans cette nomination un refus de confiance et offrirent leur démission. Mais le roi la refusa, en s'efforçant d'établir qu'elle n'était pas justifiée et que l'acte qu'il venait d'accom-

plir était de ceux pour lesquels il n'était pas obligé de tenir compte de la volonté de ses conseillers. Il les rassura et leur donna l'assurance que le baron de Damas était dans leurs idées. La démission ne fut pas maintenue.

Cet incident s'était passé pendant la discussion de la loi sur la presse. Il s'en produisit un autre à la même époque, qui ne pouvait comme le premier demeurer secret et qui passionna vivement les esprits. Un député de la gauche, M. Labbey de Pompières, avait déposé une proposition de mise en accusation de l'ancien ministère. Le 14 juin, il interrompit les débats de la loi sur la presse pour développer cette proposition dont la rédaction primitive avait été modifiée et qui était ainsi conçue : « J'accuse les anciens ministres de trahison envers le roi, qu'ils ont isolé du peuple ; je les accuse de trahison envers le peuple, qu'ils ont privé de la confiance du roi. Je les accuse de trahison pour avoir attenté à la constitution du pays et aux droits particuliers des citoyens. Je les accuse de concussion pour avoir perçu des taxes non votées et dissipé les deniers de l'État. »

A lire cette violente proposition, il semble que ceux qui l'avaient rédigée eussent formé le dessein de provoquer en faveur de l'ancien président du conseil une réaction de l'opinion. L'injustice, et osons le dire, l'ingratitude étaient ici trop flagrantes, l'oubli des services rendus trop éclatant. Quelques reproches qu'eût encourus M. de Villèle, on ne pouvait sans outrager la vérité lui adresser celui d'avoir violé la

Charte, et si la proposition de M. Labbey de Pompières eût été suivie d'effet, elle n'aurait servi qu'à faire rendre justice à une administration dont les actes avaient, en définitive, produit plus de bien qu'ils n'avaient fait de mal. Dans l'ordre chronologique des faits, cette affaire se présente à propos pour arrêter encore une fois l'attention sympathique de l'historien sur la personnalité de M. de Villèle. Nous avons vu combien sa chute l'avait aigri et jusqu'où l'avaient entraîné ses ressentiments. La passion acharnée après lui, en se manifestant dans toute sa violence, le rendit à lui-même ; il en mesura l'injustice avec autant de dignité que de courage. C'est ce double caractère qui éclate alors dans sa correspondance. On est heureux, après avoir été obligé de rechercher, dans les témoignages de son exaspération, la preuve d'une faiblesse indigne de lui et une soif de représailles qui amoindrit sa mémoire, de retrouver l'occasion de rendre à celle-ci un hommage mérité.

A la première nouvelle du projet de mise en accusation, ses amis furent d'avis que la proposition devait être adoptée ; que la meilleure manière de répondre à des griefs sans fondement consistait à fournir à celui qui en était l'objet l'occasion d'en démontrer la fausseté. Cette décision favorisa le désir qu'avait le ministère de rester neutre, au moins jusqu'à nouvel ordre, car il avait promis au roi de ne pas laisser décréter d'accusation les anciens ministres. Elle permit au roi lui-même de taire ses sentiments et elle ajouta quelque chose d'odieux à la conduite de la gauche,

dont les membres étaient les premiers à reconnaître l'inanité de leurs griefs et ne cherchaient surtout qu'à éloigner à jamais du pouvoir un homme dont ils redoutaient le retour et la puissance. On vit des libéraux dont l'honnêteté se révolta, et parmi eux M. Royer-Collard, qui ne craignit pas de déclarer qu'il serait le premier avocat de M. de Villèle.

C'est dans ces circonstances que M. Labbey de Pompières monta à la tribune. Il donna lecture du texte nouveau de sa motion ; aux applaudissements de la gauche, il la développa, motivant l'un après l'autre les nombreux chefs d'accusation qu'elle contenait. M. de Martignac prit alors la parole. « Messieurs, je ne viens pas, dit-il, m'interposer entre l'ancienne administration et son accusateur. Mais la proposition porte que les anciens ministres ont isolé le roi du peuple, et privé le peuple de la confiance du roi. Voilà deux assertions affirmatives, deux faits indiqués comme positifs. C'est contre ces deux faits que je viens protester de toutes mes forces. Ce sont ces deux faits que je viens démentir à la face de la France et de l'Europe. Non... le roi n'est pas isolé. » M. Labbey de Pompières interrompit le ministre : « J'ai voulu dire que les ministres avaient tenté d'isoler le roi du pays. » « Mais ce n'est pas cela que vous avez dit, cria-t-on à droite. » « Alors, retirez votre proposition, » ajouta M. de Martignac. Et comme la gauche et M. Labbey de Pompières protestaient, il reprit : « Non, messieurs, non, le roi n'est pas isolé de son peuple, ni le peuple de son roi. Non, ce divorce fu-



neste, déplorable, entre ce qui doit être uni pour le bonheur et la gloire de la France, n'a jamais été consommé, ni tenté. J'en atteste les cris d'enthousiasme qui retentissent autour de la personne sacrée du roi; j'en atteste les sentiments qui s'emparent de tous les cœurs à l'aspect de Charles X, père du peuple. »

La droite couvrit ces paroles d'unanimes applaudissements ; il fut décidé que vu l'inconvenance des termes, il n'y avait pas lieu de délibérer sur la proposition. L'auteur alors la remania et la réduisit à ces mots : « Je demande que la Chambre accuse les membres de l'ancien ministère des crimes de concussion et de trahison. » Sous cette forme, et appuyée par la droite, elle fut prise en considération et renvoyée à l'examen d'une commission spéciale. Cette commission, où la majorité était hostile à M. de Villèle, siégea pendant plus d'un mois, tint de nombreuses séances, reçut des dénonciations, examina tous les griefs, les uns trop graves pour être fondés, les autres puérils, et vint enfin déclarer, le 21 juillet, que ses longues études n'avaient pu lui fournir matière suffisante à une accusation de trahison et que l'impossibilité de s'entendre pour formuler les autres griefs l'avait décidée à proposer à la Chambre de dire simplement « qu'il y avait lieu à instruire. » Mais, quand il fallut fixer la date du débat de cette proposition nouvelle, la gauche, dont l'échec était évident, vota pour l'ajournement après la discussion du budget. C'était l'ajournement indéfini.

M. de Villèle avait suivi cette affaire avec un calme

un peu dédaigneux, mais aussi avec le ferme dessein de se défendre. Il comptait deux amis parmi les membres de la commission et leur avait fourni les principaux arguments nécessaires à sa justification. Quand l'accusation parut abandonnée, il se résigna à quitter Paris. Le roi, qui depuis plusieurs semaines avait rompu toutes relations avec lui, voulut à cette occasion lui témoigner sa bienveillance. Mais il n'osa le recevoir et lui écrivit une lettre dont nous ne voulons citer que deux phrases, qui lui donnent son véritable caractère : « Accoutumé depuis longtemps, mon cher Villèle, à écouter des conseils dictés par un sincère attachement, j'ai renoncé à mon désir de vous voir et de causer avec vous avant votre départ. Vous devez me savoir gré de ce sacrifice... Partez en paix, mon cher Villèle ; je sais que vous ne vous tourmentez jamais inutilement. Aussi, je suis tranquille pour vous et j'espère que le repos de la campagne consolidera bien votre santé. » M. de Villèle partit, suivant son expression, empreinte d'amertume, « le cœur un peu moins flétri » en constatant que le souvenir de ses services n'était pas oublié, comme il l'avait cru ; mais il restait profondément attristé. Son rôle politique était fini.

Tandis que ces événements se déroulaient, il s'en produisait un bien autrement grave qu'aucun d'eux, et duquel on peut dire qu'il fut le plus important de tous ceux qui se passèrent sous le ministère de M. de Martignac. Nous voulons parler des ordonnances royales du 16 juin, relatives aux petits sé-

minaires et des incidents auxquels elles donnèrent lieu. Nous avons raconté dans un précédent chapitre, comment, peu de jours après sa formation, le ministère, obligé de se prononcer sur la légalité de l'existence des petits séminaires et de la composition du personnel enseignant de ces établissements, avait fait nommer par le roi une commission chargée de constater l'état des faits et d'indiquer quelles mesures devaient être prises pour assurer l'exécution des lois. Cette commission devait rechercher, d'une part, si tous les petits séminaires avaient été légalement autorisés; d'autre part, si à la tête de quelques-uns d'entre eux ne se trouvaient pas des professeurs appartenant à l'ordre des Jésuites, dont la présence en France était tolérée, mais non reconnue, et, enfin, si tous les élèves qui y étaient reçus se préparaient à entrer dans les ordres. L'enquête minutieuse à laquelle les commissaires procédèrent, sous la présidence de l'archevêque de Paris, démontra qu'un grand nombre de petits séminaires s'étaient fondés sans l'agrément du pouvoir et au mépris des prescriptions de la loi; en outre, que huit d'entre eux étaient dirigés par les Jésuites et avaient reçu des élèves ne se destinant pas à l'état ecclésiastique. Seulement, tout en constatant ces faits, la commission se divisa dans ses appréciations. Elle fut unanime pour reconnaître qu'on ne devait admettre dans les petits séminaires que des études compatibles avec l'état sacerdotal; qu'au bout de deux ans de séjour, les élèves de ces établissements devaient prendre l'habit ecclésiastique, et qu'enfin, leur nom-

bre devait être limité aux besoins reconnus de l'Église. Mais sur la question de la légalité des huit établissements dirigés par les Jésuites et du droit des évêques de les choisir, l'accord des commissaires ne se maintint pas. Quatre furent d'avis que la loi était violée, cinq qu'elle était respectée. L'opinion de la majorité prévalut dans les conclusions du rapport qui fut adressé au roi par la commission, le 28 mai, et dont voici le passage le plus significatif : « La majorité de la commission, s'en référant aux déclarations faites par les évêques, estime que la direction des écoles secondaires ecclésiastiques donnée par les archevêques de Bordeaux et d'Aix, par les évêques d'Amiens, de Vannes, de Clermont, de Saint-Claude, de Digne et de Poitiers, à des prêtres révocables à leur volonté, soumis en tout à leur autorité et juridiction spirituelle, et même à leur administration temporelle, bien que ces prêtres suivent, pour leur régime intérieur, la règle de Saint-Ignace, n'est pas contraire aux lois du royaume. »

Ces conclusions, très-inattendues, aboutissaient à établir, subrepticement en quelque sorte, la légalité de la présence des Jésuites à la tête de plusieurs petits séminaires. On y sentait l'influence de l'archevêque de Paris qui s'était, en cette circonstance, uniquement préoccupé de l'intérêt religieux qu'il croyait servir, alors qu'il lui portait inconsciemment un coup redoutable, — et nullement de l'intérêt politique qui méritait aussi cependant d'être pris en considération. Or, l'intérêt politique ici était évident. Vu l'état des esprits, vu le texte des lois, vu la réalité

des faits, il ordonnait de ne pas reconnaître en ce moment et sous cette forme la légalité de l'existence des Jésuites. En tentant d'agir autrement, le ministère eût préparé sa chute à bref délai, et assuré le triomphe des ennemis de l'Église, dont sa conduite imprudente aurait alors accru le nombre. Il n'hésita pas. Dès que les conclusions du rapport lui furent connues, il résolut de n'en pas tenir compte, de décider, non d'après l'opinion de la majorité, mais d'après l'opinion de la minorité qui comptait parmi ses membres un homme éminent par ses talents comme par ses services, M. Lainé, dont le caractère et le nom garantissaient la sagesse des décisions de cette minorité. Le sentiment des ministres fut unanime pour fixer la conduite à tenir, et les clameurs de l'opinion, après la publication du rapport, ne pouvaient que le confirmer.

Des ordonnances royales étaient nécessaires pour résoudre la question. C'est M. Portalis et M. Feutrier qui furent chargés de les rédiger et de décider le roi à les signer. L'influence que le premier exerçait sur Charles X, le caractère épiscopal du second, étaient, aux yeux de leurs collègues, de nature à donner à leur parole un crédit puissant auprès de lui. Quand les ordonnances furent rédigées, M. Portalis les lui soumit et les appuya des arguments les plus décisifs. L'existence des Jésuites ne pouvait être contestée. Le rapport de la commission l'avait constatée et une pétition adressée à la Chambre des députés, par un ecclésiastique nommé Martial Marcel de la Roche-

Arnaud, laquelle était sur le point d'être discutée, en avait fourni des preuves évidentes. Si l'on ne mettait vigoureusement et immédiatement un terme à une violation si flagrante des lois, il serait impossible au gouvernement d'invoquer les nécessités de l'ordre légal. Le roi fut touché de ces raisons, mais déclara que la question était trop grave pour qu'il pût arrêter une décision sans avoir réfléchi et consulté les personnes dont il avait coutume de prendre l'avis. « Il faut, en effet, répliqua M. Portalis, que le roi éclaire sa conviction de toutes les manières. »

Les conseils suivants, auxquels assistèrent le dauphin et tous les ministres, sous la présidence du roi, furent consacrés à la discussion des ordonnances. Pendant ce temps, le roi consultait son confesseur, quelques-uns des personnages de son intimité et son ancien ministre, l'évêque d'Hermopolis. L'avis de M. Frayssinous mérite d'être cité. Il déclara que la mesure lui paraissait fâcheuse, conçue dans un esprit de défiance et de haine contre l'épiscopat et la religion catholique, propre à désoler le clergé, à contrister les amis de la légitimité, à provoquer de la part des révolutionnaires de nouvelles exigences ; que pour rien au monde, il ne voudrait contresigner de pareilles ordonnances, mais que « si le roi, qui était juge de la position politique de son gouvernement, croyait, pour des motifs puisés dans un ordre supérieur, devoir prendre cette mesure, il n'oserait prononcer qu'elle était condamnable. » Cet avis produisit une vive impression sur l'esprit du roi et le disposa

à adopter le projet qui lui était soumis par ses ministres. Eux, aussi, avaient pris conseil d'ecclésiastiques éclairés. M. de la Ferronnays, notamment, s'était refusé à s'associer à ces graves mesures sans avoir acquis la certitude qu'elles ne portaient pas atteinte au catholicisme. Sa conscience, non moins délicate que celle du roi, l'avait poussé à interroger, avec une rigoureuse netteté, un prêtre austère et scrupuleux, et c'est un trait caractéristique à retenir que cette entrevue d'un représentant du pouvoir et d'un représentant de l'Église, accablés l'un et l'autre sous le poids de leurs responsabilités respectives, le premier interrogeant le second, le poussant dans ses derniers retranchements, le sommant de dire la vérité, et l'arbitre répondant d'un accent désespéré et la pâleur au front que « la mesure dont il s'agit n'est pas nuisible à leur religion. » Cet épisode, qui lui fut sans doute répété, ne dut pas peu contribuer à dissiper les craintes du roi. M. de Martignac et M. Feutrier firent taire d'ailleurs ses irrésolutions, en lui déclarant que s'il n'adoptait pas les mesures qui lui étaient proposées, l'existence des petits séminaires serait mise en cause et sérieusement menacée. La négociation fut difficile et dura plusieurs jours, se poursuivant au milieu de ces émotions, sans que le roi laissât se trahir l'impression qu'elles produisaient sur lui. Les ministres éprouvèrent donc une extrême surprise, quand, un matin, il leur déclara tout à coup qu'il était prêt à signer les ordonnances. M. de Martignac, animé d'un sentiment de déférence et de sa-

tisfaction, lui dit : « Sire, vos ministres ne veulent peser en rien, par une précipitation inconvenante, sur la liberté réfléchie de votre résolution ; nous supplions le roi de donner encore des jours à sa délibération personnelle. » Mais le roi était résolu. Les influences occultes qui savaient le contraindre à céder quand la résistance devenait impossible ou trop périlleuse avaient agi. « Non, non, s'écria-t-il, je veux signer à l'instant. » M. Feutrier lui présenta les ordonnances et une plume. « Mon cher évêque, reprit le roi, je ne dois pas vous dissimuler que cette signature est ce qui m'a le plus coûté dans ma vie. Je me déclare ainsi en hostilité avec mes plus fidèles serviteurs, avec ceux que j'aime et j'estime le plus. Vous croyez donc que je ne fais aucun mal? — Oh! non, sire, vous sauvez la religion d'une grande ruine. »

Ceci se passait le 15 juin. Le *Moniteur* du lendemain publia les ordonnances. La première, contresignée par M. Portalis, décidait que les huit petits séminaires que dirigeaient les Jésuites, et qui avaient reçu des élèves ne se destinant pas à l'état ecclésiastique, seraient, à dater du 1er octobre suivant, soumis au régime de l'Université et qu'à partir de la même époque, nul ne pourrait demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans les petits séminaires, aussi bien que dans tout établissement dépendant de l'Université, s'il n'avait affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation non autorisée. La seconde, contresignée par M. Feutrier, limitait à vingt mille le nombre des élèves des écoles

ecclésiastiques, décidait qu'aucun externe ne pourrait y être admis après l'âge de quatorze ans et que tous les élèves, après un séjour de deux ans, seraient tenus de revêtir l'habit religieux. Les directeurs de ces écoles, nommés par les archevêques et évêques, devaient être agréés par le roi. La même ordonnance créait enfin huit mille bourses de 150 francs, dont la répartition dans les diocèses serait réglée par le gouvernement.

Pour comprendre le sentiment qui accueillit ces ordonnances courageuses et sages, il faut avoir connu par l'étude de l'histoire de tous les temps la susceptibilité, assurément respectable, mais souvent injuste et passionnée des opinions religieuses. Tandis que les hommes modérés accueillaient avec sympathie une mesure conforme aux plus anciennes traditions de la monarchie et qui affirmait hautement la volonté du ministère d'imposer à tous le respect de la loi, une fraction notable du parti religieux, et à sa tête l'épiscopat presque tout entier, poussa un cri d'indignation et de fureur, que répétèrent les journaux royalistes. Charles X comparé à Néron et à Dioclétien, les ministres traités de plébéiens et d'impies, M. Feutrier représenté comme abandonné des honnêtes gens, et les rares prélats qui le soutenaient comme des prêtres déshonorés, tels furent quelques-uns des traits de ces colères. M. de Lamennais y apporta pour sa part les ardeurs et les violences qui étaient dans son cœur et qui ne permettaient guère de deviner sous le fougueux catholique de 1828 le

renégat de 1834. Deux ou trois évêques l'égalèrent, sinon dans la forme injurieuse et quelquefois grossière de ses attaques, du moins par l'injustice et la vivacité de leurs ressentiments. Des protestations s'élevèrent de toutes parts, et, comme l'a dit justement l'un des historiens de ce temps, prirent les proportions d'une croisade ecclésiastique, que ceux qui en favorisaient et en pressaient l'organisation disaient n'être autre chose que la dénégation suprême d'hommes persécutés iniquement et résolus à mourir pour leur foi. Les Jésuites tiraient parti de leur influence sur les parents de leurs élèves et sur leurs élèves eux-mêmes pour envenimer ces exagérations et donner aux ordonnances le caractère d'une catastrophe nationale. On vit, dans les écoles qu'ils dirigeaient, maîtres et enfants jurer de défendre Dieu et la royauté. Les journaux royalistes, racontant ces scènes et d'autres du même genre, ajoutaient : « On cherche des martyrs, en voilà. » Enfin, à ces manifestations, si graves dans un pays catholique, lorsqu'elles sont dirigées contre le gouvernement, se joignit la résistance de l'épiscopat. Un mémoire tiré à cent mille exemplaires et vendu au prix de cinq centimes fut publié en son nom. Le ministère tout entier et M. Feutrier spécialement y étaient accusés d'avoir livré l'Église à la révolution, trahi les droits de l'épiscopat et préparé la ruine du sacerdoce. Ce mémoire se terminait comme il suit : « Les évêques ont examiné dans le secret du sanctuaire, en présence du souverain Juge, avec la prudence et la simplicité

qui leur ont été recommandées par leur divin Maître, ce qu'ils devaient à César comme ce qu'ils devaient à Dieu. Leur conscience leur a répondu qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, lorsque cette obéissance, qu'ils doivent premièrement à Dieu, ne saurait s'allier avec celle que les hommes leur demandent ; ils ne résistent point ; ils ne prononcent pas tumultueusement des paroles hardies ; ils n'expriment pas d'impérieuses volontés ; ils se contentent de dire, avec respect, comme les apôtres : *Non possumus,* nous ne pouvons pas ! »

Si les auteurs de ces manifestations avaient espéré éveiller dans l'âme de Charles X des scrupules et des regrets assez puissants pour motiver le retrait des ordonnances, leur espoir fut déçu. Ce prince était pieux, mais, comme tous ceux de sa race, il était jaloux de son autorité, peut-être jusqu'à l'exagération, et ne pouvait admettre qu'on y résistât, quand elle s'était manifestée. Tous les Français, sans exception, devaient obéissance aux ordonnances, puisque le roi les avait signées. La résistance des évêques le mécontenta d'abord, et, en s'aggravant, l'irrita. Dès ce moment, le ministère, assuré que le concours du roi ne lui manquerait pas, continua avec une vigueur nouvelle l'œuvre qu'il avait entreprise. M. Feutrier, fort de sa conscience d'évêque et de son droit de ministre, adressa une circulaire à ses « vénérables frères » pour obtenir les renseignements qu'ils étaient tenus de donner. Mais c'est à peine si quelques-uns daignèrent lui répondre. Parmi ceux qui répondirent,

se trouvait l'archevêque de Paris. Le ton de sa réponse était tel que M. Feutrier crut devoir la montrer au roi. Charles X la lut, son visage exprima la colère et il passa la lettre au duc d'Angoulême qui était présent : « Eh bien, lui demanda-t-il, après lui avoir laissé le temps de la parcourir, qu'en dites-vous? — Si j'étais roi, répondit le dauphin, l'archevêque coucherait ce soir à Vincennes. » Désireux d'avoir raison de ces actes de rébellion, sans employer les rigueurs, le ministère résolut de recourir à l'influence du pape. Après avoir consulté le nonce, qui encouragea ce projet, il envoya à Rome un jurisconsulte éminent, M. Lasagny, conseiller à la cour de cassation et ami du cardinal Bernetti, secrétaire d'État. Le voyage du plénipotentiaire français dura trois semaines environ et eut un plein succès. Dans la seconde quinzaine de septembre, une lettre du cardinal Bernetti était communiquée aux archevêques de Paris et de Reims, et la semaine suivante, à la veille de la date fixée pour la mise à exécution des ordonnances, celui de Reims, le cardinal de Latil, adressait à tous les évêques de France la circulaire que voici : « Monseigneur, le roi ayant daigné me faire communiquer les réponses de Rome relatives aux ordonnances du 16 juin, et m'ayant invité à vous en donner connaissance, j'ai l'honneur de vous informer que Sa Sainteté, persuadée du dévouement sans réserve des évêques de France pour Sa Majesté, ainsi que de leur amour pour la paix et pour tous les autres intérêts de notre sainte religion, a fait répon-

dre que les évêques de France doivent se confier à la sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances et marcher d'accord avec le trône. »

Cette réponse, si contraire à celle qu'attendaient le clergé et les amis des Jésuites, porta à leurs espérances un irréparable coup et accrut les colères de tous ceux qui, ayant coutume de se montrer plus royalistes que le roi, voulaient être aussi plus catholiques que le pape. Les journaux essayèrent d'en amoindrir l'autorité, d'abord, en contestant l'authenticité de la lettre du cardinal Bernetti, ensuite, en la présentant non comme l'expression de la pensée du saint-père, mais comme celle de la pensée personnelle de ce cardinal. M. de Lamennais, exaspéré et après s'être répandu en imprécations contre le ministre romain, écrivit à cette occasion : « Je suis las de l'imbécillité et de la férocité humaines et je donnerais pour bien peu de chose roi, peuple, ministres, etc., y compris MM. de Martignac, Portalis et Vatimesnil. Il sera curieux de voir plus tard ce que deviendront ces courtisans du crime; je les recommande à Charles X, la première fois qu'il lui arrivera de songer; mais le pauvre bomme ne songe pas, il rêve. Gare le réveil ! » En dépit de ces violences, la plupart des évêques se soumirent et se déclarèrent prêts à exécuter les ordonnances. Un seul résista avec éclat. C'était le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. Il écrivit au ministre des affaires ecclésiastiques : « Monseigneur, la devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte XI,

en 1120, est celle-ci : *Etiamsi omnes, ego non.* C'est aussi celle de ma conscience. » Le ministre fut légitimement froissé par ce langage, que le *Journal de Toulouse* rendit public ; d'accord avec ses collègues, il demanda au roi une réparation qui pût être considérée comme imposée, non par les ministres, mais par le monarque : « Je suis extrêmement blessé de la conduite de M. de Clermont-Tonnerre, répondit Charles X ; je ne souffrirai pas qu'on manque à mes ministres : je vais faire signifier à M. le cardinal qu'il n'entre plus désormais au château. » Le lendemain, en effet, le *Moniteur* annonçait qu'il était interdit au cardinal de paraître devant le roi jusqu'à nouvel ordre. Cet acte de fermeté coupa court à toutes les résistances. L'épiscopat se résigna. Les Jésuites ne voulurent pas s'astreindre au régime de l'Université et quittèrent la France. Les ordonnances furent exécutées avec modération, mais dans toutes leurs dispositions et non avec les concessions qui, selon le langage erroné des journaux royalistes, avaient été le prix du concours de Rome.

Tel fut ce grave événement, que la passion politique a trop facilement défiguré et auquel il était nécessaire de rendre son véritable caractère. Ce fut de la part du gouvernement un acte légal, que les excès de la droite et ses imprudences, quand elle était maîtresse du pouvoir, avaient rendu nécessaire. Un gouvernement plus robuste que celui de 1828 aurait peut-être pu résister à l'opinion qui réclamait impérieusement ces mesures et défendre les Jésuites au nom

même de la liberté. Mais il eût fallu, pour que ce rôle fût possible et utile, des ministres exerçant dans le pays une influence que M. de Martignac et ses collègues, nommés depuis quelques mois à peine, n'avaient pu encore acquérir, et un pays moins défiant des sentiments et des opinions de l'entourage du roi. Après le ministère de M. de Villèle, l'opinion était trop émue pour qu'il fût possible de justifier devant elle la tolérance qui aurait consisté à laisser violer la loi, sous prétexte qu'elle était violée au profit de la religion. Les ministres tinrent donc la seule conduite ordonnée par la prudence et la sagesse. Ils furent d'ailleurs unanimes pour la choisir et s'y arrêter. Le roi fut longtemps avant de se décider à adopter leurs propositions; mais, sa résolution prise, il leur prêta un concours ferme et constant. L'appui de la cour de Rome elle-même ne leur fit pas défaut et ce fut l'intervention du pape Léon XII qui assura la calme exécution des ordonnances du 16 juin. Il fut longtemps de mode dans un certain parti de prétendre qu'en cette circonstance, la conscience du souverain pontife avait été surprise, sa volonté mal exprimée ou méconnue. Léon XII a démenti solennellement cette calomnie. C'était peu de temps après ces événements; M. de Chateaubriand, arrivant à Rome comme ambassadeur de France, ayant été reçu au Vatican, le pape lui dit : « Voilà le calme rétabli parmi le clergé; les évêques ont fait leur soumission. — Cette soumission est due en partie aux lumières et à la modération de Votre Sainteté, » répondit M. de

Chateaubriand. Le pape reprit alors : « J'ai conseillé de faire ce qui me semblait raisonnable. Le spirituel n'était point compromis par les ordonnances. Les évêques auraient peut-être mieux fait de ne pas écrire leur première lettre; mais, après avoir dit : *Non possumus*, il leur était difficile de reculer. Ils ont tâché de montrer le moins de contradiction possible entre leurs actions et leur langage, au moment de leur adhésion. Il faut le leur pardonner. Ce sont des hommes pieux, très-attachés au roi et à la monarchie ; ils ont leurs faiblesses comme tous les hommes. » Cet entretien, consigné dans une dépêche de M. de Chateaubriand au ministre des affaires étrangères de France, est la justification éclatante du cabinet de M. de Martignac durant cette bruyante crise qui avait eu d'ailleurs un résultat bien précieux, celui de rendre plus étroite la solidarité des ministres entre eux, et, en l'exposant à mille périls, de la fortifier par ce baptême du feu d'une nouvelle sorte. Au total, cette affaire était un succès pour le cabinet. Mais elle avait ouvert à ses flancs des plaies vives et secrètes, créé contre lui des inimitiés irréconciliables, et accru ses difficultés. Elle eut encore un autre fâcheux résultat : c'est que le parti constitutionnel, ayant vu le roi céder facilement sur les ordonnances, se figura par la suite que si, sur d'autres points, il ne cédait pas la faute en était à ses conseillers officiels, qui ne voulaient pas ou ne savaient pas lui montrer les exigences de l'opinion.

En même temps que s'accomplissaient les faits qui

viennent d'être racontés, la session législative s'était close après la discussion du budget de 1829, auquel M. Roy avait fait subir d'utiles améliorations, encore qu'il eût été obligé de constater un déficit de deux cents millions, légué à l'administration actuelle par l'administration précédente. A la Chambre des pairs, M. de Villèle s'était élevé, il est vrai, avec vivacité contre cette allégation, lorsqu'elle s'y était produite pour la première fois, déclarant que ce prétendu déficit n'était qu'une dette flottante facile à expliquer. A la Chambre des députés, M. de la Bourdonnaye avait fait une déclaration analogue. Qui eût osé prédire à M. de la Bourdonnaye, six mois auparavant, qu'il deviendrait un jour le défenseur de M. de Villèle? C'est ce qui arrivait cependant. La majorité, toutefois, donna raison au système financier de M. Roy contre le système financier de son prédécesseur. Mais, ce jour-là, l'alliance se noua définitivement entre les amis de M. de Villèle et la droite; et, dès ce moment, le ministère eut contre lui une opposition compacte, résolue à le renverser, tandis qu'il n'avait derrière soi qu'une majorité divisée, trop capricieuse pour être constante à le soutenir.

Néanmoins, il possédait à cette heure une popula-
rité et une force réelles. Son attitude courageuse dans
ire des ordonnances avait facilité ses rapports
s libéraux. Il comptait quelques amis fidèles
rangs du centre droit, et son ferme dessein
n pratique la politique constitutionnelle
roit d'espérer des attaches sérieuses

au centre gauche. Dans les Chambres, il était resté maître du terrain, après avoir fait repousser toutes les propositions dont il souhaitait le rejet et adopter celles qu'il désirait. Nous trouvons, dans la correspondance privée de M. Feutrier, quelques lignes qui dépeignent très-fidèlement cette situation : « Notre marche n'est pas triomphante, écrivait le prélat ministre, vers la fin de la session ; cependant nos lois passent avec une majorité qu'on n'avait pas encore vue, et tous les produits publics s'améliorent d'une manière incroyable ; on a annoncé un déficit de deux cents millions ; on a demandé quatre-vingts millions, et la rente n'a pas fléchi. Enfin, l'avenir apprendra si le système était bon et si sa force n'était pas dans son apparente faiblesse même : où trouver un point d'appui, quand il n'y a de majorité nulle part ? » Et quelques semaines plus tard, il ajoutait : « Nous ne nous pressons pas pour la revue du personnel et, s'il y a des éliminations, elles seront rares et provoquées : nous ne voulons pas de réactions, et les fonctionnaires qui ne font pas obstacle ne doivent pas être éloignés... Vous êtes au courant de nos événements : la cour de Rome a parlé et toutes les oppositions, d'après les calculs ordinaires, doivent cesser. J'espère que c'en est fait de cette triste lutte. Cependant, deux journaux font tout ce qui est en leur pouvoir pour la prolonger. J'abandonne, du reste, le tout à la Providence. J'ai retrouvé un calme parfait (1) »

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.

Rapprochons de cette appréciation d'un intéressé, ce jugement d'un témoin sympathique, aux notes duquel nous avons déjà fait de fréquents emprunts : « La session fut close le 18 août, dit M. le duc de Broglie. Ainsi que je l'ai indiqué plus haut, le nouveau ministère s'y était fait grand honneur, aux yeux du moins des gens sensés, des vrais connaisseurs. Élevé dans une position très-délicate, entre le roi qui ne guettait qu'une bonne occasion de s'en défaire, et la Chambre qui n'avait de parti pris sur rien, peu soutenu par le centre droit qui le trouvait trop enclin de notre côté, plus médiocrement encore par nous, qui n'y prenions pas confiance, sa conduite en toute occasion avait été prudente et ferme, hardie et mesurée ; il était sorti à son avantage de toutes les difficultés : il ne s'était impatienté ni du décousu de nos allures, ni de la multiplicité de nos exigences ; nous avions avec lui gagné du terrain, et nous en aurions gagné plus encore si nous avions agi de concert. Ce pouvait être, à notre grand profit, un nouveau ministère Richelieu, un ministère libéral par position et modéré par caractère, un ministère soutenu par nous et supporté par le roi (1). »

La session de 1828 acquit à M. de Martignac, selon l'expression de M. Guizot, « un juste renom de sincérité libérale, comme d'éloquence et de prudence parlementaire ; » elle le laissa chef incontesté du cabinet qui fut lui-même dans une heureuse situation

(1) Notes biographiques du duc de Broglie (fragment inédit communiqué à l'auteur).

vis-à-vis du pays. Le roi avait également reconquis cette part de sa popularité que le ministère Villèle lui avait enlevée. Les ordonnances ne contribuèrent pas peu à ce résultat. L'expédition de Morée, partout applaudie parce qu'elle était libérale, y contribua plus encore. Quatorze mille hommes étaient partis sous les ordres du général Maison afin d'assurer le triomphe de la politique qui voulait faire de la Grèce un État indépendant et qui devait un an plus tard donner Alger à la France. Ils n'avaient eu qu'à se montrer pour vaincre. Du douloureux spectacle qui se déroulait à l'intérieur, on aime à rapprocher par le souvenir ces glorieuses aventures, durant lesquelles le drapeau de la France semblait voiler nos discordes de ses plis victorieux.

CHAPITRE QUATRIÈME

Voyage du roi dans l'Est. — Intrigues déchaînées contre le cabinet. — Mémoire au roi. — Modifications dans le personnel des préfectures et du conseil d'État. — Travaux du ministère. — L'hiver de 1828-1829. — Maladie de M. de la Ferronnays. — M. de Polignac à Paris. — La session de 1829. — Les lois d'organisation départementale et communale — Vote du 8 avril et ses suites.

L'un des résultats de la session, l'un des plus importants à ajouter à ceux que nous avons énumérés déjà, avait été d'accroître la confiance du ministère en lui-même, dans sa durée, dans son avenir. Cette confiance, M. de Martignac était jaloux de la faire partager au roi. Il lui semblait que les regrets de Charles X pour la politique de M. de Villèle, son ressentiment contre ceux qui l'avaient contraint à la sacrifier, ne tiendraient pas devant des manifestations populaires sympathiques, surtout quand il constaterait que ces manifestations étaient le fruit de la sagesse et de l'habileté de ses nouveaux ministres. Que les préventions royales fussent vaincues, que le souvenir de M. de Villèle fût définitivement écarté de l'esprit du prince, et le ministère trouverait la force qui lui manquait encore; au lieu d'être pour lui un adversaire inavoué qui souhaitait secrètement sa

chute, le roi deviendrait un appui protecteur qui le consoliderait.

Ces considérations déterminèrent M. de Martignac et ses collègues à conseiller au roi un voyage dans l'est de la France. L'année précédente, il s'était rendu au camp de Saint-Omer; ils lui proposèrent de se rendre au camp de Lunéville. Pour y aller et pour en revenir, il traverserait des départements que l'on disait hostiles à la monarchie. Quelle victoire sur l'opinion, si l'on pouvait démontrer que ces dires étaient faux! En visitant l'est de la France, le roi pourrait apprécier combien s'était accru l'amour de ses sujets, depuis que son gouvernement marchait résolûment dans la voie des concessions. Sans adhérer aux motifs qui dictaient ces conseils, le roi consentit à les suivre. Le 31 août, treize jours après la clôture de la session, il quittait Paris, accompagné de son fils, de M. de Martignac et de quelques officiers de sa maison. Le même soir, il couchait à Meaux; puis, il visita successivement Châlons-sur-Marne, Verdun, Metz, Saverne, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, le camp de Lunéville, Nancy et Toul, d'où il rentra à Saint-Cloud. Ce voyage dura vingt jours et ne fut qu'une longue ovation. En Alsace, l'enthousiasme dépassa les espérances qu'on avait conçues. Cette vaillante province, représentée comme ennemie des Bourbons, voulut aller au delà de toutes les autres dans l'expression de son attachement à leur royale maison et au souverain qui la représentait sur le trône; à Colmar et à Strasbourg, où plusieurs princes allemands vinrent

le visiter, il se vit entouré des députés libéraux qu'il croyait être ses adversaires, et parmi eux il ne put distinguer sans émotion et sans surprise M. Benjamin Constant lui-même, venu pour le complimenter. A Troyes, où il passa en rentrant à Paris, il rencontra également M. Casimir Périer, que, sur la proposition de M. de Martignac, il décora de sa main. Pendant toute la durée du voyage, sa grâce personnelle fut universellement admirée. M. de Martignac ne laissa pas échapper une seule occasion de la mettre en lumière. Le roi était radieux, ému, et son ministre pouvait croire qu'on rendait enfin témoignage à l'habileté de l'administration du 5 janvier ; que le prince était converti à de nouvelles idées et résolu à les mettre en pratique, quand il le voyait, au milieu des acclamations qui s'élevaient sur son passage, se tourner vers lui, les larmes aux yeux, le sourire aux lèvres, et l'entendait lui dire : « Ah ! monsieur de Martignac, quelle nation ! Que ne devons-nous pas faire pour elle ! »

M. de Martignac se trompait. Le roi ne se croyait engagé envers lui ni par la reconnaissance ni par les services rendus, et ne lui attribuait pas même la plus petite part dans les causes de l'enthousiaste accueil qui lui était fait. Cet accueil inespéré, Charles X en savourait la douceur, en se disant qu'on rendait ainsi un hommage naturel et légitime au principe monarchique seul, et non à la politique de son ministère. Quand il entendait redoubler les cris de *Vive le roi !* il lui arrivait de regarder son conseiller et de lui

dire : « Vous entendez, monsieur de Martignac! Ces gens-là crient-ils: *Vive la Charte?* non, ils crient: *Vive le roi!* » Ainsi s'affirmaient son ressentiment, sa répulsion pour cette Charte octroyée par son frère, dans laquelle se résumaient les vœux d'une grande nation, mais qui avait le tort, grave à ses yeux, de l'enchaîner dans le régime parlementaire et de mettre une souveraineté en regard de la sienne, comme pour en arrêter les caprices ou en dominer les effets. Avant même que le voyage dans l'Est fût terminé, M. de Martignac pouvait constater qu'en cherchant à convertir le roi aux idées constitutionnelles, il avait provoqué un résultat contraire. Tandis que Charles X parcourait les départements de l'Est, la jeune duchesse de Berry visitait les Pyrénées d'abord, puis la Vendée. Elle aussi récoltait l'enthousiasme. Ce résultat n'était pas fait pour rectifier ce qu'il y avait de faux ou d'exagéré dans les impressions que le roi rapportait de sa rapide excursion. Il rentra à Saint-Cloud presque irrité contre son ministère, regrettant toutes les réformes qu'on lui avait arrachées, se disant, non pas qu'elles avaient contribué à la satisfaction dont il venait de recueillir l'hommage, mais que, concessions à l'esprit révolutionnaire, elles ne pouvaient rien ajouter à l'attachement du peuple pour son souverain, et presque résolu à n'en plus consentir de nouvelles. Sous l'empire de ces sentiments, il ne sut aucun gré à M. de Martignac des joies goûtées par lui durant ce voyage. Enfin, résultat plus douloureux encore, au camp de Lunéville, comme l'année précédente

au camp de Saint-Omer, il avait vu l'armée admirable par la tenue et la discipline, dévouée et fidèle, et plus que jamais il se plaisait à penser que, si la situation devenait trop périlleuse et s'il était un jour nécessaire de la dénouer brusquement, il trouverait parmi ses troupes l'appui nécessaire pour toute entreprise contre la Charte. Nous avons maintes fois surpris cette préoccupation dans ses paroles; nous en retrouverons encore d'autres traces dans sa pensée.

A Paris, M. de Martignac retrouva les intrigues plus ardentes qu'au moment de son départ. Loin de les apaiser, la clôture de la session les avait déchaînées. On était en pleine crise religieuse. Les ordonnances du 16 juin, dont nous avons raconté les suites dans les pages précédentes, n'étaient encore ni acceptées ni exécutées. C'est seulement quarante-huit heures après le retour du roi, que l'on commença à parler de la lettre du cardinal Bernetti. Les Jésuites et leurs amis subissaient l'entraînement d'une exaltation qui ne voulait rien entendre et que la parole pontificale elle-même n'apaisa qu'imparfaitement. Les journaux étaient livrés aux discussions les plus amères; des brochures passionnées les dépassaient en violence. Aux exagérations des uns répondaient les exagérations des autres. Le parti libéral lui-même, commettant l'irréparable faute de ne pas apprécier assez tout ce que le ministère avait déjà fait pour lui, et de ne pas comprendre que l'entente la plus vulgaire de ses vrais intérêts lui ordonnait de soutenir ces hommes de bien qui cherchaient à prendre pied de son



côté, continuait cette funeste campagne d'exigences dont quelques-uns de ses chefs se sont repentis plus tard, mais trop tard. Il déclarait qu'un cabinet qui avait pu arracher à un prince aussi pieux que Charles X les ordonnances contre les Jésuites devait facilement obtenir de lui des concessions qui n'offraient ni le même caractère, ni la même importance. On allait jusqu'à suspecter la sincérité de M. de Martignac, jusqu'à dire de lui qu'il était « le berger chargé de garder le troupeau de M. de Villèle. » Les hommes sensés se gardaient bien de s'associer à ces soupçons injustes. MM. Royer-Collard, Lainé, Decazes, Pasquier, connaissaient mieux la réalité des faits, l'entêtement funeste du roi à s'opposer aux réformes les plus urgentes, et les difficultés chaque jour renouvelées que les ministres passaient leur temps à combattre. Mais il ne leur était pas donné de communiquer à tous leurs convictions. M. Royer-Collard lui-même n'était pas écouté, quand il disait prophétiquement aux plus exigeants et aux plus pressés : « Gardez-vous de pousser le roi à bout ; il serait capable de quelque folie. »

Autour de Charles X, l'influence appartenait plus que jamais aux ennemis du ministère. On affirmait qu'ils avaient trouvé un centre aux Tuileries, dans le salon de M. de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux ; que là, se préparaient les mémoires qu'on faisait parvenir au roi pour lui révéler les moyens à l'aide desquels son gouvernement recruterait dans la Cham bre une majorité ; que là, se discutaient les projets de

M. Ravez, les chances du duc de Polignac ; que là, s'accomplissait l'alliance de ce dernier avec M. de la Bourdonnaye, devenu plus puissant que jamais, grâce au goût très-vif du roi pour sa personne et ses idées, et qui était déjà désigné dans la pensée de Charles X pour faire partie du prochain ministère ; que là, enfin, la session à peine close, on dressait des batteries en vue de la session prochaine. Ce serait une erreur de croire que le roi ignorait ces intrigues. Non-seulement il ne les ignorait pas, mais il y prenait part, il les encourageait ; toute son attitude disait clairement qu'il serait satisfait de les voir réussir. Les conseils n'exerçaient d'influence sur lui qu'autant qu'ils émanaient des ennemis du ministère. Il ne se plaisait à lire que les journaux hostiles à ce dernier, notamment la *Gazette de France*. Si quelqu'un des membres de son cabinet le surprenait tenant cette feuille, dont les articles, où l'on devinait l'esprit de M. de Villèle, inspiraient souvent sa conduite, il disait : « Que voulez-vous? c'est un ancien ami ; c'est une vieille habitude. »

Il ne se choquait pas quand quelque journaliste exalté l'invitait à un coup d'État ; on assurait que plusieurs généraux l'y poussaient tous les jours. Il raillait volontiers, devant ses amis, ses ministres et les appelait un expédient. Il opposait à toute heure ses prérogatives à leurs droits. Dans sa pensée, éclatait fréquemment le désir de secouer le joug de la Charte. Un jour, il disait : « En Angleterre, les ministres gouvernent et doivent être responsables ; en

France, c'est le roi qui gouverne ; il consulte les Chambres et prend en grande considération leurs avis et leurs remontrances ; mais, quand il n'est pas persuadé, il faut bien que sa volonté soit faite. » C'est ainsi qu'il entendait les institutions représentatives. Il disait encore un autre jour, en parlant de don Miguel, régent de Portugal, qui venait de violer ouvertement la constitution de son pays : « Oui, sûrement, ce don Miguel est un misérable ; mais il faut pourtant reconnaître qu'il leur a bien adroitement escamoté cette sotte constitution. » Enfin, quand ses ministres, afin de mettre le personnel de leur administration en harmonie avec l'esprit qu'ils avaient apporté au gouvernement, suppliaient le roi de consentir à certains sacrifices de personnes, il résistait avec une vigueur qui démontrait son dessein de ne pas abandonner des amis, qu'il espérait voir revenir prochainement au pouvoir, à un cabinet qu'il cherchait à en éloigner.

Dans ces circonstances, désireux de vaincre sa résistance, les conseillers de la couronne, à l'exception de M. de la Ferronnays, qui s'était rendu aux eaux de Carlsbad, s'arrêtèrent au parti de lui exposer dans un mémoire la situation des affaires et les réformes selon eux indispensables pour améliorer cette situation. Ce mémoire, fruit de la collaboration de MM. de Martignac et Portalis, était divisé en deux parties, et conçu dans la forme la plus respectueuse. La première contenait l'énumération des actes accomplis par le ministère depuis sa formation, leur justification et les

résultats qu'ils avaient produits. Elle décrivait l'état de la Chambre, la conduite de la droite, qui s'était séparée du cabinet dès le premier jour, et la nécessité imposée à celui-ci de s'appuyer sur le centre gauche et de chercher là les éléments d'une majorité de gouvernement. Cette majorité déjà formée, il fallait la maintenir. C'est du moyen d'y réussir que traitait la seconde partie du mémoire. Elle en indiquait deux : le retour à un système franchement constitutionnel et des modifications dans le personnel de la haute administration, des parquets, du conseil d'État. Il y avait encore, dans ces postes élevés, des hommes qui n'inspiraient pas plus de sécurité qu'ils n'exerçaient d'autorité et qui étaient autant d'obstacles pour le système du gouvernement, dans la durée duquel ils ne permettaient pas qu'on eût confiance. Leur changement était donc nécessaire. Cette concession de personnes, faite à temps, éviterait de plus grandes concessions de choses. Quant aux lois pour la session suivante, le ministère en proposait deux importantes, un projet d'organisation municipale et un d'organisation départementale, lesquels étaient à l'étude par suite d'une décision récente qui l'avait confiée à une commission spéciale. Le mémoire finissait par ces mots : « Sire, les ministres de Votre Majesté sont pénétrés de l'idée que ce qu'ils vous proposent est le seul moyen de retrouver de la force et de la dignité au pouvoir ; que ceux-là qui conseilleraient au roi une dissolution de la Chambre seraient bien insensés ! car les colléges électoraux renverraient une majorité plus

puissante et plus compacte, dont le premier acte serait de proclamer la souveraineté parlementaire. Alors, il ne resterait plus à Votre Majesté que cette double alternative, ou de baisser son front auguste devant la Chambre, ou de recourir au pouvoir constituant, à jamais aliéné par la Charte et qu'on n'invoquerait follement une fois que pour plonger la France dans de nouvelles révolutions, au milieu desquelles disparaîtrait la couronne de saint Louis (1). »

Le ministère de M. de Polignac et la révolution de 1830 sont clairement prophétisés dans ces quelques lignes. On ne saurait trop le faire remarquer, car il en résulte la preuve que M. de Martignac et ses collègues avaient prévu, avec une perspicacité égale à leur sagesse, les conséquences de leur chute.

Le roi écouta silencieusement la lecture de ce mémoire. Puis, il répondit qu'il ne pouvait prendre une décision sur-le-champ, qu'il avait le devoir de réfléchir aux diverses mesures qu'on lui proposait, que s'il adhérait aux dispositions législatives qui lui étaient soumises, il n'était pas aussi résolu, en ce qui touchait les modifications de personnes. Les ministres

(1) Nous avons reconstitué ce document d'après les mémoires inédits qu'il nous a été permis de consulter et d'après les renseignements contenus dans *l'Histoire de la Restauration* de M. Capefigue. Ce livre, auquel nous avons fait de fréquents emprunts, mérite plus de confiance que la plupart des ouvrages historiques du même auteur. Nous avons pu constater que, malgré diverses erreurs de faits, M. Capefigue a été souvent bien informé sur les événements qu'il a racontés. Quand nous avons adopté sa version de préférence à d'autres, c'est après en avoir trouvé la confirmation dans les manuscrits mis à notre disposition.

durent attendre encore. Bientôt le roi céda quant aux projets des lois départementale et communale. Toutefois, ce ne fut qu'avec peine qu'il y laissa introduire l'élément électif. Mais, enfin, le ministère eut gain de cause sur ce point. La victoire fut loin d'être aussi facile quand on en vint aux réformes du personnel. Charles X fuyait sans cesse le débat sur ce sujet. Il fallut que M. Portalis l'obligeât à l'accepter, en lui démontrant la nécessité de ces réformes : « Je sais, lui dit-il un soir, qu'il faut faire violence à Votre Majesté; mais, enfin, telles sont les conditions du régime représentatif; les choses ne peuvent aller telles qu'elles sont. — Vous voulez donc que je me sépare de mon parti ; que je renvoie tous mes amis ? » demanda le roi. « Il ne s'agit pas de renvoyer tous vos amis, mais ceux de vos amis qui sont en opposition à votre ministère; autrement la Chambre nous renversera. — Eh bien, ne faisons rien en masse; je veux voir chaque nom : d'abord, vous me direz ceux que vous voulez changer; nous examinerons ensuite ceux que vous choisirez pour les remplacer. » Il complétait sa pensée, en disant encore à M. de Martignac : « Ne désorganisons pas le personnel; autrement, ma couronne tombe à terre. » Le ministère aurait pu répondre qu'il ne voulait pas désorganiser le personnel, qu'il l'avait au contraire courageusement défendu, mais qu'il ne pouvait laisser au conseil d'État et dans les préfectures des hommes qui étaient ouvertement ses ennemis et ne cherchaient qu'à l'affaiblir, en n'exécutant pas ou en exécutant

mal ses instructions. Mais à quoi bon cette réponse, alors que le roi ne voulait pas être convaincu? Charles X refusa très-énergiquement de prononcer des destitutions. Il ne consentit à signer l'ordonnance qui remaniait le conseil d'État et à nommer les candidats qui lui étaient présentés, qu'à la condition que ceux qu'il remplacait et qui étaient ses créatures passeraient du service ordinaire au service extraordinaire. Toutes les nominations furent l'objet d'une discussion entre le prince et ses conseillers. Il ne donna son adhésion à certaines mesures, que parce qu'on lui annonçait que la Chambre refuserait de voter le crédit du conseil d'État, si ce grand corps n'était réformé. Il signa enfin, critiquant ceux qui forçaient sa volonté ; résigné, mais cruellement froissé d'avoir été contraint de céder.

Ces nominations faites le 3 novembre, et l'ordonnance qui réorganisait le conseil d'État, ne donnèrent pas satisfaction à l'opinion. C'était trop et trop peu, trop pour la droite, trop peu pour le centre gauche. Les ministres furent incriminés par l'un et l'autre parti. On leur reprocha de ne pas avoir su se décider ni choisir entre un gouvernement d'extrême droite et un gouvernement libéral. Le parti de la cour et celui de M. de Villèle, frappés dans la personne de plusieurs de leurs membres, se plaignirent avec amertume d'être sacrifiés sur les autels d'une révolution qui entendait dominer la prérogative royale elle-même. Le centre gauche fut plus amer encore. Il s'écria dans ses journaux que la réaction marchait à grands

pas. Vainement le *Moniteur* déclarait que la couronne ne voulait pas reprendre ce qu'elle avait donné. On lui répondait que les ministres cherchaient à désarmer, par une lâcheté, la révolution, mais qu'elle les écraserait, s'ils n'allaient résolûment à elle.

Au milieu de ces graves difficultés, le ministère, sans se laisser décourager, poursuivait sa tâche, gérant les affaires du pays avec sagesse ; opérant dans l'administration d'importantes réformes ; nommant des commissions d'enquête pour étudier les changements à introduire dans le régime commercial de la France, pour examiner l'état des routes et des canaux et les moyens de l'améliorer ; perfectionnant le régime des colonies ; développant l'instruction publique ; assurant la régularité et la célérité des armements ; continuant enfin, avec une ardeur digne de ses devanciers, cette reconstitution de la marine française qui a été une des œuvres les plus glorieuses de la Restauration. Il y avait dans toutes les branches de l'administration publique un mouvement, un effort vers le mieux, qui méritent d'être signalés et loués et qui ajoutent un titre nouveau aux titres déjà si nombreux du ministère de M. de Martignac.

La politique française conservait à l'extérieur, sous la direction de M. de la Ferronnays, revenu des eaux de Carlsbad, un caractère éminemment national, dominé par le sentiment de l'honneur, dont toute l'histoire diplomatique du règne de Louis XVIII et de Charles X porte l'empreinte. Le succès de l'expédition de Morée avait fait le gouvernement du roi

arbitre souverain de la question d'Orient. Il en profitait, non pour prendre parti dans la guerre qui venait d'éclater entre la Russie et l'Empire Ottoman, mais pour jeter les bases de l'indépendance politique de la Grèce, dans la conférence de Londres. Mieux avisé qu'en 1823, lors des événements d'Espagne, il évitait d'intervenir en Portugal où le régent don Miguel venait d'usurper le trône. Il s'était contenté de rappeler son ambassadeur. Un rigoureux blocus était mis devant Alger, dont le dey manquait à ses engagements. Enfin, conformément aux promesses royales, le corps d'occupation d'Espagne était rappelé. A la fin d'octobre, la Catalogne était évacuée. Un traité intervenu entre le cabinet des Tuileries et le gouvernement de Madrid assurait le règlement de l'indemnité qui nous était due, et en fixait le chiffre à quatre-vingts millions payables, d'une part, en titres de rente espagnole trois pour cent, représentant un revenu de deux millions quatre cent mille francs, et d'autre part, en un payement annuel de seize cent mille francs, jusqu'à complet amortissement.

Le ministère avait encore à faire face à d'autres nécessités. L'abondance des produits fabriqués dépassait, cette année, les besoins de la consommation et laissait régner sur l'industrie un malaise extrême. Les pays vignobles se plaignaient du système de l'impôt et des tarifs étrangers; la récolte des grains avait souffert des intempéries de la saison. Sur tous les marchés, le prix des blés s'éleva; on était menacé d'une disette. Il fallut recourir aux moyens d'en

éviter les conséquences. Le ministère sut parer à tous les besoins. C'est ainsi qu'à force d'habileté, de modération, de sagesse, il tâchait de se rendre puissant, de se consolider, afin de paraître devant les Chambres après avoir fait connaître à la France les bienfaits dont il pouvait la doter, et ayant jeté déjà dans le cœur du pays des racines profondes.

Une autre question le préoccupait. C'était la préparation des deux lois relatives à l'administration communale et à l'organisation des conseils généraux. Ces lois, rendues nécessaires par le joug que la Terreur et l'Empire avaient fait peser sur les communes, par la destruction de toutes les franchises locales, étaient impatiemment attendues, ayant été fréquemment promises au pays. Il fallait émanciper les municipalités, dans tout ce qui ne tenait pas essentiellement au pouvoir central et à l'unité d'administration. Les questions les plus difficiles se rattachaient à cette organisation. Elle devait, suivant les expressions du discours de la couronne de 1829, assurer aux départements et aux communes une juste part dans la gestion de leurs intérêts; mais elle devait conserver aussi au pouvoir protecteur et modérateur, qui appartenait à la couronne, la plénitude de l'action et de la force dont l'ordre public a besoin. Le ministère s'en était préoccupé dès les premiers jours de son existence. Comme nous l'avons dit, il en avait confié l'étude préalable à une commission spéciale, qui devait donner le système électif pour base aux dispositions de la législation nouvelle.

C'était un grand progrès, dont le roi avait conçu d'abord quelque alarme, mais à la concession duquel il s'était ensuite résigné. M. de Martignac consacrait l'activité de son esprit à préparer les arguments à l'aide desquels il voulait faire comprendre aux Chambres les bienfaits de cette double et importante réforme.

C'est dans ces circonstances que, le 7 décembre, une ordonnance royale fixa au 27 janvier suivant l'ouverture de la session. On arrivait alors au cœur de l'hiver, de cet hiver, un des plus brillants de la Restauration au dire des contemporains, et qui fut surtout remarquable par son éclat littéraire et artistique. Les hautes études, revenues en faveur, semblaient pénétrées de ce souffle de libéralisme qui circulait d'une extrémité de la France à l'autre. Le ministère de M. de Martignac avait rendu la parole à trois jeunes professeurs déjà célèbres, autant par leur talent que par les mesures de rigueur dont ils avaient été l'objet sous le gouvernement de M. de Villèle. C'étaient MM. Guizot, Villemain et Cousin, assistant au lever de l'étoile qui devait jeter sur leur destinée de si lumineux rayons. La foule se pressait autour de leur chaire. M. Villemain y célébrait les beautés de la littérature française, M. Cousin y exposait les doctrines de Platon, et M. Guizot y retraçait en d'immortels tableaux l'histoire de la civilisation. En ouvrant son cours, M. Guizot avait prononcé d'éloquentes paroles qui étaient une allusion directe et un hommage à la politique à laquelle il devait

d'avoir pu reprendre ses leçons : « Tout est changé, pourtant, messieurs, et bien changé. Il y a sept ans, nous n'entrions ici qu'avec inquiétude, préoccupés d'un sentiment triste et pesant; nous nous savions entourés de difficultés et de périls; nous nous sentions entraînés vers un mal que vainement, à force de gravité, de tranquillité, de réserve, nous essayions de détourner. Aujourd'hui, nous arrivons tous, vous comme moi, avec confiance et espérance, le cœur en paix, et la pensée libre. » Quel éloge pour l'administration à laquelle étaient dus ces bienfaits !

Durant ce même hiver, M. Augustin Thierry publiait l'*Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands* et *les Lettres sur l'histoire de France* ; M. Sismonde de Sismondi, son *Histoire des Français ;* MM. Thiers, Mignet, de Ségur, annonçaient de savants travaux ; M. de Barante entrait à l'Académie et y succédait à l'illustre de Sèze. La science était représentée par MM. Laplace, Biot, Ampère, J.-B. Say, Cuvier, Quatremère de Quincy, Silvestre de Sacy, Arago, Cassini, Mathieu, Flourens ; la littérature par MM. Victor Hugo, de Lamartine, Alexandre Dumas, Émile Deschamps, Mérimée, Vitet, Alfred de Vigny, Casimir Delavigne. M. de Chateaubriand, bien que sa lyre restât muette, remplissait le monde lettré des souvenirs de son génie. Dans l'expression de ses passions religieuses, M. de Lamennais égalait l'éloquence des prophètes. M. Berryer débutait au barreau ; M. Béranger propageait le désordre et l'impiété, en vers dignes d'une meilleure cause.

M. de Genoude trouvait, pour les luttes quotidiennes de la presse, des traits remplis d'élévation et de force. M. Champollion entreprenait de nous révéler les splendeurs de l'Égypte de Cléopâtre. Walter-Scott envoyait ses livres à la France et ne contribuait pas peu à appeler la faveur publique sur les œuvres à peine connues de Shakespeare. La scène française s'enrichissait de *Christine* et *d'Henri III ;* Boieldieu y régnait déjà ; Rossini allait y débuter et Auber y devenait populaire. M. Sainte-Beuve préludait à ses brillants travaux. La tribune appartenait à MM. Royer-Collard, Benjamin Constant, de Martignac. Les mémoires de Saint-Simon venaient d'être publiés pour la première fois et révélaient au monde, en même temps qu'un admirable écrivain, les réalités ignorées de la cour de Louis XIV. Les peintres s'appelaient Gérard, Gros, Ingres, Delaroche, Horace Vernet, Léopold Robert, Blondel, Scheffer, Schnetz; les sculpteurs Pradier et Bosio. Les choses de l'art et de l'esprit exerçaient un prestige dont l'empire est aujourd'hui perdu, et qui se retrouvait jusque dans les salons. La société se réunissait, selon les situations et le rang de chacun, chez madame Récamier, chez la marquise de Montcalm, sœur du duc de Richelieu, chez la marquise de Raigecourt, chez la marquise d'Aguesseau, chez M. Pasquier, chez le duc de Broglie, chez la duchesse de Mouchy, chez M. de Lacretelle, chez madame Lebrun, chez le peintre Gérard, chez M. Charles Nodier, chez madame Ancelot, et dans cent autres cercles où présidait tou-

jours quelque femme remarquable par l'esprit ou la grâce. A la fin de 1828, il y eut un salon politique de plus, celui de M. de Martignac. Les hommes de tous les partis s'y donnaient rendez-vous. On y rencontrait même ses adversaires. Il en comptait un grand nombre. Mais tous séparaient ses opinions de sa personne, et celle-ci, toujours séduisante et charmeresse, ne comptait pas un ennemi. Il suffisait qu'on le connût pour l'aimer, et, comme l'a dit un de ses contemporains, la grâce chez lui devenait une puissance. Il passait au travers des honneurs toujours affable et toujours simple, et par les qualités de son heureux caractère il ne contribuait pas peu à rallier à sa cause des hommes de bonne foi, prévenus ou mal disposés.

Telle était donc la situation à la fin de 1828 et au commencement de 1829. Nous la trouvons fidèlement résumée dans un document contemporain auquel nous emprunterons un seul fragment : « La France offrait un aspect général de vie, de force et de richesse. Elle jouissait de son indépendance avec sécurité : elle avait une armée nombreuse, belle de discipline et d'honneur militaire ; sa marine s'était relevée comme par enchantement, perfectionnée dans toutes les branches de l'art ; son industrie s'ouvrait chaque jour des voies et des ressources nouvelles ; son crédit se soutenait par le respect à la foi des engagements et par des capitaux plus abondants qu'à aucune autre époque ; elle tenait un haut rang entre les puissances ; son gouvernement n'avait qu'à jeter

son épée dans la balance des États pour en faire les destins. Enfin, par la vigueur et l'intelligence de sa population, par l'exubérance d'une jeunesse grave, énergique, ambitieuse, avide d'instruction et de liberté, par l'universalité de sa langue, par l'influence de sa presse infatigable et par la brillante politesse de ses mœurs, on peut dire justement que la France marchait à la tête de la civilisation (1). »

Ajoutons à ce tableau ces lignes caractéristiques du duc de Broglie : « N'en déplaise aux détracteurs officieux de notre temps et de notre pays, tout va bien ; chaque jour les idées saines gagnent du terrain ; l'esprit public se forme et se propage à vue d'œil. » Tout homme de bonne foi qui voulait examiner avec soin la réalité des choses était conduit à confirmer ce jugement. Sans faiblesse comme sans secousse, le ministère avait donné au parti libéral les gages les plus sérieux de son désir de le traiter en ami, à la condition que celui-ci consentît à donner à la couronne un appui sincère et sans arrière-pensée. Tout retour aux idées de la droite semblait impossible. Elle en serait réduite à prendre bientôt la tête du mouvement libéral, — il y avait là pour elle un beau rôle, que M. de Martignac se plaisait à lui montrer, — ou à n'être plus qu'un parti d'opposition. Il paraît, mais nous n'avons pu découvrir la confirmation de ce fait, que les membres du centre gauche formèrent vers ce temps le dessein de resserrer plus étroitement l'alliance dont les bases avaient été posées

(1) Annuaire historique de Lesur pour 1829.

entre eux et le ministère. Celui-ci, consulté, se montra disposé à ouvrir ses rangs à M. Casimir Périer, pour lequel le roi ressentait une assez vive sympathie depuis qu'il l'avait décoré à Troyes. D'autres projets furent agités, à ce qu'il semble, dans des entretiens préliminaires auxquels prirent part M. de Martignac, le général Sébastiani et M. Benjamin Constant, ce dernier très-engoué de ce qu'il appelait la fusion constitutionnelle. Aucun libéral, à ce moment, ne rêvait des réformes en dehors de la Charte et les plus ardents ne séparaient pas, dans l'étude de leurs projets, le roi de l'accomplissement de leurs vœux et de leurs espérances.

On en était là, quand se produisit un événement qui devait avoir à bref délai les conséquences les plus funestes. Le 2 janvier, dans le cabinet du roi, M. de la Ferronnays fut frappé de paralysie. Dans les circonstances où l'on se trouvait, ce malheur privé atteignant un homme qui exerçait, à l'égal de M. de Martignac, une grande influence sur le parti libéral et qui y était considéré au même titre que lui, devint un malheur public, non pas seulement parce qu'il allait enlever au ministère un concours intelligent et habile, mais encore parce que le poste de M. de la Ferronnays vacant, c'était la porte du gouvernement ouverte aux intrigues et aux ambitions. On espéra d'abord que M. de la Ferronnays pourrait reprendre ses fonctions. Mais on dut bientôt reconnaître que c'était une illusion (1). Il fallut lui cher-

(1) Nous devons la plupart des renseignements qui suivent aux

cher un successeur. A cette occasion, le dissentiment qui couvait depuis longtemps entre le roi et ses ministres éclata. On lui proposa tour à tour M. de Chateaubriand que soutenait toujours M. Hyde de Neuville, M. Pasquier que MM. Portalis, de Caux et Roy auraient voulu faire entrer dans le ministère, et M. de Rayneval qui avait dirigé le département des affaires étrangères pendant le récent congé de M. de la Ferronnays. Il refusa successivement ces trois candidats : M. de Rayneval parce qu'il n'offrait pas assez de surface; M. de Chateaubriand parce qu'il craignait de le trouver intraitable et dominateur, ainsi qu'il disait à ses ministres, en essayant de leur démontrer que pour eux-mêmes ce choix était détestable. Quant à M. Pasquier, il n'en voulait pas parce qu'il ne le trouvait pas assez dans sa dépendance. Il se contentait de répondre, quand on lui en parlait : « Il n'est pas fait pour les affaires étrangères. » Ses ministres lui signalèrent alors le duc de Mortemart, ambassadeur en Russie, que tout contribuait à désigner pour les fonctions auxquelles il fallait pourvoir : ses succès, son esprit, son nom et ses principes constitutionnels, sages et modérés. Mais M. de Mortemart refusa. A la prière des ministres, le roi le reçut; mais il ne le pressa pas d'accepter, et quand l'ambassadeur eut maintenu son refus, Charles X lui donna à entendre qu'il en était enchanté, car, pour sa part, c'était M. de Polignac qu'il voulait. On as-

mémoires manuscrits dont nous avons parlé déjà et dont avant nous un éminent historien avait eu communication.

sure qu'il songeait à lui associer M. Casimir Périer et qu'il envoya un émissaire à l'illustre chef du centre gauche, lequel répondit qu'il comprenait que le roi sentît la nécessité de rétablir l'autorité, mais qu'il n'entrerait que dans un ministère dont M. de Villèle ferait partie (1).

Ces négociations, rapidement menées, n'eurent aucun résultat immédiat et décisif. Un congé de trois mois fut accordé à M. de la Ferronnays, et M. Portalis fut chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères. C'était une belle occasion perdue pour le ministère de se fortifier par l'adjonction de quelque personnalité puissante, dont le nom lui aurait donné la signification et l'autorité qui lui manquaient. Mais le roi semblait avoir pris à cœur de mettre obstacle à toute modification qui aurait définitivement consolidé la base de son gouvernement au centre gauche. On eût dit qu'il prenait plaisir à le maintenir dans un état précaire, à l'empêcher de conquérir une majorité, et qu'il ne cessait de guetter le moment où,

(1) Quoique un autoritaire tel que M. Casimir Périer, égaré dans l'opposition, dût professer une grande estime pour un homme tel que M. de Villèle, la réponse qu'on lui prête en cette circonstance est bien peu vraisemblable si l'on songe que nul n'avait plus contribué que lui à la chute de M. de Villèle ; si l'on songe surtout qu'au commencement de 1829, ce dernier était toujours sous le coup d'une mise en accusation, et qu'il lui eût été impossible d'entrer dans une combinaison sans la ruiner. Aussi, quoique le fait soit relaté par M. Alfred Nettement, comme il ne l'a tenu que de personnes qui elles-mêmes ne le connaissaient que par des tiers, on peut mettre en doute son authenticité. L'admiration du bienveillant historien pour M. de Villèle est ici allée peut-être un peu loin.

isolés dans la Chambre, ses conseillers rendus impuissants seraient contraints de lui apporter leur démission.

C'est que, dès ce moment, l'heure paraissait venue à Charles X d'imposer de nouveau à la France le gouvernement de la droite. Il ne voulait pas agir avec éclat, ni résolution ouverte. Mais il rêvait d'introduire dans le ministère un homme qui serait la représentation de ses propres idées et dont l'influence les y répandrait peu à peu, en étouffant celles que M. de Martignac et ses collègues cherchaient à faire prévaloir. On croit marcher en plein rêve, quand, à la distance où nous sommes de ces événements, et à travers les cruelles leçons de l'expérience et de l'histoire, on assiste à ces calculs étranges d'un prince dont la faute consista toujours à croire déchoir en gardant le rôle que les événements et la Charte lui avaient assigné. Il caressait l'illusion de penser que les membres du ministère seraient dociles à ses caprices; que pour lui plaire, ils laisseraient se briser la solidarité qui les unissait étroitement; que les Martignac, les Roy, les Portalis, les Vatimesnil, seraient entre ses mains des instruments faciles à asservir. L'homme de son choix et de son cœur était le prince de Polignac, ambassadeur de France à Londres, où il avait été nommé en 1823 par M. de Chateaubriand. Le prince de Polignac avait alors environ cinquante ans. Il était l'héritier des illustres favoris de Marie-Antoinette et portait fièrement le fardeau de leur impopularité et de leurs malheurs. La fortune de sa famille

n'avait jamais cessé d'être liée à la fortune des Bourbons. Ami du comte d'Artois, il avait maintes fois joué sa vie pour son prince et pour la royauté. Par sa naissance, ses affections, ses préjugés, il appartenait, au moins théoriquement, au parti le plus hostile aux idées nouvelles. Il ne rêvait pas le triomphe des siennes par la violence. Il est aujourd'hui démontré que lorsque, le 8 août 1829, il eut enfin le pouvoir si passionnément souhaité par lui, moins par ambition que parce qu'il était convaincu que seul il pouvait sauver la monarchie, il ne rêvait pas le coup d'État de juillet 1830. Mais il y fut conduit par la ténacité non raisonnée d'un désir de succès qui exigeait qu'on lui sacrifiât tout, et jusqu'à la raison. Loyal, désintéressé, séduisant, il n'était pas animé d'intentions mauvaises. Mais ses projets politiques, le résultat qu'il en attendait étaient inconciliables avec la société moderne. Il rêvait une France avec des institutions aristocratiques comme en Angleterre, la suprématie du principe monarchique, la liberté subordonnée et vassale non de la loi, mais du prince, et ce rêve, il en préparait par la pensée l'accomplissement, comme si la Révolution et l'Empire, en passant sur la nation française et en la secouant violemment, n'avaient fait sortir de ses flancs une génération au travers de laquelle la démocratie coulait à pleins bords. Qu'on ajoute à cette ignorance absolue de son temps un mysticisme étrange, une religion peut-être un peu étroite, mais non sans courage, qui, pour la réalisation de ce qu'il considérait comme le devoir,

l'eût exalté jusqu'au martyre, et l'on aura une esquisse à peu près exacte de l'homme en qui le roi plaçait ses espérances.

Charles X croyait-il aux talents de M. de Polignac? Faisait-il fonds sur sa capacité ou son énergie? Questions auxquelles il est difficile de répondre. On peut du moins, sans craindre d'altérer la vérité, affirmer avec un témoin de ces temps séparés de nous par un demi-siècle, que le roi était convaincu « que de tous les noms qu'on pouvait opposer aux répugnances d'une Assemblée, celui de M. de Polignac était le plus propre à trancher définitivement la question pendante entre les deux pouvoirs, en mettant avec éclat la royauté hors de page (1). » Cette appréciation n'avait pas été constante dans l'esprit de Charles X. M. de Villèle, qui redoutait l'influence de M. de Polignac, s'était efforcé, pendant la durée de son ministère, de la détruire dans l'esprit du roi, de le représenter comme incapable de conduire les grandes affaires. Le roi s'était laissé dominer par ces insinuations, et ce fut sans doute un des motifs pour lesquels, à la chute de M. de Villèle, il n'osa, quelques projets qu'il eût antérieurement formés, lui donner M. de Polignac pour successeur. Mais M. de la Ferronnays, devenu ministre des affaires étrangères, parla de l'ambassadeur de France à Londres avec moins de sévérité et plus de justice que M. de Villèle. Il fit lire ses dépêches au roi, mit en lumière les qualités diplomatiques de M. de Polignac et contribua puis-

(1) L. de Carné, *Souvenirs de ma Jeunesse.*

samment à faire revenir Charles X de ses récentes préventions contre son favori. La conduite de M. de la Ferronnays fut d'autant plus généreuse que l'ambition de M. de Polignac lui était connue. Ce dernier, se trouvant un jour dans son cabinet, s'était montré si désireux de devenir ministre des affaires étrangères, avait si peu dissimulé ses projets, que M. de la Ferronnays lui avait jeté son portefeuille, en disant : « Puisque vous en avez tant envie, prenez-le ; ce sera tant pis pour la France, mais tant mieux pour moi. » Il est vrai que depuis, M. de la Ferronnays, constatant le peu de crédit que le ministère exerçait sur le roi, s'était figuré que M. de Polignac deviendrait une force pour l'administration dont il ferait partie et serait un utile intermédiaire entre Charles X et ses ministres. L'erreur de M. de la Ferronnays consistait à croire que M. de Polignac accepterait d'entrer dans ce cabinet qui n'était pas son œuvre, sans prétendre y occuper la première place, et que son nom, symbole des idées les plus violentes de l'émigration et les plus odieuses à la France, ne constituerait pas immédiatement un péril insurmontable.

Quels qu'aient été d'ailleurs l'importance de ces considérations et leur rôle, il est certain que le roi désirait avec ardeur confier le gouvernement aux mains de M. de Polignac, que ce dernier n'ignorait pas ce désir et le partageait, et qu'à Londres il l'alimentait non-seulement des lettres de ses amis de Paris, qui lui promettaient l'appui d'une majorité dans le parlement, mais encore des encouragements du ministère

anglais qui croyait, en le soutenant, servir la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne. Le cabinet britannique n'avait pas lieu de se louer de l'attitude prise par M. de la Ferronnays dans la question d'Orient. Pour le duc de Wellington, ce ministre était un ami de la Russie et un ennemi de l'Angleterre. Il souhaitait son remplacement. Estimant, à tort ou à raison, que les sentiments du prince de Polignac étaient plus conformes à l'intérêt anglais, il le poussait de toutes ses forces au pouvoir, ayant soin de ne pas laisser ignorer à Charles X les vœux qu'on formait à Londres pour son ambassadeur. Cette opinion du duc de Wellington ne devait pas avoir une longue durée. Elle varia avec les événements. C'est un honneur pour M. de Polignac d'avoir cessé de la mériter. Au moment même où le dernier ministère de la Restauration entreprenait, malgré l'Angleterre, l'expédition d'Alger, le duc de Wellington s'écriait avec amertume : « On regarde M. de Polignac comme un homme loyal et bon; je le regarde comme un des plus faux et des plus habiles qui existent. » C'est là le jugement de 1830. Mais le jugement de 1829 était tout autre, ainsi qu'on va le voir.

Le lendemain du jour où l'intérim du ministère des affaires étrangères avait été remis à M. Portalis, le roi fit de ce dernier son confident et lui révéla sa pensée tout entière, comme à un homme pour lequel il professait une estime qu'aucun autre de ses ministres ne pouvait se flatter de posséder au même degré. « Je veux, lui dit-il, profiter de l'occasion que

m'offre la retraite de M. de la Ferronnays pour renforcer le ministère. Mais j'en veux causer avec M. de Polignac et M. Ravez. Demandez-les l'un et l'autre au plus vite. » Nulle communication ne pouvait surprendre plus cruellement M. Portalis, les deux personnages que le roi venait de désigner étant, sous des formes différentes et pour des causes diverses, les ennemis du ministère. « Mais, sire, objecta-t-il, la présence de M. de Polignac à Paris, en ce moment, va donner lieu aux conjectures les plus graves. — Eh ! quoi, ne puis-je donc mander ici un de mes ambassadeurs sans rencontrer de l'opposition ! » s'écria le roi. M. Portalis ne résista pas ; mais il démontra l'impossibilité de ne pas colorer au moins d'un prétexte le voyage de M. de Polignac. M. de Mortemart, ambassadeur en Russie, allait partir pour regagner son poste. Ne pourrait-on pas feindre la nécessité d'une conférence entre M. de Polignac et lui ? Le roi consentit à ce subterfuge ; puis, l'entretien s'étant continué, il fit connaître à M. Portalis ses désirs. Il voulait M. Ravez au ministère de l'intérieur, et M. de Polignac aux affaires étrangères. On mettrait M. de Martignac à la marine, en remplacement de M. Hyde de Neuville, lequel quitterait le ministère. M. Portalis discuta sur-le-champ cette combinaison. Il énuméra les difficultés qu'offrait l'entrée aux affaires de M. Ravez, qui ne pardonnait pas au cabinet de ne l'avoir pas maintenu à la présidence de la Chambre des députés, et celles qui se dresseraient aussitôt que le nom de M. de Polignac serait

prononcé. Il ajouta qu'aucun des ministres n'accepterait ce dernier pour collègue, que la majorité de la Chambre ne l'accepterait pas davantage. Arrivant à M. de Martignac, il prit courageusement sa défense, parla de son grand talent, de l'autorité que son éloquence exerçait déjà dans le parlement. Le déplacer serait une faute. « D'ailleurs, je connais M. de Martignac, s'écria M. Portalis, il ne descendra pas; et quant à moi, je me croirai obligé de lier mon sort au sien. Ah! sire, est-ce à la veille de la session qu'il convient de procéder à ces graves modifications? » Si le roi fut touché par ce langage, il n'en laissa rien paraître et maintint l'ordre qu'il avait donné de mander à Paris MM. de Polignac et Ravez.

M. Portalis, en le quittant, alla communiquer ses intentions à M. de Martignac, ainsi que l'étrange entretien qui venait d'avoir lieu. Ils expédièrent une dépêche à M. de Polignac à Londres et une autre à M. Ravez à Bordeaux; puis, dès le lendemain, ils firent connaître à leurs collègues ce qui s'était passé et ce qu'ils avaient fait. Sous l'impression que leur causèrent ces nouvelles et les objections qu'elles étaient de nature à soulever, les ministres prirent la résolution de confirmer par leur conduite les paroles adressées au roi par M. Portalis, et de donner leur démission si l'on entendait leur imposer M. de Polignac. Le même jour, Charles X dit au garde des sceaux : « J'ai réfléchi. Nous laisserons M. de Martignac à l'intérieur; vous prendrez les affaires étrangères avec la présidence du conseil; M. Ravez vous

succédera aux sceaux et M. de Polignac sera ministre de ma maison. Qu'en pensez-vous ? » M. Portalis se décida alors à répondre au roi que ses ministres ne pouvaient, dans les circonstances actuelles, ouvrir leurs rangs à M. de Polignac. Ce refus formel, auquel Charles X ne s'attendait pas, le froissa, en lui causant, tant était grand son désir de faire M. de Polignac ministre, une déception cruelle. Il ne le pardonna jamais à ses conseillers, lesquels, à l'exception de M. Roy, perdirent définitivement sa confiance et sa faveur en cette circonstance.

Pendant ce temps, M. de Polignac à Londres, M. Ravez à Bordeaux où il occupait les fonctions de premier président, recevaient communication des ordres du roi. Bien que ces ordres fussent muets sur le motif pour lequel on les mandait, ils devinèrent l'un et l'autre ce motif. Le parti de M. Ravez fut bientôt pris. Il ne souhaitait pas le pouvoir ; il lui plaisait de se contenter, dans la sécurité d'un poste inamovible, du rôle de donneur de conseils. Il allégua donc pour ne pas partir, une affaire qui se jugeait sous sa présidence et exigeait sa présence à Bordeaux ; il y resta. M. de Polignac, au contraire, quitta Londres sur-le-champ, ne prenant que le temps d'aller voir le duc de Wellington, auquel il ne sut pas dissimuler ses espérances. L'homme d'État anglais y applaudit, les encouragea, et le lendemain, un journal de Londres, le *Courrier*, organe officieux du ministère, annonçait le départ de l'ambassadeur de France pour Paris et ajoutait : « La cause de ce départ n'a point

transpiré. Mais, quel que soit le poste qu'on lui confie, il le remplira avec honneur, fidélité et talent. De tous les ambassadeurs qu'on a vus dans ce pays, aucun n'a emporté à un plus haut degré l'estime de tous les partis. » Ainsi la sympathie du duc de Wellington accompagnait M. de Polignac jusqu'en France et prenait soin de le recommander sous cette forme à la bienveillance du roi.

Les négociations que nous venons de raconter avaient été secrètes. Quelques rumeurs confuses seules les avaient signalées, sans leur donner leur véritable caractère. L'arrivée de M. de Polignac à Paris les livra à la publicité. Un billet adressé par l'ambassadeur à M. Portalis et porté par erreur chez M. de Pourtalès révéla son voyage et la cause de ce voyage que, dès le lendemain, le langage des journaux anglais vint confirmer. Ce fut alors dans la presse une clameur bruyante. Les feuilles royalistes triomphaient, tandis que les feuilles libérales accusaient le ministère de livrer le gouvernement à la droite. Cette accusation n'eut qu'une très-courte durée. On connut bientôt la déclaration faite au roi par les ministres au sujet de M. de Polignac ; on sut que ce dernier s'était présenté chez M. Portalis, l'avait salué comme un futur collègue et que M. Portalis, après avoir feint de ne parler que de la conférence qui devait avoir lieu entre l'ambassadeur de France en Russie et l'ambassadeur de France en Angleterre, avait nettement déclaré au nouvel arrivant que s'il faisait mine de forcer les portes du gouvernement,

le ministère tout entier se retirerait. Cette déclaration inattendue avait consterné M. de Polignac. Il courut chez le roi qui le rassura et l'autorisa à tenter la formation d'un cabinet.

L'ambassadeur, dont les ambitions étaient décuplées par les émotions qu'il venait de subir et par la déception qui les avait couronnées, se mit à l'œuvre avec ardeur, tâchant d'envelopper de mystère ses actives démarches. Il s'adressa tour à tour à MM. Lainé, Portal, Molé, Royer-Collard, Pasquier. Il leur annonçait le dessein de prendre dans le ministère existant MM. Roy et Hyde de Neuville, mais de laisser dehors M. de Martignac, dont il ne prisait pas encore le talent. Il ne le prisa que le jour où sa tête fut menacée, et y recourut alors pour la défendre. Il leur promettait non moins étourdiment de donner un portefeuille à M. de Chateaubriand, qu'il n'avait pu consulter.

Ces démarches, faites sans plan arrêté à l'avance, au hasard du caprice, n'avaient aucune autorité et restèrent sans résultat. Pour tout homme sensé, le seul nom de M. de Polignac était en soi destructeur de toute majorité et de toute force gouvernementale. Aucun de ses projets n'était réalisable. A la cour seulement, on conservait des illusions contraires. M. de Polignac y venait secrètement tous les soirs, pour rendre compte de ses actions de la journée. Il y trouvait dans le cabinet du roi MM. de Montbel, de Chantelauze, d'autres encore, admis aux honneurs de l'intimité royale, et

au milieu d'eux, M. de la Bourdonnaye dont il avait fait la connaissance lors de l'un de ses précédents voyages à Paris et qui était initié à ses projets, auxquels il devait s'associer dans un avenir prochain.

Durant cette période, l'attitude des ministres fut admirable à force de sagesse et de prudence. Tenus au courant des faits et gestes de leur rival, par ceux de leurs amis auxquels il adressait des offres, ils laissaient passer cet orage, demeurant calmes entre la droite qui prédisait leur chute et la gauche qui leur reprochait de n'avoir pas su remplacer M. de la Ferronnays par M. de Chateaubriand ou par M. Pasquier et d'avoir ainsi donné libre carrière aux ambitions de M. de Polignac et de ses amis. Le reproche de la gauche était injuste. Ce n'est ni M. de Martignac ni ses collègues qu'elle aurait dû accuser. N'avaient-ils pas livré résolûment la bataille pour avoir raison de la résistance et des répugnances du roi, et s'ils n'avaient pu lui imposer M. Pasquier, n'était-ce donc rien que d'avoir su fermer la porte à M. de Polignac? Leur fermeté, leur tact, leur prudence au milieu des périls d'une situation qu'ils n'avaient pas faite, méritaient mieux que ces accusations dénuées d'équité. Leur indépendance s'était résolûment affirmée. M. de Martignac, pour sa part, en avait donné une preuve fort spirituelle, lorsque répondant à quelqu'un qui lui demandait s'il entendait contester au roi le droit de choisir un ministre, il s'était écrié : « Non, sans doute ; je lui reconnais même le droit d'en choisir neuf. »

Il parut enfin aux ministres que la comédie avait assez duré. Elle ne pouvait, au moment où la session commençait, se prolonger sans les affaiblir irréparablement. MM. de Martignac et Portalis furent chargés par leurs collègues d'obtenir du roi qu'il donnerait à M. de Polignac l'ordre de retourner à Londres. En présence de leur résolution de se retirer sur-le-champ, s'il ne faisait pas droit à leur légitime exigence, le roi céda. Il engagea M. de Polignac à partir, sans lui dissimuler cependant qu'il le considérait comme l'homme de son choix et qu'il espérait le rappeler prochainement. Il échangea avec lui de tendres adieux. Quoique attristé de son échec, le noble ambassadeur s'éloigna convaincu que l'avenir était à lui, et qu'à bref délai il aurait sa revanche. Il se promettait bien de suivre de Londres les négociations engagées par ses amis, et en effet il les continua. L'intérim du ministère des affaires étrangères fut maintenu à M. Portalis, et on nomma un sous-secrétaire d'État au ministère de la justice, afin d'alléger la tâche du garde des sceaux.

Nous devons ajouter, pour clore cette partie de notre récit, qu'avant de quitter Paris M. de Polignac assista à l'ouverture de la session et aux premières séances de la Chambre des pairs dont il était membre, et qu'à propos de l'adresse au roi, dans un discours destiné à produire un grand effet et dont le texte avait été soumis à Charles X, il protesta contre les assertions qui l'avaient présenté comme l'ennemi

des institutions représentatives. Cette protestation, qui voulait plaire à tous les partis, n'en satisfit aucun et resta sans écho. Ce fut pour M. de Polignac une cause nouvelle d'irritation. Quant au roi, il s'était évidemment accordé jusqu'à la fin de la session pour changer ses ministres, c'est-à-dire jusqu'au moment où, le budget étant voté, il aurait devant soi une année de tranquillité et de repos, pendant laquelle le concours des Chambres ne lui serait pas indispensable.

Tel fut l'incident qui suivit la maladie de M. de la Ferronnays, et dans la fièvre duquel les ministres se préparèrent à comparaître devant les Chambres. Il atteignit à un moment des proportions telles que quelques élections partielles passèrent un peu inaperçues, bien qu'elles eussent eu en grande partie un résultat qui, par sa physionomie constitutionnelle, accrut le crédit du ministère devant l'opinion, mais augmenta les défiances du roi. L'une de ces élections, celle du général Lamarque, lui causa une impression douloureuse. C'est à ses ministres qu'il en fit remonter la responsabilité, comme s'ils étaient coupables des résistances et des manœuvres qui entretenaient les rancunes et les craintes du pays, et provoquaient ces manifestations ardemment libérales auxquelles le mécontentement non dissimulé de la cour, plus encore que les intentions des électeurs, donnait leur caractère hostile et menaçant.

Les faits qui viennent d'être racontés permettent de décrire maintenant l'aspect de la Chambre des

députés, au moment où s'ouvrait la session de 1829. Les partis d'opposition n'y existaient plus aussi multipliés que durant la session de 1828. Sous la pression des événements, ils s'étaient plus étroitement groupés. En réalité, on n'en comptait que deux : la droite composée d'abord des amis de M. de la Bourdonnaye, ensuite de ceux de M. de Villèle qui poursuivaient de concert, avec acharnement, le renversement du ministère, et enfin de cette masse flottante d'hommes indécis que dominait l'influence de la cour et à qui des émissaires autorisés offraient les bienfaits des faveurs royales pour prix de leur docilité à obéir aux injonctions d'une discipline dictée par des passions funestes ; la gauche composée des libéraux, des constitutionnels et des doctrinaires, dont le concours était conditionnel et qui attendaient, pour se livrer complétement et sans arrière-pensée, des concessions de personnes auxquelles les ministres étaient impuissants à faire consentir le roi. Entre ces groupes, le centre droit restait désarmé, tantôt attiré par l'un, tantôt poussé vers l'autre et ne constituant qu'une base insuffisante au parti du gouvernement. Le voyage de M. de Polignac à Paris, l'attitude du roi, les incertitudes naturelles du cabinet ballotté d'intrigue en intrigue, avaient accru les colères, les défiances et donnaient une raison d'être aux doutes insaisissables peut-être, mais réels, qui planaient sur l'existence du ministère. A force d'entendre dire qu'il n'était pas viable, que ses jours étaient comptés, les indécis et les tièdes avaient fini par le croire et

grossissaient par leur indifférence même les rangs de ses ennemis.

Les moins excusables en ces circonstances furent les libéraux. C'est pour eux que M. de Martignac et ses collègues s'étaient compromis et irrévocablement séparés de la droite. Ils leur devaient donc de les soutenir, sans exigences, d'attendre beaucoup du temps, des circonstances. Ils le devaient d'autant plus, que les plus ardents d'entre eux étaient convaincus que la France ne pouvait être libre qu'en consolidant la dose de liberté qu'elle possédait, et qu'elle devait s'en tenir à la monarchie constitutionnelle. C'était l'opinion de M. Benjamin Constant. C'était aussi l'opinion d'un éminent personnage moins éloigné du gouvernement, qui, depuis, s'est repenti, mais trop tard, et dont il importe de recueillir les paroles posthumes : « Il était clair, a écrit le duc de Broglie : 1° que le ministère, quelle que fût sa bonne volonté, et elle était réelle à ce moment, ne pouvait plus rien pour nous, tant que notre adhésion entière et cordiale ne mettait pas à sa disposition une majorité effective et bien liée ; 2° que dans l'état précaire où le plaçaient nos hésitations et nos bouderies, il ne tenait qu'à un fil ; 3° que le roi tenait en main le ciseau fatal et n'attendait plus que l'occasion ; 4° que, dans l'impuissance où nous serions, le cas échéant, de former un autre cabinet plus solide et mieux sur ses pieds, le roi aurait beau jeu pour s'adresser à nos adversaires ; 5° qu'enfin, tant que le ministère conserverait en apparence la majorité, le roi se tiendrait pour forcé de

le subir. La conduite à tenir était donc pour nous écrite en grosses lettres ; rien n'était plus aisé pour le centre gauche que de se mettre en accord avec le centre droit et de réduire la droite et la gauche même unies, ce qui ne pouvait arriver que par accident, à l'état de minorité habituelle. Rien n'était plus aisé alors que de prendre à notre compte le ministère Martignac qui ne demandait pas mieux ; il ne fallait pour cela que mettre de côté nos petites animosités et nos petites lubies. Et il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes pour faire ce que nous fîmes (1). »

Après ces aveux significatifs, que d'autres appréciations non moins éloquentes ont confirmés depuis, il n'y a pas lieu d'insister pour énumérer les périls qui menaçaient M. de Martignac. Ils apparaissent clairement et on a déjà compris pourquoi il fut, ainsi que ses collègues, impuissant à les conjurer.

L'ouverture des Chambres eut lieu le 27 janvier. Le discours de la couronne, écrit par M. de Martignac et imposé au roi par son ministère, au lieu et place d'un projet précédemment proposé, fut accueilli favorablement. Les applaudissements des libéraux modérés soulignèrent sa conclusion, qui doit trouver place ici : « L'expérience a dissipé le prestige des théories insensées ; la France sait bien comme vous sur quelle base son bonheur repose, et ceux qui le chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés que la charte a consacrées seraient hautement désavoués par elle. Cette

(1) Notes biographiques du duc de Broglie.

union, messieurs, vous êtes appelés à la rendre plus étroite et plus solide. Vous remplirez cette heureuse mission en sujets fidèles, en loyaux Français, et l'appui de votre roi ne manquera pas plus à vos efforts que la reconnaissance publique. » Ces quelques phrases contenaient tout un beau programme et M. de Martignac, en les écrivant, restait fidèle à lui-même, à ses inspirations premières, à sa ligne de conduite. Elles ajoutent un caractère exceptionnel de gravité à la conduite du centre gauche et une saisissante empreinte de vérité au jugement porté par le duc de Broglie sur la conduite de son parti, qui commit alors une faute irréparable et féconde en désastres.

Nous n'avons pas le dessein de raconter dans ses détails la session de 1829. Nous avons entrepris un récit des faits et non une histoire parlementaire. Nous n'y voulons puiser que celles des paroles de M. de Martignac propres à caractériser ses actes. Nous passerons donc rapidement sur la discussion de l'adresse. A la Chambre des pairs, elle n'offrit aucun trait remarquable, si ce n'est le discours du prince de Polignac dont nous avons parlé déjà et qui précéda son départ. A la Chambre des députés, à la présidence de laquelle M. Royer-Collard avait été replacé, elle donna lieu à des débats plus accentués et auxquels M. de Martignac ne prit pas part. Ses collègues défendirent avec succès la politique du cabinet et l'adresse réunit deux cent treize suffrages. Ce vote fut surtout important parce qu'il mit en lumière l'hos-

tilité de la droite. La droite savait que le discours du trône, œuvre de M. de Martignac, n'exprimait point la pensée du roi. Elle s'abstint en conséquence de voter l'adresse. Cette abstention épuivalait à une déclaration de guerre au ministère, qui ne put plus dès lors se faire illusion, ni espérer son concours. Les séances qui suivirent furent remplies par des débats d'ordre secondaire. On vit reparaître la proposition de mise en accusation de M. de Villèle. Elle fut définitivement écartée. On discuta une loi sur le duel, une autre sur le monopole des tabacs. Ce furent des journées languissantes et sans éclat. L'attention publique était ailleurs. Elle attendait les projets d'organisation départementale et communale, dont il était depuis si longtemps question et qu'avait annoncés le discours de la couronne.

L'esprit qui avait présidé à la rédaction de ces projets en faisait l'œuvre capitale de la session, surtout à cause de l'influence que la législation nouvelle, si elle était adoptée, exercerait sur le système politique et administratif de la France. Ils étaient encore importants par l'accueil qui leur était réservé et par les conséquences qu'ils devaient avoir, au point de vue de la destinée du ministère. Le roi, on le sait, ne les avait approuvés qu'avec la plus extrême répugnance. Des conseils élus par les notables du département et de la commune, investis d'attributions qui contenaient en germe toutes celles qui ont été données depuis aux assemblées départementales et communales, substitués aux conseils que jusqu'à

ce jour le pouvoir central avait nommés, tel était le fond des lois nouvelles, telle était la réforme résolûment libérale que la sagesse du ministère, dans le but de consolider la monarchie par une étroite alliance avec la liberté, offrait à la France. Le roi n'en avait pas compris les bienfaits. Le système électif qui donnait aux lois toute leur valeur lui apparaissait comme une monstruosité digne des plus détestables inspirations de 1793. La violence des journaux les plus ardents du parti royaliste ajoutait une force nouvelle à ses préventions, par des arguments qui les flattaient en les excitant. Ils traçaient un sombre tableau des futurs résultats de ce qu'ils appelaient l'élection populaire. Après avoir montré la religion et ses ministres persécutés, les églises détruites, des bandes révolutionnaires parcourant le territoire d'un bout à l'autre, ils prédisaient, à brève échéance, l'envahissement de l'anarchie.

Dans de telles conditions, le roi ne pouvait souhaiter le succès de ces lois si fort calomniées. Il est aujourd'hui certain, sinon qu'il préparait leur échec, du moins qu'il le souhaitait et que ses amis le lui faisaient espérer. Il y eut dans sa conduite, lorsque ses ministres les discutèrent en sa présence, d'étranges contradictions, analogues à celles qu'ils avaient remarquées déjà lors des ordonnances sur les petits séminaires. Tandis que M. de Martignac était d'avis de ne présenter en 1829 que la loi communale et de réserver la loi municipale pour l'année suivante, il exigea qu'elles fussent présentées en même temps. Il

ne parut attacher aucun prix à une disposition qui figurait primitivement dans le projet et qui attribuait à la couronne les nominations d'un certain nombre de membres des conseils électifs. La seule circonstance où il parut approuver ses ministres fut lorsqu'ils résolurent de demander la priorité pour la loi municipale; mais, en même temps, il leur signifia qu'il ne consentirait à aucune modification des projets. Ils durent s'engager à les soutenir, à les défendre tels qu'ils les avaient conçus et rédigés, à l'exclusion de tout amendement. Cet engagement, exigé à l'avance, équivalait à une éclatante négation de la prérogative parlementaire. Si M. de Martignac et ses collègues peuvent être excusés de l'avoir pris, c'est par un seul motif. Témoins de la mauvaise volonté du roi, ils purent se croire obligés de subir les conditions auxquelles il mettait son consentement et de les subir dans l'intérêt même de la cause qu'ils voulaient faire triompher. D'autre part, ils avaient le droit d'espérer que le parti libéral, duquel ils attendaient la majorité, ne voudrait pas compromettre par des exigences inopportunes les incontestables bienfaits contenus dans les nouvelles lois, surtout lorsqu'il connaîtrait la résolution formelle du roi de n'y rien laisser changer.

C'est au milieu de ces difficultés et de ces embarras que M. de Martignac rédigea l'exposé des motifs qui devait précéder les projets. Le 9 février, il en donna lecture à la tribune de la Chambre des députés. Nous demeurons fidèles au système de narration que nous

avons adopté, en empruntant quelques fragments à ce travail, remarquable autant par le mérite du style et l'importance des questions qui s'y trouvent traitées que par l'intérêt historique qui s'y rattache :

« Messieurs, disait-il en commençant, le roi nous a ordonné de vous présenter deux projets de loi comprenant l'administration communale et l'organisation des conseils d'arrondissement et de département. Peu d'objets sont aussi dignes de fixer votre attention; peu de lois ont appelé au même degré vos méditations et votre sollicitude. La matière que nous allons traiter touche, à la fois, aux intérêts généraux de l'ordre le plus élevé et aux intérêts privés qui se rapprochent le plus de la famille. La chaîne que nous devons suivre part du trône et descend jusqu'au hameau. L'autorité royale, l'action de l'administration publique, les droits de la province et de la cité, ceux de cette vieille communauté dont tous les membres sont liés par une identité continue de besoins et de ressources, tous ces grands moyens d'ordre, tous ces éléments de prospérité publique sont mêlés dans la discussion qui doit s'ouvrir devant vous.

« Depuis que le retour de nos rois nous a apporté cette liberté véritable que nous avions inutilement cherchée loin d'eux, tous les ministres ont senti le besoin de porter une main réparatrice sur cette partie de notre législation qui, disposée pour d'autres temps et dans d'autres vues, se trouve, dans quelques parties importantes, en désaccord avec notre société actuelle. Des essais ont été tentés, des projets

rédigés et produits devant les Chambres, sans qu'aucun résultat ait pu être obtenu. A notre tour, prévoyant les difficultés de toute espèce qui nous attendaient, mais déterminés à lutter contre elles, nous avons consulté l'expérience, étudié les essais, examiné notre situation, nos besoins, nos mœurs, l'ensemble de nos lois, calculé ce que l'intérêt général peut accorder d'indépendance aux intérêts secondaires, ce que le gouvernement de l'État peut, sans danger pour l'ordre public, laisser à la garde des fractions diverses dont l'État se compose, et c'est le fruit de ce travail et de ces recherches que nous venons, avec quelque sécurité, soumettre à vos lumières et à votre patriotisme. Nous n'avons aucun intérêt à dissimuler sur ce point notre pensée. Le meilleur moyen peut-être d'éviter de funestes exagérations, c'est de reconnaître franchement ce qu'il y a de fondé dans les plaintes, et de légitime dans les réclamations. Ce n'est qu'à ce prix qu'on acquiert le droit de repousser et de combattre ce qu'on croit injuste ou dangereux ; il y a dans l'état actuel de notre organisation municipale et départementale, quelque chose d'incomplet, d'irrégulier, d'incohérent qui explique les inquiétudes et qui signale le besoin d'une notable amélioration.

« Le gouvernement s'est entouré d'hommes éclairés par l'étude et par l'expérience, et il a recherché avec eux les inconvénients de l'état actuel, les causes de ces inconvénients et les moyens d'y porter un remède prudent et efficace à la fois. Les nombreuses

et importantes questions que cette recherche a fait naître ont été successivement approfondies et résolues. Nous devons vous les faire connaître, messieurs, pour vous faire bien comprendre l'esprit dont nous avons été animés, pour vous rendre juges de nos efforts et de leurs résultats; nous devons vous associer en quelque sorte à nos travaux, en traçant devant vous la ligne que nous avons laborieusement parcourue. »

Après cet éloquent exorde, l'exposé des motifs entrait dans les détails des lois, en étudiait longuement les dispositions diverses, les expliquait et les justifiait, réfutant, à l'avance, les objections, et défendant le ministère contre ce reproche déjà formulé d'avoir abandonné les droits de la couronne. Cette discussion remarquable, ferme, lumineuse, produisit sur la Chambre une impression dont ses membres gardèrent longtemps le souvenir. « Nous étions sous le charme, » a écrit l'un d'eux. Mais, c'est surtout en terminant ce mémorable exposé que M. de Martignac alla jusqu'à l'âme de ses auditeurs. Voici la conclusion qu'ils entendirent et par laquelle ils furent vivement émus :

« Vous connaissez maintenant, messieurs, les deux projets que l'ordre du roi nous a prescrit de vous présenter et de soumettre à vos délibérations. En livrant à la discussion publique un système qui fait pénétrer jusque dans les villages l'élection et ses conséquences, nous ne nous sommes pas dissimulé les attaques auxquelles il doit être exposé. Ne

croyez pas que, pleins de confiance en nous-mêmes, et révoquant en doute la prudence ou la bonne foi des autres, nous attribuions à une prévention passionnée la manifestation d'une opinion contraire à celle que nous avons adoptée. Nous concevons aisément que les changements qui se préparent fassent naître des inquiétudes dans quelques esprits; il est naturel que des hommes paisibles soient préoccupés des inconvénients qui peuvent en résulter. Le mouvement qui accompagne les réunions électorales, les intrigues qui s'y mêlent, l'influence qu'y exercent souvent les caractères ardents, les embarras que peut susciter à l'homme revêtu de la délégation royale le contact habituel d'un corps qui a une autre origine, il y a là, nous l'avouons, de justes sujets d'examen et d'incertitude. Et nous aussi, messieurs, nous avons éprouvé au plus haut degré ce besoin de la réflexion, qui naît de l'anxiété de l'esprit et du sentiment d'une responsabilité dont le poids est si lourd et si accablant. Et nous aussi, avant d'adopter ce système, nous avons été fatigués longtemps par le doute et par l'inquiétude. Nous nous y sommes déterminés parce qu'il vient un moment, et cette vérité se fait sentir aujourd'hui ailleurs qu'en France, où la prudence des gouvernements est avertie des besoins de la société, telle que l'ont faite les mœurs et les institutions; nous nous y sommes déterminés, parce que les mesures proposées nous paraissent justes, et qu'il y a toujours une véritable force à puiser dans la justice; parce que nous avons trouvé

dans le passé des garanties pour l'avenir, parce que la raison nous a paru satisfaite des précautions dont nous avons entouré l'exercice d'un droit reconnu. Nous nous y sommes déterminés enfin, en portant nos regards attentifs sur notre situation intérieure, sur l'état des esprits, sur les dispositions de la génération qui nous suit. C'est à l'aspect de ce qui nous accompagne et de ce qui nous attend que notre incertitude s'est dissipée.

« On chercherait vainement à se le dissimuler: le gouvernement que nos rois ont donné à la France a été adopté par elle, non comme une forme, comme une illusion, mais comme une réalité féconde. L'appel des citoyens à la confection des lois, la liberté de la tribune, celle de la presse, les progrès de l'instruction publique, toutes ces conséquences de la Charte ont fait passer dans tous les rangs de notre société actuelle un vif intérêt pour les affaires du pays, et une sorte de besoin d'y prendre part par les vœux, par les écrits, par les actes. Cela est vrai surtout pour la génération qui nous presse et qui va nous remplacer. Les hommes nés sous l'ancienne monarchie et qui ont vécu successivement sous les lois de la Révolution, sous celles de l'Empire, et enfin sous le gouvernement dont Louis XVIII nous a dotés, ont adopté nos institutions avec amour et reconnaissance comme on bénit un port après un long orage, mais leurs premières impressions, leur éducation politique, leurs premiers pas dans la carrière ont été étrangers à notre nouvel état et des sou-

venirs divers se mêlent encore à leur adhésion.

« Il n'en est pas ainsi des hommes qui marchent après nous. Ceux-là n'ont point vu l'ancienne monarchie ; ses usages et les désordres de la révolution qui a suivi sa chute ne sont pour eux que des traditions et presque de l'histoire. Quelque orgueil de notre gloire militaire, voilà tout ce qui leur reste du passé qu'ils ont vu. Leur instruction politique s'est faite avec nos institutions et leurs premières impressions sur les affaires de leur pays se confondent avec son organisation nouvelle. N'êtes-vous donc pas occupés de cette foule d'hommes instruits, laborieux, actifs, que la publicité avertit et réveille, que leur position sociale, que le sentiment de leur capacité, et l'exemple de tant d'élévations tout aussi imprévues que le serait la leur, poussent vers les affaires publiques par tant de chemins différents? Quel moyen avez-vous de satisfaire à leur naturelle et légitime impatience? Quelle part pouvez-vous leur donner dans la direction des grands intérêts de l'État? Ouvrez-leur, près d'eux, une carrière nouvelle. Leur commune, leur département ont aussi des intérêts à surveiller et à défendre, des plans d'amélioration à faire, des travaux importants à régler, des communications à étendre. Ils sont jaloux d'obtenir d'honorables suffrages ; ils veulent être chargés du soin de veiller au bonheur de leurs concitoyens. Donnez-leur le moyen de satisfaire chez eux cette noble ambition, et tracez autour d'eux un cercle honorable, au milieu duquel il y ait quelque profit et quelque gloire à rester. Le

mouvement des esprits est difficile à contenir. Dirigez-le avec prudence, divisez-le pour rendre sa action moins vive et moins pressante, et pour le faire tourner au plus grand avantage du pays. Concentrée au cœur de la monarchie, tendant vers un but unique, cette activité croissante peut offrir des dangers. Appelez-la sur tous les points, donnez-lui des aliments divers, occupez-la de soins nombreux : ce n'est qu'ainsi que vous pourrez l'affaiblir et la rendre salutaire.

« Voilà, messieurs, de quelles pensées nous avons été frappés ; voilà le but vers lequel nous avons voulu marcher. Sans doute, notre raison peut être déçue, notre fidélité peut s'égarer ; sans doute les passions et l'esprit de parti peuvent pervertir l'application d'une sage théorie. Nous osons espérer que ce triomphe ne leur sera pas réservé : nous avons, nous, quelque foi dans la fidélité de cette France, trop souvent méconnue, et nous entendons encore résonner à notre oreille ces paroles prophétiques prononcées depuis deux jours à peine par une bouche auguste :
« J'ai la ferme confiance qu'avec l'aide de Dieu cette
« session pourra encore ajouter quelque chose au
« bonheur de mes sujets et à la gloire de notre pays. »

Ce sont là de belles paroles. A quelque point de vue qu'on se place, à quelque parti qu'on appartienne, on doit reconnaître que la tribune française n'en a jamais entendu de plus nobles, de plus éloquentes, de plus patriotiques, de mieux faites pour rapprocher les partis et les hommes, pour dissiper

les malentendus, pour fonder une œuvre stable et féconde. L'émotion de l'Assemblée était extrême ; celle du pays, quand il connut le document dont nous parlons, ne le fut pas moins. Malheureusement, de telles impressions, que la droiture et l'éloquence d'un seul peuvent provoquer parmi des hommes de bonne foi, sont fugitives. La nature reprend bientôt ses droits. Elles s'effacent aisément et la passion seule y survit. La droite avait arrêté ses plans ; elle était résolue à rejeter les lois. Les personnages les plus éminents du parti l'y poussaient avec ardeur. Le ministère savait que de ce côté ne lui viendrait nul appui. Sa base d'opération était au centre gauche et, comme on l'a vu par les explications du duc de Broglie, les libéraux eurent alors une occasion de prendre légalement possession du pouvoir, qui, à aucune autre époque de la Restauration, ne s'était offerte à eux plus propice. Pressés de faire jouir le pays des bienfaits contenus dans la loi départementale, ils s'obstinèrent à refuser la priorité pour la loi municipale, au ministère qui la demandait. Des hommes éminents par le talent, épris à un égal degré de sécurité et de liberté, les Broglie, les Saint-Aulaire, les Barante, les Guizot, se passionnèrent un peu mesquinement pour une question secondaire. Ils ne craignirent pas d'apporter à la droite l'appui de leur opposition. Ce fut le début du dissentiment. En même temps, dans les deux commissions parlementaires chargées de procéder à l'examen des projets de loi, se formulaient des objections, des critiques, des

amendements qui tendaient à substituer aux dispositions émanées de l'initiative royale, une législation nouvelle. Le ministère eût peut-être accordé quelques-unes de ces modifications ; mais le roi n'en voulait aucune. Il jetait comme à plaisir les obstacles sur la route de ses ministres. Il disait aux députés de l'extrême droite qu'il verrait sans regret l'échec de la loi. Il autorisait M. de La Bourdonnaye à déclarer que le principe de l'élection, étendu à l'organisation municipale, était contraire aux règles du gouvernement représentatif. Il devint bientôt évident que le ministère et la commission ne pourraient s'entendre et qu'un conflit était imminent. Telle était la situation du ministère qu'il n'avait plus de secours qu'au centre gauche et qu'il ne pouvait accepter les conditions que cette fraction de la Chambre entendait lui imposer. Cette situation à laquelle il ne lui était possible de se soustraire qu'en se retirant, c'est-à-dire en découvrant la couronne, ce n'est pas lui qui l'avait créée : il la subissait ; on ne saurait trop le répéter, car elle explique sa chute sans lui en faire porter la responsabilité. Cette responsabilité appartient au roi, à la cour, à l'extrême droite et au parti libéral dont nous avons déjà cité l'inoubliable confession. A cette confession, ajoutons encore un trait. « Évidemment, a dit M. Guizot, les libéraux et les doctrinaires n'avaient qu'à prendre possession du progrès libéral qu'on leur offrait et à soutenir décidément le ministère qui le leur offrait, pour le mettre en état d'accomplir son œuvre et pour assurer au pays les fruits que cette

œuvre ne pouvait manquer de porter. Au lieu de cela, libéraux et doctrinaires de concert entreprirent de substituer aux deux projets de loi qu'on leur proposait, des projets nouveaux et très-différents. Ils élevèrent contre les principales dispositions des projets que le roi avait solennellement annoncés dans son discours, une multitude d'objections; ils refusèrent de les discuter dans l'ordre que demandait le ministère; l'esprit de critique étouffa l'esprit politique. »

Le 19 mars, la Chambre eut à résoudre la question de priorité, après avoir entendu les rapports sur les deux lois présentés par M. Dupin aîné et le général Sébastiani. En dépit du désir du gouvernement, dont M. de Martignac se fit l'interprète, le vote commun de la plus grande partie de la gauche et de presque tous les membres de la droite assura la priorité à la loi départementale. C'était encore un acte de la coalition qui se jouait, comme il s'était joué déjà contre M. de Villèle, contre le duc de Richelieu et M. de Serre, et c'étaient les hommes les plus intelligents du parti libéral qui prêtaient étourdiment les mains à cette folle équipée, d'autant moins excusable que le ministère avait pris l'engagement de faire discuter pendant cette session l'une et l'autre loi. C'est donc le projet d'organisation départementale qui le premier s'offrit, le 30 mars, aux délibérations de la Chambre des députés. Durant les deux premières séances, de nombreux orateurs se succédèrent à la tribune, attaquant et défendant tour à tour le projet de loi. Au cours de la troisième, M. de Martignac entreprit de

défendre son œuvre. Il le fit avec un art, un talent, un bonheur auxquels le caractère mélancolique que sa parole revêtit ce jour-là donna un attrait de plus. « Messieurs, dit-il, c'est une noble et belle tâche à remplir pour un ministre que celle de préparer pour un grand peuple des lois qui touchent à ses intérêts les plus chers ; c'est une sainte et heureuse mission à recevoir d'un roi légitime et puissant que celle de doter son pays d'institutions généreuses. Le dévouement du citoyen s'applaudit du bienfait, et la fidélité du sujet se plaît à compter les nouveaux titres que le monarque acquiert chaque jour à la reconnaissance publique. Toutefois, messieurs, que de difficultés, que d'obstacles, que de luttes violentes attendent l'accomplissement d'un tel devoir ! que d'injustices et de dégoûts sont réservés à celui qui le remplit ! que de passions il aura à combattre ! de combien d'accusations injurieuses il devra se défendre, sans autres armes que la raison et la vérité si souvent impuissantes ! Étrangers au temps où nous sommes, oubliant le langage de leurs propres amis, les uns lui reprocheront avec amertume de trahir le dépôt de l'autorité royale, de livrer le trône à la révolte et le pays à l'anarchie ; les autres, ne tenant aucun compte des vœux accomplis, l'accuseront d'organiser la tyrannie au moment où il apporte une nouvelle liberté ; de tout sacrifier au privilége et aux ennemis de nos institutions, lorsqu'il vient consolider et étendre ces institutions elles-mêmes. Vainement cherchera-t-il à défendre avec une fermeté mesurée les dispositions

importantes qu'il n'aura sans doute proposées qu'après les avoir méditées, et à combattre avec de justes égards celles qui lui paraissent dangereuses : les uns signaleront sa résistance comme une obstination née de la vanité, et de la confiance de ses propres forces; les autres prononceront en même temps, le même jour, sur la même chose, les mots outrageants de faiblesse et de lâcheté. Tel est, je le sais, tel est, je le sens, le rôle douloureux auquel devra se résigner tout homme qui ne demandera qu'à sa conscience et à sa raison les règles de son langage, et qui ne consultera d'autres intérêts que ceux de son roi et de son pays. Marchant entre deux opinions contraires et absolues, il doit être en butte aux atteintes de toutes deux; il est, sans doute, un moyen simple et facile pour lui d'échapper à l'action violente de l'une d'elles, c'est de se placer sous sa bannière, de la suivre là où elle voudra le conduire, de faire le sacrifice de son opinion, de sa conviction, à ceux qui lui promettent leur approbation.

« L'intérêt personnel pourrait donner un tel conseil; messieurs, le sentiment du devoir ne le permet pas, et c'est lui seul qu'il faut écouter. C'est cette ligne de fidélité au trône et ce sentiment de l'état du pays que nous avons constamment suivis; chacun de nos actes est dicté par le même esprit, empreint du même caractère. Ce que nous avons fait jusqu'ici, notre projet est de le faire encore, quelles qu'en puissent être pour nous les conséquences. Nous ne devons pas priver la France d'un bienfait qu'elle attend

de son roi ; nous ne pouvons pas consentir à ce que les sages précautions dont ce bienfait est entouré soient détruites ou dénaturées. Telle a été notre règle dans la préparation du projet de loi ; telle sera notre règle dans sa défense.

« Depuis quinze ans, on demandait, on réclamait, on sollicitait d'une manière vive et pressante une loi des communes et des départements. Ce n'était pas le langage d'un parti, ce n'était pas le vœu d'une opinion politique ; c'était le vœu, c'était le langage de toutes les opinions et de tous les partis. Cette réclamation n'avait rien de menaçant ni d'injuste. Un pays qui s'organise sous l'influence d'une constitution nouvelle doit porter ses regards sur les objets les plus importants de sa vie ultérieure ; les communes et les départements appelaient les premiers son attention ; leur organisation actuelle avait été faite dans d'autres temps, sous l'empire d'une autre existence politique ; ils en demandaient une qui fût faite pour nous et conforme à notre pacte fondamental. C'était devenu un besoin qu'il fallait satisfaire. »

Après avoir ainsi préparé le terrain du débat, le ministre exposait le mécanisme du projet du gouvernement, le comparait à celui de la commission, défendait le premier, portait l'attaque au cœur du second, donnant à ses accents attristés par l'injustice dont il subissait les coups, une éloquence touchante et néanmoins résolue dans la défense : « Nous avions bien prévu, s'écria-t-il, que nous étions réservés au malheur de nous entendre accuser d'abandonner les

droits de la couronne, d'affaiblir l'autorité royale, de sacrifier à des exigences ou à des craintes une partie du dépôt qui fut confié à notre foi. Notre pressentiment ne s'est que trop réalisé et vous avez entendu ces paroles amères qu'il nous a bien fallu entendre aussi. » Et reproduisant l'injuste langage d'un orateur de la droite, M. de Salaberry, qui avait accusé les ministres « d'organiser la souveraineté du peuple, de sacrifier les prérogatives de la couronne à leur sûreté, à leur existence, à leur crainte de perdre le pouvoir, de violer la Charte pour dépouiller la royauté et d'avoir présenté un projet de loi révolutionnaire, » M. de Martignac ajoutait : « Arrêtons-nous là ; c'est trop d'avoir été contraint d'écouter un pareil langage adressé à des hommes pour qui il est si peu fait. Ce serait trop d'avoir à le reproduire, et vous ne l'exigerez pas de moi ; obligé de discuter et de raisonner, j'ai besoin de calme et de sang-froid ; et malgré quinze mois de ministère, je n'ai pas encore contracté l'habitude de la résignation au soupçon et à l'offense. » C'est de ce ton dédaigneux et fier qu'il répondait aux violences. Il entrait ensuite dans le vif des critiques formulées contre le projet, comme s'il eût été jaloux de ne pas laisser une seule objection debout, et enfin il concluait en ces termes :

« J'ignore, messieurs, quel est le sort réservé au projet que nous débattons. Ses dispositions principales, attaquées avec violence par les deux extrémités de cette Chambre, n'ont jusqu'ici trouvé que moi pour défenseur. L'unanimité de votre commission a donné

à son système une autorité que je ne puis méconnaître. Je n'essayerai pas de lui opposer l'unanimité du conseil qui le repousse ; dans les temps de défiance où nous vivons, ce n'est point là une garantie qui puisse être offerte avec quelque espérance de succès. Toutefois, ces deux unanimités opposées ne vous avertissent-elles pas qu'il y a là quelque chose de sérieux qui mérite d'être approfondi ? Des hommes de sens, des hommes de bien, délibérant sur une question simple, dans des positions diverses, et arrivant à un résultat certain avec une égale conviction et une persévérance semblable, ont été évidemment dirigés dans cet examen par des intérêts différents. Votre commission a été, dès le premier pas, préoccupée d'une pensée dont elle n'a pu se dégager ; choisie par la Chambre, elle a vu, avant toutes choses, la Chambre et ceux qui l'ont élue. Un sentiment de reconnaissance et d'estime qui n'a rien que de naturel et d'honorable s'est emparé d'elle ; elle a cru les droits et l'honneur des citoyens engagés dans ce débat, elle s'est longtemps imposé l'obligation de les défendre et tout autre intérêt s'est effacé devant celui-là. Le roi a dû considérer les choses sous un point de vue plus étendu et plus général. Son intérêt, à lui, ne se compose que de l'intérêt de tous. C'est la paix publique, c'est la prospérité du pays, c'est la liberté avec l'ordre qui doivent être l'objet de toutes ses méditations. Une loi fondamentale ne peut être faite sous la domination de quelques prétentions, de quelques exigences du moment ; la crainte, même

fondée, d'un mécontentement injuste et peu durable ne peut entrer dans ses dispositions. Il s'agit d'avenir; il s'agit d'institutions et d'institutions conservatrices; il s'agit de l'application d'un principe utile dans l'usage, funeste dans l'abus : voilà la pensée qui doit présider à cette discussion; voilà celle qui dictera votre résolution quand il faudra prononcer sur le sort de la loi. Pour nous, messieurs, ministres passagers d'une monarchie permanente, notre devoir est de penser à ce qui reste, et vous nous estimez assez, je l'espère, pour croire que nous saurons le remplir. »

Ce langage parlait à tous les cœurs et semblait devoir apaiser les passions. Mais bientôt, les ennemis du ministère se chargeaient de les exciter. M. de la Bourdonnaye s'en faisait l'interprète. Néanmoins le cabinet défendait ses positions vigoureusement. MM. Portalis et de Vatimesnil secondaient M. de Martignac. Le 7 avril, il prit de nouveau la parole pour répondre à M. Ravez qui dirigeait la droite dans le même sens que M. de La Bourdonnaye l'extrême droite. « Cette proposition, dit-il courageusement, c'est nous qui l'avons préparée, méditée. C'est nous qui avons proposé au roi de la présenter à la Chambre. Vous jugez bien qu'en nous déterminant à donner un pareil conseil au roi, nous avons senti tout ce qu'il y avait de grave dans la responsabilité que nous appelions sur nous. Nous sommes responsables envers le roi et envers le pays de l'avenir que peut avoir pour la monarchie l'innovation que nous proposons. Nous avons dû nous assurer par nous-mêmes

que toutes les précautions que la prudence nous a fait juger nécessaires n'abandonneraient pas un instant le système proposé. Mais, si l'on change de système, si l'on dénature ces précautions, nous ne pouvons plus répondre de rien ; nous ne pouvons plus engager notre conscience et notre responsabilité : ainsi donc, nous ne pourrions jamais conseiller au roi d'adopter un projet qui serait autre que celui que nous avons proposé. » Cette déclaration, exprimant les résolutions prises par les ministres conformément aux désirs du roi, fut le dernier mot de la discussion générale, et quand, après une insignifiante réplique de M. Dupin et le résumé du rapporteur de la commission, la Chambre eut à se prononcer sur le projet de celle-ci, elle le repoussa à une majorité de 28 voix. Dans cette première partie du débat, la victoire restait au ministère ; c'est son projet qui allait être soumis à l'examen de la Chambre.

Ce succès inattendu consterna ses adversaires. Mais cet abattement fut de courte durée. La discussion qui devait s'ouvrir le lendemain sur le projet ministériel ne leur fournirait-elle pas l'occasion d'une revanche ? Elle devait débuter par un débat sur les conseils d'arrondissement, dont le gouvernement demandait le maintien et dont un amendement émané de la commission proposait la suppression. N'était-ce point un terrain propice à des représailles ? Durant la soirée, une extrême animation régna dans les salons politiques. Les efforts de M. de la Bourdonnaye, de M. Ravez et de leurs amis tendirent à désa-

gréger les rangs de la majorité. Aux Tuileries, où il y avait réception et où il parut un moment, on entendit M. de la Bourdonnaye affirmer que l'amendement serait voté, et qu'en conséquence le ministère subirait un échec. On organisait pour la journée du lendemain une véritable conspiration. Le roi y prêtait les mains par l'intermédiaire de ce cabinet occulte dont il aimait à suivre les conseils et qui avait à ses yeux une autorité bien plus grande que son ministère. L'excitation n'était pas moindre parmi les libéraux, qui considéraient le vote du jour comme un échec pour eux et qui n'avaient pas d'assez véhéments reproches pour ceux des leurs qui avaient donné au ministère l'appui de leurs voix. Les journaux, à droite aussi bien qu'à gauche, étaient exaspérés contre M. de Martignac et ses collègues. « Entre le ministère et le parti national, c'est une guerre à mort, » disait l'un; « que le ministère tombe puisqu'il ne veut rien faire pour le pays, ajoutait l'autre; il vaut mieux avoir en face du roi des adversaires prononcés que des hommes équivoques. » Telle est la justice des partis. M. de Martignac avait semé le dévouement; il récoltait l'ingratitude : c'est l'éternelle histoire des hommes qui se dévouent à leur pays. Le lendemain, dès l'ouverture de la séance, l'amendement de la commission fut mis en discussion. Il était ainsi conçu : « Les conseils d'arrondissement sont supprimés. » Le débat fut très-vif. MM. Hyde de Neuville et de Vatimesnil y prirent part au nom du gouvernement. Mais quand la discussion fut épui-

sée, il fallut aller aux voix. Le président, M. Royer-Collard, consulta la Chambre par assis et levé. Le côté gauche et une partie du centre gauche se levèrent pour l'amendement. Ils formaient la minorité. Mais, à la contre-épreuve, toute la partie de la droite qui obéissait à M. de la Bourdonnaye s'abstint de voter. Dès lors, le centre droit et les fractions de droite et de gauche qui soutenaient avec lui le ministère ne suffisaient pas à faire une majorité. Il y eut pendant une minute une anxiété cruelle. On vit M. de Martignac se soulever sur son banc, adjurer du regard la droite de ne pas commettre une irréparable faute. Ce suprême appel fut vain. Le vote, recommencé par le président, confirma le premier résultat. L'amendement était adopté, et les chefs de l'extrême droite qui avaient mené cette coupable campagne recevaient les félicitations bruyantes de leurs amis, tandis que les libéraux commençaient à regretter leur faute, presque aussitôt après l'avoir commise. Pendant ce temps, M. de Martignac essayait de se dégager des députés qui votaient ordinairement avec lui et qui, l'entourant, exprimaient à haute voix leur indignation contre l'odieuse conduite des partis coalisés. Il était penché vers ses collègues et les consultait. Après un court entretien avec eux, il se leva ; suivi de M. Portalis, il quitta la salle. Le bruit se répandit alors que les deux ministres se rendaient aux Tuileries. C'est en effet chez le roi qu'ils allaient. Ils furent immédiatement introduits auprès de lui et lui firent connaître ce qui venait de se passer. « Eh bien, messieurs,

s'écria Charles X, je vous l'avais bien dit; il n'y a pas moyen de traiter avec ces gens-là, vous voyez comme ils reçoivent mes bienfaits. Il est temps de nous arrêter. Allez leur annoncer que je rétire les lois. » M. de Martignac rédigea en hâte l'ordonnance de retrait. Le roi la signa et les ministres repartirent. Leur absence n'avait pas duré dix minutes, « le temps de toucher barre aux Tuileries et de revenir, » écrit le duc de Broglie. Au milieu de la stupéfaction générale, M. de Martignac donna lecture de l'ordre du roi qui, d'un trait de plume, anéantissait dans son germe la plus utile des réformes, et la séance fut levée au milieu d'une inexprimable émotion.

Cette affaire a provoqué les jugements les plus contradictoires et les plus passionnés. Les uns ont reproché à M. de Martignac d'avoir consenti à retirer les lois et porté ainsi atteinte aux prérogatives parlementaires; les autres se sont étonnés qu'il soit demeuré au pouvoir après l'échec qu'il venait de subir. Le reproche n'est pas plus fondé que l'étonnement n'est justifié. Le droit de retirer une loi en discussion constituait une des prérogatives de la couronne, et en l'exerçant le roi n'enfreignait aucun devoir. Quant à M. de Martignac, s'il ne s'opposa pas à ce retrait, c'est qu'il savait bien que sa résistance serait vaine et que la menace de sa démission n'arrêterait pas le roi. Il savait en outre, et ses collègues n'ignoraient pas plus que lui, que s'ils la déposaient entre les mains de Charles X, leur succession serait recueillie par M. de Polignac. Ils ne voulurent pas livrer leur

pays à cette éventualité redoutable. Ils préférèrent conserver un pouvoir même affaibli plutôt que de l'abandonner à des mains fatales. Il y eut dans cette conduite un désintéressement d'autant plus louable qu'ils n'ignoraient pas que le plus puissant de leurs adversaires, c'était le roi lui-même, et que par l'intermédiaire de MM. Ravez et de la Bourdonnaye, il avait trempé les mains dans la coalition organisée contre ses ministres. M. de Lamartine a rendu un hommage mérité à la conduite de M. de Martignac. Son appréciation mérite de trouver place dans ce récit:

« Un ministre moins dévoué que Martignac, a-t-il dit, et qui aurait plus songé à sa vengeance qu'à son devoir, aurait répudié un ministère où les libéraux répondaient aux concessions par des exigences, où les royalistes conspiraient contre eux-mêmes avec la révolution, où la cour tournait en dérision le dévouement, où le roi lui-même semblait se réjouir d'un revers de ses meilleurs serviteurs pour avoir le droit de faire appel aux extrémités et aux favoris. M. de Martignac sentait avec une amertume patriotique tous ces déboires de la fidélité, et toutes ces tentations de la faiblesse ; mais il avait puisé dans son âme et dans son commerce avec M. Lainé un sentiment du devoir supérieur à ces dégoûts de l'homme d'État. Il n'hésita pas à rester au poste où il pouvait amortir le choc entre la couronne et la Chambre. Il ne se flattait plus, mais il combattait encore. »

A la nouvelle de l'événement du 8 avril, l'émotion fut très-vive dans le pays. On crut d'abord à une

crise ministérielle. Mais l'heure n'en était pas encore venue. Le roi ne voulait faire surgir une combinaison nouvelle où figureraient MM. de Polignac et de la Bourdonnaye, que lorsque le budget étant voté, le concours de la Chambre lui serait, pour un temps aumoins, inutile. Le maintien du ministère ne fit d'ailleurs illusion à personne, si ce n'est à lui-même. Quand on vit qu'il ne se retirait pas, on pensa qu'il pourrait vivre quelques semaines encore, mais que privé de l'appui de la Chambre et restant à la discrétion du roi qui lui retirerait son secours dès qu'il serait parvenu à former l'administration qu'il souhaitait, il n'aurait plus qu'une vie troublée et précaire. Les ministres ne se croyaient pas aussi rapprochés du terme de leur existence politique. Ils avaient confiance dans le roi ; ils étaient bien éloignés de croire que Charles X travaillait à les perdre. En dépit des incidents que nous avons racontés, ils ne désespéraient pas de conquérir une majorité dans la Chambre ; nourrissaient les illusions que cause fréquemment aux âmes les mieux trempées la possession du pouvoir. Nous en trouvons la preuve dans les trois lignes suivantes que nous a fournies la correspondance de M. Feutrier, à la date du 16 avril : « Croyez, quoi qu'en disent les journaux, que nous avons été unanimes pour le retrait de la loi et que nous sommes très-vivants. Le côté gauche est honteux de ce qu'il fait et regrette ce qu'il a perdu (1). »

Au moment où se terminait, au moins en apparence,

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.

cette redoutable crise, expirait le congé de trois mois accordé à M. de la Ferronnays. En même temps, convaincu que sa guérison serait douloureuse et longue, le ministre des affaires étrangères adressait au roi sa démission et le cabinet trouvait à point l'occasion de se consolider par l'adjonction d'une personnalité puissante. Mais le roi ne voulait pas qu'il se consolidât. Ce qu'il souhaitait, c'était un ministre auquel il pourrait, lorsque l'heure serait venue, prendre facilement sa place, pour la donner à M. de Polignac. Il refusa pour ce motif M. Pasquier et M. de Chateaubriand qui était toujours à Rome où il venait d'obtenir un beau triomphe, en faisant nommer pape pour succéder à Léon XII, un cardinal ami de la France. Il accepta le duc de Laval, ambassadeur à Vienne, lequel, bien qu'il fut bègue, myope et sourd, était par ses services et sa haute naissance digne du poste le plus élevé. Mais le duc de Laval refusa, par une lettre écrite de Vienne, comme avait refusé le duc de Mortemart. On songea alors à M. de Rayneval, diplomate habile, encore que n'offrant pas l'autorité suffisante à un département où avaient siégé le duc de Richelieu et M. de Chateaubriand. Les ministres furent d'avis que ce choix aurait pour résultat de prouver que le roi lui-même ne croyait pas à la durée d'un cabinet qu'il ne consentait jamais à fortifier. M. de Rayneval fut écarté. Pour en finir et éviter de voir désigner un de leurs ennemis, c'est M. Portalis qu'ils désignèrent au choix du roi. M. Portalis accepta le portefeuille des affaires étrangères,

sous la promesse toutefois que lorsqu'il le quitterait, il serait nommé premier président à la Cour de cassation, fonctions qui se trouvaient vacantes. M. Bourdeau qui jusqu'à ce jour l'avait secondé au ministère de la justice, en qualité de sous-secrétaire d'État, lui succéda comme garde des sceaux. C'étaient là de pauvres et précaires combinaisons. Elles démontraient que le cabinet avait aux yeux du roi un caractère essentiellement transitoire, qu'il ne voulait pas lui donner une autorité propre à retarder sa dissolution ou à la rendre difficile. Le ministère de M. de Martignac vivait encore ; mais ses jours étaient comptés.

CHAPITRE CINQUIÈME

Situation du ministère après le 8 avril. — Attaques dont il est l'objet. — Réponses de M. de Martignac. — Clôture de la session. — M. de Polignac à Paris. — Le ministère du 8 août. — Coup d'œil sur les actes de ses prédécesseurs. — M. de Polignac devant la France. — Chute de Charles X.

Nous disions, au début de ce livre, que pour embrasser d'un regard les erreurs et les fautes du gouvernement de la Restauration, ainsi que les fatalités qui ont pesé sur lui ; que pour juger les détestables fruits qu'elles ont produits, et les graves périls qu'elles ont fait naître, c'est de l'année 1827 qu'il faut les examiner. « Cette année, avons-nous écrit, marque une date précise, une crise caractéristique. Elle domine les événements comme le point le plus élevé d'un champ de bataille. » En appliquant le même procédé d'appréciation et d'étude à une période plus courte, laquelle n'est elle-même qu'un épisode de la Restauration, à la période du ministère de M. de Martignac, c'est du mois d'avril 1829, après l'échec et le retrait de la loi départementale, qu'il faut la considérer, si l'on veut mesurer l'étendue des terribles coups que portèrent les caprices des partis aux

espérances patriotiques qui, l'année précédente, associaient étroitement, dans un vœu de confiance et d'avenir, la politique conservatrice et libérale du ministère du 4 janvier aux destinées de la monarchie. Cette fatale journée du 8 avril entendit sonner le glas de la royauté traditionnelle. Elle fit éclater, en leur donnant la victoire, les discordes douloureuses et les inimitiés éternelles. Elle prépara la catastrophe de 1830, en faisant croire aux uns que le triomphe de l'ancien régime était désormais assuré, en donnant aux autres un pressentiment de l'avenir si clair et si net, qu'ils furent convaincus qu'entre la France nouvelle et la maison des Bourbons la scission était faite et la réconciliation impossible.

Quinze mois, cependant, s'étaient à peine écoulés depuis que, plein d'ardeur et de bonne volonté, M. de Martignac acceptait le pouvoir, non pas, comme on a essayé de le faire entendre, sans plan ni direction, mais avec le dessein formel de recommencer la tentative du duc de Richelieu et de M. de Serre, de fonder le gouvernement des centres, de créer sur le terrain libéral et royaliste de la Charte un grand parti national dans les ramifications duquel seraient étouffés tous les partis hostiles, en même temps que les hommes modérés, plus dociles aux conseils du patriotisme qu'aux accents de la passion, pourraient y trouver place et y utiliser, au profit de la France, leur intelligence et leurs efforts. Durant ces quinze mois, fidèle à son programme, il ne s'était laissé décourager ni par l'injustice, ni par la violence, ni par

les obstacles que chaque jour faisait naître sous ses pas. Durant ces quinze mois, il avait été sans cesse au combat, résistant à ceux qui, passionnés et aveugles, l'accusaient, les uns de livrer la France aux doctrines et aux hommes de l'extrême droite, les autres de la livrer, par une série de concessions successives et funestes, au parti révolutionnaire. Durant ces quinze mois, enfin, il avait laissé dire, laissé faire, observant entre les partis une stricte impartialité, essayant sans cesse de les réconcilier et parvenant toujours à trouver, par l'ascendant de son éloquence, de sa droiture, de sa haute raison, une majorité pour voter les lois qu'il présentait aux Chambres.

Pendant l'exercice de son pouvoir, il avait passé bien près des écueils ; mais il pouvait se flatter de les avoir heureusement franchis. Il s'était heurté aux préventions et aux haines des hommes de l'extrême droite et des alliés de M. de Villèle, jadis ennemis irréconciliables, réconciliés aujourd'hui dans l'indomptable désir de le renverser ; il avait eu la douleur de retrouver jusque dans l'entourage du roi, et même sur ses lèvres, des échos de ces haines et de ces préventions; il avait enduré les ingrates exigences des libéraux, oublieux des bienfaits qu'ils lui devaient aussitôt après les avoir reçus ; mais ces mécomptes ne pouvaient ralentir son élan vers le mieux ni refroidir son ardeur. En un mot, il avait traversé avec succès et bonheur tant de périlleux défilés qu'il nourrissait le légitime espoir, sinon de continuer jusqu'au bout la tâche entreprise par lui, du moins

d'en accomplir la plus grande part et d'en léguer la suite à ses successeurs, ainsi qu'un glorieux héritage, après avoir remis la France sur la route des grandeurs et des prospérités, en donnant une forte assise aux institutions représentatives et à la monarchie.

On a vu dans quelles circonstances une coalition coupable brisa cet espoir, et pour quelles causes M. de Martignac ne voulut pas répondre aux procédés dont il était victime par une démission qui eût abandonné sur-le-champ le gouvernement à l'extrême droite et, par voie de conséquence, la France à la révolution. Mais il n'osait plus former des plans sur l'avenir de son entreprise, non qu'il la considérât comme définitivement perdue, mais parce qu'il la regardait comme à recommencer, et que de telles tentatives ne se recommencent pas sans susciter des périls plus redoutables que ceux de la première épreuve. Jusqu'à nouvel ordre, son œuvre ne pouvait plus être qu'une œuvre de préservation et de défense sociale. C'est pour y travailler qu'il conserva et que ses collègues conservèrent, à son exemple, ce poste où ils n'avaient trouvé la défaite que parce que l'appui du roi, contrairement à leurs prévisions et aux intérêts de son gouvernement, leur avait fait défaut. Ils y restèrent, attendant beaucoup du temps, des circonstances; comptant peut-être sur le repentir des partis, tout au moins sur celui du centre gauche qui venait de les abandonner sans motifs et sans pouvoir expliquer sa conduite autrement que par un caprice

ou une complaisance fâcheuse pour des opinions populaires ; caressant peut-être encore le projet de représenter de nouveau, au cours de la session suivante , cette loi départementale qu'ils venaient de retirer afin de ne pas la laisser mutiler et détourner du but en vue duquel ils l'avaient conçue et rédigée.

Ces pensées étaient le fruit d'une illusion. Sans doute, ils n'espéraient plus qu'ils pourraient de longtemps pacifier les partis ; ils n'espéraient plus la réalisation prochaine de ce programme libéral dont ils avaient entrepris l'exécution progressive, et au travers duquel centre gauche et droite venaient de se jeter follement. Mais ils se croyaient encore possibles aux affaires; ils supposaient qu'ils pourraient conserver le pouvoir, l'exercer avec prudence, avec fruit. Ce fut leur erreur. Cette erreur, hâtons-nous de le dire, ils ne l'auraient pas commise si les desseins de Charles X leur eussent été révélés, si on leur eût dit que, désormais assuré qu'ils ne pourraient reconquérir dans le parlement, pendant le court délai qui restait à courir jusqu'à la fin de la session, l'influence perdue le 8 avril, le roi n'attendait plus que le vote des lois de finances et la fin de cette session pour rappeler M. de Polignac à Paris et lui confier le gouvernement, à la condition qu'il le partagerait avec M. de la Bourdonnaye, envers lequel il était engagé déjà. Le roi les retint et les conserva en les trompant. Il les avait déjà sacrifiés qu'il leur parlait encore comme à des hommes que l'on estime, dont on apprécie les talents

et le mérite et auxquels on a pour longtemps accordé sa confiance.

Les membres des deux Chambres qui siégeaient à l'extrême droite, tenus plus exactement que les ministres au courant des intentions du roi, ne se firent pas faute d'attaquer le cabinet avec une violence nouvelle. Dans la presse ultra-royaliste, on réclamait impérieusement sa démission. Lorsque les débats des Chambres, interrompus quelques jours après l'événement du 8 avril, recommencèrent, cette opposition s'accentua, s'affirma par des discours dont la violence avait été rarement dépassée. La discussion des lois de finances, comprenant le règlement définitif du budget de 1827, des crédits supplémentaires pour 1828 et enfin le budget de 1830, fournit aux adversaires du cabinet l'occasion de se livrer aux attaques les plus exagérées. Ils n'épargnèrent ni l'administration précédente, mise en cause avec une extrême vivacité et non sans mesquinerie, à propos des dépenses ordonnées pour réparations à l'hôtel de la chancellerie par M. de Peyronnet, quand il était garde des sceaux, ni l'administration de M. de Martignac, qui fut, à un point de vue plus élevé et pour des motifs tirés uniquement de l'ordre politique, discutée avec âpreté dans ses plus intimes détails. Le 2 juin, la Chambre venait d'entendre deux députés, succédant à beaucoup d'autres, celui-ci demandant une réduction de cinquante millions sur la totalité des dépenses de l'État, celui-là déclarant qu'il ne voterait ces dépenses que si le gouvernement restait dans les

voies constitutionnelles, — il convient de rappeler qu'il n'en était jamais sorti. — Le ministère était en outre accusé, tour à tour, de mauvaise foi, d'irrésolution, de faiblesse ; d'avoir trahi les espérances du pays et sacrifié la cause des libertés publiques aux terreurs de l'aristocratie. M. de Martignac demanda la parole. Jamais il ne s'en était servi avec plus de force, de grâce et d'habileté. Il donna à son discours les proportions d'une réponse catégorique à toutes les attaques dont il avait été l'objet. Ce fut en quelque sorte son testament politique. C'est à ce titre que nous en publions ici deux fragments importants :

« Dix-sept mois se sont écoulés, s'écria-t-il au cours de son improvisation, depuis que la confiance du roi, justifiée au moins par notre dévouement, nous a appelés à la direction des affaires. Nous avons trouvé en arrivant deux partis en présence. Quinze ans s'étaient écoulés depuis que le roi nous avait donné cette Charte destinée à lier le passé et le présent, à devenir un gage de réconciliation et d'espérance. Loin de s'être rapprochées, les opinions paraissaient s'être divisées avec plus de violence. C'est au milieu de ce choc que le précédent ministère avait été renversé ; il avait disparu, entraîné par un torrent qu'il avait grossi en cherchant à lui opposer des digues trop resserrées. Que devions-nous faire ? Nous mettre à la tête d'un parti et le conduire à la guerre contre l'autre ? perpétuer les haines, élever dans un état d'hostilité constante les générations qui devaient suivre ? constituer à jamais deux camps ennemis au

centre de notre patrie, et ne lui laisser espérer de paix que par la destruction d'une partie de ses enfants? Nous n'avons pas compris ainsi notre devoir.

« Ministres du roi en même temps que citoyens de notre pays, nous avons cru que nous devions multiplier les amis du trône; détruire de funestes barrières, étendre le cercle de la confiance royale, rapprocher enfin des hommes destinés à vivre ensemble sous une loi commune. Nous avons parlé aux uns du roi, de sa bonté, de sa justice, de son amour pour ses peuples, de la protection qu'il accorde à tous, des garanties que son autorité seule peut offrir à nos libertés. Nous avons parlé aux autres de la Charte, du bien qu'elle fait, de la nécessité de se rallier autour d'elle, dans l'intérêt même du trône. Nous avons voulu faire agir ensemble la justice et la force, la raison et l'autorité. En nous voyant marcher dans cette ligne, je conçois que les partis aient pu nous croire indécis, irrésolus; mais je ne comprends pas que d'autres qu'eux s'y soient mépris. L'indécision se manifeste par des actes contradictoires, par des discours où règne un esprit différent. Qu'on jette les yeux sur tout ce qui a marqué notre carrière ministérielle, et qu'on nous dise où se trouvent la contradiction, la versatilité, les paroles démenties; dans quelles occasions nous nous sommes écartés de la règle que nous nous étions tracée, de l'esprit dans lequel nous sommes entrés. Tout ce que nous avons pu faire pour la liberté sans danger pour l'autorité royale, nous l'avons fait franchement, librement, de nous-mêmes. Dès que nous

avons cru voir le danger, nous nous sommes arrêtés avec réflexion, avec fermeté, comme des hommes qui savent remplir ce qu'ils jugent être un devoir. Ce que nous avons fait jusqu'ici, nous le ferons encore. Il n'y a là, je puis le dire, ni indécision, ni imprévoyance, ni faiblesse ; il y a parti pris, plan arrêté, et résolution réfléchie de ne pas nous en écarter. Nous n'avons rien fait, dit-on, pour assurer au pays les institutions qu'il réclame, pour le faire jouir de ses droits, pour faire cesser ses plaintes, pour acquérir des droits à sa confiance. Puisqu'on nous y force, rappelons la série de nos actes. »

Remettant alors devant tous les yeux le tableau des réformes que l'opinion sollicitait dix-huit mois auparavant, M. de Martignac énuméra les lois et les actes par lesquels son ministère avait essayé de lui donner satisfaction : la loi électorale, la loi sur la presse, la loi sur les conflits, les ordonnances du 16 juin. Il rappela ensuite les lois d'administration départementale et communale qui « reposaient, dit-il, sur le principe le plus généreux, le plus confiant, le plus favorable aux libertés publiques » et les motifs pour lesquels le gouvernement avait été amené à les retirer, après l'adoption d'un amendement qui en dénaturait le système. Il cita encore des décisions importantes, et notamment celles qui avaient amélioré le sort des officiers ; étendu, encouragé, favorisé les progrès de l'instruction primaire ; confié à une surveillance rigoureuse et à une sollicitude intelligente l'étude de l'état et des besoins des routes, rendu

à la législature l'interprétation des lois et préparé dans un intérêt de justice et d'ordre la codification des lois et règlements militaires. Il ne faisait allusion qu'à une partie de ce qui s'était réalisé dans l'intérieur depuis la formation du ministère. C'est qu'il avait hâte de parler de ce qui s'était fait à l'extérieur.

« On signalait à l'humanité de l'Europe, dit-il en continuant, le sang des Grecs répandu, la terre de la Morée livrée aux horreurs de la guerre civile, les captifs chrétiens traînés sur une terre étrangère. La Morée est délivrée ; le sang chrétien ne coule plus; les esclaves sont rendus à leur patrie et à la liberté, et quelque gloire s'est encore mêlée au bien qu'on a fait. On demandait que le commerce français fût protégé. Dans quel pays manque-t-il d'appui? Quelle est la mer parcourue par nos navigateurs où ne flotte pas le pavillon protecteur du roi de France? On voulait que la France fût honorée, respectée; qu'on attachât quelque prix à son amitié, qu'on reconnût ce qu'elle doit avoir d'action et d'influence sur les affaires politiques de l'Europe. Le temps vous apprendra si cette légitime prétention est satisfaite, si le gouvernement a compris sa force et sa dignité, s'il a manqué de prévoyance, s'il a négligé de maintenir notre pays à la hauteur qui lui appartient. En attendant, interrogez ceux qui arrivent de l'étranger, demandez-leur si la France occupe un rang honorable dans l'estime des nations, et si on ne rend pas à la loyauté et à la prudence de son gouvernement une justice qu'il n'obtient pas toujours ici?

« Sur quoi donc portent les reproches? Qu'attend-on de nous, et pourquoi la confiance nous serait-elle refusée? D'innombrables pétitions vous sont adressées : les journaux se multiplient, et leurs colonnes accueillent, recherchent, appellent les griefs et les plaintes. Où sont les actes arbitraires? où sont les abus d'autorité qui vous sont dénoncés? qui est-ce qui est troublé, menacé, gêné dans le plein exercice de sa liberté? A qui la protection des lois est-elle refusée? qui est-ce qui n'use pas à son gré des droits que nos institutions lui assurent? Prétendrait-on qu'il y a encore des priviléges et des exclusions, que les emplois sont réservés à une seule classe? Voyez autour de vous et jugez, et sans porter au loin vos regards voyez seulement où le roi a choisi ses ministres. Il n'est pas un seul homme, s'il veut ou s'il peut se dépouiller de cette prévention qui dénature tout, qui envenime tout, qui essaye de nier que si quelques institutions nous manquent encore, la France jouit déjà, autant au moins qu'aucun autre pays du monde, de la liberté véritable et de cette égalité que nos mœurs et l'état de notre société comportent.

« Cependant, messieurs, que d'obstacles, que de difficultés ne rencontrons-nous pas sans cesse sur notre route ! Et s'il nous est permis de nous plaindre à notre tour, où donc est l'appui, où est le secours que nous ont prêté, dans l'intérêt du pays, ceux qui se portent aujourd'hui nos accusateurs? On veut que la France soit respectée; que loin qu'une pensée hostile ou dédaigneuse, une supposition contraire à son hon-

neur et à ses intérêts, se présente à l'esprit d'un souverain étranger, nul ne s'occupe que de ses ressources, que de son crédit, que du poids qu'elle peut jeter dans la balance ; on veut qu'elle apparaisse à tous ce qu'elle est en effet, forte, puissante, amie précieuse, ennemie redoutable. Que faut-il faire pour seconder dans ce noble but les efforts de notre gouvernement? Apprendre à l'Europe que cette grande population est réunie dans des sentiments communs : que divisés quelquefois sur les moyens d'accroître la prospérité intérieure, nous sommes d'accord entre nous sur les grands intérêts de l'État ; que s'il existe encore des opinions diverses dont la lutte est propre à éclairer et à avertir, il n'est plus parmi nous de ces partis violents, de ces divisions intestines qui énervent, qui consument une partie des forces que les besoins extérieurs peuvent réclamer. Je le demande, est-ce là ce qu'on peut conclure et des violences habituelles de la presse périodique et quelquefois de la tribune elle-même?..... Je me borne, messieurs, quant à présent, à ces observations générales. Je n'espère point, en les présentant, désarmer les animosités, dissiper les préventions, détruire ou affaiblir les résolutions arrêtées ; mais nos adversaires et nous, messieurs, nous avons pour juges le roi, la Chambre et notre pays. C'est devant ce tribunal sévère, mais impartial, que nous venons expliquer nos actes, exposer nos principes, demander justice et appui ; et c'est à la fois sans une confiance présomptueuse et sans une crainte peu justifiée que

nous en appelons à la sagesse royale, à votre patriotisme éclairé et à la raison publique. »

Ces fières déclarations étaient écoutées religieusement. Elles établissaient le caractère utile, généreux, libéral, fécond, de l'administration de M. de Martignac. Elles établissaient que si, cependant, cette administration n'avait pas porté des fruits plus heureux, la faute en était non à elle, mais aux passions qui avaient paralysé ses efforts. Les assertions de M. de Martignac, ce bilan des bienfaits de son ministère, ne pouvaient être contestés. M. Benjamin Constant qui lui répondit n'essaya pas de les contester. Il reconnut que la France jouissait d'une liberté de fait assez grande, grâce à la prudence du ministère, et ses plaintes ne portèrent que sur ce qu'il appelait le défaut de garantie, comme si la garantie ne résidait pas dans les lois dont M. de Martignac venait de faire l'énumération et dans la responsabilité des ministres auxquels l'exécution en était confiée. Mais les partis semblaient résolus à se montrer injustes et ingrats. A la suite de la discussion générale du budget des dépenses, le chapitre spécial à chaque département ministériel mit en lumière l'âpreté des diverses oppositions. Tous les ministres parurent tour à tour à la tribune pour défendre leur administration. Il suffit de relire aujourd'hui ces grands débats, ces discours éloquents, diserts, incisifs, où chaque question était élucidée, où il était répondu à chaque accusation, où nul grief ne restait debout, où des hommes tels que MM. Roy, Portalis, Hyde de Neuville, de Vatimesnil,

se faisaient, à côté de M. de Martignac, les défenseurs du droit méconnu, de la couronne attaquée et des véritables intérêts de la nation, pour comprendre que ce ministère portait en soi des éléments nombreux de succès et de force, et que ce fut de la part de Charles X la preuve d'un fatal aveuglement de ne savoir ni les reconnaître ni les utiliser.

Au milieu de ces discussions, où défilaient et se répétaient sans cesse les mêmes griefs, M. de Martignac était saisi quelquefois d'une tristesse soudaine. Voir vos intentions travesties, vos paroles dénaturées, recevoir de l'âpreté, de la violence, du parti pris des factions hostiles le sentiment de votre impuissance; pressentir que tous vos efforts seront vains, qu'animé de desseins généreux, vous aurez passé au pouvoir sans profit pour la cause que vous vouliez défendre; être convaincu qu'on est le dernier rempart de la monarchie contre la révolution et que si l'on est brisé elle sera perdue, cela ne suffit-il pas pour expliquer les doutes et les craintes dont M. de Martignac était tout à coup assailli? Elles mettaient parfois sur ses lèvres de mélancoliques accents ; il en est qui méritent d'être retenus. Le 10 juin, répondant à une interruption de laquelle il semblait résulter que celui qui l'avait faite ne considérait pas les conseils municipaux comme les organes légaux des communes, M. de Martignac s'écriait prophétiquement : « Permettez-moi de le dire, nous marchons à un véritable état d'anarchie. Quand je dis à cette tribune que les communes votent librement un supplément d'impôts

en faveur de leurs pasteurs, on m'interrompt pour me dire que les communes n'ont pas d'organes légaux. Eh bien, je déclare qu'un pareil langage nous conduirait au désordre. J'invite celui qui l'a tenu à réfléchir à ses conséquences. Si nous remettons successivement en question toutes les bases de notre ordre social, si nous pouvons accessoirement, à l'occasion d'une question qui lui est étrangère, mettre successivement en doute toutes les institutions sur lesquelles repose notre ordre public, nous marchons à l'anarchie. » Un autre jour, il s'écriait encore : « Nous pouvons souffrir la calomnie, jamais nous ne l'emploierons contre nos adversaires. Quant à moi, je suis trop plein de mépris ou de pitié pour ceux qui dégradent leurs talents par cet infâme usage, pour jamais les imiter ou jamais encourager ceux qui suivraient leurs traces. »

Ces débats révélaient les merveilleuses ressources du talent de M. de Martignac, mettaient en relief son courage ; mais ils accusaient en même temps la situation du ministère et les périls qui la rendaient chaque jour plus précaire. On entendit des députés exprimer l'avis de refuser au gouvernement le vote du budget. « Soit, répliquait le ministre de la guerre ; mais nous enverrions dans ce cas les soldats chercher leur solde chez ces messieurs. » On alla plus loin encore, et cette solde elle-même fut violemment disputée au gouvernement. On demanda la réduction du nombre des aides de camp du roi, la suppression des régiments suisses attachés à sa personne. L'opposition

donnait à ses exigences une forme âpre, blessante. C'est dans ces circonstances que le ministre de la guerre, entrant un soir chez le roi, fut interpellé en ces termes : « Eh bien ! que dites-vous d'une telle Assemblée ? — « Abominable, sire ! » répondit le ministre. Le roi l'entraîna vivement dans l'embrasure d'une fenêtre : « Vous convenez donc, lui dit-il, à voix basse, que ceci ne peut durer ? Suis-je sûr de l'armée ? » M. de Caux comprit qu'il s'était d'un mot trop engagé, et c'est en hésitant qu'il répliqua : « Sire, il faut savoir pourquoi. — Sans conditions ! » reprit le roi. « L'armée ne manquera jamais au roi pour la défense du trône et de la Charte, mais s'il s'agissait de rétablir l'ancien régime... — La Charte ! La Charte ! s'écria le roi, qui veut la violer ? Sans doute, c'est une œuvre imparfaite ; mon frère était si pressé de régner à tout prix ! Je la respecterai néanmoins ! Mais, qu'est-ce que l'armée a de commun avec la Charte ? » On le voit, le roi n'abandonnait pas l'arrière-pensée d'un coup d'État qui ferait rentrer dans l'obéissance à ses volontés les représentants du pays. Il en voulait surtout à ses ministres, parce qu'il ne les trouvait pas disposés, en ces circonstances, à servir ses desseins. Le budget présenté à la Chambre des pairs y donna lieu à des incidents non moins passionnés que ceux de la Chambre des députés. On a conservé surtout le souvenir du discours qu'y prononça, le 27 juillet, le marquis de Villefranche, discours dans lequel il se fit le champion de toutes les rancunes de la droite contre le ministère, attaquant sa conduite, ses

actes et surtout les ordonnances du 16 juin, raillant amèrement les théories constitutionnelles et le système légal, dénonçant enfin ce qu'il appelait la violation de la Charte. M. de Martignac entreprit de nouveau la tâche qu'il avait accomplie le 2 juin devant la Chambre des députés, celle de raconter sa vie ministérielle et de la défendre. « Ai-je besoin de dire, s'écria-t-il à propos des ordonnances du 16 juin, que les ministres du roi très-chrétien n'avaient pas proscrit des prêtres? C'est tout confondre, tout dénaturer que de voir une proscription dans les ordonnances attaquées ; que si refuser de confier l'instruction publique à la congrégation indiquée par ces ordonnances, c'était proscrire, tous les rois de la chrétienté auraient successivement mérité le titre de proscripteurs. Personne n'est proscrit en France ; la loi doit protection à tous ; mais tous doivent obéissance à la loi ; c'est sur ce principe que les ordonnances sont fondées. » Et après avoir ainsi rétabli tous les actes de son ministère, dénaturés par la calomnie et la passion, il faisait à ceux qui le menaçaient des arrêts de l'histoire la fière réponse que nous avons citée au début de ce livre (1), et couronnait ainsi d'un trait de génie sa carrière ministérielle.

C'est après avoir tenu ce langage, qu'il eut avec le roi le curieux entretien que voici : « Pourquoi, mon cher, avoir fait ce discours? lui demanda Charles X. A quoi bon? quelle nécessité de répondre à M. de Villefranche? — Mais, sire, répliqua M. de Marti-

(1) Voir page 22.

gnac, il était impossible de laisser sans réplique une attaque aussi démesurée. C'eût été passer condamnation et je ne me serais pas pardonné une telle fin de session; on me l'aurait éternellement reproché. — Eh bien, mais pourquoi parler des ordonnances? Vous pouviez bien vous taire sur ce point. — Quoi, sire, les ordonnances! mais Votre Majesté n'oublie pas sans doute qu'elle ne les a adoptées qu'après avoir acquis l'entière conviction de leur légalité, de leur utilité, de leur nécessité. Elle nous l'a dit vingt fois. » Le roi eut un mouvement d'impatience et reprit : « Eh bien, soit, je n'en disconviens pas; j'ai fait alors ce que j'ai cru utile et nécessaire; je le referais peut-être encore. Mais qu'est-ce que cela a de commun avec vous, avec votre position? Croyez-moi, c'est une faute que vous avez faite là. Ils ne vous la pardonneront jamais. » C'était un mot bien grave dans la bouche du roi, d'autant plus grave qu'au moment où il le prononçait et avouait ainsi l'influence qu'exerçaient sur son esprit quelques hommes de son intimité, ennemis damnés de son ministère, le prince de Polignac, quittant son poste de Londres sans en avoir prévenu le ministre des affaires étrangères, arrivait secrètement en France, et après avoir été reçu par Charles X à Saint-Cloud, allait s'installer à son château de Millemont, entre Versailles et Rambouillet, à deux heures à peine de la résidence royale.

La session fut close le 30 juillet. C'était le moment marqué dans la pensée de Charles X pour opérer

les modifications qu'il caressait en espérance depuis dix-huit mois, et dont le plan avait toujours tenu dans ses préoccupations une place assez considérable pour l'empêcher de rendre justice au dévouement, au zèle, à l'habileté de M. de Martignac et de ses collègues. Le ministère, après cette session, restait affaibli, sans parti dans la Chambre, sans crédit à la cour, à ce point discrédité par l'attitude et les propos des amis du roi, des membres de l'extrême droite et des partisans de M. de Villèle, qu'on ne croyait plus guère à sa durée. Il ne semble pas que les ministres aient alors partagé cette opinion. Convaincus qu'ils possédaient la confiance du roi, ils ne pouvaient supposer qu'il songeait à se priver de leur concours. Seul, peut-être, M. Portalis y voyait plus clair, soit qu'il eût deviné la vérité, soit qu'il l'eût surprise le jour où, deux mois auparavant, le roi, en le nommant ministre des affaires étrangères, lui avait promis, pour le cas où il abandonnerait ce poste élevé, la première présidence de la cour de cassation, demeurée vacante en l'attendant. Ce qui est certain, c'est qu'au lieu de s'établir en quittant la chancellerie dans les appartements de l'hôtel du ministère, il s'était réinstallé dans sa maison de Passy, d'où il venait tous les jours à son cabinet, comme s'il eût voulu démontrer par là qu'il ne comptait plus sur la durée de son pouvoir. Les autres ministres avaient repris les travaux intérieurs de leur administration, un moment négligés par suite des exigences de la vie parlementaire, et y donnaient tous leurs soins, se pré-

parant à réaliser les améliorations diverses dont la discussion du budget venait de démontrer la nécessité. Ils ne surprirent aucun changement dans les manières du roi à leur égard. Il ne prononça pas une parole qui pût leur ouvrir les yeux, et si MM. de Martignac et Roy envisageaient à brève échéance un remaniement, ce ne pouvait être qu'un remaniement partiel provoqué par eux-mêmes et ayant pour but de remplacer M. de Saint-Cricq et M. de Vatimesnil, devenus trop antipathiques au roi pour rester au pouvoir, sans laisser rejaillir sur leurs collègues quelque chose de la disgrâce dont ils étaient frappés. Charles X ne voulait faire connaître ses nouveaux projets qu'au moment où il les réaliserait et, peu de jours avant la formation du nouveau ministère, il répondait à l'abbé de Montesquiou qui lui demandait s'il était vrai que M. de Polignac eût reçu la mission de former un cabinet : « Vous ne pouvez croire cela. Pauvre Jules! il est si peu capable ! »

Pendant ce temps, M. de Polignac agissait activement, s'entourant d'un rigoureux mystère. Encouragé dans ses ambitions et ses espérances, non-seulement par la faveur royale, mais encore par la double influence du cabinet de Saint-James et du cabinet de Vienne, qui souhaitaient son concours pour le dénouement de la crise née de la guerre entre la Russie et l'Empire ottoman, et en espéraient les meilleurs résultats; excité, nous l'avons dit, par le duc de Wellington, il avait cependant éprouvé, en arrivant à Paris, un vif désappointement. Il était venu, certain d'être le

chef du nouveau cabinet ; mais il avait eu le regret d'apprendre par Charles X lui-même que M. de la Bourdonnaye, qui devait en faire partie, avait exigé qu'il n'y eût pas de président du conseil, et que le roi s'était engagé formellement à lui donner satisfaction. Froissé d'abord, M. de Polignac s'était ensuite résigné et mis à l'œuvre pour former ce ministère dans lequel il comptait bien exercer malgré tout la prédominance. Dépourvu d'idées, peu propre à occuper le pouvoir, incapable d'arrêter un projet fécond, il avait entrepris, comme au mois de janvier précédent, ses démarches un peu à l'étourdie, si peu fixé sur ce qu'il voulait, sur ce qu'il convenait de faire pour réussir, qu'il s'adressa d'abord au duc Decazes, en lui laissant ignorer que lui-même devait, ainsi que M. de La Bourdonnaye, entrer dans la combinaison dont il venait l'entretenir. Quand il émit cette prétention, au moins étrange, étant faite à un libéral tel que le duc Decazes, ce dernier, qui avait discuté sérieusement des propositions qu'il croyait sérieuses, se leva et lui dit : « Pourquoi ne m'avez-vous pas parlé tout de suite de M. de La Bourdonnaye? nous n'aurions pas passé deux heures en vaines paroles (1). » M. de Polignac objecta vainement qu'il souhaitait une fusion constitutionnelle, qu'il voulait donner à l'opinion des garanties. Le duc Decazes ne put se résoudre à faire partie d'une administration où son opinion n'aurait

(1) Cette curieuse particularité a été racontée par M. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire.*

pas la majorité et d'où seraient exclus ses amis politiques, MM. Pasquier et Roy.

M. de Polignac fut donc réduit à négocier avec M. de La Bourdonnaye, qu'il trouvait fortement établi dans la confiance du roi et ayant déjà délibéré en sa présence avec MM. de Chantelauze et de Montbel. Charles X leur adjoignit M. de Chabrol dont l'esprit modéré lui plaisait, et grâce auquel il espérait trouver dans la Chambre, même avec un ministère de droite, une majorité. Il fut décidé que M. de Chabrol reprendrait le portefeuille de la marine. Pour celui de la guerre, on proposa le duc de Bellune. Mais le dauphin ne voulut pas entendre parler de ce maréchal, à cause d'un dissentiment qui avait existé entre eux lors de la guerre d'Espagne. On songea alors au maréchal de Bourmont, choix déplorable en raison de l'impopularité dont un souvenir de la bataille de Waterloo tenait enveloppés sa personne et son nom. Le comte Roy devait garder le portefeuille des finances. On ne l'avait pas consulté ; mais le roi se flattait de le conserver. Quant à M. de Martignac, Charles X déclarait énergiquement qu'il n'entendait pas le maintenir au pouvoir. Vainement M. de Chabrol défendit le ministre de l'intérieur, démontra la nécessité d'appuyer de son grand talent, de ses séductions, de son influence la nouvelle administration, allant jusqu'à dire : « Si M. de Martignac demeurait en Chine, il faudrait équiper une flotte tout exprès pour l'aller chercher » ; le roi maintint son refus. De tous ses ministres, M. de Martignac était celui que détes-

taient et redoutaient le plus les hommes dont Charles X subissait l'influence et qui voulaient une éclatante revanche des ordonnances du 16 juin. D'ailleurs M. de La Bourdonnaye s'était adjugé déjà le portefeuille de l'intérieur. Les sceaux furent offerts à M. Ravez. Il les refusa. Malgré ses conseils passionnés contre le ministère, il ne voulait pas quitter sa présidence de Bordeaux. Il y attendait la pairie. M. de Polignac, pris au dépourvu, consulta le roi qui parla de M. de Chantelauze. Ce dernier répondit par un refus; mais il désigna M. de Courvoisier, procureur général à Lyon, ancien membre du centre gauche. Enfin le portefeuille de l'instruction publique, réuni de nouveau à celui des affaires ecclésiastiques, fut donné à M. de Montbel. Telle était, le 5 août, la composition du ministère agréé par le roi, d'accord avec MM. de Polignac et de La Bourdonnaye, tandis que M. de Chabrol, comprenant le péril que présentait un tel défi jeté à l'opinion, ce retour sur les concessions faites depuis dix-huit mois et qui ramenait la France aux derniers jours du ministère de M. de Villèle, s'ingéniait vainement à échafauder une combinaison qui réunirait MM. Decazes, Lainé et Pasquier, résolu s'il ne réussissait pas à refuser de faire partie d'une administration où siégeraient les champions les plus fougueux de l'ancien régime.

Jusqu'à ce moment, le secret avait été rigoureusement gardé. Il éclata tout à coup quand, l'accord étant à peu près établi entre le roi et ses nouveaux conseillers, aucun d'eux n'eut plus intérêt à se taire.

M. de Martignac et ses collègues refusèrent d'abord d'ajouter foi à ces rumeurs confuses. Le fait qu'elles annonçaient était trop grave, trop peu conforme aux usages pour n'être pas accueilli avec incrédulité. Quand avait-on vu un monarque constitutionnel se séparer de ses ministres sous cette forme et dans ces conditions, et, sans avoir pris soin de les avertir, traiter déjà avec leurs futurs successeurs? Cependant, devant la propagation d'un bruit qui acquérait d'heure en heure plus de consistance et de crédit, les ministres prirent le parti de tenter auprès du roi une démarche qui devait être repoussée si, dans sa pensée, ils étaient condamnés. Il leur avait annoncé le projet de faire un voyage en Normandie et de s'occuper avant son départ de divers remaniements dans les sous-préfectures. M. de Martignac l'en entretint. Charles X répondit que son voyage était ajourné et qu'il s'occuperait plus tard des propositions administratives. M. de Martignac revint en toute hâte chez M. Portalis où ses collègues l'attendaient et leur rapporta cette réponse qui ne pouvait plus leur laisser aucun doute sur le sort du ministère. Ils se rendirent alors isolément, et sauf M. de Vatimesnil, au château de Saint-Cloud, afin de représenter au roi le péril de la politique où il allait s'engager. Mais ces représentations éloquentes furent vaines. Charles X ne parut touché que de celles de M. Roy qu'il supplia de rester à son poste, mais qui déclara n'y vouloir consentir que si M. de Martignac était maintenu au sien. « Mais mon ministère est fait, répondit le roi. M. de

La Bourdonnaye prend l'intérieur. » M. Roy accentua alors son refus, rappela les services de M. de Martignac et tenta un dernier effort pour démontrer au prince les tristes conséquences du ministère qu'il venait de former et l'impossibilité où il serait de réunir dans la Chambre une majorité de gouvernement. Mais le roi était décidé, engagé, hors d'état de voir les dangers nouveaux accumulés autour de son trône, d'entendre les conseils sincères des esprits les plus intelligents, les plus perspicaces. « Mon parti est arrêté, dit-il à M. Roy, vous vous trompez, vous voyez mal la chose. » Il lui exprima d'affectueux regrets et le congédia.

Le lendemain, les ministres se réunirent au château pour rendre officiellement leurs portefeuilles. Le roi fut assez peu bienveillant. Il commença par refuser à M. Portalis la première présidence de la Cour de cassation qu'il lui avait, trois mois auparavant, formellement promise. Il dut céder cependant devant l'insistance avec laquelle M. Portalis lui rappela sa parole. M. Roy reçut le cordon bleu; M. de Martignac le grand cordon de la Légion d'honneur. C'étaient là des distinctions usitées en pareil cas. Charles X ne sut pas y ajouter un témoignage de reconnaissance. M. de Martignac n'eut pas un mot de remercîment et M. Hyde de Neuville fut enveloppé dans la même ingratitude. Mais M. de Vatimesnil fut le plus durement traité. Le roi, nous l'avons dit, ne lui pardonnait pas le libéralisme un peu récent de ses idées et de ses actes. A ce grief ancien déjà, vint s'en ajouter

un autre. Un journal libéral fit l'éloge du ministre congédié. Cet éloge, le roi le lui reprocha très-amèrement, en lui déclarant que la faveur des entrées au cabinet, dont jouissaient tous les anciens membres du conseil, ne lui serait accordée que s'il désavouait publiquement les opinions en raison desquelles il recueillait les regrets des feuilles du centre gauche. M. de Vatimesnil se retira sans répondre, sa dignité se refusant à subir cette étrange condition.

Ces incidents, rapidement propagés et rendus publics, n'étaient pas de nature à amoindrir les colères qui accueillaient, avant même que leur nomination fût devenue officielle, le nom des nouveaux ministres. On raconta que M. Hyde de Neuville ayant rencontré le prince de Polignac lui avait dit, en faisant allusion à d'anciennes relations : « Nous avons pu de concert jouer notre tête dans une conspiration pour la famille des Bourbons ; mais, vous, monsieur, vous jouez le sort de la monarchie ; du reste, l'Angleterre et Wellington ne veulent pas de marine en France ; ils ont voulu mon renvoi ; vous vous êtes chargé de l'obtenir et vous avez réussi. » M. de Polignac prouva plus tard par sa ferme attitude en face du cabinet britannique, au moment de l'expédition d'Alger, qu'il ne méritait pas le dernier de ces reproches. Mais M. Hyde de Neuville ne se trompait pas, en lui disant qu'il jouait le sort de la monarchie.

On était alors au 8 août et, au moment où l'on croyait le ministère définitivement formé, le refus de M. Roy d'en faire partie nécessitait un choix nouveau

et immédiat. Il fut alors décidé que M. de Chabrol prendrait le portefeuille des finances et que le vice-amiral de Rigny, officier jeune et populaire, préfet maritime à Toulon, commandant l'escadre française dans le Levant, deviendrait ministre de la marine. On le nomma à ce poste élevé, au moment où des responsabilités si terribles allaient peser sur les conseillers de la couronne, sans avoir même sollicité son consentement. Ce simple trait accuse la légèreté avec laquelle M. de Polignac jetait les bases de son administration. Quant à M. de Chabrol, sur le concours duquel on avait compté, il refusa d'accepter le portefeuille des finances, ni aucun autre. Le roi, surpris et irrité, le manda au château : « Comment ! lui dit-il en le voyant, vous refusez de me servir. Quand on me l'a annoncé, je n'ai pas voulu le croire ! Vous m'abandonneriez, vous ! » Il le pressa vivement. M. de Chabrol, ému, troublé, consentit à s'associer à une politique qu'il désapprouvait et qu'il eut d'ailleurs le courage de répudier à temps par une honorable retraite, en voyant quels douloureux résultats elle allait produire. Le *Moniteur* du 9 août fit connaître la composition du nouveau cabinet. Un mot de la duchesse d'Angoulême le caractérisa avec une vérité saisissante : « Ceci est une entreprise, dit l'auguste fille de Louis XVI, après avoir lu les ordonnances, et je ne les aime pas ; elles ne nous ont jamais réussi. » Le mot de M. Royer-Collard fut plus caractéristique encore : « Charles X est donc toujours le comte d'Artois ! » s'écria-t-il.

Ainsi tomba le ministère auquel M. de Martignac a donné son nom et dont il fut l'âme. Il succomba sous les intrigues lamentables des hommes de l'extrême droite, auxquelles le roi eut la faiblesse de prêter les mains, sous les influences de cette partie du clergé dont nous avons indiqué les exagérations et les violences et qui, pour le malheur de la monarchie, ne cessa jamais d'être toute-puissante sur l'esprit de Charles X. Toutefois l'extrême droite et la congrégation ne furent pas seules responsables d'un événement qui devait fatalement produire, qui produisit à un an de là une irréparable et dernière catastrophe. Ils eurent des complices ; ces complices furent les libéraux eux-mêmes, auprès desquels le ministère de M. de Martignac comptait trouver son appui naturel, mais dont les exigences, les défiances, après lui avoir fait perdre la faveur du roi et aliéné les sympathies de la droite, l'obligèrent à recourir à des expédients pour former une majorité et se soutenir entre des partis qui lui reprochaient les uns de trop faire et les autres de ne pas faire assez. Tous furent coupables à l'égard de cette administration pleine de bonnes intentions, de droiture et d'honneur. Tous furent injustes envers elle. Mais la plus inattendue, la plus folle des injustices, celle dont elle eut le plus à souffrir, et qui devait lui être la plus cruelle, c'est Charles X qui la commit. Ce prince, digne d'un meilleur destin, ne comprit pas, ne voulut pas comprendre que ce qui manquait au cabinet du 4 janvier 1828, c'était l'ascendant et la force que la con-

fiance royale aurait seule pu lui donner. Si Charles X eût été sincèrement un monarque constitutionnel, s'il eût laissé ses ministres gouverner selon les lois du régime représentatif, s'il eût d'un mot soutenu leurs efforts et défendu leurs actes, il pouvait les sauver et sauver sa couronne avec eux. Il suffisait de les protéger contre les fureurs de ses amis, de leur permettre de dicter des lois au parti libéral et d'obtenir de ce parti, en lui tendant la main qui le contenait, un concours dont la monarchie eût profité deux fois, et par le prestige qu'elle en aurait retiré et par l'échec que la défection définitive des libéraux modérés, ralliés au gouvernement du roi, aurait infligé à la révolution désormais privée des hommes dont l'alliance seule pouvait cacher au pays son véritable caractère. Ces calculs, qui, à l'heure où nous sommes, après un demi-siècle écoulé, s'imposent à l'esprit, comme l'expression de la sagesse et de la vérité, Charles X les éloigna de lui. Il ne voulut pas d'un ministère qui tentait de réconcilier sous son règne la monarchie et la France, séparées par un funeste malentendu. Il ne voulut pas d'un ministère qui tenait à honneur de cimenter l'alliance que le pays ne se refusait pas à contracter. Pendant toute la durée de l'administration de M. de Martignac, il fut obsédé par le désir de la renverser et de mettre à sa place des hommes dans sa dépendance, qui obéiraient à ses volontés et subiraient ses caprices. Il favorisa presque toujours les ennemis de cette administration ; à un moment même, il se mit à leur tête, couvrant de mystère ses actes

inconsidérés, et, pour tout dire, conspirant contre son propre gouvernement.

Vainement le ministère conduisit la politique extérieure avec habileté, avec honneur; vainement il développa la marine nationale; vainement il fit cesser les griefs de l'armée; vainement il présenta de bonnes lois qui sont restées la base des lois postérieures, et auxquelles il sut assurer le succès, il ne put trouver grâce aux yeux du roi. Dans de telles conditions, sa perte était certaine et sa seule faute, — à supposer qu'une illusion généreuse soit nécessairement une faute, — fut de ne pas voir le danger ou de n'y vouloir pas croire. Mais, de cette illusion, il fut seul à souffrir, tandis que de sa chute, la France entière a souffert, tout à coup précipitée dans l'ère des révolutions qu'on espérait pour toujours fermée. Longtemps, le ministère de M. de Martignac a attendu la justice qu'il méritait; elle lui est venue enfin et tous les partis la lui ont rendue. La sympathie de la postérité s'est à jamais attachée à tant d'efforts généreux et inutiles, à tant de talents dépensés en pure perte. Elle s'est attachée par-dessus tout à l'homme qui eut la gloire de les inspirer, de les parer de son éloquence, de les couvrir de son nom désormais inoubliable, et qui est entré dans l'histoire, un sourire aux lèvres, une auréole au front, une blessure au cœur, sans qu'aucun adversaire de ses opinions ait tenté d'amoindrir la grandeur de son éloquence, la droiture de ses actes, le mérite de sa fidélité et, pour tout dire, l'éclat de ses vertus civiques. Nous verrons bientôt

cette éloquence, cette droiture, cette fidélité, ces vertus s'affirmer une fois de plus, et M. de Martignac exercer contre ceux qui l'avaient renversé la vengeance la plus douce à une belle âme, le pardon et la générosité.

Il abandonnait les hautes fonctions qu'il venait d'occuper pendant dix-huit mois, aussi pauvre que lorsqu'il y était entré, enrichi seulement de la pension viagère qu'un usage constant assurait aux anciens ministres, laissant à tous ceux qui l'avaient connu d'éternels regrets et le souvenir des qualités les plus heureuses qu'il soit donné à un homme de réunir. Il rentrait dans la vie privée, sans amertume et sans colère, ainsi que le prouve la lettre qu'au jour même de sa retraite, il écrivit à sa sœur :

« Je ne veux pas, ma chère sœur, que tu apprennes par le *Moniteur* le gros événement qui se prépare ou plutôt qui s'accomplit. Le ministère est renouvelé en entier. Le nouveau sera composé ainsi qu'il suit : — M. de Polignac, affaires étrangères ; — M. de Courvoisier, justice ; — M. de La Bourdonnaye, intérieur ; — M. de Chabrol, finances ; — M. de Bourmont, guerre ; — M. de Rigny, marine ; — M. de Montbel, instruction publique. — Telle est la liste provisoirement arrêtée et qui doit paraître dans le *Moniteur* de demain. J'espère que tu croiras aisément ces deux choses : 1° que je suis heureux de ma liberté ; 2° que je fais des vœux bien sincères pour le succès de cette grande entreprise (1). » Cette lettre

(1) Documents inédits, communiqués à l'auteur.

n'est qu'un avis adressé à la hâte à une personne aimée, au milieu du mouvement, du bruit, des émotions qui caractérisent les grandes modifications ministérielles. Mais elle en dit assez pour révéler la tranquillité de la conscience de celui qui l'a écrite. Il s'éloigne des honneurs avec sérénité, regrettant sans doute l'entreprise avortée, les espérances perdues, mais sans rancune, sans reproche et sans peur. Il sait que l'estime publique le suivra, et qu'à peine hors du pouvoir il y sera regretté, tandis que le remords et la honte commenceront pour ceux qui l'en auront éloigné. Rien de plus intéressant pour l'historien que ces notes tracées un peu au hasard de la plume, par les acteurs qu'il met en scène, dans le grand cadre des événements. Leur pensée intime est saisie là sur le vif et le récit y trouve une clarté plus nette, un intérêt plus saisissant. C'est à ce titre que nous aimons à rapprocher de la lettre de M. de Martignac celle de l'un de ses collègues, écrite non à la même heure, mais huit jours après la dissolution du ministère. On y trouvera, avec la preuve d'une résignation et d'une sérénité égales, l'expression accentuée des illusions que le ministère du 4 janvier conserva jusqu'à son dernier jour, sur son autorité, sur son influence, sur sa force, et des appréhensions que sa chute éveillait dans tous les esprits :

« ..... Vous connaissez maintenant le mouvement ministériel, écrivait M. Feutrier ; le pouvoir est à l'extrême droite. Cette petite révolution n'était pas préparée dans les esprits. Le dernier ministère, après

avoir usé de tous les ménagements qu'il avait cru imposés par les circonstances, commençait à prendre de la force dans le pays; le budget était sanctionné; les tribunaux réprimaient les excès de la presse; une disette n'avait excité aucun mouvement; les élections s'amélioraient; la gauche désertait le poste, découragée et en désarroi; le gouvernement croyait avoir racine et entrait dans le système qu'il préparait depuis longtemps. Le roi a cru devoir essayer de confier le pouvoir à des hommes pris dans le ministère Villèle et dans l'extrême droite. Je forme des vœux bien ardents pour le succès des nouveaux conseillers du trône, s'ils peuvent servir le pays. Mais j'aperçois de fortes résistances et des risques effrayants. Dieu nous préserve des conséquences désastreuses d'un système que la France semble repousser (1). »

C'en était donc fait, et tandis que M. de Martignac quittait Paris pour aller chercher le repos dans une retraite où nous le retrouverons bientôt, le gouvernement de Charles X, guidé par d'imprudents pilotes, entrait à pleines voiles dans les entreprises et les aventures où il devait périr.

« Jamais, dit un récit du temps, depuis l'établissement du gouvernement représentatif et de la liberté de la presse en France, et dans aucun pays peut-être, changement de ministres n'excita plus d'indignation, ne souleva plus de haines et d'alarmes. Ce fut d'abord contre MM. de Polignac, de Bourmont et de la Bour-

(1) Documents inédits, commu[illegible]qués à l'auteur.

donnaye un cri général de réprobation, une explosion de reproches, d'invectives et d'accusations motivées sur leurs antécédents, qui partit de tous les journaux d'une nuance plus ou moins libérale et qui trouva des échos d'un bout de la France à l'autre, dans les feuilles des départements. On reprochait à M. de Polignac son nom déjà odieux au peuple au commencement de la Révolution, la part qu'il avait prise à la conspiration de Georges et son refus de prêter serment à la Charte lors de son élévation à la pairie (1); à M. de Bourmont ses services dans la Vendée et sa désertion à l'ennemi à la veille d'une bataille; à M. de la Bourdonnaye sa violence contre-révolutionnaire, ses discours et ses catégories de 1815 (2). » Parmi les véhémentes déclamations de la presse, celles du *Journal des Débats* méritent une mention spéciale, à raison du caractère historique que leur donnait l'autorité de la feuille des Bertin, où dominait l'influence de M. de Chateaubriand. Au lendemain même de la formation du ministère, le *Journal des Débats* commentait l'événement en ces termes : « Ainsi, le voilà encore une fois brisé ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque, voilà encore une fois la cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce

(1) Non-seulement M. de Polignac avait refusé de prêter à la Charte le serment des pairs, mais encore il avait adressé au roi un mémoire pour lui signaler certains passages de cette Charte, en opposition, disait-il, avec les lois de l'Église.

(2) Annuaire de Lesur.

avec sa haine de la liberté,qui viennent se jeter entre la France et son roi! Ce qu'elle a conquis par quarante ans de travaux et de malheurs, on le lui ôte; ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment. » Et après avoir prouvé que les nouveaux ministres ne pourraient gouverner avec modération, quand même ils le voudraient, l'écrivain ajoutait : « Que feront-ils cependant? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes; elles connaissent et respectent la loi. Incapables de régner trois semaines avec la liberté de la presse, vont-ils nous la retirer? Ils ne le pourraient qu'en violant la loi consentie par les trois pouvoirs, c'est-à-dire en se mettant hors la loi du pays. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait l'immortalité de Louis XVIII et la puissance de son successeur? Qu'ils y pensent bien! La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paye un milliard à la loi : il ne payerait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales, naitrait un Hampden pour les briser. Hampden! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre! Malheureuse France! malheureux roi (1)! » Cinq jours après, la même

(1) Cet article était, on le sait, de M. Saint-Marc Girardin qui débutait alors au *Journal des Débats*. Mais c'est M. Bertin aîné, éditeur responsable, qui fut déféré aux tribunaux. Condamné en première instance à six mois de prison et à six cents francs d'amende.

feuille ajoutait : « Coblentz, Waterloo, 1815, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère... Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte qu'humiliation, malheurs et dangers. » Tandis que le parti libéral s'exprimait en ces termes, et que, par l'organe de ses journaux, le parti royaliste avancé défendait les ministres, on était surpris et affligé de voir quelques prélats publier des lettres pastorales où ils se félicitaient de l'avénement de M. de Polignac et annonçaient qu'il aurait la gloire de replacer la patrie sur ses véritables bases. Il suffit de ces divers traits pour donner une idée du trouble des esprits.

C'est au milieu de ce trouble que les ministres prirent possession de leurs départements respectifs, pouvant deviner sans plus longtemps attendre qu'on ne leur laisserait pas une heure de répit, et qu'à peine installés au pouvoir ils en connaîtraient toutes les amertumes. La veille encore, le pays était calme et les révolutions semblaient lointaines. Ils avaient paru, et l'âme de la France se soulevait de douleur et de colère, refusant d'ajouter foi aux assurances libérales qu'ils ne cessaient de répéter, sous toutes les formes, sans pouvoir convaincre personne de leur sincérité. A ces embarras nés de la surexcitation de l'opinion, vint s'en joindre un d'un ordre plus in-

il interjeta appel de ce jugement et fut acquitté par la cour royale, qui confirmait en même temps les peines prononcées contre le *Figaro*, lequel avait prétendu que le roi était affligé d'une cataracte quand il avait changé son ministère.

time, mais qui dans les circonstances présentes offrait une gravité particulière. L'amiral de Rigny, que sa nomination comme ministre de la marine, avait trouvé chez son frère receveur général à Moulins, accourut à Paris pour déclarer, à l'instigation de son oncle le baron Louis, qu'il refusait de faire partie du ministère de M. de Polignac. C'est à ce dernier qu'il alla notifier son refus. M. de Polignac tenta vainement de modifier ses résolutions ; puis, il lui proposa de le conduire à Saint-Cloud, afin qu'il en exposât lui-même au roi les motifs. M. de Rigny consentit à le suivre. Le roi employa tous les moyens qu'il croyait les plus propres à vaincre cette résistance. Puis, il ajouta : « Jeune encore, vous avez acquis une grande réputation militaire, les premiers grades de l'armée, tous les genres de distinction, la position la plus brillante ; il ne vous manque que du repos pour jouir de votre gloire. C'est le sacrifice de ce repos que je vous demande. Vous ne me le refuserez pas. — Sire, reprit l'amiral, des considérations puissantes, surtout la composition du ministère, ne me permettent pas d'accéder aux désirs de Votre Majesté. — Quels noms vous répugnent ? — Je prie Votre Majesté de me dispenser de les désigner. — Je vous ordonne de le faire — Sire, M. de Bourmont... — Je vous comprends, reprit le roi avec vivacité. Quand M. de Bourmont s'est trouvé face à face avec son roi, les armes lui sont tombées des mains. C'est un tort aux yeux de nos ennemis, aux vôtres. Aux miens, c'est un titre à ma confiance, à mon

affection. » Un geste du roi indiqua la fin de l'audience. M. Alfred Nettement, qui a publié ces curieux détails, ajoute que l'amiral était tellement ému qu'il se trouva mal en traversant la pièce voisine du cabinet du roi. A la suite du refus de M. de Rigny, le portefeuille de la marine fut offert à M. d'Haussez, préfet de la Gironde. Une dépêche lui en apporta la nouvelle, non loin de Bordeaux, au château de la Grave, chez le duc Decazes où il dînait, et où on venait de l'entendre juger sévèrement le nouveau ministère. En la recevant il rougit et pâlit, mais ne dit mot. « A l'issue du dîner, raconte le duc de Broglie qui était présent, il fit pourtant sa confession au maître de la maison, en lui donnant à entendre qu'il allait répondre par un refus. Puis il partit en toute hâte, et le lendemain, il avait accepté. »

Ainsi se trouva formé ce ministère qui portait dans ses flancs la ruine de la monarchie. M. de Polignac, à peine au faîte de ce pouvoir qu'il avait passionnément désiré, voyait naître déjà des difficultés poignantes. Indépendamment de celles que nous venons d'indiquer, il en est une qui lui fut plus cruelle que toutes les autres. Nous voulons parler de la démission de M. de Chateaubriand. L'illustre ambassadeur était arrivé en France à la fin du mois de mai, ayant quitté Rome en vertu d'un congé, après avoir suivi non sans succès les opérations du conclave qui donna Pie VIII pour successeur à Léon XII. Il n'avait fait que toucher barre à Paris, prenant à peine le temps de voir le roi et les ministres ; puis, il était parti pour

Cauterets où vint le surprendre la nouvelle du ministère du 8 août. Elle lui causa, il l'a dit, un amer désespoir, à la suite duquel il demeura indécis, irrésolu, quant à sa conduite future. C'est seulement après avoir reçu diverses lettres d'amis à qui sa renommée était chère qu'il se résigna à donner sa démission et à ne pas servir une administration qui perdait la monarchie. Il regagna Paris, écrivit en arrivant au prince de Polignac pour lui annoncer son dessein et obtenir par son intermédiaire une audience du roi. M. de Polignac le manda et M. de Chateaubriand se rendit à son appel : « Je n'accepte pas votre démission, dit le ministre en le voyant ; je ne puis l'accepter, le roi n'en veut pas. Il faut que vous retourniez à Rome. » Et comme l'ambassadeur résistait, il ajouta : « Pourquoi ne voulez-vous pas être dans les affaires avec moi comme avec la Ferronnays et Portalis ? Ne suis-je pas votre ami ? Je vous donnerai à Rome tout ce que vous voudrez ; en France, vous serez plus ministre que moi ; j'écouterai vos conseils. Votre retraite peut faire naître de nouvelles divisions. Vous ne voulez pas nuire au gouvernement. Le roi sera fort irrité si vous persistez à vouloir vous retirer. Je vous en supplie, cher vicomte, ne faites pas cette sottise. » M. de Chateaubriand répondit qu'il ne faisait pas une sottise, qu'il agissait dans la pleine conviction de sa raison, que le ministère était très-impopulaire, et que quelque injustes que pussent être les préventions soulevées contre lui, elles existaient. « J'étais assez embarrassé, dans cette réplique, a t-il dit lui-même en

racontant ce trait, car au fond je n'avais rien d'immédiat à objecter aux nouveaux ministres ; je ne pouvais les attaquer que dans un avenir qu'ils étaient en droit de nier. M. de Polignac me jurait qu'il aimait la Charte autant que moi ; mais il l'aimait à sa manière, il l'aimait de trop près. Malheureusement, la tendresse que l'on montre à une fille que l'on a déshonorée lui sert peu. » M. de Polignac finit par dire à son interlocuteur que, s'il consentait à retirer sa démission, le roi le recevrait et l'écouterait avec plaisir, mais que s'il persistait à la maintenir, une entrevue était inutile. « Regardez donc, prince, ma démission comme donnée, s'écria M. de Chateaubriand ; je ne me suis jamais rétracté de ma vie, et puisqu'il ne convient pas au roi de voir son fidèle sujet, je n'insiste plus. » Ce fut le dernier mot de cet entretien. M. de Chateaubriand s'éloigna, laissant M. de Polignac dans cette imperturbable confiance de laquelle il a dit qu'elle faisait de lui « un muet éminemment propre à étrangler un empire. »

Ainsi, toutes choses devenaient fatales au ministère. Quelles qu'eussent été au début les intentions de M. de Polignac, elles étaient frappées d'impuissance. L'impopularité de son nom et de ceux de MM. de Bourmont et de la Bourdonnaye, le refus de M. Roy de s'associer à eux, celui de l'amiral de Rigny et enfin la démission de M. de Chateaubriand, donnaient à son administration un caractère d'exagération, de réaction, de violence, qui justifiait cette parole du *Journal des Débats :* « Alors même qu'ils

voudraient gouverner avec modération, ils ne le pourraient. » Un autre péril, et non le moindre, résultait encore du défaut de confiance entre les ministres. M. de Polignac connaissait à peine ses collègues. Il en est même qu'il avait choisis, sans les avoir jamais vus (1) ou qu'il avait acceptés des mains du roi, se promettant de conquérir peu à peu la part de direction et d'influence qu'il avait dû abandonner à M. de la Bourdonnaye. Il ne prenait même pas la peine de taire ses intentions à cet égard. Il demandait un jour à un personnage son opinion sur le ministère : « Vous connaissez mes sentiments pour le pilote, lui fut-il répondu; mais j'ai peur de l'équipage. — J'en jetterai la moitié à la mer, » s'écria M. de Polignac. Il songeait déjà à éloigner M. de la Bourdonnaye, à devenir président du conseil et à s'adjoindre M. de Villèle. Mais ce dernier, bien que

(1) Un journal prétendit que l'un d'eux, M. de Courvoisier, était fou Cela inquiéta beaucoup M. de Polignac qui l'avait choisi. Il fit venir M. Berryer. « Pourriez-vous me dire, lui demanda-t-il, s'il est vrai que M. de Courvoisier soit fou? » Les documents inédits auxquels ce trait a été emprunté par M. Alfred Nettement ne nous font pas connaître la réponse de M. Berryer; mais ils ajoutent que M. de Courvoisier était une espèce d'illuminé politique. Pendant qu'il était ministre, il dit un jour à M. Roger : « Nous combattons, mais nous serons vaincus. — Pourquoi donc, monseigneur? — Avez-vous lu l'Apocalypse? — Oui. — Eh bien, vous avez vu que l'Antechrist doit l'emporter, c'est le temps prédit. » Un semblable trait n'était pas fait pour surprendre M. de Polignac, ni pour altérer sa confiance en son collègue. Au milieu de la crise qui précéda les ordonnances de juillet, ne lui arriva-t-il pas de dire au roi que la sainte Vierge lui était apparue, et lui avait enjoint de persévérer, en lui promettant son assistance?

maintes fois invité à donner son concours à la nouvelle administration, refusa constamment de reprendre le pouvoir dans les conditions où on le lui offrait. Il comptait dans le ministère un ami fidèle. Il lui donna fréquemment des conseils qui furent rarement suivis; mais il se garda bien de s'associer à une politique dont il appréciait un jour les résultats en ces termes: « La monarchie me fait l'effet d'une place minée et contre-minée dans tous les sens, que la moindre étincelle peut faire sauter. » Pendant six mois, le ministère fut en proie aux crises intérieures les plus redoutables. M. de la Bourdonnaye à peine entré avait, suivant une juste expression, cherché une porte pour sortir. Il se retira le 17 novembre, et M. de Polignac fut nommé président du conseil, tandis que son rival évincé retournait à l'opposition, pour laquelle il était fait, justifiant sa retraite par ces mots : « On voulait me faire jouer ma tête, j'ai désiré tenir les cartes. » Il fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. de Montbel, ministre de l'instruction publique, à qui le roi donna l'ordre de surmonter ses répugnances et d'accepter ce poste hérissé de périls. A celui qu'il laissait vacant, il eut pour successeur un magistrat inconnu, M. de Guernon-Ranville. Un peu plus tard, ce malheureux ministère fut encore modifié. MM. de Chabrol et de Courvoisier en sortirent pour ne pas donner leur assentiment à une politique qu'ils blâmaient et MM. de Peyronnet, de Chantelauze et Capelle y prirent place. Ces modifications, loin de fortifier le gouvernement, l'affaiblissaient de jour en jour.

On n'attend pas de nous que nous tracions un récit détaillé de cette année douloureuse, ni que nous décrivions le tableau de cette administration condamnée à périr. « L'agitation est au comble, écrivait un témoin de ces temps troublés ; le roi ne fait, dit-on, que pleurer. On dit que Polignac a la fatale obstination des martyrs, genre de courage le plus dangereux de tous (1). » Quatre mois après la formation du ministère, un autre contemporain bien placé pour voir et juger les événements et la situation écrivait à son tour : « Qu'aurait dû faire le gouvernement à cette époque, — à la fin du ministère Martignac, — pour conjurer la tempête ? La question est bien grave. Si elle eût été posée trois ans plus tôt, je crois que le ministère Villèle, en évitant bien des fautes, telles que la proposition des lois du droit d'aînesse, du sacrilége, de la réduction de la rente ; en empêchant la désunion des royalistes, en n'exaspérant pas la population de Paris par la dissolution maladroitement amenée de la garde nationale, aurait pu conserver le pouvoir au centre droit. Mais en 1829, nous n'en étions plus là. Il fallait donc entrer franchement dans les voies du centre gauche, qui ne voulait que le pouvoir et non une révolution, ou faire de l'avénement du ministère La Bourdonnaye un coup d'État auquel on se serait préparé d'avance. Il y eut au contraire de la part du gouvernement hésitation et faiblesse, en même temps que, sans ménagements, sans prévisions, on froissait l'opinion par le système le plus

(1) Mémoires de Gréville.

impopulaire, et on se faisait un ennemi irréconciliable du parti modéré de la gauche, qui dès lors s'unit au parti révolutionnaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que de toutes les combinaisons, la plus mauvaise eût été la création du ministère Polignac-La Bourdonnaye, si on n'eût encore empiré cette première faute par le complément le plus funeste, l'adjonction postérieure de M. de Peyronnet. L'avénement du ministère Polignac nous tomba comme une bombe. Ce n'est pas que je n'eusse été prévenu un mois auparavant par M. de Lamartine de cette combinaison, déjà définitivement arrêtée par Charles X. Mais la chose me paraissait si incroyable que je n'y ajoutai pas foi.

« J'allai cet hiver à Paris, et si j'avais eu besoin de me confirmer dans l'opinion, que toute la France partageait, de la nullité du prince de Polignac, il m'aurait suffi de la visite que je lui fis à cette époque, me croyant obligé de lui dire la vérité sur les funestes avant-coureurs d'une révolution, dont les symptômes étaient partout. Il reçut mes communications avec cette suffisance et cet optimisme dont l'homme imprudent fait parade, en pensant qu'il a tout prévu d'avance. Enfin, ce ministre de si désastreuse mémoire me parut ne connaître ni la France, ni les hommes, ni ce qu'il fallait craindre, encore moins les ressources qui restaient au roi. « Ils n'oseront rien, ils ne feront rien, monsieur le préfet, tout se passera en vains propos ; il n'y a qu'une ébullition à la surface ; en soufflant dessus, tout disparaîtra. »

Ce fut la conclusion sur laquelle je le quittai.

« M. de Montbel était un loyal homme, avec une capacité qui aurait suffi dans un temps ordinaire. Loin d'être ambitieux, il ne restait au ministère que sur l'ordre du roi, et cette même volonté l'avait fait passer des affaires ecclésiastiques à l'intérieur, en remplacement de M. de la Bourdonnaye. M. de Montbel jugeait sainement la position; il ne s'abusait pas sur le danger; il n'affectait pas comme M. de Polignac le dédain de l'opinion. On voyait qu'il se sentait sur la brèche et y restait par honneur. Je voyais avec intimité et comme d'anciennes connaissances, MM. de Courvoisier et de Chabrol. Tous les deux étaient dans des voies politiques autres que M. de Polignac, et ne se gênaient pas pour dire qu'à la première manifestation contre le régime légal, loin de partager la solidarité de tels actes, ils se retireraient. Il ne faut pas que j'oublie mon collègue d'Haussez, subitement élevé de la préfecture de Bordeaux au ministère de la marine, homme aimable, ayant été bon préfet, mais au-dessous des circonstances politiques. J'avais connu M. de Guernon-Ranville lorsque j'étais préfet du Haut-Rhin et qu'il vint occuper la place de deuxième avocat général près la cour de Colmar. Il montra pendant les cinq mois à peine qu'il resta dans ces fonctions de la fermeté et un véritable talent oratoire; il était déjà fort ambitieux et nous disait qu'il serait un jour ministre. Cette prédiction, qui ne nous paraissait qu'une forfanterie, s'est réalisée; mais elle a coûté cher au prophète. Je fus mécontent de ce ministre

qui parodiait M. de Polignac, voyait tout en beau et dont la présomption ne se colorait pas de ce prestige attaché à un grand nom et manquait des grâces de l'homme de cour.

« Je ne sais comment je ne vis pas M. de Bourmont à cette occasion, car je le connaissais d'ancienne date, et, comme gentilhommes de la chambre, nous étions collègues dans la maison du roi. On sait, du reste, qu'il est un homme de cour, fin, délié, habile, et que la calomnie et l'esprit de parti ont envenimé un acte de sa vie que je ne prétends certes pas excuser, mais que des considérations d'entraînement peuvent rendre moins odieux (1). » Cette page familière méritait d'être citée à cette place, car elle marque d'un trait juste autant que piquant la physionomie de ce ministère, dont le chef ne savait ni ce qu'il voulait ni ce qu'il devait faire, et dont les membres, divisés d'intentions comme d'opinions, s'y trouvaient les uns par ambition, les autres pour obéir au roi qui les avaient contraints d'y prendre rang. Nous en avons assez dit pour faire comprendre, avant même d'être entré dans le récit des faits qu'il nous reste à raconter, en les résumant, qu'un gouvernement ainsi composé, aussi impopulaire, victime de si graves malentendus, de divisions si funestes, de fautes si lourdes, ne pouvait prolonger son existence sans compromettre la monarchie, et qu'ayant trop longtemps vécu

(1) Notes inédites du comte de Puymaigre, communiquées par son fils à l'auteur.

à ses côtés, il ne pouvait être renversé sans l'entraîner avec lui.

Tandis que les événements suivaient une marche hâtive et fatale, M. de Martignac, après sa sortie du ministère, le 7 août 1829, avait quitté Paris, emportant les témoignages les plus flatteurs des regrets et de l'estime des royalistes sensés, de ceux qui formaient le parti libéral constitutionnel, et qui, loin de l'abandonner, l'avaient soutenu jusqu'à la fin, défendu contre la violence et l'intrigue, prévoyant que sa chute serait pour la cause des institutions représentatives un mal sans remède. Une retraite paisible et modeste l'attendait, à Miramont, près de Marmande, son siége électoral. C'est là qu'il se rendit après un court séjour à Bagnères, résolu à y vivre quelques mois, à se désintéresser pour un temps de la politique active, à suivre de loin les péripéties qui allaient se dérouler et dont des symptômes graves révélaient déjà le caractère révolutionnaire. La maison, nouvellement construite sur l'emplacement de celle où avaient longtemps demeuré les parents de madame de Martignac, était simple et sans luxe (1). Elle ne possédait pas même un jardin et avait pour tout horizon la place du marché public. Une terrasse, ou plutôt un étroit terrain, cédé par la commune, clos d'une grille en fer, la séparait de cette place. Cette habitation sans apparence n'éveillait dans l'imagination du passant aucune pensée de richesse ou de gran-

(1) Nous devons ces détails intimes aux héritiers de M. de Martignac.

deur. Il était difficile de croire que ce fût l'abri d'un homme qui avait gouverné la France. Chacun, au contraire, pouvait se dire que celui qui vivait là, sans amertume, sans regrets, formant des vœux pour la réussite de ses successeurs, était descendu du pouvoir aussi pauvre que lorsqu'il y montait.

Quelques visiteurs, qui conservaient précieusement la mémoire de services rendus, d'actes de justice accomplis ; d'autres nourrissant peut-être l'espoir d'une puissance nouvelle ; plusieurs attirés aussi par le charme d'une conversation séduisante, venaient seuls animer cette solitude. Mais ces visites successives et passagères ne ressemblaient en rien à des réunions où l'intrigue, l'esprit de coterie pouvaient trouver un aliment. L'ambition était bannie de ces lieux. Celui qui les remplissait de sa personne et de son esprit ne conservait dans l'âme aucun de ces ressentiments qui déterminent les envies malsaines. Il souhaitait son propre repos et l'apaisement des passions dont il avait été la victime la plus pure, la plus noble, la plus innocente. Malheureusement, ces intentions, dictées par la droiture d'une belle âme et par l'ascendant de l'honneur qui l'avait toujours guidée, n'étaient pas comprises ailleurs. M. de Martignac s'aperçut bientôt qu'autour de sa maison une surveillance était exercée. Le temps n'avait pas encore fait pénétrer dans l'âme de ses successeurs la juste appréciation de sa loyauté, de son désintéressement. Ils se défiaient de lui et, le jugeant à leur taille, le rangeaient parmi leurs adversaires. C'est plus tard seulement

qu'ils devaient lui rendre justice. Il s'attristait d'être ainsi méconnu. Que redoutait-on de lui? Avait-il donc jamais souhaité passionnément le pouvoir comme M. de Polignac? Après l'avoir possédé, s'y était-il cramponné désespérément comme de M. de Villèle? Avait-il manifesté le dessein d'y rentrer comme M. de Peyronnet? Ses anciens rivaux ne le connaissaient pas encore. Il fallut une révolution follement provoquée par l'un d'eux et une accusation terrible sur sa tête pour lui révéler le cœur de l'homme d'État que le roi avait méconnu et que lui-même avait renversé.

Les semaines et les mois s'écoulaient sans rien changer à la situation, si ce n'est pour l'aggraver. Les projets du ministère demeuraient mystérieux : ses actes n'offraient ni signification précise, ni caractère, et rien encore, sauf le nom de quelques-uns de ses membres, ne justifiait les accusations dont la presse et l'opinion l'accablaient chaque jour. Mais son impopularité, la défiance qu'il inspirait au parti libéral pesaient sur lui d'un poids écrasant et paralysaient ses mouvements. Nul appui du pays, nulle sympathie ne l'encourageaient dans le bien ; il était poussé au mal par l'aversion même qu'il inspirait à la France et dont elle ne lui épargnait pas la manifestation quotidienne. M. de Martignac suivait, l'âme navrée, les progrès de la maladie dont la monarchie était atteinte, et que les médecins présomptueux qui s'étaient fait forts de la guérir avaient rendue incurable. Tous les projets jadis formés par lui, tous les rêves caressés, gisaient brisés à ses pieds. L'union des centres, la

création d'un grand parti monarchique et constitutionnel, conservateur et libéral, ces conditions inhérentes et indispensables à un gouvernement libre n'étaient plus qu'une chimère. Le gouvernement était sorti de la politique modérée et prudente ; on pouvait redouter, ainsi que l'a fait remarquer M. Guizot, qu'il sortît de la politique légale. Le vent des tempêtes soufflait sur la France. Les plus terribles catastrophes étaient à craindre et M. de Martignac connaissait trop les périls du pouvoir, l'aveuglement de Charles X, l'obstination de ses ministres et les colères populaires pour n'être pas alarmé par les symptômes qui se manifestaient. Le repos qu'il goûtait n'avait que plus de prix à ses yeux. Il en jouissait autant pour se remettre des fatigues passées que pour se préparer aux luttes nouvelles auxquelles il pressentait qu'il serait appelé à prendre part : « Quand je compare ma vie aujourd'hui, écrivait-il alors, à celle que je menais il y a deux mois ; quand je mets dans la balance mes deux appétits, mes deux sommeils, et surtout mes deux réveils, je suis toujours tenté de chanter un cantique d'actions de grâces. » Mais, ces jours calmes ne pouvaient être qu'une halte. Quelques semaines encore et il allait être contraint par de nouveaux devoirs de s'abandonner de nouveau aux orages.

Une ordonnance royale avait fixé au 2 mars l'ouverture de la session de 1830. La lettre close adressée à M. de Martignac, comme à chaque député, pour l'inviter à assister à la lecture du discours de la cou-

ronne vint troubler la paix empreinte de mélancolie à laquelle il s'abandonnait. Résolu à remplir le mandat qu'il tenait de ses concitoyens, il partit pour Paris. Il n'eut pas de peine, en y arrivant, à se rendre compte des dangers qui de toutes parts menaçaient le trône. Les colères grondaient dans la presse, comme parmi les députés ; la guerre était partout et il suffisait d'être initié aux secrets des coulisses politiques pour acquérir rapidement la conviction que la Chambre refuserait obstinément une majorité au ministère de M. de Polignac. Le 2 mars, le roi prononça son discours, dont un passage résumait l'esprit, en même temps qu'il était comme une provocation nouvelle adressée aux passions surexcitées : « La Charte, dit le roi, a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne. Ces droits sont sacrés, mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs. Pairs de France, députés des départements, je ne doute pas de votre concours pour opérer le bien que je veux faire ; vous repousserez les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter, dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leurs rois. » Ainsi, victime de conseils aussi funestes que contraires à la sagesse et à la vérité, Charles X attisait lui-même les fureurs

qui devaient le détruire et aggravait comme à plaisir les malentendus existant entre la France et lui. Le parti libéral tout entier fut révolté par un langage que les circonstances ne justifiaient pas et que les plus modérés considéraient comme une folle provocation. A l'exception de l'extrême droite, les royalistes restèrent consternés. Quant à la Chambre, elle se prépara à répondre fièrement aux menaces qu'elle venait d'entendre.

Dès le lendemain, on put pressentir la lutte qui s'engagerait dans son sein, soit pour la nomination de son président, soit pour l'élection des membres de la commission chargée de préparer l'adresse en réponse au discours du trône. Elle prépara la liste des candidats à la présidence qu'elle devait présenter au roi et parmi lesquels il devait choisir le titulaire de ce poste élevé. Un grand nombre de députés vinrent offrir à M. de Martignac de le porter sur cette liste. C'eût été contre le ministère la plus accablante des protestations parlementaires. M. de Martignac ne voulut pas se prêter à ces actes d'hostilité, décidé à défendre toujours, même en dépit de ses fautes et de son ingratitude, le gouvernement qu'il avait servi. Et puis il régnait entre M. Royer-Collard et lui des relations trop affectueuses pour qu'il lui convînt de laisser poser sa candidature en face de celle de l'homme illustre qui avait exercé la présidence durant les deux précédentes sessions et que toutes les nuances de l'opposition y portaient encore. Le ministère, contre lequel

M. Royer-Collard avait tenu déjà des propos sévères, lui opposa un concurrent. C'était M. de Chantelauze, premier président de la cour de Grenoble, l'un des organisateurs les plus ardents du ministère du 8 août, auquel la volonté du roi devait l'associer un peu plus tard, encore qu'il eût refusé d'en faire d'abord partie, afin de ne pas encourir les responsabilités redoutables provoquées par les événements. Mais la Chambre donna à peine un quart de ses voix au choix des ministres. Une majorité imposante se prononça pour M. Royer-Collard, que le roi fut alors obligé de nommer président. Quant à M. de Martignac, qui pendant plusieurs années était resté vice-président, il fut élu de nouveau, en la même qualité.

La nomination de M. Royer-Collard, que les ministres n'avaient pu empêcher, fut le premier échec que la Chambre leur fit subir. Il exaspéra la presse royaliste qui avait prédit que le parlement, maté par l'énergique volonté du roi, s'humilierait dès que le prince aurait parlé. Mais ces colères, loin de ralentir l'élan de l'opposition parlementaire, ajoutèrent à ses résolutions une impulsion nouvelle. Lorsqu'il y eut lieu d'élire la commission chargée de rédiger la réponse au discours de la couronne, c'est parmi les hommes les plus hostiles au ministère qu'elle en choisit les membres. La Chambre des députés annonçait ainsi solennellement qu'elle acceptait le conflit qu'avait soulevé la parole royale, inspirée par M. de Polignac. La rédaction du projet d'adresse fut confiée par la commission à M. Gautier, un de ses membres,

lequel eut lui-même plusieurs conférences avec M. Royer-Collard, qui inspira son travail, en pesa chaque mot, préoccupé de faire parvenir la vérité au roi, par la voix des représentants de la France, sans ébranler le trône : « Rien peut-être ne sauvera la royauté, disait-il, mais, si elle doit être sauvée, c'est en la retirant de la voie qui la conduit à l'abîme. » L'adresse, qui fut son œuvre, se résumait tout entière dans le passage suivant qui répondait à la parole royale :

« Sire, la Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont Votre Majesté a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est en effet, indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées et que nous ne souffrirons jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas.

« Sire, une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration : votre peuple s'en afflige parce qu'elle est injurieuse pour lui, il s'en inquiète parce qu'elle est menaçante pour ses libertés. Cette

défiance ne saurait approcher de votre noble cœur. Non, sire, la France ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne voulez du despotisme; elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté comme elle a foi dans vos promesses. Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son roi, que la haute sagesse de Votre Majesté prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'État cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France. »

Ce langage élevé ne contenait pas une ligne qui ne fût l'expression de la vérité. Il faisait entendre au souverain, qu'égaraient des conseillers funestes, que la majorité parlementaire lui resterait fidèle, mais à la condition que la fidélité serait réciproque. Le gage qu'on lui demandait de la sienne, c'était le sacrifice de ce ministère auquel la France prêtait, à tort ou à raison, les projets les plus téméraires. Aucun homme sensé ne souhaitait la révolution et les efforts de tous tendaient encore à la prévenir. Il n'en manquait pas un seul aux réceptions hebdomadaires du roi. Chacun semblait affecter de se rapprocher de lui, de l'entourer d'une sympathie plus éclatante, d'une déférence plus respectueuse, comme pour lui mieux démontrer qu'il ne comptait pas d'ennemis inquiétants dans cette nation dont les représentants lui

signalaient avec tristesse, mais avec fermeté, un danger terrible, bien qu'encore facile à éviter. M. de Martignac et quelques-uns de ses amis, désireux avant tout de ne pas blesser le roi, et craignant qu'il ne trouvât dans la forme énergique des conseils qu'on allait lui faire entendre un prétexte à une résistance fatale, formèrent le projet de modifier le langage de la commission. Réunis chez l'un d'eux, M. de Belleyme, naguère encore préfet de police, mais à qui M. de la Bourdonnaye n'avait pas voulu conserver ses fonctions, ils arrêtèrent une rédaction nouvelle dont voici le texte : « Cependant notre honneur, notre conscience et la fidélité que nous avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous obligent à faire connaître à Votre Majesté qu'au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, de vives inquiétudes se sont manifestées à la suite des changements survenus depuis la dernière session. C'est à la haute sagesse de Votre Majesté qu'il appartient de les apprécier et d'y appliquer le remède qu'elle croira convenable. Les prérogatives de la couronne placent dans ses augustes mains les moyens d'assurer cette harmonie constitutionnelle aussi nécessaire à la force du trône qu'au bonheur de la France. » Que ce texte fût adopté préférablement à celui de la commission, et il était permis d'espérer que le roi n'y trouverait nul motif d'irritation, et se montrerait disposé à écouter la parole de la France, sans croire que c'était celle de ses ennemis. Il eût été conduit peut-être à

changer ses ministres, sans être mis en demeure de le faire par la menace d'un refus de concours. Un ministère centre gauche devenait possible, libre même d'ouvrir ses rangs à d'anciens ministres dont le nom eût rassuré à la fois le pays et la couronne réconciliés, et pouvant de concert doubler le cap des tempêtes. Malheureusement cet amendement *in extremis*, rédigé à la hâte par des hommes mieux intentionnés qu'habiles, ne leur inspirait qu'à demi confiance. Il eut d'obscurs défenseurs, fut considéré comme venant trop tard, et abandonné trop facilement par quelques-uns de ceux qui l'avaient inspiré et qui redoutèrent au dernier moment que Charles X n'en fût tout aussi irrité que par le texte de la commission. M. de Martignac lui-même ne pouvait le défendre, sous peine de paraître désireux de prendre une revanche et de remonter au pouvoir. Le ministère, de son côté, ne pouvait se l'approprier puisqu'il y était attaqué, et qu'il ne possédait d'ailleurs nul crédit sur la Chambre. Enfin, la majorité était sous l'empire d'une exaltation trop grande pour attacher quelque prix à l'efficacité de ces ménagements de forme qui ne changeaient rien au fond des choses. Aussi, lorsque le 16 mars, la discussion s'engagea sur le paragraphe principal de l'adresse, il fut facile de voir que l'amendement surprenait tout le monde et ne rallierait personne. On entendit dans cette discussion M. Berryer qui défendit le ministère, et M. Guizot qui l'attaqua. Ils débutaient l'un et l'autre à la tribune. Plusieurs autres députés prirent la parole pour com-

battre le projet d'adresse. Les ministres objectèrent que leurs intentions étaient calomniées, qu'ils n'avaient cessé de démentir les doctrines qu'on leur prêtait, qu'on violait la Charte, en poussant le roi à changer son cabinet, et qu'en contestant sa prérogative, on enchaînait son indépendance. Ce langage, écho de celui de Charles X, prouvait une fois de plus que ce malheureux prince ne comprenait pas les institutions représentatives comme les comprenait la Chambre. Tandis que celle-ci les voulait comme en Angleterre, il s'en était fait un idéal étrange et tout personnel, où l'omnipotence et le dernier mot en toutes choses lui étaient assurés, et qu'il justifiait en disant : « Nous ne sommes pas en Angleterre. En Angleterre c'est le parlement qui a fait la part du roi. En France, c'est le roi qui a fait la part du parlement. » Fallait-il donc une révolution pour assurer à ce dernier la part qui lui était due ? Entendait-on lui contester le droit de déclarer que les ministres n'avaient pas sa confiance ? En quoi une telle déclaration portait-elle atteinte aux prérogatives royales ?

Le 16 mars, le projet d'adresse tel que l'avait présenté la commission fut voté par 221 voix contre 181. M. de Martignac figurait parmi ceux qui le repoussèrent. Le vote de la Chambre apparut au roi et à ses ministres, non comme le libre exercice des droits parlementaires, mais comme un outrage à la couronne elle-même. M. de Polignac se montra le plus irrité. Son influence néfaste dicta au roi la réponse qui fut faite le surlendemain à la grande

députation de la Chambre lorsque, son président en tête, elle vint apporter l'adresse aux Tuileries : « Messieurs, dit Charles X, j'avais le droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais ; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas. Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session ; ces résolutions sont immuables ; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. Mes ministres vous feront connaître mes intentions. » En prononçant cette déclaration fière autant qu'imprudente, Charles X se fermait à jamais la possibilité d'un retour vers le peuple au nom duquel il prétendait parler, alors qu'il venait de briser le dernier lien qui les unissait. Le 18 mars, la révolution de juillet tenait tout entière dans la parole royale. Aggravant encore la rupture qui venait de s'accomplir, les journaux qu'inspiraient les ministres ajoutèrent à cette parole des commentaires audacieux et provocateurs : « La royauté a parlé, s'écria la *Gazette de France,* les illusions libérales sont encore une fois évanouies. » « La voilà cette parole royale, disait la *Quotidienne*. La monarchie a vaincu ; la révolution a cessé d'être. » L'*Universel* ajoutait : « Le roi a parlé ; sa parole a retenti comme un tonnerre aux oreilles des factieux, comme une manifestation divine dans le cœur des gens de bien. Et maintenant, députés parjures, allez montrer dans vos départements vos visages rouges de colère et de

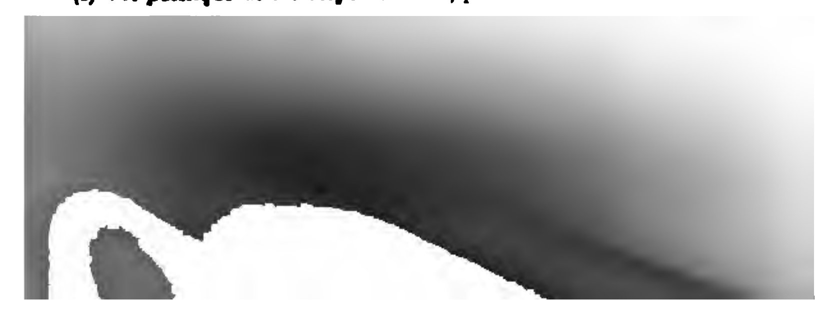
honte. » Le *Drapeau blanc* dépassait encore ces violences, et le ministère les confirmait en destituant les députés fonctionnaires qui avaient voté contre lui. Mais, quelque agressives que fussent ces fanfaronnades et ces rigueurs, elles ne pouvaient intimider personne. Le pays avait conscience de son droit, et malheureusement, la révolution aux aguets avait aussi conscience de sa force. Bien mal inspirés ceux qui lui fournissaient les moyens de la faire éclater.

Le 19 mars, la Chambre fut prorogée au 1er septembre. Devant l'assemblée réunie et les tribunes pleines, M. Royer-Collard donna lecture de l'ordonnance de prorogation. La plupart des députés qui siégeaient à droite s'écrièrent : « Vive le roi ! » Quelques-uns agitèrent des mouchoirs blancs. Le centre et la gauche gardaient le silence. Les tribunes publiques répondaient en criant : « Vive la Charte ! » Un membre de la droite, s'adressant au président, lui demanda de faire évacuer les tribunes : « On ose, disait-il, adresser des interpellations aux députés du côté droit. — Il n'y a plus de Chambre, » répondit gravement M. Royer-Collard, et il descendit du fauteuil (1). Il n'y avait plus de Chambre, en effet. Le roi était résolu, n'ayant pu dominer le parlement ni avoir raison de lui, à le dissoudre, et à faire un appel au pays, prétendant puiser son droit dans l'article 14 de la Charte ainsi conçu : « Le roi fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution de la loi et la sûreté de l'État, » comme s'il pouvait y avoir dans

(1) *Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante.

la Charte un article fournissant au pouvoir exécutif des armes contre la légalité dont elle était la garantie la plus solennelle. Quelques semaines plus tard, une modification ministérielle enleva au cabinet MM. de Chabrol et de Courvoisier, et prouva publiquement que les conseillers du roi n'avaient pu s'entendre sur l'interprétation à donner à l'article 14 et que tous ne croyaient pas qu'il autorisât les mesures que la dissolution rendrait nécessaires. Mais, en même temps, le choix des successeurs des ministres sortants démontra que le roi poursuivrait fermement la politique dans laquelle il s'était engagé. Avant de se séparer de lui, M. de Chabrol qu'il aimait et estimait, tenta de lui faire entendre la vérité. Mais Charles X ne voulait pas être convaincu : « Je persiste à croire, objecta-t-il, qu'il est possible d'avoir de bonnes élections, et si elles sont mauvaises, je ne pense pas que la situation soit aussi fâcheuse que vous le craignez. » Il voulait dire par là qu'il gouvernerait alors sans le concours des Chambres. « Mais on refusera l'impôt s'il n'est voté par elles, » s'écria M. de Chabrol. « Croyez-vous cela ? » demanda Charles X. « Il y aura des gens de la maison du roi qui refuseront, » répondit le ministre démissionnaire. Il y avait eu en effet, peu de jours avant, chez le maréchal Soult, une réunion de pairs de France, où l'on s'était promis de refuser le payement de l'impôt, s'il était illégalement exigé (1). Mais le roi ne parut pas ému par les pressants avis de M. de Chabrol et finit par lui

(1) *Vie politique de M. Royer-Collard*, par M. de Barante.



dire : « Vous avez mal vu la situation ; je me suis rarement trompé : si les électeurs font de la sédition, eh bien! je ne veux pas monter comme mon frère là, sur cette place. » Et au delà du jardin des Tuileries, sa main désignait la place sur laquelle avait été dressé l'échafaud de Louis XVI.

MM. de Peyronnet et de Chantelauze remplacèrent les ministres qui venaient de se retirer. M. de Chantelauze avait déjà refusé le pouvoir. Il l'accepta pour obéir au roi, résigné comme une victime volontaire, convaincu qu'il allait jouer sa tête et que quelque catastrophe serait le prix de son dévouement ; il fut ministre de la justice. M. de Peyronnet, jadis collaborateur de M. de Villèle, et qui depuis sa chute cherchait une revanche, prit le portefeuille de l'intérieur. Le roi était convaincu que ce personnage réussirait dans les élections et donnerait un coup de fouet à l'opinion. M. de Peyronnet laissa croire à ses amis qu'il n'entrait au gouvernement que pour tenter de modifier les idées du prince, renverser M. de Polignac et appeler auprès de lui des hommes modérés. En réalité, il ne fut assez habile ni pour renverser M. de Polignac, ni pour convertir le roi, ni pour rallier à ses opinions MM. Pasquier, Royer-Collard, de Martignac, auxquels il paraît certain qu'il s'adressa tour à tour, ni enfin pour empêcher les ordonnances du 25 juillet auxquelles il s'associa, partageant jusqu'au bout avec ses collègues la responsabilité. Il est vrai que, lorsqu'au cours du procès des ministres, on lui demanda pourquoi il avait signé ces ordonnances, il s'é-

cria : « Pourquoi je les ai signées ? Ce secret est dans mon cœur et n'en doit pas sortir. » Fière et noble réponse, assurément, mais insuffisante à justifier sa conduite.

Le 14 juin, le *Moniteur* publia une ordonnance royale portant que la Chambre des députés était dissoute et convoquant les colléges électoraux pour les 23 juin et 8 juillet suivants. Une autre ordonnance nommait les présidents des colléges. Tous ceux des anciens présidents qui avaient figuré parmi les 221 votants de l'adresse du 16 mars étaient remplacés. On remplaça également ceux qui avaient donné leur voix à l'amendement Lorgeril. M. de Martignac qui l'avait voté fut seul maintenu. Enfin, l'ouverture de la session était fixée au 3 août. Ainsi, le ministère n'entendait laisser aucun doute sur le caractère des élections futures. Entre la couronne et le parlement, on appelait le pays à se prononcer. Dans les circonstances où l'on se trouvait, cette politique était audacieuse, et y recourir, au lieu de tenter de dénouer le conflit par la dissolution du ministère, s'il en était temps encore, constituait un acte de folle témérité, dont le résultat était facile à prévoir. Néanmoins, elle eût été excusable, si l'on eût arrêté la résolution de se conformer au verdict des électeurs. Or, il est démontré qu'on était résolu à n'en pas tenir compte, s'il était hostile au programme dont M. de Polignac restait le prête-nom. On ne se jetait donc dans cette aventure des élections que pour colorer d'un semblant de légalité la violation de la Charte



qu'on préparait et à laquelle, depuis le commencement de son règne, Charles X songeait comme au seul moyen de dénouer des difficultés dont il ne lui plaisait pas de sortir légalement. Si, du moins, en préparant ces mesures, on s'était aussi préoccupé du moyen de les imposer, le plan que l'on caressait aurait pu se comprendre. Mais on y songeait à peine; on s'endormait dans une présomption vaniteuse, et quand la crise éclata, rien n'égala l'incapacité dont on fit preuve si ce n'est l'insuffisance des moyens arrêtés pour la vaincre.

Ces projets, qui exigeaient une vigueur d'exécution que personne dans le gouvernement n'était capable de leur imprimer, cette faiblesse qu'accentuait encore une témérité naïve, incompatible avec une connaissance exacte du péril à courir, le pays les pressentait, les devinait. Il en résultait parmi les amis de la monarchie une grande lassitude, un découragement profond, et une recrudescence d'ardeur parmi ceux qu'avaient exaspérés l'entrée aux affaires du prince de Polignac et l'entêtement sénile du roi à soutenir un tel ministre. Aussi, malgré tous les efforts qui furent faits pour stimuler le zèle des électeurs, en dépit d'une proclamation de Charles X, affichée par toute la France, et de la puissante pression exercée sur les élections, une vive hostilité se manifesta. Les circulaires, les mesures de toutes sortes, les manœuvres des agents du pouvoir furent impuissantes à la domp[illegible] [illegible]ositio[illegible] 272 nominations, le gouve[illegible]

Sur les 221 votants de l'adresse du 16 mars, 202 furent réélus, et sur les 181 députés qui s'étaient opposés à son adoption, les électeurs n'en renvoyèrent que 99, parmi lesquels se trouvait M. de Martignac à qui le collége de Marmande persistait à demeurer fidèle.

En présence de ces résultats, il était facile de prévoir que le cabinet de M. de Polignac, après avoir compromis la dignité du roi, chercherait à répondre par un coup d'État aux choix du pays. C'est ce qui arriva pour le malheur de la France. Le résultat des élections était à peine connu que M. de Polignac, en constatant sa défaite, mettait en avant la pensée des ordonnances auxquelles il entendait demander une revanche. Peu à peu, cette pensée, qui souriait à Charles X, étudiée, discutée, combattue par quelques-uns des ministres, soutenue par les autres, prit corps et fut adoptée, Vainement, des avis arrivaient au roi pour lui démontrer l'immense péril auquel il allait exposer sa couronne. Il y répondait en niant les projets qu'on lui prêtait. M. de Rayneval, ambassadeur à Vienne, rapportait dans ses dépêches des paroles graves du prince de Metternich : « Vos deux grandes plaies, lui avait dit le ministre autrichien, sont, je le sais, la loi électorale et la liberté de la presse ; mais vous n'y pouvez toucher que par les Chambres. L'Europe ne peut prêter les mains à autre chose. Un coup d'État perdrait la dynastie. » L'empereur Nicolas donnait des conseils analogues. Il faisait [illegible] à M. de Mortemart, notre ambassadeur auprès [illegible] ouvernement, alors à Paris, afin de montrer

à Charles X l'abîme où de téméraires conseils le poussaient. Tout annonçait qu'un coup d'État se préparait; on en était instruit à Saint-Pétersbourg, et M. de Nesselrode « était chargé par son auguste maître de faire parvenir au roi de France l'avertissement qu'une fois le serment de Reims violé, il ne faudrait plus compter sur la Russie. L'empereur déplorerait toujours les malheurs de l'homme; mais il abandonnerait la cause des Bourbons. » A ces avertissements, le roi répondait qu'il était las de toutes ces accusations calomnieuses et qu'il ne pensait à rien de ce que ses ennemis se plaisaient à supposer. Puis, ces affirmations répétées aux ambassadeurs, à M. de Rothschild, et jusqu'à ses aides de camp, il s'abandonnait aux encouragements et aux conseils de M. de Polignac, du nonce, et de son comité occulte qui le poussaient.

Le projet des ordonnances ne fut adopté par le conseil qu'après de longs débats, dans lesquels M. de Polignac déploya tant d'ardeur pour amener ses collègues à son avis qu'il obtint même l'adhésion de ceux qui le désapprouvaient. « Ce ne fut pas sans hésitation que je me décidai, raconte le baron d'Haussez dans ses mémoires inédits. Au moment de voter, je portai mes regards autour de la salle avec une affectation qui fut remarquée par le prince de Polignac : — Que cherchez-vous? me dit-il. — Le portrait de Strafford, lui répondis-je. »

Le 25 juillet, les ordonnances furent présentées à la signature du roi. Elles étaient au nombre de quatre.

La première suspendait la liberté de la presse. La seconde prononçait la dissolution de la Chambre (1). La troisième créait un nouveau système électoral qui réduisait à 258 le nombre des députés. La quatrième convoquait les colléges électoraux pour les 6 et 18 septembre et les Chambres pour le 28 du même mois. Ces ordonnances étaient suivies de plusieurs nominations par lesquelles d'anciens fonctionnaires, sacrifiés sous le ministère de M. de Martignac, étaient réintégrés dans leurs emplois, et précédées d'un long rapport de M. de Chantelauze, ministre de la justice, justifiant ces diverses mesures par l'énumération des griefs qui les avaient rendues nécessaires. Le roi voulut entendre deux fois la lecture des ordonnances sur la presse et les élections. Puis, il se tourna vers son fils : « Vous avez entendu, » lui dit-il. « Oui, mon père. — Qu'en pensez-vous? — Lorsque le danger est inévitable, il faut l'aborder franchement et aller tête baissée. On périt ou l'on se sauve. — C'est votre avis, messieurs? reprit le roi, en promenant ses regards autour de la salle — Oui, sire, répondit le baron d'Haussez, nous sommes d'accord sur la fin, non sur les moyens. Je reconnais que la mesure est indispensable, mais je reconnais en même temps qu'on n'a pas de moyens suffisants pour la faire réussir. » Il présenta de nouveau les observations qu'il avait déjà soumises à ses collègues : « Vous ne voulez donc pas signer? » lui dit le roi. « Je signerai, sire, répondit M. d'Haussez,

(1) Les députés recevaient le même jour leurs lettres de convocation pour le 3 août.

parce que je considérerais comme une lâcheté d'abandonner dans une telle circonstance la monarchie et le roi; mais je déclare que je me rallie, non à ma conviction, mais à la responsabilité de mes collègues. »
Au même moment, dans une pièce voisine, M. de Vitrolles disait à M. de Sémonville : « Le malheur que nous craignons peut encore être évité. Si un d'entre eux a le courage de refuser sa signature, il n'y aura rien de fait. » Si le dévouement de M. d'Haussez eût été moins aveugle ; s'il n'eût pas redouté de déplaire au roi ; s'il eût cédé à la raison qui obsédait sa pensée et refusé sa signature, il aurait fait preuve d'un plus vrai courage et probablement sauvé la monarchie. Mais les ministres étaient entraînés. M. de Polignac donna l'assurance que toutes les mesures militaires étaient prises pour assurer la sécurité du gouvernement et son succès (1) ; que la population de Paris était calme et que nul péril n'était à redouter (2). Le roi, dont les préoccupations étaient en quelque sorte visibles sur ses traits, dit alors : « Plus j'y pense et plus je demeure convaincu qu'il

(1) Le maréchal de Bourmont, ministre de la guerre, était à ce moment devant Alger. M. de Champagny, aide de camp du dauphin, dirigeait le ministere en son absence. On ne l'avait pas même initié à ces graves projets et, dans un rayon de quatre lieues autour de Paris, il y avait à peine 17,000 hommes.

(2) M. de Guernon-Ranville raconte dans ses mémoires que, sur l'avis qui lui fut donné par M. de Vitrolles qu'une grande fermentation régnait dans la population de Paris, il alla consulter M. Mangin, le préfet de police qui avait succédé à M. de Belleyme : « Quoi que vous fassiez, Paris ne bougera pas, lui dit le préfet ; marchez hardiment, je réponds de Paris ; sur ma tête, j'en réponds. »

est impossible de faire autrement. » Il signa et les ministres signèrent après lui. « Voilà de grandes mesures ! ajouta-t-il alors. Il faudra beaucoup de courage et de fermeté pour les faire réussir. Je compte sur vous ; vous pouvez compter sur moi. Notre cause est commune. Entre nous, c'est à la vie et à la mort. »
Cette scène, qui couronnait si tragiquement le règne de Charles X, se passait à Saint-Cloud. Les ministres regagnèrent Paris tristement, convaincus qu'ils venaient de jouer leur tête, l'âme livrée à des pressentiments douloureux, sauf M. de Polignac qui conservait l'imperturbable confiance qui ne l'abandonna jamais et qui, bien des années après ces événements, lui laissait encore la conviction que sa conduite politique avait été irréprochable.

Les ordonnances furent rendues publiques le lundi 26 juillet. On sait le reste. Trois jours après, le trône de Charles X était emporté et la dynastie des Bourbons reprenait pour la troisième fois la route de l'exil, léguant à la France le souvenir de grandeurs et de bienfaits passés, laissant au cœur des amis de la monarchie constitutionnelle d'inconsolables regrets ; à la tête du pays une place que nul ne pouvait remplir comme elle, et où depuis, nul ne brilla d'un éclat égal au sien. Victime de ses propres fautes plus encore que de ses ennemis, elle succombait, après des années de prospérité et de gloire, pour avoir un jour méconnu des droits sacrés, que le prince qui la représentait eut le tort de ne vouloir jamais prendre au sérieux et respecter comme ceux de sa

couronne. Elle succombait à des périls provoqués comme à dessein par un prince loyal séduisant, paré des qualités les plus aimables, des dons les plus charmants, mais qui, pour son malheur et le nôtre, se défia durant toute sa vie des sentiments de la France, et résista sans cesse aux désirs comme aux vœux d'un peuple qu'il aimait passionnément, pour obéir aux conseils de personnages qui ne connaissaient ni les besoins de la nation française ni ses transformations et qui prétendaient jeter leurs volontés et leurs caprices au travers de ses sympathies et de ses haines. La chute de Charles X et ses causes, les circonstances qui la précédèrent, donnent à l'historien qui a fait de ces douloureux événements une étude impartiale et consciencieuse, le droit de dire que la révolution de 1830 fut surtout l'œuvre de ceux contre qui elle fut faite et qu'elle brisa. On n'attend pas de nous que nous racontions ici tant de détails cruels. Tel n'est point l'objet de ce récit, qui d'ailleurs touche à son terme. Nous avons hâte de raconter la part que M. de Martignac prit aux affaires publiques pendant les deux années qui s'écoulèrent entre cette grande catastrophe et son précoce trépas.

CHAPITRE SIXIÈME

M. de Martignac après la révolution de 1830. — M. de Polignac le choisit pour défenseur. — Le procès des ministres. — La proposition de M. de Bricqueville. — Le dernier discours de M. de Martignac. — Sa mort. — Conclusion.

M. de Martignac assista, le cœur déchiré, à la chute du gouvernement qu'il avait servi et au salut duquel il s'était voué, lui consacrant ses jours, son éloquence, ses talents, sa santé, toute son âme. Les fautes sous le fardeau desquelles la monarchie succombait, il avait essayé de les réparer; les passions qui la détruisirent, il avait essayé de les contenir; ces malheurs, ils les avait vus clairement et annoncés. Il ressentit donc une douleur violente, accrue de cette conviction que, si ses conseils eussent été suivis, le désastre aurait été évité. Mais il comprit vite qu'au delà du chagrin et des larmes, d'autres devoirs s'imposaient à son patriotisme. Au-dessus de la maison des Bourbons, il y avait la France, la France affligée, troublée, malheureuse. Dans cette détresse, M. de Martignac sentit qu'il l'aimait plus passionnément que lorsqu'elle était calme et prospère. D'autres, obéissant à des sentiments inspirés par la fidé-

lité au malheur, s'éloignaient d'elle, se refusaient à la servir et s'exposaient à accroître ses maux, en refusant d'adhérer au nouveau gouvernement. M. de Martignac ne les imita pas. « Je reste sur le pont du navire, disait-il alors, non pour le diriger, mais pour signaler au capitaine les écueils et les bas-fonds. » Quand la session parlementaire s'ouvrit, M. de Martignac était à son poste. Il fut accueilli dans l'assemblée avec une considération respectueuse et sympathique. Les hommes de tous les partis lui rendaient des hommages plus empressés qu'au temps de sa grandeur. Ils saluaient en lui le ministre qui avait compris le mieux les côtés faibles de la monarchie et les besoins de la France, celui qui avait le plus ardemment voulu unir deux principes faits pour se fortifier l'un par l'autre et que la fatalité tenait divisés. On admirait dans sa personne l'orateur éloquent qui tant de fois avait fait entendre aux partis des paroles de salut et de paix : « Que ne vous a-t-on écouté? » lui disait-on, et, dans chaque mot qui lui était adressé par ses collègues, il pouvait deviner l'estime publique survivant à la ruine du gouvernement dont il avait été le ministre. C'est alors qu'il conçut un généreux et noble projet, celui de consacrer encore son talent, sa vie à la défense du pouvoir tombé, de le faire profiter de l'influence dont à toute heure il recueillait les témoignages. Ce pouvoir qu'on attaquait avec violence, avec injustice, il résolut de s'en faire l'avocat devant la France et d'en parler avec équité, avec vérité. Cette résolution prise, il attendit l'heure propice pour l'exécuter

Quand il fut appelé, comme député, à prêter serment, il n'hésita pas. Il prononça ce serment que tant d'autres refusaient, et aucun d'eux n'eut la pensée d'attribuer sa conduite à un calcul d'intérêt, à une pensée d'ambition. Ayant donné ce grand exemple d'abnégation patriotique et substitué à la dignité boudeuse d'un homme de parti le dévouement sans limite à la patrie, il saisit la première occasion qui s'offrit à lui d'expliquer sa conduite et d'engager ses collègues à l'imiter.

Dans la séance du 17 août, fut présentée une proposition tendant à faire déclarer que les membres du Corps législatif qui n'auraient pas prêté serment de fidélité à la nouvelle constitution dans la quinzaine qui suivrait le vote de la loi seraient considérés comme démissionnaires. M. de Martignac monta à la tribune, non pour s'opposer à la prise en considération de la proposition, mais pour s'expliquer en ces termes à la fin de son discours : « S'agit-il d'intérêt personnel à conserver, d'ambition à satisfaire? Nous voit-on, courtisans d'un pouvoir nouveau, solliciter les faveurs et fonder sur un changement de langage et de doctrine l'espoir d'une fortune nouvelle? Sont-ce des succès que nous recherchons, des triomphes dont nous avons l'espérance ? Ce n'est pas à nous, destinés à lutter contre le mouvement qui nous entraîne, que les triomphes sont réservés. Une tâche laborieuse, difficile, condamnée d'avance par ceux qui font les renommées, tel est notre triste partage. Mais ce partage que nos concitoyens nous ont fait est préférable

à une inutile oisiveté, quelque honorable que puisse être le motif sur lequel elle se fonde. Voilà quelles sont les considérations qui nous ont déterminés : il était temps qu'elles fussent clairement expliquées. Cette explication, sur laquelle nous ne reviendrons plus, était amenée par la proposition même qui vous est faite. Je ne puis croire qu'après nous avoir entendus, ceux de nos collègues qui hésitent encore ne sentent pas le besoin de ressaisir le poste où ils furent appelés, et de rester citoyens généreux après avoir été sujets fidèles. Je ne m'oppose pas à la prise en considération, mais j'espère qu'avant que la loi soit intervenue, elle sera devenue inutile. »

Quelques semaines après, M. de Martignac présenta un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le message de la Chambre des pairs relatif à l'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques. Il s'exprimait ainsi dans la séance du 1er octobre 1830 : « Dans les circonstances graves où nous sommes, tous les hommes dévoués à leur patrie sentent le besoin de rasseoir et de consolider l'édifice social naguère ébranlé. Nous espérons que la loi qui se prépare aura pour effet de contenir les passions, de calmer les alarmes et de protéger la liberté par l'ordre et l'ordre par la liberté. Chargés de veiller à leurs intérêts les plus chers, forts de toute la puissance que donnent la confiance publique et le sentiment du devoir, les magistrats citoyens dont vous allez accroître [illegible] fluence [illegible] l'autorité sauront prése[illegible] ions qu[illegible]

dangers de toute espèce qui peuvent les menacer, et de ces excès funestes par lesquels tout se corrompt et se détruit. » C'est par ces déclarations si françaises, si dignes, qui revêtaient dans sa bouche un inimitable accent, que sans se donner à aucun parti, sans perdre le respect pour le passé, sans laisser amoindrir son attachement à la dynastie vaincue, il maintenait son prestige, étendait le cercle de son influence et se rendait digne des destinées éclatantes qui auraient agrandi l'horizon de sa vie, s'il lui eût été permis de les réaliser. Tout à coup, un incident inattendu vint le surprendre dans le calme relatif auquel les circonstances et une santé ébranlée déjà le condamnaient à vivre.

Peu de jours après la chute de Charles X, quatre de ses anciens ministres avaient été arrêtés, et parmi eux, le prince de Polignac, reconnu à Granville sous des habits de paysan, au moment où il se préparait à passer en Angleterre. L'opinion exaspérée, gardant mémoire de l'effondrement d'une monarchie survenu par leur faute, faisant retomber sur eux le sang versé dans les rues de Paris, demandait leur tête. L'âpreté, l'unanimité de ce désir de vengeance, étaient telles que le nouveau gouvernement, encore mal assuré sur sa base, obligé de donner une pâture aux fureurs populaires, ne put s'opposer à la mise en accusation, décrétée par la Chambre, des quatre anciens ministres, signataires des ordonnances, qui se trouvaient dans ses mains. Pour les sauver, il ne pouvait comp-
[illegible] sur le vote d'une [illegible]oposition déposée peu de

jours avant par M. de Tracy et abolissant la peine de mort en matière politique. On sait que cette affaire fut la plus terrible de toutes celles qui s'imposèrent au pouvoir à peine fondé, qu'elle provoqua des émeutes bruyantes, et qu'à vouloir sauver la vie de M. de Polignac et ses collègues, il joua sa propre existence.

Cependant, du donjon de Vincennes où il était enfermé avec MM. de Peyronnet, de Guernon-Ranville et de Chantelauze, le prince de Polignac cherchait un défenseur. Il n'ignorait pas la gravité de l'accusation qui pesait sur sa tête, et bien qu'il se crût innocent (1), il était pénétré de la nécessité de se présenter devant ses juges accompagné d'un avocat dont le talent ferait absoudre sa conduite, et dont le nom le couvrirait assez pour le rendre moins odieux à la France et inspirer la clémence à ses juges. Comment fut-il entraîné à penser à M. de Martignac? Par quel singulier travail intellectuel le choix de l'ancien ministre dont il s'était déclaré l'ennemi politique, et contre lequel il avait employé pour le renverser tous les efforts d'une coalition organisée et dirigée par lui, s'imposa-t-il à son esprit? Voulut-il ennoblir sa dramatique histoire, quel que dût en être le dénoûment, par un épisode où l'on verrait ce qui ne s'était vu jamais, un accusé défendu par sa victime? Espéra-t-il que ce sympathique et fier talent serait pour ses jours menacés une sauvegarde? Ces diverses considérations déterminèrent sans doute son choix, lequel

(1) Voir aux pièces historiques, n° III.

fit honneur à son esprit et à son cœur. Il avait songé d'abord à M. Lainé dont l'illustration, le nom et le caractère lui garantissaient une défense efficace. Pour des motifs demeurés encore mal connus, l'éminent pair de France ne put accepter ce périlleux mandat. Mais il conseilla lui-même le choix de M. de Martignac, dont il était l'ami. Nous avons sous les yeux un billet de ce dernier, ainsi conçu : « Illustre et cher compatriote, j'accepte la mission pour laquelle vous m'avez désigné. » Le prince de Polignac chargea son neveu, le duc de Guiche, de se rendre auprès de M. de Martignac (1) pour solliciter de lui la faveur qu'il souhaitait ardemment. Le député de Marmande habitait alors dans la rue Neuve-Saint-Augustin, au coin des boulevards. C'est là que le duc de Guiche vint le trouver dans la matinée du 26 septembre. Le premier mouvement de M. de Martignac fut un mouvement d'indécision, provoqué par de graves considérations de famille et de santé, et par d'autres encore faciles à comprendre. Il finit néanmoins par accepter, poussé par la générosité de son âme et devinant qu'il y aurait là, pour lui, en même temps qu'une action honorable et glorieuse pour sa mémoire, l'occasion de faire entendre à la France, en faveur du régime déchu, des paroles de vérité et de justice. Il subordonna toutefois son acceptation à l'assentiment de la Chambre des députés. Le duc de

(1) Ces détails inédits nous ont été communiqués par les héritiers de M. de Martignac et par M. l'amiral Lainé, neveu de l'illustre comte Lainé.

Guiche, exprimant alors sa gratitude, en son nom comme au nom de la famille de Polignac, fit connaître à M. de Martignac qu'une somme de 100,000 francs était mise à sa disposition. Cette offre, aussitôt refusée, fut suivie d'une autre proposition appuyée sur le grade élevé que M. de Martignac occupait dans la Légion d'honneur : « Je comprends, dit-il alors avec simplicité, vous voulez parler d'une plaque en diamants. Qu'il ne soit plus question de rien de semblable entre nous, monsieur le duc. C'est pour l'honneur du prince de Polignac et pour mon propre honneur que je le défendrai. » Les efforts ultérieurs de la famille de son client furent vains. Il ne voulut aucune récompense, aucun dédommagement.

Le lendemain, la Chambre devait nommer trois commissaires chargés de soutenir l'accusation contre les anciens ministres devant la Cour des pairs, convoquée pour ce solennel procès. Au moment où un débat préliminaire allait s'engager, M. de Martignac monta à la tribune afin de faire connaître à ses collègues sa résolution, et leur demander l'autorisation à laquelle il l'avait subordonnée. Il s'exprima en ces termes :

« Je demande la parole avant la discussion à laquelle la Chambre va se livrer, pour lui donner quelques explications sur un fait qui s'y rattache quoiqu'il me soit personnel ; mais il est de mon devoir d'en rendre compte. Au mois d'août 1829, M. le prince de Polignac est venu renverser le ministère dont je faisais partie. Séparé de lui par un dissentiment politique, blessé du langage des écrivains qui

paraissaient être l'organe de ses opinions, je n'ai eu depuis cette époque aucune espèce de rapport ni de communication avec lui. Au moment où il va être frappé par une accusation capitale, M. de Polignac s'est ressouvenu de moi; il a eu la pensée de m'appeler à le défendre. Hier, il a fait réclamer mes conseils et mon secours auprès de la Chambre devant laquelle il va, peut-être, être renvoyé. J'ai été, messieurs, ému autant que surpris des témoignages d'une confiance à laquelle je ne m'attendais pas. Toutefois, je ne puis voir que le danger et les larmes. J'ai consulté mon cœur, et j'ai reconnu que le refus ne m'était pas permis; j'ai donc promis de faire ce qui dépendrait de moi et de prêter au malheur l'appui de ma parole. Dans une pareille situation, messieurs, je dois demeurer étranger aux délibérations dont la Chambre va s'occuper, et l'explication que j'ai l'honneur de lui donner n'a pour objet que de lui faire connaître que je m'abstiens d'y prendre part. »

Loin de soulever des protestations, ces paroles furent accueillies avec faveur. Les actions généreuses ont sur les partis, comme sur les hommes pris isolément, une influence souvent décisive. M. de Martignac n'avait pas encore terminé sa communication que déjà ses auditeurs subissaient une émotion égale à la sienne, l'imagination frappée à l'avance par le grand et rare spectacle qui allait être donné au monde, d'un illustre accusé défendu sur sa demande par l'homme qu'il avait combattu et renversé, pour qui ses amis et ses journaux s'étaient montrés violents

et injustes, mais qui, oublieux du passé, abdiquait ses ressentiments, consentait à le prendre pour client. Et puis, si des nécessités politiques cruelles avaient dicté la mise en accusation des anciens ministres, personne dans cette Assemblée ne souhaitait leur mort. La perspective d'un tel châtiment pesait sur toutes les consciences, et chacun accueillait avec soulagement le défenseur qui se levait pour le plus compromis d'entre eux, espérant que son nom, son caractère, son talent exerceraient une heureuse influence sur l'opinion et que le juge recouvrerait la liberté de la clémence. La France entière applaudit à la résolution de M. de Martignac et, du fond de son exil, Charles X, ému et reconnaissant, lui écrivit : « J'ai lu avec grand plaisir, mon cher Martignac, ce que vous avez dit à la Chambre, sur votre acceptation de la défense des accusés. Ce sont de ces services qu'on n'oublie jamais et qui restent gravés dans le fond du cœur. Je n'ai pas besoin d'ajouter combien je compte sur votre zèle autant que sur votre talent (1). » C'était le premier témoignage de l'affection royale qui parvenait à M. de Martignac depuis qu'il avait quitté le pouvoir. Mais, quoique venant tard, il avait à ses yeux un inestimable prix. C'était l'accent de l'infortune et de l'exil. M. de Martignac en fut plus touché, plus fier qu'il ne l'eût été si Charles X lui eût adressé ce même témoignage pendant les jours de sa prospérité. Il se prépara donc à tenir sa place

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.

dans le grand procès qui allait se dérouler devant la France et l'Europe.

Tandis qu'il s'y préparait, un incident survenu le 23 novembre 1830, au cours de la discussion du budget, l'obligea à prendre la parole pour rendre compte, devant cette Chambre dévouée au gouvernement de Juillet et devant les ministres de ce gouvernement, de sa conduite au pouvoir. Ecouté avec sympathie, il dressa sans orgueil, mais sans fausse modestie, le bilan des actes de son administration. Il émut tous ses collègues quand il rappela en ces termes les causes de l'impuissance dont ils avaient été frappés :

« Placé entre les illusions folles d'un parti et les passions ardentes d'un autre, le ministère dont je faisais partie n'a jamais pu être jugé avec impartialité ; le temps seul peut lui faire accorder la justice qui lui est due, et nous l'attendons du temps. Ne croyez pas, messieurs, que nous ayons la prétention d'obtenir du temps un brevet de haute capacité politique ; nous pensons seulement qu'il fera reconnaitre que nous avons été des ministres fidèles et des citoyens dévoués, ne séparant jamais, dans leur amour, dans leurs vœux, dans leurs efforts, les intérêts de la couronne et ceux de la France ; des hommes de bonne foi, marchant à découvert dans une voie honorable, et à qui, si l'on peut disputer le titre de ministres habiles, on ne peut, sans injustice, refuser celui de ministres honnêtes gens.

« Lorsque nous fûmes appelés à la direction des affaires, nous vîmes avec un juste effroi les routes

diverses et contraires que semblaient prendre la couronne et le pays. D'une part, la couronne venait de constituer la Chambre héréditaire dans l'intérêt évident d'un système; le pays, consulté par la dissolution, venait de constituer la Chambre élective dans l'intérêt d'un système manifestement contraire. Ce dissentiment qui se découvrait dans les deux sources du gouvernement nous fit pressentir en frémissant un funeste et déplorable divorce. Nous ne crûmes pas toutefois que le mal fût sans remède; nous ne pouvions croire que la dynastie fût en état d'hostilité contre les institutions qu'elle avait créées; que le pays, ami des institutions, de l'ordre et de la liberté, voulût se livrer aux chances terribles d'une révolution. Nous jugeâmes que la lutte était engagée entre l'esprit démocratique, agissant dans un système progressif d'empiétement, et le pouvoir royal, obligé de se défendre avec fermeté, mais avec mesure, en se renfermant dans le cercle que la constitution avait tracé. En recherchant les causes du mal, nous crûmes reconnaître qu'elles se trouvaient dans l'état de défiance réciproque qui existait entre ceux qui devaient marcher ensemble, sous peine de dissolution et de mort. »

Puis, répétant d'un accent rempli de regrets les conseils qu'alors il avait fait entendre aux partis, il ajouta : « Ces conseils furent dédaignés et, un an après, ce torrent qu'on avait cru pouvoir refouler et contenir avait emporté ceux qui l'avaient méconnu, et entraîné le trône et la dynastie sans en laisser un

débris sur le sol de la patrie. » Ces belles paroles, si saisissantes dans la bouche de ce serviteur intelligent et dévoué de la monarchie, lui attachaient plus étroitement les hommes de cœur, qui admiraient en lui l'indépendance avec laquelle il jugeait le passé sans rien sacrifier de sa constance à le défendre. A ce point de vue, c'est surtout au procès des ministres qu'on l'attendait. Comment s'y prendrait-il pour défendre la politique dont il avait été au pouvoir l'adversaire le plus ardent? Comment s'y prendrait-il pour défendre le ministre insensé qui ne lui avait succédé que pour empêcher les plans dont il tenta la réalisation? M. de Martignac répondit à cette attente de la curiosité publique par l'une des plaidoieries les plus émouvantes que jamais tribunal ait entendues.

Le procès des ministres était, nous l'avons dit, l'objet des plus graves préoccupations des hommes politiques de 1830. Ils voulaient éviter l'effusion du sang, autant par un sentiment de commisération que pour ne pas donner un prélude tragique au gouvernement qu'ils fondaient; mais, en même temps, ils étaient obsédés, cernés, envahis par les passions populaires, exaspérées jusqu'à l'émeute, brûlant l'imagination d'une foule qui circulait dans les rues de Paris, armée, prête à tout les crimes, à peine contenue par la crainte de la répression et demandant avec une violence chaque jour plus redoutable la tête des prisonniers de Vincennes. Au moment même du procès, ces passions éclatèrent. Il fallut recourir à la force pour leur imposer silence. Ainsi, la lutte se prépa-

rait entre ceux qui voulaient la vie des ministres et ceux qui cherchaient à la sauver. Le 9 novembre, à la tribune de la Chambre des députés, M. Guizot s'écriait : « Je ne porte aucun intérêt aux ministres tombés ; je n'ai avec eux aucune relation ; mais j'ai la profonde conviction qu'il est de l'honneur de la nation, de son honneur historique de ne pas verser leur sang. Après avoir changé le gouvernement et renouvelé la face du pays, c'est une chose misérable de venir poursuivre une justice mesquine à côté de cette justice immense qui a frappé, non pas quatre hommes, mais un gouvernement tout entier, toute une dynastie. En fait de sang, la France ne veut rien d'inutile. Toutes les révolutions ont versé le sang par colère, non par nécessité ; trois mois, six mois après, le sang versé a tourné contre elles. Ne rentrons pas aujourd'hui dans l'ornière où nous n'avons pas marché même pendant le combat. » Comme M. Guizot descendait de la tribune, M. de Martignac courut à lui, le remercia avec effusion et lui dit : « C'est grand dommage que cette cause ne se juge pas ici et en ce moment ; elle serait gagnée. » C'est à M. de Martignac qu'était réservée la gloire de la faire triompher. Et dans quelles circonstances ! « Nos débats dans la Chambre, dit M. Guizot dans ses mémoires, avaient certainement mis en lumière la vraie justice politique et jeté dans beaucoup d'esprits un sentiment favorable. Mais quand vint le procès même, la difficulté et le péril restaient immenses ; et M. de la Fayette avec toute sa popularité, le roi Louis-Phi-

lippe avec son habile et humain savoir-faire, la cour des pairs avec sa courageuse sagesse, se consumèrent en efforts toujours près d'échouer, pour contenir les menées révolutionnaires et les colères imprévoyantes qui cherchaient dans la condamnation à mort des accusés, celles-ci leur satisfaction, celles-là leur succès. » Le procès commença le 15 décembre, dans la salle des séances du palais du Luxembourg, en présence de l'élite de la France et de l'Europe qui en attendait fiévreusement l'issue.

« Nous étions en pleine émeute, raconte le duc de Broglie, comparant le procès des ministres à celui du maréchal Ney ; la ville retentissait de la marche des trains d'artillerie et fourmillait de patrouilles ; nous entendions autour de nous la fusillade ; elle se rapprochait d'instant en instant ; nous n'avions pour toute sauvegarde qu'une garde nationale qui faisait chorus avec l'émeute et nous chargeait d'imprécations. Je ne crains pas néanmoins de l'affirmer, l'oppression morale était beaucoup moindre qu'en 1815. Si elle eût été la même, je ne sais trop ce qui serait arrivé des ministres de Charles X. » C'est au milieu de ces émotions, qu'après l'audition des témoins et les réquisitoires des commissaires de la Chambre des députés, M. de Martignac prit la parole le 18 décembre. Il était déjà courbé sous le mal qui devait prématurément le ravir à son pays. Ses traits altérés conservaient cependant encore leur charme un peu féminin, et de toute sa personne se dégageait cette séduction si propre à créer entre ses auditeurs et lui

la solidarité des impressions et à leur faire subir l'empire d'une grâce ineffable. Devant ce tribunal dont la majesté en imposait à tous, aux yeux des spectateurs attendris et charmés, il fit entendre d'irrésistibles accents. Il parcourut à grands traits l'histoire de cette monarchie de huit siècles, détruite en trois jours, et avec l'art le plus délicat et le plus élevé, il présenta la défense de son client sans l'amoindrir, ni sans rien sacrifier des droits de la France, méconnus et violés dans un jour de folie. C'est une admirable page dans l'histoire de sa vie publique (1). Les contemporains ont gardé un souvenir impérissable de cette journée. Elle suffirait à la gloire d'un homme, et la mémoire de M. de Martignac en demeurera éternellement transfigurée. Voici comment un des juges des ministres de Charles X, témoin de ce drame solennel, a parlé de leur défenseur :

« Le premier rang parmi les défenseurs des ministres appartenait de droit à M. de Martignac qui, victime universellement honorée et regrettée de la sotte ambition de son prédécesseur et du fol entêtement de son maître, resté debout sur les débris d'un établissement dont il avait été le dernier soutien et le plus digne ornement, venait prêter à l'un et à l'autre le dernier souffle d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint, protégeant, au prix de ce qui lui

(1) Nous devions placer sous les yeux de nos lecteurs quelques fragments de la plaidoierie de M. de Martignac. Mais, pour ne pas interrompre ce récit, nous les avons insérés à part. On les trouvera aux pièces historiques, nº IV.

restait de vie, la tête de celui-là et l'honneur de celui-ci.

« Il dirigea l'ensemble de la défense avec cet heureux mélange de prudence et de fermeté, de décision et de réserve dont il avait tant de fois fait preuve durant son trop court ministère, avec cette autorité dans le langage, tempérée par les ménagements envers les personnes, qu'il réunissait au plus haut degré. Sans vaine rhétorique, sans affirmation de générosité à l'égard de ses anciens adversaires, devenus ses humbles clients, sans étalage de fausse sensibilité sur leur sort actuel ou d'appréhension exagérée sur leurs périls, il se plaça naturellement entre les vaincus et les vainqueurs. Il tint compte aux uns de la difficulté des temps et des hommes qu'il avait lui-même encourus, sans réussir à les surmonter; il leur tint compte d'un dévouement honorable même dans ses excès et digne d'une meilleure cause : il demanda compte aux autres de leur victoire et de l'emploi qu'ils allaient en faire... Le sang que vous verseriez aujourd'hui, leur dit-il, pensez-vous qu'il serait le dernier? En politique comme en religion, le martyre produit le fanatisme, et le fanatisme le martyre. Ces efforts seraient vains, sans doute, ces tentatives insensées viendraient se briser contre une force et une volonté invincibles; mais n'est-ce rien que d'avoir à punir sans cesse, et à soutenir des rigueurs par d'autres rigueurs? N'est-ce donc rien que d'habituer les yeux à l'appareil du supplice, et les cœurs au tourment des victimes, au gémissement des familles? Le

coup frappé par vous ouvrirait un abîme et ces quatre têtes ne le combleraient pas...

« En prononçant ces dernières paroles d'un accent solennel et prophétique, M. de Martignac se retourna vers les accusés, les couvrit en quelque sorte d'une commisération respectueuse, et les remit entre nos mains avec un mélange inexprimable de grâce et d'autorité. Cicéron lui-même aurait avoué l'action, le geste et le langage (1). » Après cette péroraison, M. de Martignac retomba épuisé sur son banc, tandis qu'autour de lui, l'émotion provoquée par son langage agitait les esprits et les cœurs, ébranlait les juges et arrachait aux accusés des larmes de reconnaissance. « Juges, accusés et défenseurs, a écrit M. Guizot, gardèrent dans ces débats une égale dignité, un même sentiment de leurs devoirs et de leurs droits. Rien ne se passa au dedans qui pût accroître au dehors la fermentation et le trouble; rien de ce qui se passait au dehors n'altéra au dedans le cours régulier du procès. » Deux jours après, le 21 décembre, M. de Martignac prononça une réplique ardente et fiévreuse, usant du droit suprême de la défense, et disputant jusqu'au bout la vie de son client au bourreau. M. de Polignac, ferme et digne, lui serra les mains. Puis, quelques instants avant le prononcé de l'arrêt, M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, tira MM. de Polignac, de Chantelauze, de Peyronnet et de Guernon-Ranville de la prison du Luxembourg, et à cheval, à

(1) Notes biographiques du duc de Broglie (fragment inédit communiqué à l'auteur).

côté de leur voiture entourée d'une escorte de gardes nationaux et de chasseurs, les conduisit rapidement à Vincennes dont le canon annonça qu'ils étaient rentrés sous la garde éprouvée du général Daumesnil (1). La Cour des pairs prononça alors son arrêt. La mort civile était prononcée contre les accusés ; ils étaient condamnés à une détention perpétuelle. Mais peu importait ; leur vie était sauve, et quelques années plus tard, le cabinet dont M. Molé était le président leur rendait la liberté.

Or, la vie et la liberté, ils la devaient à l'éloquente et intrépide défense prononcée par leur ancien adversaire politique, et lorsque M. de Polignac reconnaissait, ainsi qu'on va le voir, que son illustre avocat lui avait sauvé la tête, il n'exagérait rien ; il ne faisait que rendre hommage à la vérité. Quel autre défenseur eût rencontré auprès des juges les mêmes respects, les mêmes sympathies que celui qu'il s'était choisi ? Croit-on que le premier venu aurait exercé sur eux la même influence et couvert l'accusé d'une protection aussi efficace ? Pour faire entendre à ce tribunal suprême qu'obsédaient les passions populaires, qu'étreignaient des nécessités de gouvernement, qui voulait avant tout protéger contre des violences exaspérées le pouvoir édifié sur les débris du trône de Charles X et que tant de périls pouvaient égarer, des accents de vérité, de justice et de clémence, il fallait une voix puissante, respectée et aimée. Pendant la durée du procès, M. de Martignac

(1) Mémoires de M. Guizot.

ne cessa d'envisager la responsabilité qui pesait sur lui. Le récit suivant, qui se rattache étroitement à ces dramatiques souvenirs et qui nous est raconté par un témoin oculaire auquel on trouvera bon que nous laissions la parole, permettra de mesurer l'étendue de cette responsabilité et les angoisses douloureuses qu'elle mit au cœur de M. de Martignac pendant de longues journées et jusqu'au dernier moment :

« Dans la soirée du 23 décembre 1830, le chancelier Pasquier, qui présidait la cour des pairs, fit savoir à M. de Martignac que, s'il désirait assister à la séance de nuit où l'arrêt allait être prononcé, il voulût bien se rendre au palais du Luxembourg, entre onze heures et minuit. Malgré les émotions et les fatigues des jours précédents, M. de Martignac n'hésita pas à profiter de cet avis. Il partit donc à dix heures et demie de sa demeure. Il était à pied, afin de ne pas s'exposer aux embarras d'un trajet en voiture, rendu difficile par la foule et les troupes qui remplissaient les rues. Je l'accompagnai. Son attitude était silencieuse. Aucune parole ne sortit de sa bouche jusqu'au milieu de la place Vendôme. Mais, là, près de la colonne, des mots entrecoupés tombèrent de ses lèvres, prononcés avec des gestes animés : « Jamais! disait-il, c'était impossible! c'était injuste! — Qu'avez-vous? qu'arrive-t-il? » lui demandai-je, croyant à un accès de fièvre. Il me fit alors connaître que, pendant la journée qui venait de s'écouler, des pairs de France, ses amis, avaient cherché à ob[illegible] qu'il sacrifiât le prince de Polignac son cl[illegible]oyer

les trois autres accusés. Il prononça des noms que je ne citerai pas. Ces personnages croyaient un sacrifice nécessaire, et l'âme du défenseur se révoltait à la pensée de séparer l'un des accusés des trois autres. Également coupables, ils devaient être également traités, et la condamnation d'un seul à mort lui apparaissait comme une honte pour les juges, aussi bien que comme une iniquité. Il s'était donc refusé à ce qu'on demandait de lui, alléguant qu'en dehors de la peine capitale il lui importait peu que son client fût plus rigoureusement frappé que les autres accusés, car il était convaincu que les condamnations en matière politique ne durent pas (1). »

Le lendemain de cette émouvante journée, la princesse de Polignac et ses enfants faisaient parvenir à l'illustre défenseur de leur époux et de leur père la lettre suivante :

« Monsieur le vicomte,

« Comment vous exprimer notre reconnaissance? Si la voix de l'épouse et des enfants est encore trop faible pour se faire entendre, la plume pourra-t-elle y suffire? Cependant vous avez répondu que c'était l'unique hommage qu'il nous fût permis de vous offrir, pour reconnaître ce courageux dévouement qui, dans des moments aussi critiques, ne vous fit pas hé-

(1) Nous tenons cette intéressante communication d'une source absolument sûre. Possédant la confiance entière et la paternelle affection de M. de Martignac, la personne qui l'a rédigée pour nous ne le quitta pas pendant la durée du procès et suivit les débats assise à ses côtés.

siter à prendre la défense du plus cher objet de nos affections. Permettez-nous de vous le dire, monsieur le vicomte, comme nous le pensons : nous vous sommes redevables de plus que la vie, puisque sa renommée a été aussi dignement défendue. Et ce nom, si connu par son inébranlable et constante fidélité à d'augustes revers, ne sera pas flétri par le poids de l'infortune. Pour lui procurer ce bienfait dans l'adversité, vous n'avez pas même consulté si la nature ne se refuserait pas à cet effort généreux, et lorsqu'en dépit de cet arrêt imprévu nous applaudissions, ainsi que l'Europe attentive, à votre admirable talent, nous avons eu à concevoir les plus cruelles inquiétudes sur une existence qui nous est devenue si chère ! Que celui qui inspire les nobles sentiments qui vous distinguent vous conserve à notre reconnaissance, afin que l'épouse et les enfants de votre client puissent vous répéter souvent et vous faire agréer l'expression bien vraie des sentiments affectueux qu'ils vous ont voués et qui deviendront à tout jamais un héritage de famille.

« Princesse DE POLIGNAC, — ARMAND, — SEYMA, — ALPHONSE, — LUDOVIC (1). »

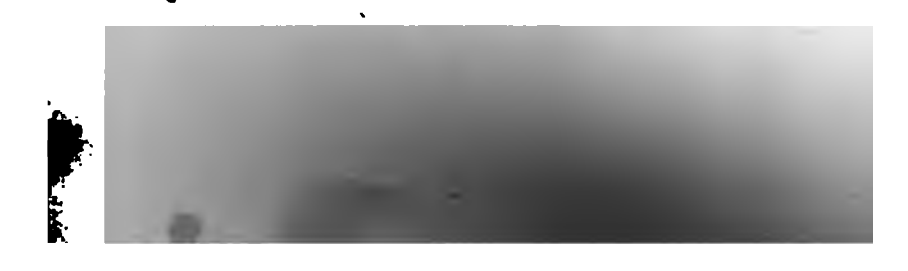
A côté de cette expression chaleureuse de la reconnaissance d'une famille innocente et éprouvée, il faut citer celle du prince de Polignac, datée le 23 décembre, du donjon de Vincennes : « J'apprends, mon cher vicomte, que vous êtes souffrant ; je ne m'en étonne

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.

pas, après les efforts que votre talent et votre amitié, dont je conserverai une éternelle reconnaissance, ont faits pour ma défense, qui a été noble, belle et telle qu'elle devait être vous ayant pour défenseur. N'accusez pas le cœur de madame de Polignac, si elle n'a pas été sur-le-champ vous exprimer ses sentiments : c'est ma faute ; mais vous excuserez l'affection d'un mari. Je craignais quelques troubles, et qu'on ne se portât chez elle pour se venger de ce que vous aviez sauvé la tête de son mari. Je lui ai donc fait dire que je désirais expressément qu'elle restât chez elle. Mais croyez bien qu'il n'y a pas un membre de ma famille, et elle avant tout autre, qui ne partage tout ce que je ne pourrais qu'imparfaitement vous exprimer. L'arrêt a été bien plus sévère que je ne m'y attendais. Il s'y trouve surtout une disposition qu'on ne voit figurer dans aucun des jugements que nos annales révolutionnaires ont transmis à l'histoire. Mais enfin le Code pénal ne tue l'honneur qu'en parole. Soignez votre santé, mon cher vicomte ; il me tarde de vous redire de vive voix tous les sentiments de reconnaissance et d'attachement que je vous ai voués pour la vie (1). »

Peu de jours après, et quand le péril fut passé, la princesse de Polignac, accompagnée de deux de ses enfants, apporta elle-même au généreux avocat de son mari le témoignage des sentiments dont son âme était pleine. M. de Martignac caressa la blonde

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.



tête et le doux visage des orphelins et, à la mère qui pleurait, il demanda pour honoraires leur portrait. Presque en même temps, il recevait de Charles X une lettre nouvelle : « Je vous aurais déjà fait témoigner, mon cher Martignac, disait le roi, combien j'applaudissais à votre noble et courageuse conduite; mais j'ai voulu exprimer ma reconnaissance de tout le zèle et l'énergie que vous avez montrés pendant ce malheureux procès. Croyez que ce sentiment restera pour la vie gravé dans mon cœur. Je sais que vous avez été très-malade par suite de votre fatigue et de vos souffrances morales. Mais j'apprends que vous êtes mieux et j'espère que le ciel conservera un aussi bon Français que vous. Comptez pour toujours sur mes sentiments pour vous (1). » La réponse de M. de Martignac suivit de près ce témoignage de l'affection de son souverain : « Sire, écrivait-il, la princesse de Polignac m'a remis la lettre que Votre Majesté a daigné m'adresser. Votre Majesté connaît depuis longtemps ma profonde vénération et mon sincère et respectueux attachement pour Elle. Elle comprendra aisément le prix inexprimable que j'attache à ce témoignage de sa satisfaction et de sa bienveillance. J'avais, sire, accepté une mission pénible et difficile, surtout dans les temps orageux où nous sommes. Dieu m'est témoin, et je vois avec joie que Votre Majesté reconnaît, que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour la remplir dignement. La suite a prouvé que je n'avais pas même consulté la suffisance de

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.

mes forces. Toutefois, je suis bien loin de rien regretter de ce que j'ai fait. Les fatigues, les douloureuses émotions partagées par ma famille, une longue maladie dont je ne prévois pas encore le terme, tout cela est bien plus que compensé par les marques universelles d'estime et d'approbation que j'ai reçues, et surtout par les paroles de bonté que mes efforts m'ont attirées de la part de Votre Majesté. Je la supplie de me permettre de lui dire à quel point je suis heureux et de quelle vive et éternelle reconnaissance m'a pénétré ce dernier gage de sa reconnaissance pour moi (1). »

Les émotions qu'il venait de subir, ses efforts, ses angoisses avaient aggravé le mal dont souffrait M. de Martignac. Au sortir de la dernière audience de la Cour des pairs, il dut s'aliter, et, pendant trois jours, son état inspira à sa famille et à ses amis de profondes inquiétudes. Cet état s'améliora cependant. Mais il reconnut lui-même l'impossibilité de suivre les travaux parlementaires de la session. Il en avertit officiellement le président, par cette lettre que publia le *Moniteur* du 29 décembre :

« Monsieur le président,

« Il était dans mon désir, comme dans mon devoir, d'aller reprendre à la Chambre des députés la place que j'y avais quittée un moment, aussitôt que la liberté m'en a été rendue. J'en ai été empêché par une maladie qui a pris, en un instant, un caractère de

(1) Documents inédits communiqués à l'auteur.

gravité suffisant pour jeter de vives alarmes dans ma famille. On me rassure contre l'idée du danger; mais on pense que la maladie pourra être longue. Dans cet état de choses, je crois devoir, monsieur le président, vous prier de faire connaître à mes honorables collègues les causes de mon absence prolongée de la Chambre, et de leur offrir, avec mes excuses, l'expression de tous mes regrets. »

Enfin, quelques jours après, la feuille officielle qui, dès le 5 janvier, avait voulu rassurer le public sur la santé de M. de Martignac, augmentait l'éclatante notoriété de ce nom universellement respecté, en racontant le trait suivant que la modestie de l'ancien ministre eût voulu taire, mais qui était digne d'être connu de la France entière : « Depuis plusieurs jours, il est question dans les salons, et même dans quelques journaux, d'offres qui auraient été faites à M. de Martignac par la famille de M. de Polignac, et du refus que le premier aurait fait de les accepter. Voici les renseignements qui nous sont parvenus à cet égard, et qui nous paraissent tout à fait dignes de confiance. La famille de M. de Polignac a vivement insisté auprès de M. de Martignac pour l'engager à accepter un témoignage de sa reconnaissance ; elle a employé, à cet effet, tous les moyens ingénieux que peut inspirer le désir de réussir. Il paraît certain que M. de Martignac a constamment répondu qu'il n'avait point accepté comme avocat la défense de M. de Polignac, puisqu'il n'appartenait plus à cette profession depuis douze ans ; que la nature des sentiments qui l'avaient déter-

miné à se charger de cette mission difficile ne pouvait se concilier avec aucune espèce de récompense pécuniaire, quelle que fût la forme sous laquelle la délicatesse l'offrirait. Ce refus de M. de Martignac est d'autant plus honorable, qu'il est sorti, comme l'on sait, sans fortune, des hauts emplois où il avait été appelé par son talent durant ces dernières années. »

Cependant la maladie d'entrailles dont M. de Martignac était atteint se prolongeait. Il en souffrit pendant tout l'hiver de 1831. Elle ne changea de caractère que pour s'aggraver et devenir incurable. M. de Martignac ne se faisait aucune illusion. En dépit des soins dévoués qui l'entouraient, malgré les efforts de la science, ses forces s'épuisaient. Il sentait approcher sa fin. C'est alors que, pour employer utilement les jours qui lui restaient à vivre, il entreprit l'histoire de la campagne de 1823 en Espagne, pendant laquelle il avait rempli les fonctions de commissaire civil. Il en avait depuis longtemps préparé le plan et réuni les matériaux. Il commença à l'écrire. C'est de ce livre, malheureusement inachevé, que M. de Chateaubriand a dit : « Il mérite d'être lu; ouvrage plein d'intérêt et de sagesse, le style en est correct, élégant, doux et un peu triste. Son récit vous touche et vous attache comme les derniers accents d'une voix qu'on n'entendra plus. »

Dans le courant de l'été de 1831, pour lutter contre les progrès d'un mal sans remède, il essaya du régime des eaux des Pyrénées. Mais il n'en éprouva aucun soulagement, et rentra à Miramont, un peu plus af-

faissé qu'avant son départ, consacrant ses dernières forces au travail qu'il avait entrepris et qu'elles ne lui permettaient pas d'activer. Déjà, il était parlé de ce livre au dehors, et quand l'ouverture de la session de 1832 appela M. de Martignac à Paris, où il voulut aller malgré ses souffrances, des publicistes, des éditeurs français et étrangers vinrent lui offrir de le publier. En ce moment, il estimait qu'en dehors de cette œuvre à laquelle il attachait le plus grand prix, sa tâche ici-bas était terminée. Il semblait se désintéresser des préoccupations et des intérêts de la vie publique ; il ne se montrait que rarement à la Chambre où il ne trouvait cependant, toutes les fois qu'il s'y rendait, que des témoignages d'amitiés fidèles, des hommages de déférence et d'admiration. C'est dans ces circonstances qu'un de ses collègues, M. de Bricqueville, présenta une proposition donnant la peine de mort comme sanction à la loi qui bannissait les Bourbons. A cette nouvelle, la générosité de M. de Martignac se révolta, son patriotisme s'alarma et il résolut de combattre ces dispositions odieuses, propres à perpétuer des divisions et des rancunes dont il avait poursuivi sans cesse l'apaisement. La discussion de la proposition Bricqueville avait été fixée au 15 novembre. M. de Martignac se fit conduire ce jour-là à la Chambre des députés. Pâle, amaigri, se traînant ainsi qu'un mourant, il gravit péniblement les degrés de la tribune. Toute sa personne trahissait une faiblesse si grande que les témoins de cette émouvante scène crurent d'abord qu'il ne pourrait pas prononcer

une parole. Mais, quand il se trouva debout, en présence de tant d'adversaires du gouvernement qu'il avait servi ; quand ses mains eurent saisi cette tribune du haut de laquelle, tant de fois déjà, la défense de la monarchie était tombée de sa bouche, l'image du vieux roi proscrit qu'on voulait accabler encore, se dressa devant ses yeux ; pour le protéger, il trouva dans son âme les adjurations les plus pathétiques que les générations modernes aient entendues, et sa voix brisée les prononça devant la France comme un impérieux commandement de la conscience humaine.

« En montant à cette tribune, dit-il, pour combattre une proposition que ma raison condamne et que mon cœur repousse, je ne puis me défendre d'un double sentiment d'inquiétude. Je crains d'abord que mes forces physiques, altérées par une longue et douloureuse maladie, ne me permettent pas d'accomplir la tâche que je me suis imposée. D'un autre côté, je suis préoccupé de l'obligation où je me vois de détourner un instant, un seul instant, votre attention, du sujet qui vous occupe, et de la reporter sur l'orateur lui-même. Une chose me rassure : c'est que vous reconnaîtrez sinon la nécessité, du moins la convenance de cette courte digression.

« J'ai été attaché au roi Charles X, j'ai été son ministre, je l'ai servi avec un zèle consciencieux et un dévouement sincère ; et quoique mon zèle et mon dévouement aient été mal compris et mal appréciés, j'ai osé, après sa chute, parler ici avec respect de sa vieillesse, et avec émotion de son malheur. Il est

possible, messieurs, que ce langage ait laissé, dans des esprits faciles à prévenir, des germes d'une longue suspicion, et que, quoique dicté par un patriotisme véritable, il puisse longtemps être attribué à des regrets, à des sentiments, à des affections personnelles. Je m'y attends, et toutefois je m'en étonne. Quant à moi, je l'avouerai, je serais peu disposé à accorder ma confiance à ceux dont les affections sont si variables, dont le dévouement est si mobile, qui sont si prompts à passer du respect pour le pouvoir debout, au mépris pour le pouvoir tombé; et si je connaissais au contraire un homme de probité et de cœur, qui eût servi son roi avec zèle et fidélité, qui, après sa chute, eût osé lui donner un regret public, et qui n'en fût pas moins resté fidèle, sans aucun intérêt personnel possible, aux intérêts de son pays, je serais assez disposé à croire cet homme sincère et à avoir quelque confiance en lui. Cette sincérité, messieurs, je vous l'apporte; cette confiance, je vous la demande; je vous la demande parce que j'en ai besoin, et j'en ai besoin parce que, déterminé à ne parler jamais que selon ma conscience, à ne proposer que ce que je croirai juste et utile, j'ai un intérêt évident à être écouté, sinon avec faveur, car je n'ai pas le droit d'y prétendre, du moins avec l'impartialité que vous devez à tout le monde.

« Je n'ai rien fait pour la révolution de 1830. Je vais plus loin, j'ai tout fait contre elle; car Dieu m'est témoin que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour la prévenir, pour l'empêcher d'arriver. Citoyen

de mon pays, contemporain de mon siècle, éclairé et non aveuglé par le pouvoir sur la réalité des choses, j'ai vu très-distinctement l'abîme où l'on conduisait la dynastie, et j'ai fait tous mes efforts pour l'empêcher d'y tomber. Malgré ces efforts, malgré la clarté du jour, on n'a pas voulu voir ce qui était évident comme elle; on a suivi cette route funeste, et le trône est tombé, et la dynastie a disparu, et un autre front s'est levé paré de la couronne décernée, sinon par le peuple, du moins au nom du peuple et par ses représentants. Tant qu'a duré la tempête, j'ai courbé une tete impuissante à la conjurer. Quand elle a été apaisée, j'ai regardé autour de moi pour contempler ce qu'elle avait laissé : j'ai trouvé les débris d'une monarchie de huit siècles, réduite en lambeaux après une lutte de trois jours.

« A cet aspect j'ai éprouvé un sentiment pénible et douloureux que je n'ai pas cherché à dissimuler : car, je le déclare, je ne sais pas plus cacher un sentiment que j'éprouve, que je ne saurais feindre un sentiment que je n'éprouve pas. Mais, sous ces débris du trône brisé, j'ai retrouvé, j'ai reconnu la terre de France, le sol de ma patrie, de cette patrie à laquelle j'étais dévoué, de cette patrie dont les intérêts, confondus et mêlés avec les miens, m'étaient toujours restés chers, précieux et sacrés. C'est à ces intérêts que je me suis dès lors dévoué librement, volontairement, sans restriction et sans arrière-pensée.

« Quelle qu'ait été, quelle que soit mon opinion sur un ordre de choses qui n'est plus, quel que soit le

regret dont j'ai accompagné sa perte, ce n'est pas moi qui sacrifierai jamais à cette opinion ou à ce regret le bonheur, l'indépendance et le repos de mon pays; ce n'est pas moi qui, semblable à ces cavaliers de Charles II dont l'histoire d'Angleterre nous a laissé le souvenir, voudrais frayer le retour au passé au travers des désordres de l'anarchie et du malheur du présent; odieuse politique que rien ne saurait ni justifier, ni même excuser à mes yeux. Ceux qui m'ont envoyé ici sont les amis de l'ordre, de la liberté légale, de la prospérité publique. C'est à la conservation de ces biens qu'ils m'ont préposé; j'ai compris leur mandat, et puisque je l'ai accepté après l'avoir compris, je devais avoir pris la résolution de l'exécuter fidèlement. Ainsi, messieurs, il ne s'agit plus ici ni de regrets, ni de souvenirs, ni de ces affections que je n'ai pas désavouées au jour du malheur, et que je ne désavouerai jamais; il s'agit du devoir d'un citoyen, de l'obligation d'un député; ce devoir, cette obligation, je les remplirai loyalement, franchement, sans autre mobile que l'amour de mon pays, sans autre but ni apparent ni caché que son bonheur et son repos. Avec ces sentiments on peut se tromper, sans doute, et cela pourra m'arriver souvent, mais on n'a intérêt à tromper personne. Voilà ce que je voulais que vous sussiez, et j'espère que vous m'excuserez de l'avoir dit... Vous parlez de lois de proscription... Mais permettez-moi de revenir encore sur un exemple récent, et que l'on citait tout à l'heure.

« Une loi de 1816, vous le savez, a banni la famille

de Napoléon, et a placé la sanction de la mort à côté de l'infraction. Cette loi existe dans toute sa puissance, ou plutôt dans toute sa vanité, dans toute son inertie. Eh bien! qu'est-il arrivé? Deux membres de cette famille proscrite passent la frontière, traversent la France et se rendent à Paris. A qui s'adressent-ils pour obtenir sûreté et protection? Au roi, à son premier ministre, chargé spécialement de l'exécution des lois. Croyez-vous qu'il leur soit venu seulement à la pensée d'ordonner l'exécution de cette loi? Non, ils ont pourvu à la sûreté, à la protection des proscrits, ils ont assuré leur retraite. Ainsi donc, la loi a été par eux solennellement, officiellement violée, et quand le ministre responsable a été obligé de vous parler de cette circonstance, s'est-il seulement excusé de la liberté qu'il a prise de violer la loi? Non, il vous a raconté le fait comme une chose simple, comme une chose naturelle. Et vous! l'avez-vous blâmé, lui avez-vous accordé un bill d'indemnité, avez-vous même manifesté le moindre étonnement de cette conduite? Non, vous n'avez pas compris seulement qu'il pût en être autrement. Faites donc des lois de proscription pour les exécuter ainsi! Et croyez-vous que ce soit le seul exemple qu'on pût citer du sort qu'éprouvent des lois semblables? Permettez-moi d'en choisir un autre, que je connais mieux que personne. La famille de Napoléon n'est pas la seule qui ait été proscrite en 1816; des hommes dont le nom se rattache à une sanglante et douloureuse époque de notre histoire, des hommes qui ont figuré dans un de ces procès

fameux dont la mémoire ne périt pas, ont été à cette époque bannis du territoire français et condamnés à la déportation, s'ils violaient la disposition qui les bannissait.

« Eh bien ! messieurs, il y a trois ans, j'avais alors le laborieux et triste honneur d'être ministre de l'intérieur, un de ces hommes arriva à Paris : j'en fus informé ; mon devoir, d'après la loi, était de le faire arrêter, de le traduire devant les tribunaux, qui auraient constaté son identité, et de le jeter ensuite dans les fers, jusqu'à ce que nous eussions à notre disposition une Botany-Bay, un désert de Sinnamary ou quelques marais pestilentiels, où nous aurions pu ensuite l'envoyer achever de mourir. Mon devoir, selon l'honneur, selon l'humanité, était de l'avertir de son danger. Vous savez déjà celui que je choisis. Je protégeai sa retraite, je me hâtai de lui fournir les moyens de quitter la France. Ce fut le magistrat chargé alors de la sûreté de Paris, et qui siége encore parmi nous, qui fut chargé du soin de mener à fin cette négociation. Le vieillard fut soigné, car il était malade ; il reçut des secours, car il en avait besoin ; il fut conduit avec les égards dus à sa vieillesse et à son malheur jusqu'à la frontière. Je rendis compte de ce que j'avais fait après l'affaire consommée ; je fus approuvé alors comme je le serai par vous aujourd'hui. Que serait-ce donc s'il avait été question de la mort ? je crois, en vérité, que je ne vous en aurais pas parlé.

« ... Messieurs, j'ai essayé de remplir ma tâche ;

j'ignore si j'ai pu l'accomplir; j'ai demandé, je vous demande encore l'indulgence dont je sens que j'ai besoin. En rompant un silence forcé, j'ai cédé à ce que j'ai cru un devoir. Vous savez tous, Messieurs, ce que c'est que la voix du devoir, ce qu'elle a d'impérieux, d'irrésistible, et vous ne vous étonnerez pas de m'avoir vu lui obéir. Je n'ai pas voulu parler aux passions ni aux partis; c'est une langue que je voudrais oublier si je l'avais jamais apprise. Témoin de ces luttes intestines, de ces scènes violentes qui déchirent depuis si longtemps mon pays et qui fondent des camps ennemis sur une terre commune, j'appelle de tous mes vœux le terme de ces dissensions funestes; je n'espère pas que ma voix affaiblie se fasse entendre souvent au milieu du bruit des orages, mais je veux être absous par ma conscience du mal que je n'aurai pu empêcher. »

Ces dernières paroles expirèrent dans sa voix brisée par la fatigue; il regagna son banc, accompagné d'applaudissements unanimes, car son éloquence, qui put être comparée ce jour-là au chant du cygne, avait touché même ceux qui pensaient autrement que lui. La proposition Bricquevile ne fut pas adoptée.

Au retour de cette séance, dans laquelle, couronnant sa noble carrière d'un acte suprême de dévouement et d'humanité, il s'était élevé jusqu'au génie, M. de Martignac se sentit plus faible et comme épuisé. A dater de ce jour, il se débattit dans les cruelles alternatives d'un mal qui ne semblait s'apaiser que pour faire des progrès plus rapides. Il essayait de le



dominer par le travail. Il corrigeait les épreuves de son livre ; il rédigeait une nouvelle pour la *Revue de Paris ;* il recevait quelques amis fidèles. Il opposait à ses souffrances une inaltérable résignation. Le 20 mars 1832, il perdit sa mère, qu'il aimait tendrement. Ce coup hâta sa fin et il vit avec un calme tout chrétien la mort approcher. Il prit ses dispositions dernières ; il écrivit au roi Louis-Philippe afin que l'un de ses neveux fût autorisé à porter son nom (1). Il voulut aussi que les souscripteurs de son livre inachevé demeurassent libres de refuser le seul volume qu'il lui eût été permis d'écrire. Enfin, il partagea entre ses héritiers sa modeste fortune, se réjouissant à la pensée qu'elle ne s'élevait pas au delà de cent mille francs. Puis, ces dispositions suprêmes arrêtées, il ne songea plus qu'à bien mourir, ainsi qu'il avait vécu. Le 3 avril 1832, il rendit son âme à Dieu. Il avait cinquante-trois ans.

La mort de M. de Martignac éveilla en France et dans tous les partis d'universels regrets. La haine n'avait jamais approché de son âme et il ne se connaissait pas d'ennemis. Ses adversaires d'autrefois étaient devenus ses admirateurs. Regrettant d'avoir méconnu ses intentions et entravé ses projets, ils ne trouvaient pas, en remontant le cours de sa vie publique, un seul acte qui ne fût à sa gloire. D'unanimes douleurs honorèrent sa tombe, et c'est un ministre du nouveau gouvernement, M. de Salvandy, qui les exprima. M. de Martignac, arrivé au pouvoir, s'était

(1) Une ordonnance royale exauça ce vœu.

refusé à être l'homme d'un parti ; il avait voulu être l'homme de la France. Il était donc juste qu'après sa mort la France entière revendiquât l'honneur de rendre à sa mémoire un hommage éclatant. L'universalité de cet hommage n'a jamais cessé de la protéger. Des hommes d'État de ce siècle, il est peut-être le seul dont le nom puisse être prononcé sans évoquer parmi les partis en lutte d'autres sentiments que la sympathie, l'admiration et le respect, d'autres souvenirs que celui d'un effort constant pour unir dans une étreinte éternelle et féconde, les enfants d'une patrie commune, divisés par le malheur des temps et par des malentendus funestes qu'il tenta vainement de dissiper. Plus encore que sa merveilleuse éloquence, cet effort est son principal titre à l'estime de la postérité. De tous les desseins que la Providence inspire aux hommes qu'elle a désignés pour gouverner les peuples, il n'en est pas de plus généreux, de plus louable, de plus propre à assurer la perpétuité de leur nom, que celui qui consiste à vouloir rétablir la concorde et la paix dans l'âme d'une nation, dont la grandeur et la prospérité ne peuvent être qu'à ce prix.

C'est à ce titre que dans les temps que nous traversons et qui offrent avec ceux dont nous avons détaché les récits qu'on vient de lire, tant d'analogies saisissantes, l'histoire de la vie publique de M. de Martignac et les nobles exemples dont elle est pleine s'imposent aux méditations des hommes politiques, et surtout aux partisans des institutions représenta-

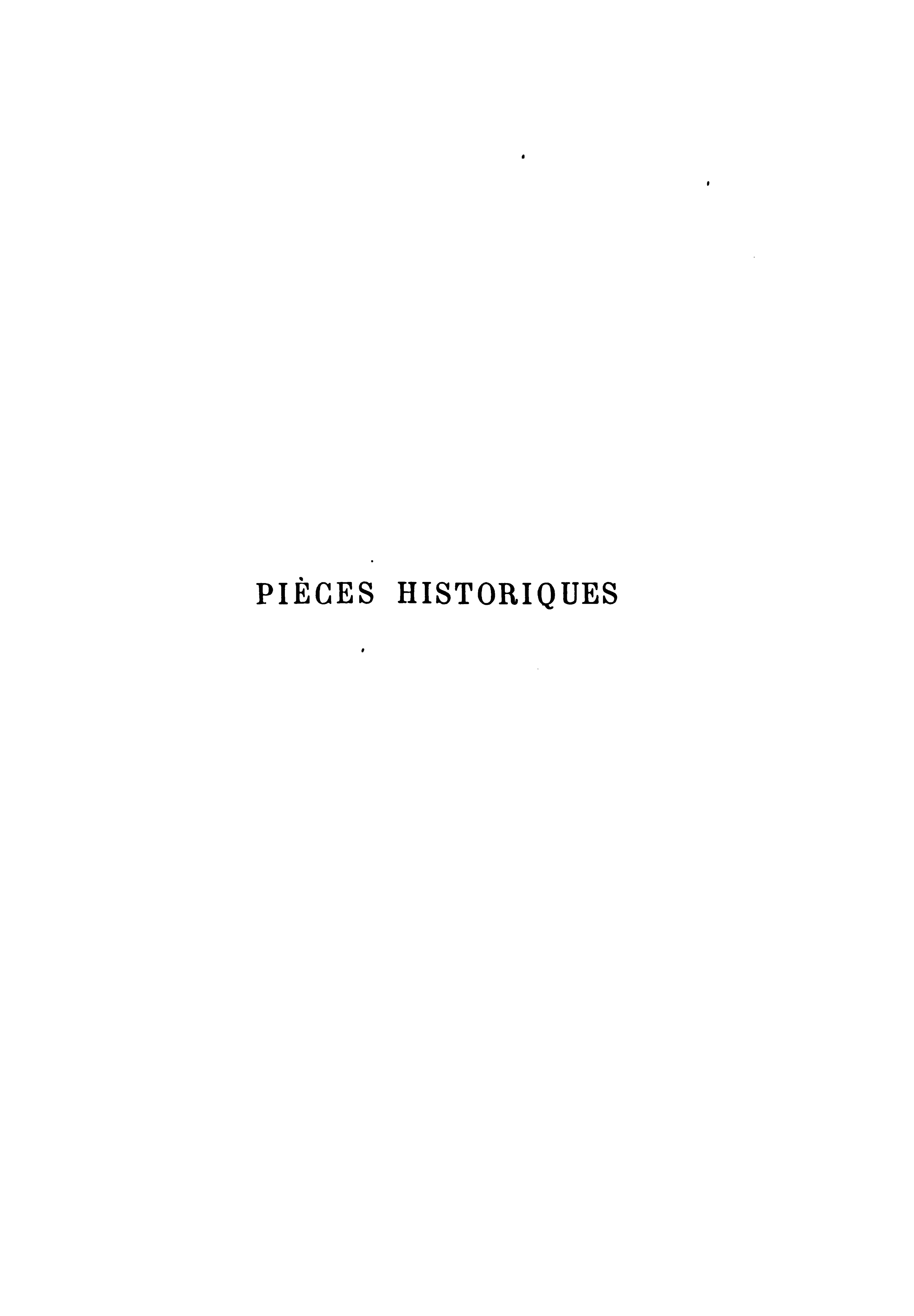
tives, à ceux qui pensent que ces institutions peuvent seules donner à l'avenir de la France et à ses destinées un éclat digne de ses grandeurs passées. Ce qui assure à la mémoire de M. de Martignac le respect des partis et les sympathies de la postérité, c'est qu'il voulut mettre un terme à des discordes fatales, c'est qu'il avait compris que ces discordes ont été l'unique cause des malheurs de la patrie, et que leur apaisement ouvrirait dans notre histoire une ère incomparable. Qu'importe qu'il n'ait pas réussi dans sa patriotique tentative? Il suffit qu'il l'ait entreprise pour que son nom demeure éternellement honoré, et pour que les cœurs généreux à l'égal du sien aient le droit d'espérer qu'elle peut être utilement recommencée et que le succès peut cette fois la couronner.

Ce n'est pas que nous ayons la folle illusion de penser que les partis sont disposés à abdiquer et que les douloureuses leçons infligées à nos anciens et à nous-mêmes, par leurs fautes et par les nôtres, sont au moment de porter leurs fruits. Non; nous n'ignorons pas que les difficultés sous le poids desquelles M. de Martignac succomba nous étreignent encore, qu'elles se sont modifiées avec le temps; mais que loin de disparaître, elles se sont accrues. Et cependant lequel parmi nous oserait affirmer qu'il faut renoncer à l'espoir de les voir s'évanouir devant les efforts du patriotisme? Lequel aurait le courage de prétendre qu'elles sont invincibles, que des camps ennemis existeront toujours sur une terre commune et d'avouer ainsi que les maux dont nous souffrons ne

peuvent être apaisés ni guéris? Quant à nous, nous ne saurions nous associer à des opinions aussi pessimistes. En remontant le cours des siècles et en observant les événements dont la série forme nos annales, on acquiert la conviction que toujours nos gloires sont nées de nos calamités et que nos grandeurs sont faites de nos désastres. Nous ne croyons pas que le temps ait deux procédés et deux logiques. Après les catastrophes qui ont rempli ce siècle et fait des générations modernes des générations sacrifiées, nous attendons l'aurore de jours meilleurs, sans oser, il est vrai, caresser l'espérance de pouvoir la saluer et d'en jouir, mais convaincu que la Providence réserve à nos enfants un légitime dédommagement aux maux que nous avons soufferts. Plus heureux que nous et si l'exemple de nos vicissitudes leur a appris la sagesse, ils connaîtront les temps calmes, l'union de tous les Français, la fin des divisions funestes dont tant de gouvernements successifs ont laissé la trace sur notre sol et ces biens inappréciables que nous voudrions leur assurer au prix même de notre sang; ils auront sans doute l'avantage de ne pas les payer d'un prix aussi élevé que celui que nous a coûté à nous-mêmes la seule ambition non de nous les approprier, mais de les entrevoir. C'est le cœur et l'esprit remplis de ces pensées que nous avons écrit ces pages, afin que ceux qui viendront après nous apprennent à aimer et à admirer ceux qui ont souffert pour eux et ont tenté dans le passé de conquérir les bienfaits dont l'avenir jouira. Si ces vœux arra-

chés à une âme française par le spectacle de nos dissentiments ne devaient pas se réaliser, il nous resterait encore l'honneur d'avoir retracé la vie d'un grand citoyen et d'avoir montré, par son exemple, ce que doivent être les hommes politiques pour que la France voie enfin le terme des révolutions qui ont ruiné sa fortune et menacent sa vie.

FIN.



PIÈCES HISTORIQUES



PIÈCES HISTORIQUES

I

(PAGE 92)

Nous avons trouvé dans les Mémoires du comédien Fleury le récit d'un curieux et émouvant épisode, dont fut le héros le père de M. de Martignac et qui fera connaître en même temps que le courage de cet homme de bien, la sympathie et l'admiration que lui avait vouée la population de Bordeaux. Voici le récit de Fleury, copié dans le 2e chapitre du tome VI de ses mémoires (Paris, Ambroise Dupont, éditeur, 1828) :

« M. de Martignac donna le mouvement à une sorte de 9 thermidor départemental. Je regrette de ne pas avoir écrit la scène sous le coup de l'impression qu'elle produisit sur moi ; je ne puis qu'essayer de rappeler quelques détails.

« Le président de la commission de Bordeaux, dite commission révolutionnaire, fut un des *oseurs* les plus féroces. Il n'avait rien à envier à la gloire des gros colliers de l'ordre, si ce n'est peut-être l'expéditive invention de Carrier. Mais il comptait sur son avenir : l'on y comptait comme lui; aussi jouissait-il de toute la confiance d'un pouvoir qui le prit maître d'école et le jugea digne d'être bourreau. Lacombe, enfin, puisqu'il faut le nommer, avait

mis sur ses listes de proscription plusieurs des personnes les plus marquantes de la ville, et M. de Martignac fut honoré d'une persécution particulière.

« L'arrestation de cet homme de bien mit en émoi tous les honnêtes gens du pays, et, le jour du jugement étant connu, ils se présentèrent au tribunal par bandes nombreuses et agitées. L'esprit de la vieille Guyenne s'était réveillé en eux, excité, il est vrai, par le fils de ce magistrat, jeune homme ardent à qui l'heureux don de persuader, et ces qualités essentielles dont se forme la sympathie, avaient donné un parti considérable dans toutes les classes.

« L'heure était venue; l'étroit tribunal contenait à peine les flots pressés du peuple. On parlait bas; on se faisait passer des mots qui fixaient fortement l'attention : il était facile de voir que cette cause était la cause de tous, et que ces groupes divisés allaient n'avoir bientôt qu'une seule volonté, et peut-être n'obéir qu'à un seul commandement. Enfin le tribunal s'avance; on murmure. M. de Martignac paraît; un silence respectueux succède au sourd tumulte. Calme, il jette un coup d'œil sur cette foule; il n'est pas un visage qu'il ne reconnaisse. Sur les gradins supérieurs, tournant le dos à la clarté de deux croisées, se place Lacombe : on cherche à lire sur ses traits s'il est quelque espérance; mais lui, assis dans l'ombre, semble s'en faire une retraite. La lumière donne en plein sur l'accusé : sa figure est, comme toujours, légèrement colorée; son attitude ne décèle aucune inquiétude; il a conservé même le sourire de bon accueil qui lui est habituel : on dirait qu'il vient plaider tout au plus une affaire de mur mitoyen.

« Cependant Lacombe parle; sa voix heurtée et sourde a des accents de haine; il l'interroge. Des réponses claires, nettes, précises, impossibles à interpréter, paraissent contrarier le tribunal. Enfin, le moment suprême est venu : l'accusé demande la parole; mais il la demande sans passion et avec toute l'insouciance d'un homme dont le parti est bien pris, qui se défendra par habitude de métier, et moins pour se sauver que pour ne pas perdre une dernière plaidoirie. On aurait grande envie de refuser; mais l'auditoire nouveau impose, et, dans cette situation, il faut au moins l'apparence de la justice : le citoyen Martignac sera entendu.

« Il l'est, en effet, et sa défense, d'abord toute de forme, puis chaleureuse, puis entraînante, prend de l'élévation. Il raconte sa vie, il prouve; il prouve trop, et Lacombe veut lui interdire la parole. Tout à coup M. de Martignac laisse tomber son style : il explique simplement pourquoi il a eu à cœur de se défendre ; il vient d'apercevoir dans l'auditoire un ami, un client, un voisin, un homme qu'il eut le bonheur d'obliger ; il est en famille, il faut qu'il se justifie. Une seconde fois, la parole va lui être interdite ; l'auditoire exalté se fait menaçant, il se récrie; Lacombe insiste ; un des juges répond à Lacombe : le tribunal n'est pas d'accord.

M. de Martignac continue ; il a confiance en la justice de sa cause, comme il doit avoir confiance en ses juges. Celui-ci, qu'il a devant lui, se distingua aux armées dans les premiers temps de la Révolution ; il porte d'honorables blessures ; Martignac ne l'a pas oublié. Cet autre, doué du courage de l'humanité, sauva au péril de ses jours un homme que les flammes allaient dévorer ; Martignac peut lui rappeler ce moment de bonheur et quel triomphe l'attendit. Aurait-il à récriminer contre ses juges ! Récuserait-il surtout celui qui fut si bon fils, dont la jeunesse consacrée à donner du pain à son vieux père devint l'exemple de la piété filiale ? Les vertus éclatantes et les vertus qui cherchent l'obscurité se pressent dans ce tribunal ; tout ce que le cœur a de reconnaissance, tout ce que l'âme a de sentiment et de noblesse est là : aurait-il donc à les redouter? Non ; et, s'il est sûr des vœux de son auditoire, la plus grande sécurité lui reste devant de tels juges : mais (au moment de pousser sa botte secrète, sa voix reprend sa première force) il s'indigne de voir sur le siége des magistrats quelqu'un qui n'y devrait pas être ; il s'étonne de retrouver un homme souillé auprès d'hommes vertueux. Celui-là, il le récusera ; car lui, Martignac placé où se trouve cet homme, le vit assis au banc du vol et de l'escroquerie. — « Accusé, s'écrie Lacombe, dont cette fois la taille se redressant laisse frapper le jour sur sa figure pâlie, accusé, je t'ôte la parole.

— Et, je la garde, moi ! répond M. de Martignac avec intrépidité.

— « Courage ! fait l'auditoire entraîné, — courage !

— « Rébellion ! répliqua Lacombe écumant, la menace dans le regard. Je t'ôte la parole.

— « Je la garde, te dis-je ! répond M. de Martignac, avec une voix lancée et maintenant impossible à arrêter; je la garde ! pour

dire que tu ne peux être mon juge, car j'ai été le tien: que tu dois descendre de ce siége, car tu étais sur celui-ci pour vol! ... pour vol, gens honnêtes qui m'écoutez! pour vol, juges intègres qui devez m'entendre.

— « A bas! à bas Lacombe! crie formidablement l'auditoire, se ruant vers la faible barrière.

« Le misérable est haletant, il tremble, il écume, il a peur. Il veut vaincre son émotion; et d'une main agitée, montrant tour à tour le peuple et M. de Martignac, il les désigne à ses collègues, aux soldats.

— « Collègues, citoyens soldats! au nom de la République...

— « Citoyens soldats, au nom de l'honneur républicain! dit enfin à son tour un des juges, dont l'indécision vient de cesser, attendez nos ordres. Si le fait avancé sur Lacombe...

— « Je l'atteste! s'écrie l'audacieux et noble accusé; et si Lacombe ne s'était soustrait aux suites de ce jugement, sous le vêtement qui le couvre, vous trouveriez la marque de la flétrissure.

« Tribunal et auditoire ne poussent qu'un cri de réprobation. Pressés par les derniers rangs, les premiers escaladent l'enceinte réservée; ils se tiennent debout sur les bancs, ils menacent Lacombe. Une voix crie : Silence! et alors M. de Martignac explique dans quelle salle, dans quel carton et sous quel numéro on trouvera la pièce de conviction. On y va; tout est exact. Le jugement pour fait d'escroquerie est lu en pleine séance. Ce fut l'acte d'accusation de Lacombe : il descendit du fauteuil sur la sellette. Le reste, l'histoire l'a dit; mais je suis tout fier de le restituer quelque chose.

« Après la mort du tribun, on détruisit l'échafaud permanent et M. de Martignac fut proclamé le libérateur de la ville. »

II

(Page 105)

1° *M. de Villèle à M. de Martignac, commissaire civil de l'expédition française en Espagne.*

Paris, 13 avril 1823.

Je commencerai, mon cher Monsieur, par vous exprimer, comme je l'ai fait dans ma lettre à Monseigneur le Dauphin, combien je vous plains d'avoir affaire à des auxiliaires aussi déraisonnables. Cependant comme il faut en avoir, comme il importe beaucoup que les Espagnols ne nous considèrent pas comme des étrangers qui viennent leur dicter des lois, et qu'il est indispensable qu'il s'organise dans le pays même une force capable de comprimer les partisans de la révolution que vous allez détruire, il faut que vous persistiez dans la voie qu'il me paraît que vous avez suivie, en utilisant ceux de ces Espagnols qui veulent marcher avec vous et en éloignant ceux qui ne cherchent qu'à créer des obstacles.

A mesure que vous pénétrerez dans le pays, il sera peut-être possible de renforcer votre Junte de quelques-uns des hommes les plus influents dans chaque province ; vous pourrez aussi laisser s'organiser dans chaque localité des autorités royalistes, qui, si elles ne marchent pas d'une manière bien uniforme et avec une entière subordination dans le sens de votre Junte centrale, du moins administrent le pays, y maintiennent l'ordre et y fassent triompher les partisans du roi sur ceux de la révolution.

Ces choses ne peuvent être bien appréciées, être décidées que sur les lieux ; le but seul a pu être indiqué par nous ; c'est à



vous d'employer les moyens que vous trouvez les plus propres à l'atteindre ; nous vous approuverons et seconderons de tout notre pouvoir.

Nous aurons bien plus de difficultés probablement à faire reconnaître l'autorité de votre Junte dans le pays où va opérer l'armée du général Moncey. Il eût été peut-être possible que dans cette partie on eut confié l'organisation à une commission composée des membres qui se refusent à siéger dans votre Junte, agissant sur des points distincts et séparés, ayant peu de contact ensemble. Peut-être aurait-on pu par ce moyen utiliser dans les provinces où vous êtes l'influence dominante du général Eguia, et, dans celles de l'Est, celle de Mataflorida et des évêques de Tarragone et d'Urgel. Il s'agit bien moins d'organiser un gouvernement central pour l'Espagne qu'une administration espagnole et provisoire sur les derrières de l'armée française, de créer une armée espagnole contre la révolution. Je vous livre ces idées après en avoir causé avec nos collègues qui, du reste, sentent comme moi que, surtout à Monseigneur, c'est, éclairé de tous les documents qui nous manquent, de prendre les décisions sur cette matière.

Il faudra que les autorités espagnoles vous servent aussi à entretenir les troupes de leur nation qui opèrent avec notre armée ; il serait impossible de continuer longtemps à pourvoir aux frais d'une guerre dans laquelle nous payerions au pays tout ce dont nous aurons besoin pour nos troupes et tout ce dont auraient besoin les soldats du pays. La Junte, très-près de Monseigneur, doit surtout s'employer à ce que le produit des impôts dans les provinces soumises par l'armée tourne exclusivement à solder et fournir régulièrement de tout ce qui leur sera nécessaire les troupes espagnoles.

Nous allons faire tous nos efforts pour réparer les fautes faites dans l'administration de l'armée. J'y pourvois autant qu'il est en moi, en ne laissant pas manquer l'argent dans les caisses de réserve, mais il me serait dur de le voir passer dans les mains des fripons comme cela arrive d'ordinaire dans de tels désordres.

DE VILLÈLE.



2° *M. de Villèle à M. de Martignac.*

Paris, 10 mai 1823.

Je crains presque d'avoir adressé à Son Altesse Royale trop de fatras sur votre entrée à Madrid : on se perd quelquefois au milieu de tant d'avis divers. Je compte sur votre zèle et votre sagacité pour recueillir le miel dans tous ces calices et choisir le bon grain. Cette entrée à Madrid est si importante, ce que vous y direz, ce que vous y ferez doit avoir une telle influence sur votre entreprise, que nous ne saurions y mettre trop de prudence, de décision et de soins.

Il est bien important que les Espagnols considérables dont vous aurez besoin pour votre régence et pour composer le ministère soient à Madrid quand vous y arriverez ; j'imagine que Monseigneur aura pu s'assurer du moins du duc de l'Infantado et de San Fernando. En Angleterre, on est fort travaillé de la crainte que vous ne fassiez déclarer la banqueroute des emprunts faits par les Cortès ; ce serait une des choses qui seraient les plus propres à décider le gouvernement anglais à soutenir les révolutionnaires espagnols, parce que c'est sur la bourse de Londres que sont presque tous les fonds espagnols produits de ces emprunts. Vous avez également agi avec beaucoup de sagesse en retenant vos auxiliaires dans la voie de la modération, par la crainte des cruelles représailles auxquelles ils exposeraient le roi et la famille royale. Cette funeste captivité vous sera utile sous ce rapport et sous celui de la maturité à porter dans l'examen des grandes questions politiques et financières, qu'il sera si raisonnable de faire ajourner jusqu'après la délivrance du roi.

DE VILLÈLE.

3° *M. de Villèle à M. de Martignac.*

Paris, 15 juin 1823.

..... « Je voudrais pouvoir vous répondre avec la ponctualité que vous montrez et dont nous sommes fort reconnaissants; mais si je ne le puis, du moins, dans mes lettres à Monseigneur, je

fais en sorte de ne laisser jamais en souffrance les sujets sur lesquels notre opinion peut vous être utile.

Les événements de Lisbonne, dont votre lettre du 10, que je reçois à l'instant, ne nous affirme pas encore la conclusion, sont déjà assez importants dans leur partie certaine pour avoir la plus heureuse influence sur nos opérations.

D'un autre côté, le roi était encore à Séville le 5, et tout retard dans sa translation doit la rendre plus difficile et son établissement ailleurs moins solide. Au reste, comme rien ne sera fini qu'il ne soit délivré, il faut continuer à diriger tous nos efforts vers cette délivrance. Nos canons, nos cloches, nos lampions, tout est prêt : envoyez-nous cette heureuse nouvelle et nous chanterons si haut vos succès, que de Madrid vous entendrez notre tintamarre.

. . . .

DE VILLÈLE.

4° *M. de Villèle à M. de Martignac.*

Paris, 21 juin 1823.

Je reçois, mon cher monsieur, votre lettre du 15; M. de Talaru vous arrive aujourd'hui ou demain, le roi est parti pour Séville; vous persistez dans le désir d'obtenir votre rappel. Je n'ai pas de motif pour le retarder. Je viens donc de prendre les ordres du roi : Il y consent et vous nomme en même temps ministre d'État. Sa Majesté pourvoiera à l'utilité dont vous devez encore être pour son service, en vous appelant bientôt à des fonctions actives, auxquelles elle ne peut vous nommer en ce moment, mais qui ne peuvent tarder à être vacantes. Voilà, mon cher monsieur, ce que le roi vient de me dire. Je le communiquerai à mes collègues et ce sera exécuté au premier conseil.

Tout ce que vous nous marquez sur la régence et les difficultés de pourvoir à l'administration de l'Espagne ne m'étonne nullement. Il faut continuer à mettre beaucoup de sagesse et de fermeté dans notre conduite à cet égard, en même temps qu'il faut n'y intervenir que lorsque c'est indispensable.

DE VILLÈLE.

5° *M. de Villèle à M. de Martignac.*

Paris, 30 juin 1823

Mon cher monsieur, je viens de soumettre au Roi, de communiquer à Monsieur et de porter au conseil votre dépêche des 23 et 24 et la proclamation de monseigneur, dont vous m'adressiez un exemplaire. Tous ont été satisfaits de la manière dont cette affaire délicate avait été conduite et terminée. Le roi m'autorise à vous dire qu'il est particulièrement satisfait des soins que vous avez pris en cette circonstance et de la manière dont vous avez rempli la mission qui vous avait été confiée.

La suite prouvera combien l'acte auquel vous venez de concourir était délicat et devait avoir d'influence sur le rétablissement de l'ordre en Espagne. Je ne pense pas qu'il pût être mieux combiné, et vous pouvez vous flatter de l'avoir conduit au meilleur résultat possible au milieu des circonstances et des difficultés dont vous étiez environné. Si je ne puis écrire une lettre à monseigneur aujourd'hui, veuillez lui transmettre ce témoignage que je recueille de toutes parts sur ce qu'il vient de faire.

J'avais hier à dîner tout le corps diplomatique; la joie sincère des uns, l'embarras des autres, tout a concouru à nous faire juger que ce que monseigneur venait de nous annoncer par sa dépêche télégraphique de 26 était bien, était utile à l'entreprise dans laquelle nous sommes engagés, était honorable pour monseigneur et pour la France.

Nous allons faire tout ce qui dépendra de nous pour vous seconder. Ainsi, donnez à la régence la certitude que M. de Talaru va être envoyé auprès d'elle par le roi en qualité d'ambassadeur de France. Nous espérons que les ministres de Vienne, Prusse et Sardaigne partiront aussitôt que la nomination et l'installation de la régence seront officiellement connues des ambassadeurs de ces puissances à Paris. Nous attendons à chaque instant le courrier qui doit nous porter le choix de l'empereur de Russie pour cette mission. Enfin la cour de Rome, fortement pressée par nous pour l'envoi du nonce, a demandé quelques jours de consultation qui seront expirés quand elle verra les autres cabinets décidés comme ils vont l'être.

De son côté, il faut que la régence s'applique à mainten l'ordre dans les provinces délivrées, à détourner habilement l esprits de l'examen des questions qui peuvent les diviser ou l aigrir. Plus tard, elles pourront être décidées par le roi avec bi plus de calme, de force et d'avantages de tous les genres. E doit organiser des administrations locales, des forces armé locales, si elle trouve de bons éléments pour les former. Enfin e doit s'appliquer, si elle le peut, à créer une armée au roi, q puisse garantir l'exécution de ses ordres, la sûreté publique et stabililé du gouvernement. La délivrance du roi doit être le l honorable avec lequel la régence obtiendra sans doute a empressement des Espagnols fidèles les secours nécessaires p arriver, au moyen de la crise dans laquelle se trouve l'Espag aux résultats permanents dont je viens de parler.

DE VILLÈLE.

III

(PAGE 356)

On trouve dans les Mémoires de M. Odilon Barrot, récemment publiés, un récit qui démontre combien peu le prince de Polignac avait conscience des responsabilités qu'il avait encourues. M. Odilon Barrot, commissaire délégué par le gouvernement de Juillet pour accompagner le roi Charles X et sa famille à Cherbourg, revenait à Paris, après avoir accompli sa mission, lorsqu'il lui arriva à Saint-Lô une aventure qu'il retrace en ces termes :

« On vint nous annoncer que le prince de Polignac, arrêté sur les côtes de la Manche, au moment où, sous un déguisement de domestique, il allait s'embarquer, était détenu dans la prison de la ville, et qu'il invoquait notre autorité pour le faire délivrer : nous nous rendîmes aussitôt dans sa prison, en traversant une foule exaspérée, qui faisait entendre des imprécations contre le prisonnier. Quelle ne fut pas ma surprise de voir cet homme, qui avait été l'instrument, sinon l'auteur, d'un cataclysme dans lequel un trône s'était abîmé, et dont la portée et les conséquences devaient être si graves pour la France et l'Europe entière, venir à nous avec un visage niaisement épanoui, nous remercier de notre visite et nous prier de donner tout de suite l'ordre de son élargissement en vertu de nos pouvoirs ! « Je ne sais pas, nous disait-il avec un air de surprise réelle ou seulement jouée, pourquoi j'ai été arrêté. Il n'existe contre moi aucun mandat de justice, et on ne peut me retenir un seul instant dans cette prison, sans violer dans ma personne les droits de la liberté individuelle.

« — Mais vous n'entendez donc pas les cris de la foule qui se presse aux portes de votre prison ? lui dis-je. En supposant que

nous eussions le pouvoir et la volonté de vous faire sortir de prison, nous ne le ferions pas, par humanité. Ne comprenez-vous donc pas que ces murs en ce moment protégent votre vie, et que vous ne pourriez en sortir sans rencontrer une mort certaine?

« — Qu'ai-je donc fait pour mériter une telle haine? répliqua-t-il d'un air tout étonné. Dans le passé, je n'ai fait qu'obéir à des ordres sacrés pour moi; et, quant à l'avenir, je ne demande plus qu'à me retirer à la campagne, pour y vivre loin des affaires. »

Ce dialogue aurait pu se prolonger longtemps; je coupai court par ces mots :

« — Monsieur de Polignac, lui dis-je, je vois bien qu'il faut faire cesser vos illusions. Vous avez commandé le meurtre de vos concitoyens, non pour la défense des lois, mais pour leur violation flagrante. Eh bien, d'après notre Code pénal et d'après celui de toutes les nations civilisées, un pareil crime est puni de mort. » Et, comme je voyais sur sa figure une impression de terreur, j'ajoutai : « Vous me pardonnerez la brusque franchise de cette déclaration; vous n'avez pas de temps à perdre pour préparer votre défense et pourvoir à votre salut. »

« Alors cet homme, comme accablé par la révélation d'une situation qu'il paraissait ignorer, s'approche de nous avec une voix entrecoupée et suppliante : « Qu'y a-t-il donc à faire, messieurs? que dois-je espérer? Je vous en conjure, aidez-moi de vos conseils et de votre influence...

« — Votre seule chance de salut, lui dis-je, est dans la douceur de nos mœurs, dans la générosité de notre révolution, qui ne voudra sûrement pas se tacher de sang. Nous venons de lire dans le *Moniteur* une proposition de M. de Tracy pour l'abolition de la peine de mort : là est peut-être votre salut...

« — Oh! fit-il avec l'accent pénétré d'un homme qui renaît à l'espérance : oui, il faut appuyer cette proposition. Veuillez y employer votre influence, celle de vos amis. »

« Au moment de sortir, je lui proposai de me charger des communications qu'il aurait à faire à son avocat. « Je ne sais lequel désigner : pourriez-vous me diriger dans mon choix? » me dit-il; puis, se rapprochant de moi : « Pourrai-je espérer que vous ne me refuserez pas votre ministère?

« — Non, certainement, me hâtai-je de lui répondre; et les devoirs seuls de ma profession, vis-à-vis d'un homme qui est dans

votre situation, m'interdiraient un tel refus. Mais je viens de recevoir du ministre de l'intérieur une lettre qui, à ma grande surprise, m'annonce ma nomination à la préfecture du département de la Seine. Je ne sais encore si j'accepterai ces fonctions : dans cet état d'incertitude et vu l'urgence, je vous engage à désigner tout de suite un autre avocat ; il en est qui ont avec vous des rapports de sentiments et d'opinions, et qui seront heureux de se vouer à votre défense. » Je lui nommai Berryer, Hennequin...

« Oh ! non, je ne choisirai pas dans cette couleur. »

« Il fit plus tard le choix parfaitement politique et intelligent de M. de Martignac, c'est-à-dire du ministre qu'il avait si imprudemment et si témérairement remplacé. Cette dernière désignation me prouvait qu'il n'était pas aussi simple qu'il en avait l'air, et nous nous quittâmes. Je ne l'ai revu qu'au Luxembourg, où j'ai pu, ainsi qu'on le verra plus tard, concourir plus efficacement, comme préfet de la Seine, à lui conserver la vie que si j'eusse été son avocat.

« L'état d'exaspération dans lequel nous trouvâmes à son égard les populations des villes que nous eûmes à traverser lors de notre retour à Paris, nous prouva que nous n'avions rien exagéré sur le sentiment populaire qui existait contre lui. Plus d'une fois notre voiture fut arrêtée par des groupes tumultueux qui prétendaient vérifier si elle ne renfermait pas *Polignac*. — « Et que lui auriez-vous donc fait à ce malheureux, si vous l'eussiez trouvé ? » disais-je à une femme qui se montrait plus animée que les autres.

« — Ah ! c'est que, voyez-vous, monsieur, je l'aurais étranglé avec ces mains. Et cette furie ajoutait le geste à la parole. Il semblait en effet que toute la fureur populaire se concentrât sur cet homme, peut-être moins coupable que les autres ministres, à raison de son aveugle fanatisme pour son maître et de sa vieille habitude d'obéissance passive : le nom de Polignac résumait pour les masses le grand crime des ordonnances, et les mêmes hommes qui venaient de se ranger avec respect pour laisser passer le monarque, auteur véritable de ces ordonnances, auraient égorgé ce ministre, qui n'en était que le signataire et l'éditeur constitutionnellement responsable.

IV

(Page 366)

1° fragments du discours prononcé le 19 décembre 1830 par M. de Martignac devant la cour des Pairs, pour la défense du prince de Polignac.

Pairs du royaume, une de ces grandes crises que la Providence permet sans doute pour l'instruction des peuples et des rois a renversé une dynastie, élevé un trône et fondé sur des bases nouvelles une autre monarchie héréditaire. Ce sceptre en éclats, cette couronne tombée, ces pouvoirs élevés sur les débris des pouvoirs détruits, cette réaction tempérée, mais immense, qui embrasse toutes les parties de notre corps politique, offrent à la méditation le plus vaste exemple des vicissitudes auxquelles sont soumises la vie des hommes et celle des États. Les montagnes d'Écosse cachent au monde le monarque puissant dont les armes ont renversé naguère ce boulevard de la barbarie qui avait bravé jusqu'à lui la civilisation et la chrétieuté. Quelques jours à peine ont marqué l'intervalle entre une glorieuse victoire et la plus épouvantable des chutes, et le despote vaincu n'avait pas encore touché le sol qui lui promettait un asile, que le roi vainqueur cherchait une terre hospitalière qui voulût s'ouvrir à son exil.

Autour de nous tout est changé, les choses et les hommes.

Un autre drapeau a remplacé celui qui flottait sur nos édifices: un autre serment a pris Dieu à témoin d'un engagement nouveau. L'origine du pouvoir royal et ses limites, la constitution des premiers corps de l'État et les grandes clauses du pacte fondamental qui nous lie, tout s'est modifié, tout a subi l'influence de cette secousse profonde qui a saisi jusque dans ses bases notre édifice social. Au milieu de tant d'éléments passagers et mobiles

de tant de choses qui naissent de l'action et que la réaction détruit, une seule reste immuable, éternelle, inaccessible aux passions, indépendante du temps et des événements : c'est la justice. Quelle que soit la bannière qui flotte sur son temple, quel que soit le pouvoir suprême au nom duquel elle rend ses arrêts, par elle rien ne s'altère, rien ne se dément, rien ne change, ses devoirs sont invariables, car elle a toujours pour règle unique la vérité et la loi. Les peuples le savent, messieurs : aussi y a-t-il jusque dans son nom quelque chose qui impose et qui commande le respect ; et s'il est arrivé quelquefois que les passions l'ont oubliée, l'erreur ne fut jamais de longue durée, et la noble fermeté du magistrat retrouve bientôt dans l'estime universelle le prix qu'elle avait mérité. C'est elle, c'est cette justice de tous les temps et de tous les lieux que viennent invoquer aujourd'hui ces hommes qui parlèrent devant vous au nom de la puissance souveraine et qui y comparaissent aujourd'hui poursuivis et accusés ; ces hommes autour desquels l'appareil de la puissance et de la dignité s'est converti en appareil de surveillance et de protection. C'est cette justice, qui peut braver l'histoire, parce qu'elle sait d'avance être impartiale comme l'histoire devant laquelle se présente un ministre du roi tombé, un ministre dont le souvenir se mêle à des malheurs, à des désastres, à du sang versé, dont le nom a été souvent prononcé au milieu de l'irritation et de la colère, et que la prévention elle-même doit enfin sentir le besoin d'écouter.

Au milieu de tant d'hommes habiles dont la voix éloquente appartient au malheur, c'est moi que sa confiance est venue chercher pour parler en son nom, pour éclairer la conscience de ses juges et l'opinion de son pays. Enlevé depuis douze ans par les affaires publiques à cette noble profession du barreau, dont il ne m'est resté que des souvenirs et des regrets, j'ai tremblé que cette tâche imprévue ne fût au-dessus de mes forces, et, toutefois, je n'ai point balancé à l'accepter, parce qu'il y a dans la voix d'un homme menacé qui vous appelle quelque chose d'impérieux qui subjugue et qui commande.

Ce mandat du malheur, dont je comprends toute la gravité, je viens aujourd'hui essayer de le remplir ; puissé-je le faire avec cette fermeté qui convient à l'accomplissement d'un devoir, avec cette mesure qui n'irrite jamais ceux qu'on doit toucher, et cette

puissance de raison qui frappe les esprits et qui saisit les consciences.

Tel est mon vœu le plus ardent et le plus sincère, et votre loyauté le comprendra aisément. La défense peut être ici grande et protectrice; la vérité et la raison ont mis en mes mains tous les éléments réunis du succès où j'aspire. Mon insuffisance seule pourrait les frapper de stérilité, et je sens que le souvenir d'une tentative impuissante et d'une confiance qui aurait été trompée pèserait sur mon cœur comme un éternel remords. . . . .

. . . .

Les élections, tentées à la fin de 1827, amenèrent dans la Chambre élective les éléments d'une majorité animée d'un autre esprit que les majorités précédentes. Charles X n'eut point alors la pensée de chercher hors de la Chambre des moyens de salut; il forma un ministère, et annonça solennellement l'intention de conformer l'esprit de la législation à celui de la Charte.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je loue ou que je blâme les actes de ce ministère ; je raconte seulement, et je le fais avec de justes ménagements que tout ici me commande, mais toutefois avec franchise et impartialité. Je ne parle pas encore comme défenseur, mais comme historien ; j'expose les événements qui nous ont amenés où nous sommes, et je les expose, sinon comme ils apparaissent à d'autres, au moins comme je les ai vus. Le ministère nouvellement appelé crut voir dans la défiance réciproque où se trouvaient la dynastie et cette immense portion de la population qui s'était vivement attachée à la Charte, le danger auquel il importait de pourvoir avant toutes choses ; il comprit que pour la dissiper il fallait, autant qu'on le pouvait sans péril pour la couronne, accorder au pays tout ce qui était propre à le rassurer sur les projets qu'il redoutait. Les mesures qu'il prit pour arriver à ce résultat furent vivement combattues par les défenseurs exaltés du pouvoir royal, et constamment signalées au prince, par tout ce qui l'entourait, comme des concessions funestes qui ébranlaient le trône, et qui livraient la royauté désarmée à ses ennemis.

Attaqué de ce côté dans l'esprit du monarque, le ministère n'était pas plus ménagé dans l'esprit du peuple, et tous les organes de la presse livraient à la plus amère censure, à la plus violente

agression ses actes, ses paroles et jusqu'à ses intentions. Dans la Chambre élective, deux oppositions s'élevèrent contre lui. Une loi, vivement sollicitée par toutes les opinions, fut proposée. Le principe sur lequel elle reposait était démocratique et populaire. Ceux à qui ce principe devait plaire ne virent que les limites dans lesquelles il était enfermé. La discussion du projet de loi fut rendue impossible dès ses premiers moments par la réunion des deux partis contraires, et la couronne, qui faisait ce premier pas dans une carrière nouvelle pour elle, où elle n'entrait qu'avec une vive inquiétude, s'empressa de rétrograder.

Je ne vis point, je l'avoue, dans cet accident, un système arrêté d'opposition hostile; je pensai que la lutte n'était sérieusement engagée qu'entre la démocratie agissant vivement dans un système d'empiétement, et le pouvoir royal obligé de défendre avec sagesse et fermeté ses prérogatives menacées. Je ne crus pas le trône lui-même attaqué ni la dynastie sérieusement menacée. Mais ce que je n'ai pas cru, d'autres purent le croire. Le choc parlementaire supporté par le ministère donna à ceux dont son système contrariait les vues les moyens de soutenir qu'il ne remplissait pas les conditions du gouvernement représentatif, et qu'il n'avait pas une majorité acquise. D'un autre côté, on peignait la presse menaçante, travaillant incessamment à détruire l'édifice social; on montrait l'action toujours croissante exercée contre les élections par des associations avouées; on répétait que cette action était de nature à faire passer avant peu le pouvoir réservé à la Chambre élective dans des mains ennemies; on demandait un rempart contre cette invasion imminente, et l'on prédisait, en cas de persistance dans le système suivi alors, les plus grands et les plus inévitables malheurs. On évoqua de tristes souvenirs; on parla des maux que la faiblesse avait causés, du sang qu'elle avait fait répandre, des devoirs qu'imposait à la royauté le soin de sa conservation. Ces paroles trouvèrent de la sympathie dans les esprits déjà occupés des mêmes souvenirs, déjà frappés des mêmes craintes, saisis des mêmes pressentiments. Le renversement du ministère fut résolu.

Il existât un homme connu par sa longue fidélité, par son dévouement absolu à la dynastie régnante, par son attachement sans bornes pour la personne du roi Charles X, un homme éprouvé par de grands dangers et de longs malheurs, qui avait rarement

habité la France, et qui en connaissait peu l'esprit et les dispositions; mais qui, ayant fait dans un pays voisin une étude constante du gouvernement représentatif, avait réfléchi sur ses éléments divers, sur son équilibre nécessaire, sur le contre-poids régulier que devait offrir à l'action populaire une aristocratie bien organisée. Cet homme, doué d'une piété sincère, dont les mœurs étaient pures, les manières affables et polies, était toutefois capable de résolution et de tenacité. Les difficultés les plus sérieuses ne l'arrêtaient pas, non qu'il eût en lui, ni même qu'il se sentît en force suffisante pour les vaincre; mais quand une détermination considérée comme un devoir avait été prise par lui, il était plein de confiance dans le sentiment ou la pensée qui la lui avait suggérée; il croyait aisément ce qu'il sentait, et il marchait avec confiance vers son but, fermant les yeux sur les obstacles. Cet homme n'avait pas l'habitude de nos débats parlementaires, il avait peu vu la Chambre élective et ne pouvait espérer de lutter à la tribune, s'il y était appelé, contre une opposition vive, habile et expérimentée; mais cette tâche, si elle devait lui être imposée, ne l'aurait pas effrayée, non qu'il eût dans un talent inné une foi vaniteuse, mais parce qu'il n'aurait pas prévu la difficulté d'énoncer clairement une pensée qu'il aurait jugé utile; c'était l'homme auquel on pouvait penser au jour du danger, non peut-être pour le conjurer, mais pour lutter contre lui avec une complète abnégation de soi-même. Cet homme que vous avez déjà nommé, que j'aurai occasion de vous faire mieux connaître dans le cours de ces tristes débats, est celui qui a placé sa tête et sa mémoire sous la faible sauvegarde de ma parole; c'est celui qui est là à mes côtés, qui a longtemps siégé aux vôtres, celui que vous appelez aujourd'hui l'accusé et qui a voulu que je l'appelasse mon client.

Déjà plusieurs fois Charles X avait eu la pensée de l'introduire dans les conseils; Charles X sentait le besoin d'avoir pour intermédiaire, pour organe entre les ministres et lui un homme sûr et éprouvé avec lequel il pût s'ouvrir librement et sans réserve, dans le cœur duquel il pût épancher ses craintes et ses désirs, ses mécontentements et ses joies rares et courtes. Il avait voulu lui confier les affaires de l'extérieur dès les commencements de l'année 1829; mais la résistance qu'il éprouva dans le conseil, et que les circonstances expliquaient suffisamment, avait fait

abandonner ce projet. Le 8 août, M. Jules de Polignac fut appelé le premier au ministère des affaires étrangères. . . . . .

. . . .

Membre de la Chambre des députés, je viens défendre devant vous l'un de ceux qu'elle accuse. Choisi par lui, je n'ai pu engager que ma propre volonté; mais cette volonté était subordonnée au consentement du corps politique dont j'ai l'honneur de faire partie, et son refus eût été un obstacle que la voix même de l'humanité n'aurait pu surmonter. Ce refus n'aurait eu rien d'étrange ni même de rigoureux : la Chambre des députés en laissant à la défense des accusés toute la latitude que réclame la justice, pouvait interdire à un de ses membres la faculté d'aller combattre devant une autre et contre ses délégués, une accusation qu'elle croyait devoir intenter et soutenir. Ce droit incontestable, elle n'a pas voulu l'exercer; parmi les voix sévères qui s'élevaient pour proposer et pour appuyer l'accusation, aucune ne s'est trouvée pour s'opposer à cette intervention d'un membre de la Chambre dans la défense de ceux qu'elle poursuit. Je dirai plus : lorsqu'avant l'ouverture des débats, j'ai annoncé publiquement à la tribune et le choix du premier accusé et la promesse que j'avais faite en tant qu'elle dépendait de moi, un murmure d'adhésion s'est élevé de tous les bancs, et la Chambre a paru éprouver une sorte de satisfaction grande et généreuse en consacrant la pleine liberté de la défense, avant même de discuter l'accusation. Je voudrais, pour l'honneur des communes d'Angleterre, qu'on trouvât un pareil exemple dans son histoire.

Cependant de pareils débats, placés si près des événements qui les avaient produits, avaient dû réveiller les passions à peine assoupies, et ranimer une exaltation que le temps seul peut éteindre. Des amis du désordre et des fauteurs de trouble, profitèrent de cette disposition des esprits pour pousser le peuple dans les voies funestes qui conduisent à l'anarchie et au crime. Vous n'avez pas oublié, et ces affiches cruelles qui vouaient à la mort ceux qui n'appartiennent qu'à la justice, et ces rassemblements tumultueux qui demandaient du sang et des supplices, et cette nuit terrible où la sédition en armes alla sommer la royauté de livrer des prisonniers confiés à sa garde. Justement alarmées de cette effervescence menaçante, les familles des accusés voulaient qu'on se prévalût des lois qui, pour assurer la liberté de la défense et l'in-

dépendance du juge, permettent de demander le renvoi d'un tribunal à un autre : elles savaient bien qu'ici il s'agissait d'un tribunal unique, qu'aucun autre ne pouvait remplacer, mais elles voulaient que la Cour transférât son siége dans un lieu qui fût placé loin d'une atmosphère embrasée, où le juge ne peut rester impassible et froid, dans un lieu où un arrêt de mort ne ressemblerait pas à un sanglant sacrifice fait à la violence, et où, un arrêt moins affreux ne serait pas soumis à la funeste révision d'une multitude égarée. C'est à Paris, disaient-elles, que s'est consommé le grand événement qui a tout renversé ; c'est ici que le sang a coulé ; partout nos yeux rencontrent les traces de cette courte mais terrible lutte : là est la fosse où dorment les victimes ; là sont les pères, les veuves, les enfants de ceux qui ont péri ; autour de nous, les sentiments violents, les passions exaltées éclatent en désordre. Entendez-vous ces cris de mort? Voyez-vous ces anathèmes écrits en traits de sang? Partout la haine ; partout la vengeance ; ce n'est pas le jugement qu'on demande, c'est la destruction, c'est la mort. En est-ce assez pour reconnaître ce que les froides lois appellent la *suspicion légitime*, et pour ouvrir aux accusés le recours protecteur qu'elles leur laissent?

Ainsi parlaient, messieurs, des épouses et des enfants, et ce sont là des paroles qu'il faut avoir entendu sortir de leurs bouches pour en comprendre toute l'énergie. Toutefois, les accusés n'ont point cédé à leur influence ; ils ont calmé de douloureuses alarmes, de sinistres pressentiments, et n'ont pas, au milieu des terreurs dont ils étaient environnés, décliné le prétoire où la justice les attendait.

Il y a dans la conscience d'un homme d'honneur et de courage qui remplit un devoir quelque chose qui parle plus haut que les fureurs populaires ; au moment du jugement, cette voix sera la seule entendue : les accusés le savaient bien. Le lieu où devait siéger la Cour n'avait donc rien qui pût les effrayer sur l'indépendance de leurs juges : devaient-ils craindre davantage les violences extérieures? Certes, messieurs, ils n'ignorent pas tout ce que peut produire de malheurs l'exaltation populaire et ils trahiraient la vérité s'ils disaient qu'ils ont entendu sans émotion les menaces sanguinaires dont leur nom fut souvent accompagné ; mais cette émotion n'a jamais été que passagère, et la réflexion

l'a détruite. Il y a bien loin en France d'une clameur violente à un crime affreux : un homme désarmé, hors d'état de se défendre, traduit devant les juges que la loi lui donne, ou déjà jugé par eux, a quelque chose en soi de sacré et d'inviolable qui arrêterait les fureurs mêmes d'un parti. Les annales de ces temps d'anarchie, dont la France repousse le retour avec horreur, n'offrent aucun souvenir d'un attentat pareil, et ce n'est pas une portion de cette population parisienne, dont il n'est permis à personne de contester le courage héroïque, et la générosité plus héroïque encore, qui, loin du danger et au milieu de la paix publique, donnerait le premier exemple de cet outrage sanglant fait aux lois et à la justice.

Ainsi l'ont pensé les accusés : la dignité de la couronne, l'honneur de la pairie, ces sentiments généreux qui n'abandonnent jamais les habitants de cette grande cité au sein même de l'effervescence ; enfin, la présence de cette brave milice, modèle de fermeté et de prudence qu'on retrouve partout où le faible a besoin de secours, où l'ordre réclame un appui, où les lois invoquent la force ; tous ces éléments de sécurité leur ont paru des garanties suffisantes. Ils ne se sont pas prévalus de la loi, et arrivés devant vous, au milieu de ce concours qui se presse autour de l'enceinte où nous sommes, ils remercient encore le ciel de leur avoir inspiré cette juste et légitime confiance. Enfin, ces grands débats se sont ouverts : vous avez écouté les témoins, et recherché la vérité avec cette ardeur que donne le besoin d'être éclairé pour être juste : les accusateurs ont fait entendre leur voix grave et austère ; ils ont parlé, non comme autrefois Pym poursuivant Strafford avec la fureur et l'acharnement d'un ennemi personnel, mais comme des magistrats bien vivement préoccupés de la sévérité de leur mission, et poussant jusqu'à ses plus rigoureuses limites la fidélité aux mandats rigoureux qu'ils ont reçu du pouvoir accusateur dont ils sont les organes. A leur tour, les accusés peuvent maintenant parler à leurs juges, et, pour la première fois depuis longtemps, quelques voix amies vont se mêler enfin à tant de voix accusatrices.

. . . .

. . . .

Me permettez-vous de dépouiller un moment le caractère passager de défenseur, et de m'adresser comme citoyen, comme ami

de mon pays, à des hommes puissants dont les actes doivent exercer sur son avenir une décisive influence? Il fut un temps où j'eus l'honneur de vous parler souvent au nom d'un grand pouvoir qui a disparu, et vous me pardonnerez de dire que je ne retrouve dans les souvenirs de cette époque rien qui soit de nature à vous armer de défiance contre mes paroles d'aujourd'hui. Les grandes catastrophes qui bouleversent les empires, et qui apparaissent de loin en loin dans leur histoire, sous le nom de révolution, ont été presque toujours marquées et flétries par des réactions violentes, par des confiscations odieuses, par des assassinats populaires, et, ce qui est plus affreux encore, par des échafauds juridiques. Aussi y a-t-il dans ce mot, que tant de souvenirs rendent menaçant, quelque chose qui effraie souvent les populations amies de l'ordre et de la paix publique, qui éveille les défiances et les alarmes, et qui comprime dans les cœurs cette sympathie que ferait naître l'instinct naturel qui porte les hommes vers la liberté.

La révolution qui vient de s'accomplir parmi nous s'est annoncée, il faut le dire, sous des auspices nouveaux. Elle s'est montrée modérée au milieu de l'action, humaine après le combat et même pendant le combat ; son torrent, contenu et dirigé pour la première fois peut-être, a respecté en passant la vie des hommes paisibles et la propriété de tous; et les mots ordre public, brillant au milieu de la destruction, ont paru sur sa bannière presque aussitôt que le mot *liberté*. Ceux qui lui sont demeurés étrangers, qui n'attendent rien d'elle, qui l'ont vu à regret naître, grandir et s'asseoir victorieuse sur les débris du trône, ceux que le devoir ou la reconnaissance attachaient à ce qu'elle a détruit, n'ont pu lui refuser le tribut de la plus honorable surprise. L'Europe s'est étonnée comme eux de ce triomphe de la modération et de l'humanité sur les passions en effervescence, et l'histoire de notre pays, qui promet à la postérité le récit de tant de malheurs et de tant de gloire, lui réserve sans doute une page toute nouvelle. Mais ce n'est pas assez, messieurs, de cette victoire remportée sur elle-même pendant la violence de la lutte. C'est après le succès, lorsque les obstacles entraînés ont emporté avec eux l'exaltation qui les a détruits, et n'ont laissé que la libre et facile jouissance conquise, c'est lorsque le temps de l'usage ou de l'abus est arrivé, que les actions sont décisives pour marquer la place

que doit occuper dans l'avenir le grand événement qui s'est accompli.

L'acte que vous allez faire, pairs du royaume, est celui auquel il est réservé de déterminer le caractère de la révolution de 1830 et d'en fixer le sort, l'arrêt que la France attend de vous doit donc avoir pour elle tout l'intérêt d'une prédiction, toute la puissance d'une destinée. Serait-ce par la mort des adversaires qu'elle a désarmés que la révolution de 1830 voudrait ainsi achever sa tâche? S'égarerait-elle à ce point dans la carrière qu'elle a noblement ouverte, et arriverait-elle ainsi, par un chemin si différent, à l'abîme où s'est perdue la première? Je ne puis le craindre, messieurs, puisque c'est de vous qu'elle va recevoir la direction et l'exemple. Nos mœurs s'adoucissent : chaque jour la philantropie s'avance vers des conquêtes nouvelles. Une législation se prépare, qui conciliera, autant que notre siècle le permet, les intérêts de la sûreté commune avec le vœu de l'humanité. Déjà, depuis quelques mois, nos places publiques n'ont pas été contristées par le spectacle des échafauds. Quel serait l'intérêt pressant, le besoin réel, l'avantage possible pour notre pays, qui, dans un procès politique survenu après tant de vicissitudes traversées en si peu d'années, pourrait vous déterminer à rendre le mouvement à cette hache arrêtée?

Tout n'est-il pas consommé? La dynastie n'est-elle pas tombée avec le trône? Les vastes mers et les événements, plus vastes encore que les mers, ne les séparent-ils pas de vous? quel besoin peut avoir la France de la mort d'un homme qui s'offre à elle comme l'instrument brisé d'une puissance qui n'est plus? Serait-ce pour prouver sa force? Qui la conteste, qui peut la révoquer en doute, et quelle preuve serait-ce en donner que de frapper une victime que rien ne défend qu'une faible voix? Serait-ce pour satisfaire sa vengeance? Eh! messieurs, ce trône détruit, ces trois couronnes brisées en trois jours, ce drapeau de huit siècles déchiré en une heure, n'est-ce pas là la vengeance d'un peuple vainqueur? Celle-là fut conquise au milieu du danger, expliquée par le but, et ennoblie par le courage; celle-ci ne serait que barbare, car elle n'est plus ni disputée, ni nécessaire. Serait-ce pour assurer le triomphe du pays vainqueur et pour consolider son ouvrage, que le supplice d'un homme pourrait être réclamé? Ah! ce que la force a repris ou conquis, ce n'est pas la cruauté ni la

violence qui le conservent, c'est l'usage ferme, mais modéré du pouvoir changé de mains, c'est la sécurité que cette modération fait naître, c'est la prospérité qu'elle encourage, c'est la protection que promet l'ordre nouveau à ceux qui s'y soumettent ou s'y attachent. Voilà les véritables éléments de sa conservation, les autres ne sont que des illusions funestes qui perdent ceux qui les embrassent.

Vous jetez les fondements d'un trône nouveau. Ne lui donnez pas pour appui une terre détrempée avec du sang et des larmes. Le sang que vous verseriez aujourd'hui au nom de la sûreté publique, pensez-vous qu'il serait le dernier? En politique, comme en religion, le martyre produit le fanatisme, et le fanatisme produit à son tour le martyre. Sans doute, ces efforts seraient vains, et ces tentatives insensées viendraient se briser contre une force et une volonté invincibles; mais n'est-ce rien que d'avoir à punir sans cesse, à soutenir les rigueurs nouvelles? N'est-ce rien que d'accoutumer les yeux à l'appareil des supplices, et le cœur aux tourments des victimes et aux gémissements des familles? Tels seraient les inévitables résultats d'un arrêt de mort. Le coup que vous frapperiez ouvrirait un abîme, et ces quatres têtes ne le combleraient pas.

Non, j'en ai l'heureuse conviction, la France ne demande ni n'attend des dépositaires de ses destinées, cet acte éclatant d'une rigueur froide et inutile, elle comprend que son avenir n'appartient pas à la violence. Je ne vous parlerai pas de l'Europe attentive, pour vous avertir du besoin de la rassurer. Je crois qu'occupés de leurs intérêts les plus intimes, les souverains étrangers ne peuvent porter ailleurs l'inquiétude qui les domine. Je vois de plus que pour les actes de sa justice, comme pour les convenances de son administration, la France n'attend ni l'avis ni l'assentiment de personne. Aussi n'est-ce pas pour la sûreté de mon pays, mais pour son honneur, que je m'occupe de l'Europe. Au bruit de la révolution qui vient de s'accomplir, le souvenir des révolutions passées a réveillé au dehors toutes les idées de désordre, de malheurs et de cruautés. Après le premier tribut arraché à la surprise, on cherche à flétrir ce qu'on a loué. Les lois sans force, l'autorité sans action, les pouvoirs de l'État sans liberté, tel est le tableau que hors de nos frontières on se plaît à tracer de nous.

Pairs du royaume, l'arrêt équitable et humain que vous allez rendre, et le respect avec lequel il sera entendu, auront bientôt détrompé ceux qui s'abusent ainsi, en leur apprenant que de tout ce qui a signalé les révolutions passées, la France n'a voulu conserver que l'amour de la liberté et le courage qui sait la défendre.

2[e] fragment de la réplique de M. de Martignac, prononcée le 23 décembre devant la cour des Pairs, pour la défense du prince de Polignac.

Pairs du royaume :

Je voudrais bien qu'il me fût permis, je voudrais qu'il me fût possible de ne pas profiter du triste et pourtant du précieux privilége que les lois accordent aux accusés, de frapper du dernier accent l'oreille de leurs juges, au moment où va se clore cette controverse où il s'agit pour eux de vie, d'honneur et de liberté. Pourquoi l'accusation ne m'en a-t-elle pas laissé le choix? Pourquoi, usant de toute la rigueur de son droit, m'oblige-t-elle à remplir aussi toute la latitude du mien? La gravité de ces accents ne permet pas maintenant le silence; je dois donc user de ce droit que la loi me laisse; mais rassurez-vous, messieurs, cet usage ne sera pas long. Je sens que ces débats doivent approcher de leur terme; je sens que la vérité doit être maintenant éclatante et dans tout son jour, que vos consciences doivent avoir déjà compris le devoir qui leur est imposé. Je ne prolongerai pas par ces efforts, qui seraient désormais inutiles, le temps qui s'est déjà écoulé. Je comprends qu'il faut qu'un arrêt termine enfin l'état d'angoisse dans lequel se trouvent depuis longtemps les accusés; qu'il est temps aussi qu'un arrêt rende le calme et le repos à notre pays, qu'ébranle, qu'agite le mouvement de ce triste procès, funeste héritage d'un ordre de choses qui n'est plus.

Mais avant d'examiner en elles-mêmes les charges de ce procès, qui viennent de recevoir une nouvelle force du langage que l'accusation a tenu devant vous, je sens que j'ai un premier devoir à remplir, c'est de défendre ceux-là même à qui la défense du malheur a été confiée. On nous accuse d'avoir bravé la justice et l'opinion, d'avoir, au nom des accusés, exprimé un repentir qui n'était autre que celui de n'avoir pas été vainqueur. Eh quoi! le triste et sinistre pressentiment qui avait d'abord saisi mon cœur

et frappé mon esprit, se serait-il réalisé? J'avais eu l'honneur de vous dire, la défense est ici grande et protectrice; la vérité et la raison en ont placé les éléments dans mes mains; et si je ne réussisais pas, si la confiance qu'on m'a accordée était déçue, le sentiment de mon insuffisance, auquel seul il faudrait attribuer ce funeste revers, pèserait sur mon cœur comme un remords éternel.

Aurais-je, en effet, oublié le premier devoir qui m'était imposé? aurais-je, moi, bravé cette opinion publique, que j'avais tant d'intérêt à calmer? aurais-je oublié jusqu'à ce point les recommandations qui m'avaient été faites, que je n'aurais exprimé, au nom d'un accusé, d'autre regret que celui de la victoire perdue? Ah! s'il en est ainsi, que l'accusé me désavoue; j'ai trahi son mandat, je n'étais pas digne de sa confiance; il a eu tort de me l'accorder. Il ne me reste plus qu'à faire amende honorable, car j'avais reçu de celui que j'appelle mon client, l'ordre exprès de dire que son cœur avait saigné, comme celui de tous les pères de famille, qu'il avait plus que personne déploré des malheurs auxquels se trouve attaché son nom. Si je ne l'ai pas fait, j'ai trahi mon devoir.

Mais est-il vrai que j'aie tenu un pareil langage, qu'il y ait rien de semblable dans les paroles échappées de ma bouche? J'ai donné des éloges à la vie de celui qui m'avait confié le soin de le défendre. J'ai raconté sa vie, ses actes. Parmi ces actes, il en était d'honorables, de louables, que je vous ai présentés comme dignes de vos éloges. J'ai dit la scène qui se rattache au complot de 1803. Dans ce mot complot, il y a, je le sens, quelque chose d'incompatible avec le mot éloge; mais enfin je voulais vous rappeler la générosité qui lui faisait demander la mort pour rendre son frère à la vie, et vous prouver par là que vous n'aviez pas devant vous un homme insensible et barbare. Voilà tout ce que je me reproche, et cependant, je l'avoue, ma conscience m'avertit qu'il n'y a rien là qui puisse m'avoir mérité le blâme.

Si l'infortune a des droits, dit-on, le pays en a aussi. Aurais-je donc abjuré moi-même mes propres sentiments? Aurais-je contesté la dignité de ma patrie? N'est-ce pas au nom de cette dignité que j'ai invoqué votre justice, votre modération dans la victoire? N'est-ce pas bien comprendre cette dignité, parler une langue qui devrait être entendue par tous ceux qui portent le

cœur français? Voilà comment j'ai cru qu'après la victoire complète remportée par la nation, il lui suffirait de dire qu'elle était forte et puissante, qu'elle n'avait pas besoin de prouver sa force et sa puissance par un sang inutilement versé. Était-ce là un outrage fait à la dignité de mon pays?

On a parcouru les autres systèmes de défense; on s'est arrêté à celui développé hier par un jeune orateur, que la première ville de France envie et dispute à la seconde, par un jeune orateur dont la brillante et la profonde science promettent plus qu'un éloquent orateur au barreau, mais un puissant appui aux intérêts du pays. On l'a mal compris. Il a lui-même repoussé l'idée d'une conspiration continuelle et flagrante, autant qu'il m'en souvient (il n'a pas besoin assurément d'être défendu par moi; mais l'occasion s'offre, et je la saisis pour réfuter cette partie de l'accusation). Il a déclaré, au contraire, que loin de rechercher la preuve d'une conspiration flagrante, il n'avait vu qu'une disposition des esprits, une antipathie qu'il a cru exister entre la dynastie aujourd'hui exilée et le pays; antipathie qui devait son origine au cortége qui l'avait accompagnée. Mais il a déclaré qu'il n'avait vu aucune trace de conspiration, et que c'était la disposition des esprits qui avait préparé la révolution.

Qu'on ne s'adresse donc plus aux défenseurs pour chercher dans leurs paroles des agressions contre l'opinion publique. Ils déclarent tous, par mon organe, qu'ils désavouent formellement toutes paroles qui n'exprimeraient pas des sentiments français, qui seraient de nature à exciter l'opinion publique, qu'ils veulent, que nous voulons tous calmer; que rien de semblable n'est plus opposé à leurs intentions. Si quelque chose de pareil échappait à notre langage, que ce soit sur notre tête que la responsabilité retombe.

FIN DES PIÈCES HISTORIQUES.



TABLE DES MATIÈRES

PIÈCES HISTORIQUES.

FIN DE LA TABLE.

CLICHY. — IMPR. PAUL DUPONT, 12, RUE DU BAC-D'ASNIÈRES. (1246, 10-5.)







